

## AVANT-PROPOS

Pierre Blanc

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 9 à 12

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-9.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Pierre Blanc, « Avant-propos », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 9-12.  
DOI 10.3917/come.075.0009  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pierre Blanc

Rédacteur en chef de *Confluences Méditerranée*.

## Avant-propos

Les numéros de la revue *Confluences Méditerranée*, dont nous sommes à la veille de fêter ses vingt ans, alternent entre questions thématiques et analyses nationales. Curieusement en deux décennies d'existence, aucun numéro spécial n'a été consacré à ce grand pays méditerranéen et arabe qu'est l'Égypte. Avec plus de 80 millions d'habitants, elle est pourtant le pays le plus peuplé du bassin méditerranéen mais aussi l'un des plus influents, en tout cas dans sa partie arabe. C'est également un des pays du bassin sur lesquels les pesanteurs politiques, économiques et sociales sont les plus fortes avec le risque d'incidences géopolitiques que cette situation comporte.

À la veille des élections législatives de 2010 et présidentielles de 2011 où rien ne semble annoncer de véritables changements, la revue *Confluences Méditerranée* a saisi l'importance et l'urgence de revisiter un pays stratégique, qui plus est aujourd'hui à la croisée des chemins, aussi bien dans ses choix socio-économiques et politiques que diplomatiques.

Sur le plan interne, l'Égypte qui est souvent présentée comme une nation, sinon comme la nation du Proche-Orient tant son expérience politique est ancienne, n'en est pas moins traversée par des contradictions voire des oppositions. La société égyptienne méritait ainsi d'être analysée sous des angles différents et complémentaires : l'économie, la démographie, la sociologie et le droit sont ainsi utilisés dans ce numéro pour comprendre les enjeux de l'Égypte contemporaine.

La démographie, dont on ne sait jamais trop si elle est un atout ou un inconvénient - sa contribution au développement dépendant de bien d'autres facteurs - est pour l'heure porteuse d'inquiétudes. Même s'il est le signe d'une amélioration des conditions de vie, l'essor démographique de l'Égypte, avec un quadruplement des effectifs en quelque cinquante ans à peine, n'est pas sans poser problèmes en termes d'accompagnement social (éducation) et économique (emplois). Cette

croissance n'est pas non plus sans incidences environnementales tellement l'espace habitable ou le pays « utile » est extrêmement exigü. En quelque cinquante ans, c'est tout le système nilotique qui a été ainsi bouleversé. Etant donné la force des enjeux démographiques pour l'avenir de l'Égypte, Anne Goujon et Huda Alkitkat ont fait le point sur la question, notamment en opérant un décryptage prospectif.

Bien sûr, les réponses à la croissance démographique sont liées aux évolutions économiques. De ce point de vue, l'Égypte a désormais adopté un modèle économique libéral bien que des survivances de la planification de type socialiste viennent en atténuer les contours. Au final, si la croissance est bien au rendez-vous - malgré le ralentissement lié à la crise économique mondiale en cours-, l'Égypte fait face à une pauvreté massive, particulièrement concentrée dans les régions méridionales. L'enjeu est donc bel et bien de soutenir la croissance mais également de mieux en répartir les fruits socialement et régionalement. L'article de Marc Lavergne reviendra en particulier sur ces questions.

Au sein de la population égyptienne, le rapport homme-femme est loin d'être équilibré. Il semble en particulier que la montée en puissance de l'islam politique a contribué à creuser l'écart entre les deux sexes que l'on avait cru trop vite en voie d'être comblé, notamment à la faveur de la révolution nassérienne. Pour éclairer la situation des femmes, deux auteurs, Tahani Abdelhakim et Nathalie Bernard-Maugiron, ont écrit des articles sur des registres différents : si la première s'intéresse aux évolutions de la condition de la femme, en particulier au travers de ses représentations dans la production culturelle, la seconde analyse les évolutions juridiques du droit de la famille et de la femme depuis bientôt un siècle. Dans les deux cas, l'analyse montre à quel point cette condition féminine est en résonance avec les changements politiques, économiques et sociétaux de l'Égypte.

Ces changements sociopolitiques ne manquent pas d'affecter également les rapports intercommunautaires marqués à l'heure actuelle au sceau d'une certaine tension. Pour compléter l'approche qui avait prévalu dans un précédent numéro sur les chrétiens d'Orient, et dans lequel trois articles avaient été consacrés à la situation des coptes, l'article écrit ici par Eva Saenz-Diez revient sur le clivage qui s'opère dans l'éducation entre élèves musulmans et coptes qui n'a rien d'une fatalité dès lors que le contenu des ouvrages est revisité.

A ces différends intercommunautaires et aux inégalités de genre, s'ajoutent aujourd'hui des différences territoriales importantes, tant

à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Comme illustration du premier niveau, Olivier Sanmartin évoque la question du Sinaï, exemple de région périphérique pour ne pas dire marginalisée (au moins certaines zones), alors qu'elle a occupé une position centrale dans la géopolitique égyptienne au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. A l'échelle locale, en particulier celle des villes, les oppositions socio-économiques sont également frappantes. Pierre-Arnaud Barthel a ainsi consacré un article au grand Caire, véritable parangon de l'énorme contraste urbain qui frappe les mégalo-poles. Si son article revient en particulier sur l'opposition entre quartiers informels et quartiers de luxe, il aborde aussi la notion urbanistique de l'hyperdensité, tour à tour décriée puis réhabilitée dans un contexte de pression environnementale notamment.

Cette société est marquée également par les oppositions politiques que le verrouillage électoral n'a pas occultées. Les élections de 2005 ont montré leur relative vigueur en même temps que leur difficulté à renverser un système qui les contrôle. Alors que l'Égypte touche à la fin de l'ère Moubarak père et que les nouvelles élections présidentielles se profilent, ce numéro se propose donc d'une part de revenir sur les verrous politiques qui contrôlent l'expression du mécontentement politique et, d'autre part, de faire le point sur les différentes mouvances critiques du pays, anciennes ou émergentes. Deux articles complémentaires de Bárbara Azaola Piazza et de Sarah Ben Nefissa permettent de décrypter le « jeu » politique dans un espace public dont le confinement ne permet pas le développement d'alternatives fortes se revendiquant de la démocratie et de la laïcité. La seule mouvance d'importance, quoique interdite, est celle de l'islam politique à laquelle Tewfic Aclimandos consacre un article.

Sur le plan de la politique étrangère, après avoir été le porte-voix des peuples arabes au point d'incarner le panarabisme, l'Égypte a radicalement modifié son orientation à partir de la guerre de 1973, sans pour autant avoir cessé d'aspirer à jouer un rôle important sur la scène régionale. Il est d'autant plus nécessaire de revenir sur cette posture diplomatique de l'Égypte qu'aujourd'hui les choix du pouvoir, notamment sur la crise iranienne et la Palestine, tendent à accroître le fossé qui se creuse entre lui et son opinion publique. De même, la crise de l'eau à laquelle l'Égypte pourrait faire face mérite que l'on s'intéresse à sa politique étrangère en direction des pays nilotiques en particulier avec le Soudan. Mais pour saisir la réalité géopolitique de l'Égypte, il faut sortir du strict cadre régional tant le jeu des grandes puissances a mar-

qué l'histoire de l'Égypte et qu'il continue d'ailleurs à interagir avec ce pays. L'importance de ces questions diplomatiques justifie pleinement que l'on consacre plusieurs articles complémentaires : Marc Goutalier revient sur les relations égypto-soudanaises quand Larbi Bouguerra s'intéresse à la force du désaccord actuel entre l'Égypte et ses voisins nilotiques. Barah Mikail de son côté se penche sur le lien fort voire sur la dépendance entre l'Égypte et les États-Unis. Enfin, Yasmine Farouk posera la question de la puissance régionale de l'Égypte. ■

## EGYPTE : UNE GÉOPOLITIQUE DE LA FRAGILITÉ

Pierre Blanc

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 13 à 31

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-13.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Pierre Blanc, « Egypte : une géopolitique de la fragilité », *Confluences Méditerranée*  
2010/4 (N°75), p. 13-31.

DOI 10.3917/come.075.0013  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pierre Blanc

Rédacteur en chef de *Confluences Méditerranée*.

## Egypte : une géopolitique de la fragilité

Le territoire et la situation géographique de l'Égypte ont des incidences évidentes pour elle, tant sur le plan interne que sur le plan externe. En sachant qu'on ne peut pas réduire l'acteur égyptien à ces simples déterminants géographiques, on ne peut pas s'abstraire non plus de revenir sur ces fondamentaux pour expliquer son passé récent et son présent. Si cet article est une analyse de l'Égypte dans une perspective géo-historique et géopolitique, il vise aussi à en dévoiler les fragilités actuelles.

**P**ays venu des profondeurs de l'histoire, l'Égypte exerce beaucoup de fascination chez les orientalistes, les épris d'archéologie ou tout simplement les touristes en quête de dépaysement ou de soleil. Étonnamment, le pays réel contemporain ne mobilise pas beaucoup les observateurs. En particulier, dans le cercle des politistes et des géographes francophones, les analyses sur l'Égypte ne font pas florès, en tout cas si l'on ramène celles-ci à l'importance démographique et stratégique de ce pays. Cette faible présence est encore plus saisissante dans les médias européens pourtant très tournés vers le terrain proche-oriental. Est-ce à dire que l'apparente stabilité de ce pays s'oppose à sa présence médiatique ? Force est d'admettre que le fait conflictuel suscite davantage l'intérêt médiatique que l'insécurité humaine (la faim, le chômage, la confiscation des libertés, etc.) pourtant très réelle en Égypte. Autrement dit, le mourir militaire intéresse plus que le mourir civil.

S'il n'y a pas lieu d'analyser les raisons de cette éviction médiatique,

nous saisissons toutefois l'importance et l'urgence de revisiter un pays stratégique à un moment charnière de son histoire. Ce pays se trouve à la veille d'élections présidentielles qui se tiendront en 2011. Mais bien plus que cela, il vit un temps de ruptures historiques : à l'arabisme et au non-alignement choisis par Nasser a succédé une certaine inféodation à l'extérieur, surtout aux Etats-Unis dont le libéralisme économique a contribué à imprégner également le discours et les pratiques économiques en Egypte. Par ailleurs, il semble que le creuset national égyptien soit en panne, au moins actuellement, notamment du fait de l'affirmation d'une expression moins quiétiste de l'islam.

Pour prendre la mesure des ruptures qui se produisent, une approche de type géopolitique s'impose autant sur le plan externe qu'interne.

## Verticalité, centralité et diagonalité : permanences et remises en question

Pierre-Marie Gallois définit la géopolitique comme « *l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce* »<sup>1</sup>. Cette définition de la géopolitique peut être critiquée car elle a par trop tendance à définir la géopolitique uniquement à l'aune internationale. Par ailleurs, elle fait la part trop belle au déterminisme géographique. Comme le rappelle d'ailleurs à juste titre Michel Foucher « *Il n'y a pas de loi en géopolitique, ni de scénario inéluctable déterminé par la nature ou la position* »<sup>2</sup>.

Pour autant, dans le cas de l'Egypte, si d'autres facteurs expliquent bien évidemment les fondamentaux de sa géopolitique, il serait difficile de s'abstraire du territoire pour éclairer les choix politiques de ce pays, et ce tant à l'échelle nationale et régionale qu'à l'échelle mondiale en sachant que les développements géopolitiques font interagir les trois niveaux. Ces changements d'échelle renvoient de fait à une certaine géométrie : ce pays vit autour d'un axe vertical – le Nil – qui le projette en Afrique, il se prévaut d'être le cœur d'un axe horizontal – le monde arabe –, et il dépend ou a dépendu de deux diagonales, celles des grandes puissances occidentales (Etats-Unis, Grande-Bretagne et France) ou asiatiques (URSS et demain l'Asie du Sud ?). A ces dimensions de *verticalité*, de *centralité* et de « *diagonalité* », on pourrait ajouter la *profondeur* que donne l'histoire millénaire à un pays où la représen-

tation de la grandeur – jamais neutre en géopolitique comme d'autres représentations – se nourrit de cet héritage, notamment celui de la période pharaonique. De cette histoire, on peut également retenir une certaine *circULARITÉ*, au moins sur les temps courts, tant l'on semble aujourd'hui revenir à l'époque pré-nassérienne de forte dépendance politique par rapport à l'extérieur. Enfin, on pourrait évoquer le *vOLUME* que lui procure une population importante, aujourd'hui la plus élevée du monde arabe (80 millions d'habitants).

### La verticalité nilotique : la puissance et la vulnérabilité

L'Égypte se singularise d'abord par son territoire. Établi plus tôt que les autres de la région, le territoire égyptien a échappé aux convulsions frontalières qu'ont connues d'autres États créés au lendemain de la disparition de l'empire ottoman. Cependant, il a été amputé de 1967 à 1982 du Sinaï, au point de faire de sa reprise un surdéterminant de sa politique extérieure dont on mesure encore les effets dans son rapport avec Israël.

Couvrant environ un million de kilomètres carrés, ce pays figure ainsi parmi les plus vastes de la région après l'Algérie et le Soudan et offre à l'Égypte une profondeur stratégique réelle puisque sa population vit très loin de ses frontières, à savoir sur le cordon nilotique. Seul l'espace côtier demeure fragile, aussi n'est-il sans doute pas fortuit que les capitales du pays furent établies en retrait de la mer à l'exception de l'époque ptolémaïque : Thèbes, Memphis mais aussi Le Caire.

Autre caractéristique encore plus singulière, « l'espace utile » que couvre la vallée du Nil est une aubaine. Régulièrement inondé par les crues du Nil, le cordon territorial, long de plus de 1000 kilomètres mais très étroit puisqu'il varie entre 2 et 20 kilomètres, a permis un développement très ancien de l'agriculture et la fixation de la population en deçà de la première cataracte (aujourd'hui disparue avec l'enneigement de la zone par le lac Nasser).

Bien que ne représentant que quelque 5 % de la surface du pays, cette vallée du Nil a permis de faire émerger l'une des plus anciennes civilisations sans compter que cette concentration de l'écoumène aurait facilité un certain contrôle politique par les dirigeants jusqu'à aujourd'hui<sup>3</sup>. De fait, dans une région où les « nations » sont récentes, l'Égypte fait figure de très ancienne entité politique. Yves Lacoste n'hésite pas à affirmer que « *l'Égypte est sans doute la plus ancienne nation au monde et certainement le plus ancien État centralisé, le seul dont le territoire*

*essentiel, la vallée du Nil, est resté identique durant des millénaires, ce qui n'a pas été le cas de la Chine ou en Asie du Sud ou du Sud-Est* »<sup>4</sup>. Pour autant, il s'interroge à juste titre pour savoir si l'Égypte est bien une « *société hydraulique* » au sens où l'expérience politique y aurait été avant tout liée au besoin de pallier les aléas d'un fleuve, ce que révèlent notamment les travaux de Karl Wittfogel<sup>5</sup> qui a réhabilité le rôle de la géographie dans la pensée politique. Pour cet auteur, le politique prend son envol par la maîtrise de l'eau : eau potable, irrigation des cultures et utilisation des voies fluviales pour permettre le convoiement des marchandises. Or, certaines conditions conduisent parfois au despotisme étatique pour réaliser ces objectifs, ce qui pour lui était le cas des civilisations asiatiques mais aussi de l'Égypte. Pour Christophe Ayad, le cas de l'Égypte participe pleinement d'une société hydraulique : « *Le legs le plus prégnant de l'ère pharaonique est sans doute sa structure étatique. L'Égypte est avant tout une société hydraulique où un pouvoir central fort se charge de veiller au bon fonctionnement des canaux, condition sine qua non de la survie de la communauté. Pour ce faire, il prélève des impôts et édicte des règlements* »<sup>6</sup>.

S'il ne nie pas que la gestion des crues ait permis de développer l'agriculture, Yves Lacoste relativise quant à lui l'importance des efforts qu'il a fallu consentir en termes d'infrastructures de maîtrise des eaux, ce qui le pousse à atténuer cette notion de « *société hydraulique* » pour l'Égypte qui n'a entrepris de grands ouvrages qu'à compter du 19<sup>e</sup> siècle, avec Mehemet Ali Pacha qui avait reçu la possession héréditaire de l'Égypte en 1841. Il est vrai que, dans la partie inférieure de son cours, le Nil n'est pas si tourmenté que cela, au point que selon William Willcocks le Nil est « *of all the rivers in the world, the most gently* »<sup>7</sup>. Dès lors, faut-il s'accorder à penser comme Yves Lacoste que « *dans la vallée du Nil, l'Etat était divisé et imposait de grands travaux collectifs, mais que, différence essentielle avec les sociétés hydrauliques asiatiques, les ouvrages effectués en Égypte n'étaient pas hydrauliques et ne visaient pas à l'extension des capacités productives mais à la célébration religieuse de la communauté par la construction d'ouvrages spectaculaires (temples, tombeaux et pyramides* »<sup>8</sup> ?

En dépit de leur opposition, ces deux raisonnements parviennent quand même à la même conclusion : malgré des différences régionales entre le Delta et le Sa'id (ou Haute-Égypte)<sup>9</sup>, c'est bien le Nil qui rend l'entité égyptienne assez cohésive -peu importe que ce soit par la nécessité de dompter le fleuve ou par dévotion religieuse-, et cette réalité géopolitique a connu une certaine permanence au cours des temps longs de l'histoire.

Il ne fait pas de doute non plus que le Nil est un outil de légitima-

tion politique, encore aujourd'hui. Hosni Moubarak a fait du projet d'aménagement de la nouvelle vallée dans la région de Toshka, au sud-ouest de l'actuelle vallée, une priorité de son action politique à partir de 1997, tout comme, avant lui, Gamal Abdel Nasser avait mis la construction du barrage d'Assouan au cœur de ses priorités nationales ce qui poussa certains commentateurs à faire de ce moment nassérien, le parangon d'une société hydraulique<sup>10</sup>.

Par ailleurs, au-delà des mobiles politiques qui participent de l'œuvre de glorification, la maîtrise de l'eau est bien au cœur de la puissance économique et donc géopolitique de l'Égypte. Les ouvrages hydrauliques lancés par Mehemet Ali, notamment la construction du premier barrage au début du delta, ont permis de faire passer l'agriculture d'une fonction uniquement vivrière à une fonction exportatrice, le coton à longues fibres adapté à l'Égypte trouvant à ce moment-là un lieu de développement extraordinaire<sup>11</sup>. Ce choix de développement se trouve sans nul doute derrière l'établissement d'une armée puissante qui servira aux engagements militaires du vice-roi (*le khédive*) qui conquerra le Soudan en 1820 tant celui-ci paraissait appartenir au même ensemble géopolitique.

Plus d'un siècle plus tard, Gamal Abdel Nasser fera de même en lançant, après la victoire des officiers libres, la construction du grand barrage d'Assouan destiné notamment à faire reculer la dépendance alimentaire, pour un temps au moins. Malgré l'extension horizontale et verticale<sup>12</sup> des surfaces agricoles grâce au développement de l'irrigation, la formidable expansion démographique qui a fait passer la population de 25 millions d'habitants au début des années 60 à 80 millions aujourd'hui est venue en effet saper les espoirs sur ce plan-là.

Cette question de la réponse à la croissance démographique se pose avec d'autant plus d'acuité actuellement que l'Égypte n'est pas la seule à être concernée par le Nil qui l'ancre de fait dans les réalités de l'Afrique noire dont plusieurs Etats sont de réels châteaux d'eau, en particulier l'Éthiopie où se forment 85% du débit du Nil qui s'écoule en Égypte. Si comme l'a affirmé Hérodote, « *l'Égypte a été un don du Nil* », elle se trouve désormais face aux revendications formulées en mai 2010 par certains Etats de l'amont, à l'exception du Soudan, de remettre en question un partage de la ressource que Le Caire et Khartoum avaient décidé au lendemain de l'indépendance de ce pays en 1956. Et la perspective du référendum au Sud-Soudan en 2011 ne saurait rasséréner l'Égypte car cette région pourrait choisir la voie de l'indépendance avec la possibilité qu'elle rejoigne la coalition des Etats

d'amont. L'Égypte est donc fragilisée aujourd'hui sur son axe vertical. Nous allons voir qu'elle l'est aussi dans sa centralité.

## Une centralité contestée

Si l'Égypte est liée à l'Afrique par le Nil notamment, elle occupe une place privilégiée dans la géographie du monde arabe. Les aléas de la géographie ont logé en effet l'espace nilotique au cœur d'un espace s'étirant du Maghreb à l'Irak qui, sur le plan linguistique, s'est en grande partie unifié à partir du 7<sup>e</sup> siècle. Encore aujourd'hui, cette donnée géographique n'est sans doute pas sans incidence sur le rayonnement de l'Égypte dans son espace arabo-musulman même si, bien entendu, d'autres facteurs interviennent. Un pays beaucoup plus excentré, l'Arabie saoudite, peut rayonner du fait de son privilège historique qui est d'accueillir les lieux de vie du Prophète, Médine et La Mecque, mais aussi du fait de ses atouts pétroliers. D'autres entités excentrées dans l'espace arabe ont pu avoir de fortes influences à un moment donné, quoique leur situation géographique les repoussait assez loin dans l'espace arabo-musulman. Ce fut notamment le cas de Bagdad au moment du Califat Abbasside. Mais ce qui frappe dans le cas de l'Égypte, c'est quand même la relative permanence de son importance<sup>13</sup> à laquelle la situation géographique n'est à l'évidence pas étrangère. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que ce pays s'est toujours trouvé notamment au cœur des axes de circulation dans l'espace arabe et bien au-delà.

En tout cas, la centralité de l'Égypte dans l'islam sunnite s'impose à celui qui s'intéresse à l'histoire du monde arabo-musulman. Le choix du président Barak Obama de faire son grand discours de réconciliation avec le monde musulman à l'Université Al-Azhar, le 4 juillet 2009, est un révélateur de cette influence religieuse – et politique – du Caire, ainsi que de celle de sa grande institution religieuse fondée en 969 par les sultans fatimides. Cette université occupe une place essentielle en Égypte où elle est au centre de la vie spirituelle mais aussi politique du pays quoique ses liens avec le pouvoir ne soient pas toujours étroits<sup>14</sup>. Plus largement, cette institution rayonne dans le monde sunnite et ses oulémas ont eu beaucoup plus d'influence dans le monde arabe que ceux d'une péninsule arabique très longtemps en marge des dynamiques spirituelles et politiques du monde arabe. Même dans la période contemporaine, les professeurs « azhari » ont été nombreux à partir enseigner dans le Golfe ainsi qu'au Maghreb. Cependant, depuis une trentaine d'années, force est d'admettre que l'institution azhari a

perdu en influence du fait, d'une part, d'une certaine instrumentalisation intellectuelle par l'État égyptien, et surtout, d'autre part, des luttes intestines qui la traversent entre courants quiétistes et islamistes.

Sur le plan politique, la présence du siège de la Ligue arabe n'est pas fortuite et emprunte sans doute pour une part au positionnement géographique de l'Égypte, mais surtout – et là encore c'est aussi en partie lié à la géographie – à la place qu'a occupée l'Égypte dans le nationalisme arabe. Celui-ci prend racine au 19<sup>e</sup> siècle, période au cours de laquelle des intellectuels égyptiens entrent en contact avec l'Europe où s'est épanoui le discours sur la nation hérité des lumières. Cette proximité intellectuelle permet alors à ces intellectuels de découvrir la force du lien qui associe les peuples arabes et qui transcende toutes les allégeances familiales, tribales et religieuses. Parmi ces intellectuels, s'impose notamment l'Égyptien Rifa'a al-Tahtawi qui s'est formé au contact de savants français invités en Égypte par Mehemet Ali, avant de partir pour Paris où il allait y étudier Montesquieu, Voltaire et Rousseau, autant de penseurs qui l'aideront dans son cheminement vers l'affirmation d'une nation arabe qu'il a été le premier à porter. Par ailleurs, le développement de l'instruction, dès 1828, qui permet l'appropriation de la langue et la création d'une presse officielle constituent à l'évidence l'arrière-plan à l'essor de ce nationalisme. L'incarnation politique de celui-ci sera le parti Wafd qui animera notamment les révoltes de 1919, avant que Nasser au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ne vienne lui faire connaître son apogée éphémère, la guerre des Six jours scellant son destin tragique.

La prééminence de l'Égypte dans le nationalisme arabe s'est doublée d'une position très affirmée dans le domaine culturel, ce qui est encore le cas aujourd'hui. La littérature égyptienne est l'une des plus riches du monde arabe avec des auteurs célèbres comme Gamal Ghitany, Naguib Mahfouz et Youssef Idriss pour ne citer qu'eux, auxquels on pourrait ajouter Alaa Al-Aswani, l'auteur de *L'immeuble Yacoubian*, qui semble aujourd'hui renouer avec la tradition du roman populaire égyptien. Le cinéma a connu également un rayonnement dans le monde arabe et au-delà, avec notamment Youssef Chahine – récemment disparu –, Henry Barakat et Salah Abou Seif. Avec des représentants de très haut rang, à l'instar de la grande Oum Kalsoum et de Farid el Attrache, la chanson et la musique égyptiennes ont su également s'exporter de façon brillante dans un espace arabe où figurent aussi de grands créateurs et interprètes libanais et palestiniens.

Il faut admettre que le nationalisme arabe a entretenu avec la

culture une sorte de relation d'entraînement mutuel. Ainsi, si Oum Kalsoum a fait vibrer le monde arabe au moment où Nasser s'offrait en leader de la cause arabe, elle a bel et bien participé à l'influence politique du *Rais* tandis que celui-ci a renforcé la chambre d'écho aux chansons de la chanteuse égyptienne. Mais avec la réislamisation d'une part et le déferlement médiatique des pays du Golfe d'autre part, le rayonnement culturel égyptien s'est atténué depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

Plus largement, c'est tout le rayonnement égyptien dans le monde arabe qui a faibli dès la défaite de 1967 et surtout depuis la signature de l'accord de paix avec Israël en 1979 qui, certes, lui a permis de récupérer le Sinaï mais lui a fait perdre le siège de la Ligue arabe pendant dix ans. Il va sans dire que cette éviction de l'Égypte est liée également à la montée en puissance d'autres acteurs dans le monde arabe : l'Irak et le nationalisme combatif de Saddam Hussein jusqu'au début des années 1990, l'Arabie saoudite forte de ses pétrodollars et de sa prééminence religieuse – au moins du point de vue historique –, ainsi que le nationalisme palestinien dont l'influence sur les cœurs arabes n'est plus à démontrer, sont autant de protagonistes forts dans le monde arabe tandis qu'à l'échelle du monde sunnite régional, la Turquie contribue à évincer l'Égypte.

Pourtant, Le Caire essaie d'assumer sa centralité arabe sinon sunnite. L'Égypte a réussi à revenir dans les affaires arabes notamment à la faveur de la guerre du Golfe où elle a joué un rôle d'entraînement pour certains pays de la coalition anti-irakienne. Elle essaye également d'exercer un certain leadership dans la résistance à l'axe chiite depuis que l'Iran a radicalisé ses positions avec l'arrivée de Mahmoud Ahmadinejad. Mais c'est surtout sur le dossier palestinien, véritable épice de la sismicité arabe – et peut-être égyptienne<sup>15</sup> – qu'elle tente d'occuper une place centrale en sachant que l'accord de paix avec Israël lui vaut une réelle méfiance dans le monde arabe. Etant donné ses relations avec Israël, son souhait de tenir son rang dans le monde arabe et de préserver aussi la sécurité à sa porte, l'Égypte s'est beaucoup impliquée dans le processus de paix en accueillant des rencontres entre leaders palestiniens et israéliens<sup>16</sup>, puis elle a apporté son soutien au Fatah pour gérer la sécurité dans la bande de Gaza après le départ israélien en juillet 2005. Et quand la Bande de Gaza est tombée dans les mains du Hamas, l'Égypte a mis en œuvre une réelle politique d'endiguement de ce territoire sous domination des islamistes – y compris en construisant une barrière de sécurité - tout en tentant d'œuvrer à les rapprocher du Fatah et ainsi sécuriser sa zone frontalière.

Sur tous ces dossiers, force est d'admettre que ces positions qui participent du désir de centralité, sont quand même en grande partie liées aux desideratas américains, en tout cas ils correspondent aux priorités de leur agenda politique dont les incidences sont bien réelles sur ce « territoire-pivot ». Car si l'Égypte essaie d'influencer la région, de grands acteurs internationaux tentent aussi de faire de ce pays un relais de leur puissance.

## Rente et fragilité d'un territoire-pivot

L'Égypte occupe une place de choix sur un planisphère. Véritable charnière entre l'Afrique et l'Asie, l'Égypte est aussi un couloir entre deux mers d'importance, la mer Méditerranée et la mer Rouge qui conduit à l'océan Indien.

Cependant, cette position est autant une source de privilèges que d'ennuis : privilèges dès lors que ce pays a les moyens de faire respecter sa souveraineté, ennuis quand sa force en vient à vaciller comme certains épisodes de son histoire l'ont montré. S'il n'est guère utile de revenir sur une histoire millénaire, la seule évocation de la période contemporaine permet d'illustrer cela et ainsi de saisir la portée de cette donnée géostratégique qui interfère considérablement avec les développements égyptiens.

Au cours des deux derniers siècles, l'Égypte a été particulièrement convoitée. Alors qu'elle était contrôlée par Istanbul, elle a attiré la convoitise des Français dont les prétentions orientales le disputaient à celles de Londres. Le fait que Bonaparte ait jeté son dévolu sur cet ancien pays, participe évidemment de son positionnement stratégique dans une région dont on ne soupçonnait pas encore le potentiel pétrolier ni son intérêt d'ailleurs. L'heure était davantage à la recherche de routes vers les Indes que les Britanniques atteignaient par l'axe Haïfa-Koweït. Cette concurrence française dans la région allait contraindre Londres à s'y opposer, elle qui, alliée de l'empire ottoman, voulait prendre le relais de « l'homme malade de l'Europe » dans une région qui s'ouvrait sur l'Asie.

Même si la France n'allait pas réussir à prendre pied durablement en Égypte, elle réussit à inspirer l'idée de construire un canal dans l'isthme de Suez. Inspiré par Ferdinand de Lesseps mais décidé par l'Égypte en 1854, le canal de Suez ouvert en 1869 était capable de relier directement la mer Méditerranée à la mer Rouge. Ce faisant, il accroissait la valeur géostratégique de l'Égypte en même temps qu'il

allait contribuer pour une large part à ses futures vicissitudes.

Financé à ses débuts par le *Khédive* et par la France, le canal de Suez a vu les Britanniques revenir dans le jeu à la faveur d'une crise financière en Égypte qui avait débuté avec la chute des cours du coton à la fin de la guerre de sécession. Rachetant les parts du *Khédive*, Londres devenait ainsi propriétaire du canal en copropriété avec la France. Mais, cette tutelle allait rapidement exaspérer une partie de la population de plus en plus sensible au nationalisme. A la faveur de la révolte lancée par un officier égyptien – Pacha Urabi –, Londres prend alors le contrôle du pays en 1882. Cependant, ce contrôle ne va pas de soi dans un pays où le nationalisme est prégnant : une nouvelle révolte orchestrée par le parti nationaliste Wafd et son leader, Saad Zaghloul, éclate en 1919, tandis qu'à l'opposé de ce nationalisme laïc, Hasan el Banna fonde le parti des frères musulmans en 1928 comme en écho également à cette occupation occidentale.

Formellement indépendante en 1936, l'Égypte n'en reste pas moins sous tutelle britannique qui s'appuie notamment sur son affidé, le roi Farouk. Mais, dans un contexte de rejet croissant de la puissance tutélaire renforcé par la création d'Israël, les « officiers libres », dont Nasser, le poussent à l'abdication en 1952. L'échec du coup de force de Londres et Paris en 1956, pour éviter la nationalisation du canal de Suez par l'Égypte en vue de financer la construction du barrage d'Assouan, sonne le glas des velléités britanniques de contrôle sur le pays. Désormais, c'est de plus loin que va venir la volonté d'influence sur l'Égypte.

Dans le contexte de guerre froide, l'URSS cherche à briser l'endiguement américain – ou containment – en s'appuyant sur une Égypte en rupture idéologique avec l'Occident. De leurs côtés, les États-Unis sont loin d'être insensibles à ce territoire qui possède, avec le canal de Suez, un couloir d'évacuation du pétrole vers la Méditerranée et les forces de l'Otan basées en Europe, ce qui l'apparente à un « Etat-pivot » selon l'expression de Zbigniew Brzezinski<sup>17</sup>. De son côté, l'Égypte peine notamment à faire face à son déficit alimentaire. L'occasion d'une réorientation se présente avec l'arrivée de Sadate qui, concomitamment au choix d'un nouveau modèle économique, établit de fortes relations avec Washington que l'accord de paix avec Israël en 1979 vient consacrer. Désormais, les États-Unis font de ce pays un partenaire militaire dans la région tandis qu'ils cherchent à le conduire sur la route d'un libéralisme difficile à mettre en œuvre après l'encadrement économique qu'a subi l'Égypte de Nasser. Si avec la fin de la guerre

froide, le canal de Suez paraît moins stratégique pour les Etats-Unis – mais pas moins important sur le plan économique pour l’Egypte –, il n’en demeure pas moins que Washington garde un fort intérêt pour cet Etat de la région signataire d’un accord de paix avec Israël et qui apparaît comme un partenaire essentiel contre les dangers qui guettent la région : le terrorisme islamique, la montée en puissance de l’Irak et maintenant celle de l’Iran.

Bien qu’en diminution, les Etats-Unis assurent ainsi un soutien civil et militaire conséquent qui s’élève à 62 milliards de dollars entre 1977 et 2007, soit une moyenne de 2,1 milliards de dollars par an<sup>18</sup>. Pour Anne Alexander, l’américanisation de l’Egypte est profonde : « *L’armée égyptienne repose sur l’armement américain, les conseillers américains façonnent l’économie égyptienne et remodelent le système d’éducation ; des entreprises américaines sont visibles partout [...] et font glisser la classe moyenne vers un mode de vie américain*<sup>19</sup> ». Et cet auteur de comparer avec la « britannisation » du pays au 20<sup>e</sup> siècle qui s’était traduite par un rejet de la tutelle à la fin de la Seconde Guerre mondiale, en signifiant clairement que la crise du régime actuel est liée à cette tutelle américaine de plus en plus mal vécue par une partie importante de la population.

Le soutien américain qui participe d’une rente territoriale que l’Egypte transforme en « *chantage au chaos* »<sup>20</sup>, n’est donc pas forcément appelé à s’inscrire dans la durée même si pour l’heure l’alliance est solide. On peut toutefois relever une propension à la diversification des relations de l’Egypte, au moins sur le plan économique. Ainsi, ses échanges commerciaux avec l’UE ont décollé de près de 50 % depuis 2000 tandis qu’elle est le pays qui a reçu le plus de subsides de Bruxelles dans le cadre du processus de Barcelone. Par ailleurs, l’Egypte et l’Europe ont signé un plan d’action bilatérale (2007-2010) dont la dotation au Caire est d’environ 550 millions d’Euros<sup>21</sup>.

A cet essor des relations économiques, mais aussi politiques, s’ajoute un certain activisme du Caire dans l’animation de l’Union pour la Méditerranée (UPM) dont elle assure la coprésidence avec la France, mais cette entité apparaît aujourd’hui moribonde, en tout cas en panne<sup>22</sup>, et ne saurait donc se substituer à l’alliance avec les Etats-Unis à moyen terme.

Quant à la diagonale orientale, elle est plus en retrait, en particulier l’axe Le Caire-Moscou est beaucoup moins actif depuis une trentaine d’années, même si la Russie et l’Egypte se concertent beaucoup sur le dossier israélo-palestinien, sans compter que certains sujets de coopération économique montent en puissance, notamment du fait de

l'affirmation du potentiel céréalier russe (à l'exception de cette année 2010 de grande sécheresse). Par ailleurs, Le Caire tente aujourd'hui une réelle ouverture sur la Chine, mais cela moins pour des mobiles géopolitiques que pour des raisons économiques d'intérêts croisés entre les deux pays. Le partenariat économique entre les deux pays vient d'être accéléré avec la création d'une zone économique spéciale (ZES) pour les entreprises chinoises qui sera établie en 2011 le long de la mer Rouge. Ce rapprochement sino-égyptien traduit les intérêts des deux pays : l'Égypte cherche des investisseurs tandis que la Chine cherche à réduire ses coûts de production mais surtout se met en quête de nouvelles ressources pétrolières. Dans cet échange de prestations de services, on peut signaler aussi que l'Égypte a accueilli le dernier sommet Afrique-Chine, en novembre 2009, organisé à Charm El Cheikh.

## L'Égypte et ses fractures internes

Si l'Égypte est perçue en Occident comme un garant de la sécurité dans la région, force est d'admettre qu'elle est loin de respecter la sécurité de ses citoyens au sens où le rapport du PNUD sur le monde arabe publié en 2009 l'a définie. Pour Amat Al Alim Alsoswa, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies : « *On tend à concevoir la sécurité en termes militaires ou comme concernant la sécurité de l'État. Mais la sécurité des personnes est menacée non seulement par les conflits et les troubles civils, mais également par la dégradation de l'environnement, la discrimination, le chômage, la pauvreté et la faim. La seule façon de permettre aux populations des États arabes de réaliser des progrès en matière de développement humain consiste à attaquer ces facteurs d'insécurité à leur source.* »<sup>23</sup> Et ce rapport montre que l'Égypte est un pays où l'insécurité économique, sociale mais aussi politique est encore très grande. Autrement dit, « *l'envers du décor* »<sup>24</sup> n'est pas des plus rassurants. Nous retenons ici trois fractures évidentes au cœur de la société égyptienne mais d'autres pourraient être exposées également, comme notamment la fracture hommes-femmes.

### Les fractures socio-économiques et territoriales

Grâce à l'adoption de réformes économiques destinées à renforcer son attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers, l'Égypte a ainsi été classée « *meilleur réformateur mondial* » en 2007 par le programme *Doing Business* de la Banque mondiale. Cette consécration du réformisme éco-

nomique égyptien est l'aboutissement d'un train de réformes engagées depuis que Sadate par ladite loi 43 a « ouvert les portes » (*Infitah*) au capital, en réduisant fortement les taxes qui l'affectaient en vue notamment de faire revenir les riches entrepreneurs égyptiens du Golfe. Après les années d'économie administrée où Nasser avait nationalisé une grande partie du capital égyptien mais aussi étranger (français et anglais principalement), cette année 1974 reste comme celle qui a réorienté radicalement l'Egypte sur le plan économique avant qu'il en soit de même sur le plan de la politique étrangère. Avec l'arrivée d'Hosni Moubarak en 1981, cette politique s'est accélérée dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel lancé en 1986 et destiné à réduire la dette publique tout en facilitant encore plus l'investissement privé. Par la suite, les décisions politiques ont continué à faire entrer l'Egypte de plain-pied dans l'économie de marché pour arriver à cette consécration en 2007 de « meilleur réformateur ». De fait, la croissance économique y est élevée (7 % de moyenne entre 2006 et 2008, 4,9 % en 2009). Mais cela suffit-il à faire un développement équilibré ? En particulier, ce quitus donné à l'Egypte doit être mis en regard d'une donnée très préoccupante, à savoir l'importance des inégalités et de la pauvreté dans le pays<sup>25</sup>.

Alors que le nassérisme avait permis l'émergence d'une classe moyenne même si ce fut par le biais d'un Etat pléthorique et clientéliste, il semble donc que les choix effectués aient contribué notamment à la réduire tandis qu'a émergé une catégorie très aisée. Avec l'*Infitah* lancée en 1974, le choix de modifier le processus d'accumulation du capital en privilégiant le secteur privé a facilité l'émergence d'une « bourgeoisie parasite<sup>26</sup> » (importateurs, avocats, opérateurs touristiques, courtiers, fonctionnaires commissionnaires, etc.), encore appelée les « chats gras » lors des émeutes de la faim en 1977 que la diminution des subventions à la consommation de produits alimentaires avait provoquées. Et les choix de son successeur n'ont pas modifié une orientation qui privilégie une partie de la population, et notamment ceux que *The economist* avait appelés les « *new pharaohs* » en 2005 dont certains sont issus ou très proches du régime<sup>27</sup>. A l'évidence, différentes dispositions dont notamment la fiscalité, les lois sur les monopoles et les privatisations opérées sur fond de corruption ont facilité cet état de fait<sup>28</sup>, sans compter que les dépenses militaires très importantes, dans un pays qui veut encore prétendre à son leadership arabe, obèrent les marges de manœuvres financières de l'Etat en matière de redistribution.

A l'instar de beaucoup de pays du Sud, la « ploutocratie » qui tire profit des choix économiques du pays, a tendance à s'isoler de plus en plus dans certains quartiers des villes, notamment au Caire (par exemple les quartiers de Zamalek, Héliopolis et Ma'adi). Pendant ce temps, la classe moyenne voit son pouvoir d'achat baisser du fait de l'inflation<sup>29</sup> et une partie glisse à son tour vers la pauvreté. Quant aux plus pauvres, ils sont exposés à des difficultés de tous ordres en particulier en matière d'adduction en eau dont les limites ont été révélées violemment par la « révolte des assoiffés » en 2007<sup>30</sup>, ou encore lorsque les prix des matières premières alimentaires augmentent comme ce fut le cas en 2007-2008<sup>31</sup>. Parmi les pauvres, les paysans sont très massivement représentés et la contre-réforme agraire de 1992 qui a notamment déplaçonné les loyers du foncier n'est pas pour arranger leur situation<sup>32</sup>.

Sur le plan territorial, même si aucune zone de l'écoumène égyptien n'est épargnée par la pauvreté, force est de constater que certaines régions le sont plus que d'autres. C'est le cas en particulier de la Haute-Egypte, encore plus rurale que le Delta même si ponctuellement le tourisme contribue à des phénomènes locaux d'essor économique (région de Louxor notamment). Certes, ce déséquilibre régional n'est pas nouveau car cette région est restée à l'écart des dynamiques de développement qui ont été lancées sous Mehemet Ali et qu'a confortées bien plus tard Nasser. Mais il ne fait aucun doute que le basculement dans la mondialisation renforce le déséquilibre économique entre Nord et Sud qui s'ajoute aux différences socioculturelles entre le Delta et le Sa'id. S'il n'y a pas de danger sécessionniste, on peut faire remarquer que l'islam politique radical s'ancre particulièrement dans la partie méridionale, ce qui conduit les autorités à s'engager, au moins dans le discours, dans la recherche d'un développement régional plus équilibré.

## La fracture communautaire

C'est dans cette même Haute-Egypte, plus précisément à Nag Hammadi, qu'une fusillade a coûté la vie à six coptes le 6 janvier 2010. En fait, ce meurtre faisait suite à des heurts réguliers depuis une vingtaine d'années entre membres des deux communautés, particulièrement en Haute-Egypte où les coptes sont les plus nombreux et où l'islamisme radical est le plus prégnant. Il semble donc loin le temps où les nationalistes du Wafd avaient pour symbole le croissant et

la croix et pour idée celle de faire vivre la nation égyptienne ! Même si l'expression de rupture intercommunautaire n'est pas pleinement convenable car elle laisserait penser que deux blocs se font face, il n'en demeure pas moins que la réalité des affrontements est indéniable et qu'elle s'est installée surtout avec l'arrivée du président Sadate. Parmi toutes les raisons qui expliquent ce tournant, n'oublions pas que celui-ci a fait de la Sharia une des sources de la législation tandis qu'il ne répugnait par à l'idée de s'affirmer « tête des croyants ». Tout cela n'était évidemment pas anodin dans un contexte de montée en puissance des islamistes d'une part, et de choix d'une nouvelle alliance avec les Américains d'autre part qui justifiait la lutte contre les partis de gauche et une certaine alliance avec la mouvance islamiste. Juste avant sa mort, Sadate était même allé jusqu'à enfermer Shenouda III au monastère de Wadi Natroun l'accusant de semer la division dans le pays. Libéré par Moubarak, mais encouragé à ne plus s'immiscer dans les affaires de l'Etat, le pape copte, réputé pour son nationalisme affirmé et son intransigeance sur la question palestinienne (s'opposant aux pèlerinages chrétiens en Terre sainte) fut de fait renvoyé à une simple fonction de représentant de son Eglise dont il devint le porte-parole, ce qui, de fait, selon Alain Roussillon, contribua à accroître la fracture intercommunautaire en Égypte<sup>33</sup> que la montée en puissance des factions maximalistes islamistes (Jihad et Gamaat islamya) dans les années 90 a encouragée ensuite. Et ce n'est pas la rhétorique du héraut du « *nouveau Moyen-Orient* », le président George W Bush, qui a amélioré les choses, les chrétiens arabes tendant à être considérés comme les suppôts des « *croisés américains* ». Depuis une trentaine d'années, on assiste ainsi, en Égypte, à un véritable retrait copte de l'espace politique que les autorités n'ont pas réussi ou cherché à enrayer. Pour l'heure, quand ils n'émigrent pas, et plutôt que de s'investir dans l'espace politique où d'ailleurs peu de place leur est faite<sup>34</sup>, les membres de cette communauté en restent le plus souvent au champ économique pour les plus favorisés ou bien aux marges de la société pour les autres.

## La fracture politique

La fracture du corps politique, qui s'exprime par l'autoritarisme et l'appropriation de l'espace politique par certains, est une autre fracture évidente en Égypte à l'instar d'ailleurs de la très grande majorité des pays arabes. Pour autant, ce rapprochement avec l'ensemble de l'aire arabe ne signifie pas bien entendu que nous souscrivions en

quelque manière à une approche essentialiste d'une caractéristique qui n'est pas vouée à être frappée du sceau de l'invariance<sup>35</sup>. Dans le cas égyptien, rien ne nous permet non plus de conforter l'hypothèse d'un despotisme oriental tel que décrit par Witfogel et qui est le propre d'une société hydraulique.

Depuis la parenthèse parlementaire où une certaine liberté politique avait pu régner, l'Égypte est bel et bien caractérisée par l'existence d'un pouvoir autoritaire, Nasser, Sadate et aujourd'hui Moubarak entretenant un système de monopartisme réel (sous Nasser) ou de fait (sous Sadate et Moubarak). Après l'arrivée des Officiers libres au pouvoir, le multipartisme a été progressivement abandonné au profit de la mouvance nassérienne dont les appellations n'ont cessé de changer (Rassemblement de la libération-1952 –, Union Nationale – 1956 – et enfin l'Union socialiste arabe-1962). Tandis que le successeur de Nasser, Anouar el Sadate, allait évoluer vers un libéralisme économique, l'Union socialiste arabe, elle, devait se transformer en Parti national démocratique (PND) en 1978 devenu un parti Etat à forte mobilisation clientéliste. Cependant, ce changement d'appellation qui pour le coup signifiait aussi une sortie de l'ère « socialiste », s'est également accompagné d'une re-libéralisation de l'espace politique, en apparence seulement tant le Wafd devenant le nouveau Wafd (centre droit), le parti socialiste du travail et le Tagammu (gauche) notamment sont alors demeurés sous contrôle effectif des autorités du pays, une situation qui n'a pas changé sous Moubarak sous le règne duquel l'offre politique s'est diversifiée sans pour autant que l'espace politique ne s'ouvre dans les faits. Les partis politiques légaux ne peuvent donc pas gagner en légitimité, eu égard à la domestication que l'Etat leur impose. Seuls les frères musulmans semblent avoir une forte assise populaire alors même qu'ils sont encore officiellement dans l'illégalité. Quant à la mouvance laïque et indépendante, elle doit se résoudre à rester aux marges de la démarche partisane en privilégiant une approche en associations citoyennes que relie aujourd'hui les liens informatiques. L'espace politique paraît donc dépolitisé alors même que le mécontentement est réel. De fait, celui-ci se manifeste autrement, notamment par des grèves en entreprises, des mobilisations catégorielles ou des manifestations en faveur de l'amélioration des conditions de vie (salaires, eau, alimentation)<sup>36</sup>. Cependant, pour l'heure, ce mécontentement a du mal à s'incarner dans l'arène politique à l'exception du canal des frères musulmans dont le poids représentait 88 députés dans l'assemblée élue en 2005. La fracture politique est donc consacrée entre, d'un côté, un

pouvoir omnipotent mais finalement peu légitime – même sur la politique étrangère, notamment en direction d'Israël, les choix sont mal perçus – et, d'un autre, une population qui se détourne des formations reconnues et se mobilise pour des formations ou des associations qui ne le sont pas.

Tandis que l'échéance présidentielle de 2011 se rapproche, on peut réellement douter que, eu égard à tous les instruments de verrouillage du système politique qui sont mis en œuvre, de grands changements se produiront à cette occasion. Pourtant, si notamment la donne économique et sociale n'est pas infléchie, rien ne garantit que cette stabilité imposée puisse perdurer indéfiniment. Et cette lourde incertitude s'ajoute aux interrogations que posent la verticalité (la dépendance du Nil), la centralité (affaissement de l'Égypte dans le monde arabe) et la diagonalité (dépendance aux États-Unis).

L'Égypte est décidément trop fragilisée à l'extérieur et à l'intérieur pour jouer les premiers rôles dans une région du Proche-Orient où Nasser avait réussi à projeter sa présence. Mais cette période, fastueuse sur le plan politique, n'était-elle pas une parenthèse dans le jeu régional ? ■

#### Notes

1. Géopolitique : les voies de la Puissance, édition Plon, 1990, p. 37
2. Cité par François Thual, Méthodes de la géopolitique, ellipses, 1996, p. 15.
3. Albert Hourani, *op.cit* et Xavier de Planhol, les nations du Prophète, 1993, Fayard.
4. Yves Lacoste, Géopolitique de la Méditerranée, Armand Colin, p.341.
5. Karl A. Wittfogel, *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power*, Vintage Books/Random House, New York, 1981 (réimpression de la première édition de 1957).
6. Christophe Ayad, Géopolitique de l'Égypte, p.33. On pourrait cependant souligner qu'entre la période pharaonique et l'arrivée de Mehemet Ali au 19<sup>e</sup> siècle, la centralisation étatique n'a pas été toujours une réalité.
7. Cité par Xavier de Planhol, *op.cit*, p. 227.
8. Yves Lacoste, *op.cit*, p. 342.
9. On ne peut pas passer sous silence quand même les particularités identitaires notamment de la Haute-Égypte. Voir notamment *Upper Egypt, Identity and Change*, edited by Nicholas Hopkins et Reem Saad, The American University in Cairo Press, 2004.
10. Cette position avait été celle du sociologue A Abdel-Malek et de l'économiste Hassan Riad dont les travaux au début des années 1960 ont été repris par Pierre Vidal-Naquet dans « Histoire et idéologie : Karl Wittfogel et le concept de mode de production asiatique » In Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 19<sup>e</sup> année, N. 3, 1964. pp. 531-549.
11. Plus tard, notamment au moment de la guerre de sécession américaine (1961-1865), la conjoncture cotonnière sera très favorable.

12. L'extension verticale correspond à la possibilité de faire deux voire trois cultures au lieu d'une seule sur la même parcelle. L'extension horizontale est permise par la bonification de nouvelles terres.
13. Même pendant la période ottomane, l'Égypte était une province difficile à tenir. Albert Hourani fait d'ailleurs remarquer que [...] l'Égypte avait les ressources nécessaires pour soutenir un centre de pouvoir indépendant : des campagnes riches produisant un vaste surplus à l'usage du gouvernement et une grande ville au long passé de capitale. In Albert Hourani, *histoire des peuples arabes*, Seuil, 1993, p. 304.
14. Sous Nasser l'institution a été totalement mise sous contrôle de l'Etat avant que Sadate n'allège sa tutelle. De son côté, Mubarak essaiera une reprise en main. Les deux derniers cheikhs, Gad al-Haq Ali Gad al-Haq et Mohamed Sayed Tantawi, récemment disparu, étaient plutôt dociles par rapport au régime. Il semblerait que le nouveau cheikh El-Tayeb soit plus déterminé à soustraire Al-Azhar de la tutelle politique. Lire à ce sujet l'article d'Hosham Tamam dans le Al-Ahram : <http://weekly.ahram.org.eg/2010/1012/focus.htm>
15. La montée en puissance de l'opposition politique qui a défié Hosni Mubarak aux élections de 2005 a démarré avec des manifestations pro-palestiniennes en solidarité avec la nouvelle *intifada*.
16. L'accord sur la sécurité et l'accord intérimaire « Gaza-Jéricho d'abord » ont été signés au Caire en février et mai 1994, l'accord dit Oslo II a été signé à Taba en 1995. En 2001, les négociations de la dernière chance ont eu lieu également dans cette ville.
17. L'Égypte s'apparente à ce que Zbigniew Brzezinski nomme des Etats-pivots « des Etats dont l'importance tient moins à leur puissance réelle et à leur motivation qu'à leur situation géographique sensible et à leur vulnérabilité potentielle [...]. Le plus souvent, leur localisation leur confère un rôle clé pour accéder à certaines régions ou leur permet de couper un acteur de premier plan des ressources qui lui sont nécessaires ». In Le Grand échiquier, L'Amérique et le reste du monde, Bayard éditions, 1997.
18. Anne Alexander, *Mubarak in the international arena, in Egypt, a moment of Change*, edited by Rabah El-Mahdi et Philip Marfleet, 2009, The American university in Cairo Press, p. 138.
19. Anne Alexander, *ibid.* p. 149.
20. Christophe Ayad, *op.cit.*
21. Les thématiques de ce Plan d'action sont nombreuses : dialogue politique, développement économique, développement social, commerce, transports, énergie, migrations, etc.)
22. Sébastien Abis (direction), *La Méditerranée sans l'Europe, Confluences Méditerranée*, n° 74, été 2010.
23. <http://content.undp.org/go/newsroom/2009/july/multiple-threats-to-human-security-impede-development-in-the-arab-countries.fr?lang=fr>
24. Selon le titre du livre de Sophie Pommier, *Egypte, l'envers du décor*, La découverte, 2008.
25. Selon une étude de la banque mondiale, 2007, citée par Sophie Pommier, *op.cit.* Selon un rapport de la Ligue arabe et PNUD (*development challenges For The Arab Region*) publié en mars 2009, ces inégalités auraient très légèrement diminué entre 1995 et 2005.
26. Selon l'expression de Hinnebusch, R. *Egyptian Politics under Sadat*, Cambridge University Press, 1985, pp. 69-70.
27. Philip Marfleet, *State and Society*, in Rabah El-Mahdi et Philip Marfleet, *op.cit.*
28. Ahmad El-Sayed El-Naggar, *Economic policy : From State control to decay and*

## Egypte : une géopolitique de la fragilité

*corruption*, in Rabah El-Mahdi et Philip Marfleet, *op.cit.*

29. Ahmad El-Sayeg El-Najjar montre que le salaire moyen d'un fonctionnaire pouvait permettre l'achat de 68 kg de viande par mois tandis qu'en 2008, il ne pouvait plus en acquérir que 6. *Ibid.* p. 43.

30. Nefissa Hassan Dessouki, *Water Crisis in Egypt : 2007 Year of Thirst Revolution*, pp. 180-191, Chroniques égyptiennes, CEDEJ, 2007. D'après un recensement de 2006, 35 % des Egyptiens n'auraient pas accès à un réseau d'eau potable. Et quand ils sont reliés, des risques de contamination existent. Ainsi, en 2009, plus de 300 habitants du village d'El-Baradah dans le delta ont contracté la typhoïde eu égard à la contamination des réseaux d'adduction d'eau potable par les eaux usées.

31. Certes les dites émeutes du pain ont pu être contenues par un effort de l'Etat, mais comme seul le pain *Baladi* était subventionné, on a assisté à une dégradation de la qualité nutritionnelle des populations les plus pauvres. Voir notamment Perspectives pour les politiques agricoles en Afrique du Nord, (direction Sébastien Abis, Pierre Blanc et Mihoub Mezhouagi, AFD-CIHEAM, options méditerranéennes, Série études et recherches, n°64, 2010.

32. Lire notamment Habib Ayeb « La crise de la société rurale en Egypte », la fin du fellah, Karthala, 2010.

33. Roussillon, Alain, 2006, « Visibilité nouvelle de la « question Copte : entre refus de la sédition et revendication citoyenne », in *L'Égypte dans l'année 2005*, Dir. Florian Kohstall, Le Caire, Cedej, p.138. Sur cette question, on pourra aussi se reporter au numéro 66 (été 2008) de la revue Confluences Méditerranée consacrée à la question.

34. Christophe Ayad, *op.cit.*

35. Pierre Blanc, L'islam, la démocratie, le développement, *Futuribles*, septembre 2009, n° 35, pp. 57-68.

36. Lire notamment Joel Beinin, *Worker's struggles under "Socialism" and "Neoliberalism" In Egypt moment of Change*, *op.cit.*, pp. 68-86.

## POPULATION ET CAPITAL HUMAIN EN EGYPTE À L'HORIZON 2050

Anne Goujon, Huda Alkitkat

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 33 à 47

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-33.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Anne Goujon, Huda Alkitkat « Population et capital humain en Egypte à l'horizon 2050 », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 33-47.  
DOI 10.3917/come.075.0033  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Anne Goujon et Huda Alkitkat

Anne Goujon est chercheur, Vienna Institute of Demography (VID), Académie des Sciences Autrichiennes et Programme Population Mondiale, International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Autriche.  
Huda Alkitkat est chercheur, Centre d'information et d'aide à la décision (IDSC) du Cabinet ministériel, Egypte.

# Population et capital humain en Egypte à l'horizon 2050

*L'Egypte est aujourd'hui confrontée au défi d'une population croissante dont les moyens de subsistance à venir ne pourront être assurés que par le développement rapide des secteurs industriels et des services pour lesquels le développement du capital humain constituera un préalable nécessaire. Après avoir analysé les tendances démographiques du pays, cet article explore sous la forme prospective les scénarios jusqu'en 2050.*

L'Egypte fait aujourd'hui face à un défi démographique dont les implications écologiques et économiques sont graves, sans parler de leurs répercussions sociales et politiques évidentes. Sa population, lorsque Bonaparte débarqua à Alexandrie le 1<sup>er</sup> juillet 1798 n'excédait pas 3 millions d'habitants. Cent ans plus tard, elle était passée à 10 millions et à la veille de l'arrivée de Nasser au pouvoir en 1950 elle atteignait 21 millions. Aujourd'hui, en 2010, l'Egypte compte plus de 80 millions d'habitants<sup>1</sup>, sans compter les expatriés. Si un taux de croissance annuel de 2,3 % entre 1950 à 2010 n'a rien d'exceptionnel en soi dans la région – Israël, la Syrie, la bande de Gaza et surtout la Jordanie ont « fait mieux » –, l'Egypte était dès les années 50 voire depuis la Première Guerre mondiale perçue comme surpeuplée. Or, aujourd'hui encore c'est le seul pays d'Afrique du Nord

auquel certaines projections démographiques prêtent le pouvoir de doubler sa population dans les 50 ans à venir<sup>2</sup>, dans un environnement où les ressources en eau et le potentiel de développement agricole sont fortement contraints. Ceci en dépit du fait, comme le montrait Y. Courbage l'année de la Conférence du Caire sur la Population et le Développement<sup>3</sup>, que les gouvernements égyptiens successifs depuis Nasser ont constamment fait preuve – au moins dans leurs dires – de volontarisme quant à la politique démographique. Or, le principal instrument de cette politique, le contrôle de la fécondité, a été très peu affecté. La politique nationale de population sous l'égide du président Moubarak prévoit d'abaisser la fécondité de 3 enfants par femme en 2008 à 2,1 enfants d'ici à 2017. Dans l'hypothèse – peu probable à nos yeux – où cela resterait envisageable, il faudrait malgré tout compter pour les décennies à venir sur une forte croissance en raison de l'effet de l'inertie démographique (traduction de la croissance démographique passée et présente qui engendrera inévitablement une forte concentration d'Égyptiens en âge de procréer). L'une de ses conséquences sera une augmentation irrésistible de la force de travail. Cette « masse à salarier » devra, comme elle a commencé à le faire, se diriger vers d'autres secteurs d'occupation que l'agriculture, tels que l'industrie et les services, pour lesquels l'éducation de la population jouera un rôle-clé.

L'Égypte est en ce début de siècle le pays dont la population en âge de travailler est la plus instruite de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, au moins en termes quantitatifs. Toutefois, la composition éducative de la population souffre de nombreux déséquilibres, dus au fait que l'expansion de l'instruction n'est pas allée de bas en haut, mais s'est d'abord effectuée aux niveaux supérieurs du secondaire et du troisième degré avant de se diffuser vers l'éducation de base. En 2006, le recensement dévoilait une société égyptienne écartelée avec d'un côté 30 % d'analphabètes et 12 % sachant lire et écrire sans avoir complété les 6 ans d'éducation primaire et, d'un autre côté, 38 % ayant une éducation supérieure (secondaire ou tertiaire). Par ailleurs, l'éducation des femmes, l'un des chaînons manquants pour une augmentation de la productivité du travail, demeure lacunaire : En 2006, 42 % de la population féminine de plus de 15 ans était analphabète.

Autre problème majeur de l'éducation : la plupart des diplômés proviennent des sciences humaines et sociales, littérature, droit, religion etc. puisqu'ils représentent plus de 70 % de tous les étudiants à l'université<sup>4</sup>. Bien que l'Égypte semble avoir un avantage concurrentiel pour ses exportations, elle ne semble pas réaliser son plein potentiel,

en partie parce qu'elle ne peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée, comme le montre l'indice de compétitivité mondiale où l'Egypte arrive loin derrière d'autres pays de la région comme la Tunisie<sup>5</sup>.

Le gaspillage de ressources humaines y est donc effarant. De fait, les taux de chômage sont particulièrement élevés chez les diplômés de l'enseignement supérieur depuis le début des années 1990<sup>6</sup>, tout particulièrement parmi les nouveaux entrants sur le marché du travail<sup>7</sup>. De plus, la participation des femmes à l'économie et l'emploi des diplômées restent faibles. La situation découle d'un cercle vicieux : les niveaux de scolarité de la population sont trop faibles pour guider l'Egypte sur la voie du développement et empêchent par là même ceux qui sont instruits de trouver l'emploi nécessaire<sup>8</sup>.

Nous montrerons les caractéristiques démographiques et éducatives à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle et à l'aide de projections, nous étudierons les futurs potentiels de ce pays.

## Les tendances démographiques et leurs corollaires

Nous analysons dans cette section les principales tendances démographiques en termes de population, de fécondité et d'éducation. Dans la mesure du possible, notre analyse portera sur les quatre principales régions – Gouvernorats urbains, Basse-Egypte, Haute-Egypte, et Gouvernorats frontaliers – dont le développement démographique différencié fait partie des défis que l'Egypte devra relever.

Sans même tenir compte des quelque 6 millions d'émigrés<sup>9</sup>, la population de l'Egypte représente un quart de la population du monde arabe. La majeure partie du pays est inhabitée, 95 % de la population étant regroupée sur 5,5 % de la surface, dans le delta et la vallée du Nil, sur les zones côtières et dans les gouvernorats du nord. L'Egypte est un pays à forte croissance démographique puisque la population a plus que triplé entre 1950 et 2010. Aujourd'hui, le taux de croissance de la population demeure très élevé – 1,8 à 2,6% annuellement selon les estimations – et manifeste peu de tendances à la baisse. À l'heure actuelle, la plupart de l'augmentation provient des gouvernorats ruraux de Basse et Haute-Egypte, ainsi que des gouvernorats frontaliers. Signalons enfin que les zones rurales en Egypte sont parmi les plus densément peuplées au monde<sup>10</sup>.

**Tableau 1. Population totale et répartition de la population par région, et taux moyen de croissance annuelle intercensale, 1976-2006. Source : Recensements de la population**

Pays/Régions	Population totale (millions), proportion de la population par régions (%) et croissance démographique annuelle intercensale (%)						
	1976	Croissance annuelle 1976-86	1986	Croissance annuelle 1986-96	1996	Croissance annuelle 1996-06	2006
<b>Population totale</b>	36,8	2,7 %	48,3 s	2,1 %	59,3	2,0 %	72,8
<b>Gouv. urbains</b>	21,3 %	2,1 %	20,2 %	1,3 %	18,6 %	1,6 %	18,0 %
<b>Basse-Egypte</b>	43,1 %	2,8 %	43,2 %	2,2 %	43,5 %	1,9 %	43,0 %
<b>Haute-Egypte</b>	34,5 %	3,0 %	35,4 %	2,4 %	36,5 %	2,4 %	37,2 %
<b>Gouv. frontaliers</b>	1,1 %	3,2 %	1,2 %	3,8 %	1,4 %	4,6 %	1,8 %

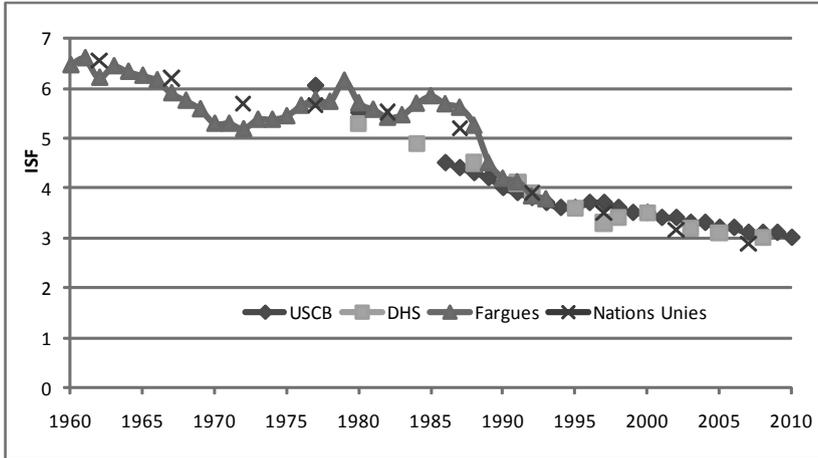
En 2006, près de 18 % de la population égyptienne vivait dans les gouvernorats urbains comprenant Le Caire, Alexandrie, Port-Saïd, et Suez. Le Caire abritait 11 % de la population totale avec une densité dépassant les trente mille habitants au km<sup>2</sup>. Le Grand Caire (Le Caire, Giza, Qalyubiya) et Alexandrie représentaient plus de 50 % de la population urbaine<sup>11</sup>. Les quatre derniers recensements montrent que la région de la Basse-Egypte est légèrement plus peuplée que la Haute-Egypte (43 % contre environ 37 % en 2006) mais cette dernière de par sa croissance démographique élevée s'en rapproche indubitablement. La région frontalière peu peuplée (1 % de l'ensemble) subit également une forte croissance démographique.

### Une fécondité qui baisse mais qui demeure élevée

La fécondité a suivi une courbe très atypique marquée par des accélérations et des ralentissements difficilement explicables<sup>12</sup>. En fait, il y a eu deux phases principales dans le déclin de la fécondité (voir Figure 1). La baisse a été très rapide sous Nasser entre 1965 et 1970 – on est passé d'un peu plus de 6 enfants par femme à 5 enfants par femme sur un pas de temps très court –, avant de ralentir et même de s'inverser par la suite. Puis de nouveau, l'indice synthétique de fécondité (ISF) a diminué en passant de 5,9 enfants par femme (1985) à 3,3 (1995-1997), la conséquence de changements structurels au sein de la société tels que l'augmentation du niveau d'éducation des femmes, mais aussi de la détérioration de la situation économique globale<sup>13</sup>. Entre 1995 et 2008, la baisse s'est ralentie, et deux enquêtes DHS<sup>14</sup> ont même indiqué une

augmentation de l'ISF entre 1998 et 2000, largement discutée dans la littérature<sup>15</sup> et montrant que la stagnation s'est principalement produite parmi les femmes de statut moyen ou élevé (éducation, revenu), alors que la fécondité des femmes à faible statut a continué de diminuer, principalement grâce au retard de l'âge au premier mariage.

Figure 1. Estimations de l'ISF en Egypte<sup>16</sup>



Les dernières enquêtes DHS (2003, 2005 et 2008) montrent aussi un rythme plus lent de baisse. L'ISF en 2008 dépasse 3 enfants par femme, ce qui est beaucoup, même à l'aune des pays arabes notamment ceux du Maghreb où la fécondité oscille selon le pays entre 2 et 2,3 enfants.

Au plan régional, (tableau 2) la fécondité a reculé en Haute-Égypte, région où elle demeure toutefois la plus élevée, surtout en zone rurale, où l'ISF est passé de 6,2 en 1980 à 3,6 en 2008. Dans d'autres régions, le déclin de l'ISF a marqué une pause entre 1995 et 2000, puis entre 2005 et 2008, comme observé au plan national, particulièrement au niveau des gouvernorats urbains.

**Tableau 2. ISF en Egypte, selon la région et le lieu de résidence, 1988-2008.***Sources : DHS*

Pays/Régions/Lieu de résidence	ISF					
	1988	1992	1995	2000	2005	2008
Egypte	4,4	3,9	3,6	3,5	3,1	3,0
Gouv. urbains	3,0	2,7	2,8	2,9	2,5	2,6
Basse Egypte	4,5	3,7	3,2	3,2	2,9	2,9
Urbain	3,8	2,8	2,7	3,1	2,7	2,6
Rurale	4,7	4,1	3,5	3,3	3,0	3,0
Haute Egypte	5,4	5,2	4,7	4,2	3,7	3,4
Urbaine	4,2	3,6	3,8	3,4	3,1	3,0
Rurale	6,2	6,0	5,2	4,7	3,9	3,6
Gouv. frontaliers	-	-	-	3,8	3,3	3,3

L'éducation est avec le lieu de résidence la caractéristique qui différencie le plus la fécondité<sup>17</sup>. Le tableau 3 montre la fécondité par niveaux d'éducation à travers les enquêtes couvrant la période 1988-2008. Il révèle qu'effectivement, conformément au paradigme de la transition démographique, les femmes les plus instruites mettent moins d'enfants au monde. Il révèle aussi que l'écart de fécondité par niveau d'instruction a diminué rapidement avec l'augmentation de celui-ci, cette convergence étant aussi conforme à la théorie.

Toutefois celle-ci est sérieusement remise en cause par le niveau actuel de fécondité où s'opère la convergence, c'est-à-dire à trois enfants par femme, soit à près de 50% de plus que le taux de remplacement de 2,1 enfants. Plus étonnant encore, la fécondité des femmes ayant une instruction secondaire et supérieure, normalement les pionnières d'un ralentissement de la fécondité, a été plus ou moins constante au cours des 20 dernières années, oscillant autour de trois enfants. Le Cairo Demographic Centre<sup>18</sup> montre que la préférence pour des descendants mâles et la pression communautaire sont les principales raisons invoquées par les femmes instruites pour justifier leur désir d'avoir trois enfants. Nous y ajouterons deux facteurs d'ordre structurel : d'une part, les taux de chômage élevés (40% en 2009) des femmes avec une instruction au-delà du secondaire accroissent leur disponibilité ; d'autre part, les emplois offerts aux femmes dans la fonction publique sont destinés le plus souvent à des femmes instruites tandis que la souplesse et la garantie des statuts leur permet d'assumer une fécondité élevée.

**Tableau 3. La fécondité par niveau d'instruction, 1988-2008.**Source : *Plusieurs DHS*

Niveau d'instruction	ISF					
	1988	1992	1995	2000	2005	2008
Sans instruction	5,4	5,0	4,6	4,1	3,8	3,4
Primaire incomplet	4,8	4,0	3,7	3,8	3,4	3,2
Primaire complet/ Secondaire incomplet	3,6	3,0	3,1	3,4	2,9	3,0
Secondaire complet/Supérieur	3,2	2,9	3,0	3,2	3,0	3,0
Total	4,4	3,9	3,6	3,5	3,1	3,0

### Des inégalités éducatives qui régressent

Bien que l'éducation soit érigée en priorité absolue, les résultats sont décevants. L'analphabétisme est encore répandu, dépréciant les niveaux d'instruction de la population active. Comme le tableau 4 le montre, il y a bien une bipolarisation croissante de la population entre deux grands groupes d'instruction, celui des personnes qui n'ont reçu peu ou aucune éducation, et celui des personnes qui ont reçu un enseignement secondaire et supérieur. En 2006, 30 % des Egyptiens étaient donc analphabètes quand 38 % avaient une éducation supérieure. Certes, le taux d'analphabétisme a diminué puisqu'il est passé de 71 % en 1960 à 30 % en 2006. Mais en raison de la croissance démographique, le nombre d'analphabètes a augmenté en valeur absolue au cours des 30 dernières années et l'on comptait en 2006 près de 17 millions d'analphabètes, principalement en zone rurale, tandis que du point de vue régional, c'est en Haute-Egypte que l'analphabétisme sévit le plus.

**Tableau 4. Niveaux d'instruction de la population âgée de 10 ans et plus, 1960-2006**<sup>19</sup>

	Analphabète			Sait lire et écrire			Intermédiaire et moins			Secondaire et plus		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
1960	58	85	71	32	12	22	2	1	2	8	3	5
1976	43	73	57	29	13	21	17	9	13	12	5	9
1986	38	63	50	24	15	20	17	12	14	21	11	16
1996	29	50	39	23	15	19	20	16	18	29	20	24
2006	22	37	30	13	11	12	21	18	19	42	32	38

L'évolution par sexe, au cours des 30 dernières années, montre que le taux d'analphabétisme des femmes de plus de 10 ans a décliné de 73 % à 37 % de 1976 à 2006 et celui des hommes de 43 à 22 %. Toutefois, même si des progrès ont été accomplis, force est de constater que l'écart entre sexes n'a guère changé. Les femmes, surtout, affrontent donc encore un obstacle à leur entrée dans l'enseignement primaire, même si celui-ci est obligatoire, comme le montre le fait que plus d'un cinquième des jeunes filles de 15 à 19 ans étaient analphabètes en 2006.

Néanmoins, la majorité de ceux qui sont entrés à l'école atteindront l'enseignement secondaire ou supérieur. L'accroissement des niveaux de scolarité au fil du temps est visible dans les cohortes d'âge. Du fait de l'amélioration de l'instruction des femmes, l'écart entre sexes a diminué pour les cohortes les plus jeunes, surtout chez les moins de 35 ans. En mettant de côté les personnes sans instruction, la différence de niveau de scolarité entre les cohortes de femmes et d'hommes âgées de 20 à 24 ans était négligeable en 2006.

### Le chômage : plaie des jeunes égyptiens diplômés

Au fil des recensements, le taux d'activité de la population de plus de 15 ans a augmenté de 36 % en 1976 à 44% en 2006. Si l'activité féminine a particulièrement progressé, en passant de 6,6 % en 1976 à 16 % en 2006, elle n'en reste pas moins marginale.

Le chômage est un problème récurrent. Si le taux de chômage de 8,9 % en 2009 semble relativement modéré, parce que le sous-emploi n'est pas compris, il est particulièrement aigu pour les jeunes (18-29 ans) et pour ceux qui ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Le taux de chômage des 18-29 ans est estimé à 12 % pour les hommes et 33 % pour les femmes. Il est élevé chez les jeunes hommes et femmes détenteurs d'un diplôme postsecondaire avec respectivement 50% et 80 %<sup>20</sup>.

Ce taux de chômage élevé qui constitue à la fois un symptôme du sous-développement et un frein au développement, s'explique par trois facteurs. La première raison et la principale tient au fait que la croissance démographique a été supérieure à la croissance dans les secteurs à fort potentiel d'emploi, tels que le bâtiment, l'industrie, les services et le tourisme<sup>21</sup>. D'autre part, le ralentissement de l'emploi public pèse sur l'emploi, bien que le gouvernement demeure un employeur important (26 % de tous les emplois en 2008). Enfin, l'émigration vers

les pays producteurs de pétrole s'est ralentie depuis que de nombreux émigrants sont rentrés dans les années 1990 après la première guerre en Irak, ce qui n'a pas été sans conséquence sur l'emploi mais aussi sur les envois de fonds que les travailleurs migrants rapatrient au pays. A ce sujet, il faut quand même signaler que l'Egypte reste malgré tout le premier pays du monde arabe en matière de transferts de fonds de ses ressortissants vivant à l'étranger, évalués à 9,5 milliards de dollars en 2008, soit 6 % du produit intérieur brut<sup>22</sup>.

## Scénarios et incidences à l'horizon 2050

L'analyse développée ci-dessus offre une représentation de la société égyptienne au début du 21<sup>e</sup> siècle avec d'un côté une forte croissance démographique alimentée par une fécondité élevée, et de l'autre une population segmentée en deux groupes : ceux qui sont peu instruits, composés majoritairement de femmes, et ceux ayant bénéficié d'une instruction supérieure souffrant d'un chômage endémique, là encore touchant principalement les femmes. Or, pour compenser ses contraintes naturelles – terres arables, pauvreté du sous-sol en hydrocarbures, etc., – l'Egypte devra disposer d'une main-d'œuvre certes abondante mais surtout hautement qualifiée. Elle pourra ainsi bénéficier de l'atout démographique alors qu'elle fut surtout victime de sa croissance démographique par le passé. Les taux de dépendance, exprimant le nombre de personnes inactives parce que trop jeunes ou trop âgées pour travailler à la charge de chaque individu en âge de travailler, baisseront. Et ce qu'on qualifie de « fenêtre démographique d'opportunité » où tous les facteurs démographiques contribuent à une amélioration sociale et économique, sera particulièrement favorable pendant la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, cela ne se réalisera que si le pays forme sa jeune population. D'où l'importance d'une analyse prospective que nous développons par des projections de la population par niveau d'éducation. Ainsi trois scénarios se dégagent :

– Le scénario « constant » : Il s'agit du scénario de référence. La fécondité, la mortalité, la migration et la transition éducative (passage d'un niveau éducatif au suivant pendant les âges de scolarité) sont maintenues au niveau observé au début du siècle. Seules les différences de niveau d'instruction en 2006 entre les populations âgées et les populations jeunes - les premières étant moins éduquées que les secondes -, permettent pendant la projection un accroissement des niveaux d'édu-

cation par le simple mécanisme de la mortalité et du remplacement automatique des générations.

– Le scénario « objectifs » met en œuvre des objectifs en termes de réduction de la fécondité – l'ISF atteignant 2,1 en 2017 – et d'augmentation des niveaux de scolarité selon les Objectifs du Millénaire pour le Développement, offrant à tous les garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015, tout en garantissant l'égalité des genres aux niveaux supérieurs.

– Le scénario « tendances », fondé sur l'analyse rétrospective, extrapole dans le futur les tendances récentes en matière de réduction de la fécondité et d'accroissement des taux de scolarité. Selon ces tendances, le taux de fécondité de remplacement sera atteint en 2031 et l'alphabétisation de tous les enfants de 5 à 9 ans en 2041.

Le premier résultat peut paraître pessimiste : quel que soit le scénario, la population totale augmentera rapidement dans les prochaines décennies. Elle atteindra environ 90 millions d'habitants d'ici à 2015 dans tous les scénarios, 128 millions selon le scénario « tendances » et 121 millions selon le scénario « objectifs » d'ici à 2051.

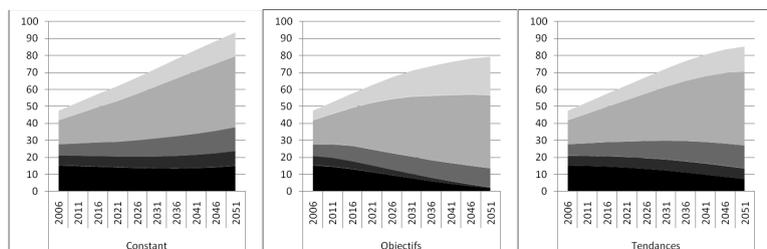
Cette population restera jeune au cours des 40 prochaines années, bien que le taux de dépendance des personnes âgées de plus de 65 ans (par rapport à la population en âge de travailler) augmentera considérablement, surtout après 2030 quand il passera de 10 % à environ 20 % selon les scénarios « tendances » et « objectifs ». Mais parallèlement, le taux de dépendance des moins de 15 ans par rapport à la population en âge de travailler, s'abaissera de 55 % en 2006 à 30-32 % en 2051. Cet abaissement sera bénéfique et entraînera la baisse du ratio de dépendance démographique – le rapport du nombre d'inactifs (de moins de 15 ans et de plus de 65 ans) à la population en âge de travailler – au cours des 20 à 30 prochaines années jusqu'au milieu du 21<sup>e</sup> siècle quel que soit le scénario.

La population en âge de travailler (15-64 ans) qui comptait 47 millions de personnes en 2006 sera de 67 millions en 2026, quel que soit le scénario. En 2051, elle s'élèvera à 79 millions, selon le scénario « objectifs » et à 85 millions, selon le scénario « tendances » (tableau 5 et figure 2). Pour autant, cette abondante population active favorisera-t-elle le développement et la réussite économique ? La fenêtre démographique d'opportunité se réalisera rapidement dans le cas du scénario « objectifs », entre 2016 et 2036 si la baisse de la fécondité est rapide, mais elle se produira 20 ans plus tard et pour une période plus restreinte (2036-2051) si elle est plus lente. Toutefois, comme indiqué

plus haut, cela ne se produira que si la population en âge de travailler a les compétences adaptées pour participer et contribuer au développement, ce qui est loin d'être garanti. En outre, la population en âge de travailler sera très jeune, donc manquant encore d'expérience professionnelle. En 2006, 33 % de la population en âge de travailler faisait partie du groupe d'âge des 15-24 ans. Bien que la part de la population jeune puisse diminuer lentement jusqu'en 2016 et plus rapidement par la suite, elle sera toujours de plus de 26 % en 2026 (scénarios « tendances » et « objectifs ») et de 21 % en 2051. Cela implique la nécessité pour le marché du travail d'être en mesure de fournir suffisamment d'emplois pour les nouveaux entrants et de les former de manière conséquente pour qu'ils soient un apport plutôt qu'une charge pour l'économie nationale.

Malgré certaines variations qu'ils font apparaître entre eux, les différents scénarios révèlent certains traits communs en termes de niveau d'instruction de la population active. Ainsi, la proportion des personnes en âge de travailler ayant peu ou pas d'éducation diminuera en raison des efforts passés et de la propagation de l'éducation dans tous les groupes d'âge. Selon le scénario constant qui est bâti sur l'hypothèse d'une inscription scolaire à son niveau actuel, la proportion de personnes analphabètes dans la population en âge de travailler diminuera de 32% en 2006 à 16 % en 2051. Même dans le scénario le plus optimiste (« objectifs »), la population ne sera pas à 100 % alphabétisée avant 2051. Pareillement, la proportion de la population ayant une instruction secondaire ou supérieure augmentera dans le scénario « constant » en raison des investissements passés, de 41% en 2006 à 60 % en 2051 et cette augmentation se produira principalement pour l'enseignement secondaire. Quant aux progrès au sein de l'enseignement supérieur, ils seront plus modestes : leur part augmenterait de 12 % en 2006 à 15 % en 2051 selon le scénario « constant ». Selon les scénarios « objectifs » et « tendances », la population ayant une éducation secondaire atteindrait respectivement 55 % et 51 % en 2051, et 28 % et 17 % pour celle ayant fait des études supérieures.

**Figure 2. Population (en millions) âgée de 15-64 ans selon le niveau d'instruction, 2006-2051, scénarios « constant », « objectifs » et « tendances »**



■ Analphabète ■ Sait lire et écrire ■ Education de base ■ Secondaire complété ■ Tertiaire

Dimension plus inquiétante, l'écart entre les sexes, qui remet en question la pleine participation des femmes dans la société, ne serait même pas complètement refermé en 2051, si la tendance devait se poursuivre. Il est particulièrement important dans la catégorie des analphabètes où 11 % de la population féminine en âge de travailler serait encore analphabète à cet horizon. L'écart entre les sexes est également perceptible dans le tertiaire où la vitesse d'accroissement des taux de scolarité à ce niveau ne permettrait pas aux femmes de « rattraper » les hommes. Ce n'est que dans le scénario « objectifs » que la plupart des écarts entre les niveaux d'instruction des hommes et des femmes disparaîtraient.

**Tableau 5. Part de la population en âge de travailler (15-64 ans) selon le sexe et le niveau d'instruction, 2006 et 2051, scénarios « constant », « objectifs » et « tendances »**

Années	Scénarios	Sexe	Niveau d'instruction (en pourcentage)				
			Analphabète	Sait lire et écrire	Education de base	Secondaire complète	tertiaire
2006		Hommes	23,4	14,7	15,6	32,3	14,0
		Femmes	41,4	9,5	12,4	27,5	9,1
		Total	32,4	12,1	14,0	29,9	11,6
2051	Constant	Hommes	11,2	10,1	16,8	44,5	17,4
		Femmes	20,9	8,3	13,3	44,9	12,6
		Total	16,2	9,2	15,0	44,7	14,9
	Objectifs	Hommes	1,6	0,6	14,3	55,3	28,2
		Femmes	3,5	0,7	13,8	53,8	28,2
		Total	2,6	0,6	14,0	54,5	28,2
	Tendances	Hommes	5,8	7,3	17,7	49,6	19,5
		Femmes	11,4	7,3	14,0	52,3	15,0
		Total	8,7	7,3	15,8	51,0	17,2

Face à la croissance programmée de sa population active et instruite, l'Égypte va devoir adopter un mode de développement en mesure de l'absorber. Si le pays échoue, il aura à faire face à deux risques majeurs: l'instabilité politique et/ou le piège de la pauvreté, un mécanisme d'auto-renforcement qui entraîne une pauvreté persistante et cyclique si des mesures ne sont pas prises pour briser le cycle.

Tel le sphinx du plateau de Giza, l'Égypte n'a pas révélé toutes ses énigmes, sur sa démographie notamment. Pourquoi cette forte fécondité qui se maintient envers et contre tous : les pouvoirs politiques ou les autorités religieuses d'El Azhar par exemple ? L'islam ? L'islamisme ? Ce sont des arguments faibles au vu des performances de nombreux pays arabes et musulmans en matière de transition démographique. Le retour du conservatisme, avec le retour des émigrés de la péninsule Arabique? La rente? Ce sont là des pistes d'explication plus prometteuses mais peu appréhendées. Au total, cette forte croissance démographique avec un potentiel aussi restreint pose un problème théorique. Si nous ne nions pas le fait que le niveau de vie et la qualité de vie auraient été bien meilleures, si l'Égypte avait suivi les pistes tracées de la politique démographique sous Nasser, nous sommes toutefois obligées de reconnaître que contrairement à la théorie malthusienne qui pose des contraintes quasi-physiques à la croissance de la population, l'Égypte (à rebours des pays densément peuplés d'Asie : Bangladesh, Java) montre qu'il n'y a pas de contraintes physiques insoutenables et que la population pourra augmenter avec un niveau de vie qui s'améliore, vaille que vaille, sans que nous ne puissions entrevoir de limites à cette croissance, que d'aucuns qualifieraient de démesurée.

## Remerciements

Cet article se base en partie sur des travaux effectués entre 2004 et 2007 par les auteures en collaboration avec Wolfgang Lutz et Isolde Prommer (Voir Goujon et al. 2007 dans les références). Nous remercions Youssef Courbage pour ses commentaires. ■

### Notes

1. Les estimations varient substantiellement, par exemple 84 millions selon les Nations Unies, 80 millions selon le US Census Bureau (USCB).
2. C'est le cas notamment des projections du USCB, [www.census.gov/ipc/www/idb/informationGateway.php](http://www.census.gov/ipc/www/idb/informationGateway.php), consulté le 14/9/2010.
3. Courbage, Y. (1994), L'imprévisible fécondité égyptienne, *Population* 49 (1):

- 212-222 ; Courbage, Y. (1994), La politique démographique en Egypte et son évaluation. Que nous apprennent les enquêtes récentes ? *Population* 49 (4/5) : 1041-1055.
4. Banque Mondiale (2008), *The Road Not Traveled: Education Reform in the Middle East and North Africa*, MENA Development Report, The International Bank for Reconstruction and Development, The World Bank, Washington, D.C.
5. Radwan, S. (1997), *Towards full employment: Egypt into the 21st century*, Distinguished lecture series 10, The Egyptian Centre for Economic Studies, Cairo; World Economic Forum (2010), *The global competitiveness report 2010-2011*, World Economic Forum, Geneva.
6. Fawzy, S. (2002), *Investment policies and the unemployment problem in Egypt*, Working Paper No. 68, The Egyptian Center for Economic Studies, Cairo; Banque Mondiale (1997), *Egypt in the Global Economy: Strategic Choices for Savings, Investments, and Long-term Growth*, World Bank, Washington, D.C.
7. PNUD (2010), *Egypt Human Development Report 2010*, United Nations Development Programme, and the Institute of National Planning, Cairo.
8. Birdsall, N. and J. L. Londoño (1997), *Inequality and human capital accumulation in Latin America (with some lessons for Egypt)*, Distinguished Lecture Series 7, The Egyptian Centre for Economic Studies, Cairo.
9. Selon, Ayman Zohry, [www.migration4development.org/content/impact-economic-crisis-egyptian-migration-and-egyptians-abroad](http://www.migration4development.org/content/impact-economic-crisis-egyptian-migration-and-egyptians-abroad) [consulté le 15/09/2010]
10. Zahir, D. E. D., K. H. Bayoumy, A. El Shukhebi, and M. A. Kader (2006), *Education Finance in Egypt*, Working group on finance and education of the association for the development of education in Africa (ADEA) and the Council for the development of social science research in Africa (CODESRIA), Dakar.
11. CDC (2003), *Urbanization in Egypt: Demographic, Social and Economic Aspects*, Papers on the Demography of Egypt, No.8, Cairo Demographic Center, Cairo.
12. Au delà des problèmes liés à la faiblesse des statistiques de l'état-civil ou des problèmes d'échantillonnage des enquêtes DHS. Voir notamment Courbage Y. et P. Fargues (1992), *L'avenir démographique de la rive sud de la Méditerranée, Algérie, Egypte, Maroc, Syrie, Turquie, Tunisie*, Document de Travail, Plan Bleu, et Courbage, Y. (1994), *L'imprévisible fécondité égyptienne*, *Population* 49 (1): 212-222.
13. Fargues, P. (1997), *State policies and the birth rate in Egypt: From socialism to liberalism*, *Population and Development Review*, 23, 115-138.
14. *Enquêtes démographiques et de santé (en anglais, Demographic and Health Surveys)*.
15. Eltigani, E. E. (2003), *Stalled fertility decline in Egypt, why?* *Population and Environment*, 25(1), 41-59; Engelhardt, H. (2005), *Recent trends and components of change in fertility in Egypt*, Interim Report IR-05-024, International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg; El-Zanaty, F. and A. A. Way (2004), *Egypt interim demographic and health survey 2003*, Ministry of Health and Population, National Population Council, El-Zanaty and Associates, Cairo, and ORC Macro.
16. Fargues (1997) *Ibid* Note 15; Nations Unies (2009), *World population prospects: The 2008 revision*. United Nations Population Division, New York; USCB (2010), *International data base*, U.S. Census Bureau, Washington.
17. Jejeebhoy, S. J. (1995), *Women's education, autonomy, and reproductive behaviour: Experiences from developing countries*, Clarendon Press, Oxford.
18. CDC (2006), *Exploring reasons for the relatively high fertility of educated women in Egypt*, Cairo Demographic Center, Cairo.
19. Recensements et CDC (2003), *Population of Egypt in the 20th century*, Cairo Demographic Center, Cairo.
20. *Ibid* note 9.
21. *Ibid* note 9.
22. *Ibid* note 11.
23. Cette section est fondée sur des projections de population dites multi-états par niveau d'éducation, c'est-à-dire qu'elles prennent en compte les caractéristiques

## Population et capital humain en Egypte à l'horizon 2050

éducatives de la population en plus de l'âge et du sexe qui sont les paramètres habituels des projections de population. Les projections sont réalisées de 1996 à 2051. Les résultats pour 2006 ont été comparés favorablement aux résultats du recensement et servent pour l'analyse d'année de base. La méthodologie ainsi que des tableaux détaillés quant aux hypothèses et aux résultats sont disponibles dans Goujon *et al.* (2007) et téléchargeables ici [/www.iiasa.ac.at/Admin/PUB/Documents/IR-07-010.pdf](http://www.iiasa.ac.at/Admin/PUB/Documents/IR-07-010.pdf) [consulté 14 septembre 2010].

## EGYPTE, LE DÉVELOPPEMENT AU DÉFI DU NÉO-LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Marc Lavergne

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 49 à 64

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-49.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Marc Lavergne, « Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 49-64.

DOI 10.3917/come.075.0049  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Marc Lavergne

Chercheur au CNRS, Directeur du CEDEJ, USR 3123 Le Caire/Khartoum.

## Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

Cet article vise à proposer une appréciation du développement économique de l'Égypte qui intègre des données extérieures à la sphère économique classique. Certes, les dimensions sociales et écologiques sont aujourd'hui en voie d'intégration, encore malaisée, dans une discipline économique qui a succombé aux facilités illusoire des analyses quantitatives. L'intention n'est donc pas de porter un jugement définitif sur la santé de l'économie égyptienne, ni a fortiori sur ses perspectives d'avenir (nous vivons dans un monde si incertain que de tels pronostics devraient paraître vains, les atouts d'aujourd'hui pouvant se transformer en handicaps pour demain, tant les technologies que les cadres stratégiques évoluent rapidement). Le tableau présenté ici est donc celui de la société autant que de l'économie, et cherche à déterminer si leur relation actuelle est favorable ou non à une insertion « gagnante », pour employer la novlangue à l'honneur, dans la compétition internationale, et cela au bénéfice des Egyptiens dans leur ensemble. Cet essai est mené à partir d'observations empiriques, mais la réalité est diverse et mal connue. Il ne s'agit donc pas de livrer un jugement global, entre aspects qui seraient considérés comme positifs ou négatifs, mais d'attirer l'attention sur la nécessité de forger de nouveaux outils d'analyse, prenant en compte la dimension psychologique et morale des politiques de développement, pour la société considérée.

# Une économie prospère dans un pays en crise

## Des fondamentaux hors du commun

Le premier élément à considérer, lorsque l'on s'intéresse à l'Égypte contemporaine, est la densité de sa population rapportée à l'étendue de sa superficie habitée : 85 millions d'habitants aujourd'hui sur environ 40 000 km<sup>2</sup> soit un record absolu à l'échelle planétaire. En dépit de la transition démographique dans laquelle l'Égypte est engagée depuis plusieurs décennies, sa population a plus que doublé au cours des trente dernières années, et devrait atteindre, si la courbe se poursuit, 140 millions d'habitants aux alentours de 2040 avant de se stabiliser<sup>1</sup>. Après une politique nataliste à l'époque de Nasser et une volonté de développer le planning familial et le contrôle des naissances sous le président Sadate, on est aujourd'hui revenu à un laisser-faire de l'Etat. La natalité est donc encadrée par deux préoccupations : l'une, inspirée par les guides religieux, les Frères musulmans et leurs épigones, consiste à encourager la natalité dans une perspective de rapport de forces avec l'Occident, et au premier chef avec Israël ; l'autre est celle des contraintes du coût de la vie pour une population désormais aux deux tiers urbaine, qui nourrit pour ses enfants des espoirs d'ascension sociale, qui passent par l'accès à l'éducation payante.

Le deuxième élément est la nature de son économie, de type rentier, puisqu'elle repose sur le tourisme, les revenus du canal de Suez, les envois des émigrés et les recettes des hydrocarbures<sup>2</sup>. Le coton, hier encore au premier rang des exportations, suivi par le riz et d'autres produits agricoles, est aujourd'hui largement distancé par ces quatre ressources émanant des périphéries spatiales et sociales du « système » égyptien.

Le troisième élément est l'évolution (la « réforme ») de sa structure économique et sociale, entamée du vivant de Gamal Abd el Nasser, après la défaite de la guerre des Six Jours, poursuivie par Anouar el Sadate (politique dite d'*infithah*, d'ouverture économique), puis par Hosni Moubarak. Cette politique a fait passer la majorité de l'économie du secteur public mis en place durant les années cinquante et soixante au secteur privé, cette privatisation causant l'apparition d'une catégorie de bénéficiaires, adeptes d'un capitalisme rentier, étroitement lié à l'appareil d'Etat<sup>3</sup>, tout en constituant un séisme social pour la majorité des Égyptiens, en particulier les paysans, les ouvriers et les fonctionnaires qui constituaient la grande majorité de la population et le socle du corps social.

Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

## Une prospérité aux fondements fragiles

L'Égypte affiche une relative santé économique, avec un taux de croissance de l'ordre de 7 % annuel jusqu'en 2008, voire plus, jusqu'à la crise financière de l'automne. En partie protégée des effets de celle-ci, grâce à la faible exposition internationale de l'économie égyptienne (absence d'un système de retraites financé par les fonds de pension...), elle s'est pourtant repliée à environ 5 % en 2009, puis 4, 5 % en 2010 ; mais la situation des économies méditerranéennes au sein de l'Union Européenne pourrait produire des effets de contagion dans les années à venir. Cette croissance liée à celle des revenus de rente (augmentation régulière de la manne touristique, dont l'offre se diversifie et dont les clients se mondialisent<sup>4</sup>), s'accompagne d'un taux d'inflation préoccupant (14 % environ en 2008, 12% en 2009, 10 % en 2010) et d'un taux de chômage, en particulier chez les jeunes et les diplômés, bien supérieur aux chiffres officiels, et qui toucherait au moins la moitié de la classe d'âge des 15-29 ans<sup>5</sup>.

L'économie égyptienne bénéficie donc néanmoins de ressources abondantes et diversifiées, dont témoigne la fièvre de construction et de consommation visible à travers toute l'Égypte, des banlieues de la capitale au fond des campagnes du delta, sans même parler des littoraux transformés de façon systématique en sites balnéaires réservés à une clientèle de luxe<sup>6</sup>.

Mais ces ressources demeurent précaires, puisqu'elles dépendent étroitement de la santé de l'économie mondiale ou de la situation sécuritaire régionale : l'Égypte est en effet située au cœur d'une région en crise, et son secteur touristique est extrêmement volatile, face aux menaces terroristes, sans compter qu'il fluctue au gré de la conjoncture des économies des pays industrialisés. La fréquentation du canal de Suez (4, 7 milliards de revenus en 2009-2010, en baisse de 4, 3 % sur l'année précédente) est, elle, sensible aux coups des échanges mondiaux et sous la menace des pirates opérant à l'entrée de la mer Rouge, aux larges des côtes somaliennes. Quant aux revenus des émigrés (9, 8 milliards de dollars en 2009-2010<sup>7</sup>), qui proviennent pour l'essentiel des pays du Golfe, ils dépendent de leur prospérité financière, malmenée depuis 2008, et de la politique d'immigration de ces pays qui se durcit devant l'accès au marché du travail de la jeunesse autochtone, et devant la préférence accordée aux originaires d'Asie du Sud et du Sud-est, face aux originaires des pays arabes. Quant aux ressources en hydrocarbures leur avenir paraît contrasté : la production de pétrole

stagne, tandis que le gaz fait régulièrement l'objet de nouvelles découvertes off shore en Méditerranée. Mais la consommation interne, favorisée par des prix subventionnés, augmente en flèche et rogne d'autant les exportations (en recul de 6, 8 % en 2009-2010).

## Saisir et évaluer les disparités socio-spatiales

L'évaluation chiffrée de la répartition des revenus en Egypte ne peut se faire que d'une manière impressionniste, étant donné l'insuffisance des statistiques disponibles, qui ne prennent pas en compte les différences de modes de vie et de consommation, non plus que les ressources annexes, souvent essentielles, dans toutes les couches de la société, ni les effets de seuil qui peuvent modifier considérablement les répartitions. Mais tous les analystes s'accordent pour reconnaître sa grande inégalité. *Grosso modo*, les deux tiers des Egyptiens vivent au jour le jour, sans revenu assuré, et n'ont pas accès aux services de base fournis par l'Etat : éducation et santé en particulier. Un quart appartiendrait à la classe moyenne, catégorie composite culturellement et professionnellement, mais qui a accès aux biens de consommation et aux services courants (logement, éducation dans le secteur privé, accès à des soins médicaux, à un métier nanti d'un salaire permettant l'accès aux nouveaux loisirs, et de plus en plus, à l'automobile). Enfin, moins de 10 % aurait un niveau de vie correspondant à des métiers qualifiés, parfois de haute technicité, liés à l'éclosion de la nouvelle économie mondialisée, ou à la haute administration, et pour une petite minorité (1%, soit moins d'un million de personnes) de privilégiés ayant accès à une vie de loisirs et de voyages mais également à une éducation dans les meilleures universités d'Europe ou d'Amérique du Nord, après le passage par l'université américaine du Caire ou ses épigones allemande, britannique et française.

Cette répartition correspond plus à un ordre de grandeur, et d'autres découpages pourraient être proposés, pour affiner le tableau par exemple entre les exclus qui vivent d'expédients et les salariés pauvres. Il faudrait également rendre compte des différences villes-campagnes, où les critères de pauvreté ne sont pas les mêmes. Les solidarités familiales et claniques continuent en effet de jouer un rôle d'amortisseur à la campagne, sous forme d'un partage des tâches et des ressources, tandis que la question du logement et du confort et celle de l'alimentation ne s'y posent pas dans les mêmes termes qu'en ville.

Il faudrait également décliner cette répartition entre la capitale

Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

et le reste du pays, Le Caire regroupant aujourd'hui le quart de la population nationale, avec une surreprésentation de pauvres venus des campagnes, ou de leurs descendants arrivés depuis plusieurs générations, mais qui demeurent cantonnés dans l'exploitation de survie des miettes de la consommation des riches, eux-mêmes concentrés dans la capitale. D'autres déclinaisons s'imposent, entre le Saïd (la vallée) et le delta, le Saïd apparaissant traditionnellement comme un cul-de sac géographique, culturel et social, coupé d'accès au monde extérieur : un angle mort de la mondialisation. Mais peut-être cette vision demanderait-elle à être révisée, non seulement du fait de l'éclosion de poches de prospérité dans les sites touristiques comme Louqsor, mais peut-être sous l'effet de dynamiques internes négligées, de l'impact des envois d'émigrés ou d'une volonté gouvernementale d'éradiquer les foyers potentiels d'insurrection islamiste par des projets de développement ciblés. Le Saïd n'en reste pas moins en pleine déprise démographique et économique, sous l'effet de l'émigration interne en direction de la capitale et externe vers les pays du Golfe. Il reste par ailleurs traumatisé par l'insurrection rampante des *gamaat islamiya* dans les années 80 et 90 et la répression féroce qui s'ensuit et reste tributaire d'une gestion et d'un contrôle sécuritaire impitoyables<sup>8</sup>. Tout autre est le delta, qui présente lui aussi une grande diversité régionale : la pauvreté rurale y est pondérée par la proximité de grandes villes qui offrent des possibilités de pluriactivité, et par un développement rural provoqué par les envois d'émigrés. Le différentiel villes-campagnes s'y réduit beaucoup par la diffusion de petites entreprises, par la modernisation de l'activité agricole de plus en plus tournée vers le marché. Cette réorientation économique a été facilitée par la contre-réforme agraire brutale menée par le gouvernement à partir de 1995 : avec la rétrocession à leurs propriétaires antérieurs des terres nationalisées en 1952 et 1960, des millions de familles paysannes se sont vues privées de leur bien mis en valeur et entretenu depuis des générations, et de leur gagne-pain, puisque les nouveaux propriétaires citadins descendants des anciens notables ruraux, se sont massivement orientés vers des productions de haute valeur ajoutée destinées au marché ou à l'exportation, et peu exigeantes en main d'œuvre. Mais le delta se partage également entre de grandes cités industrielles appartenant au secteur d'Etat, en pleine crise économique et sociale sous l'effet des mesures de privatisation, voire de vente à des groupes étrangers, et une polarisation vers deux aires de développement complémentaires du Caire :

– l'agglomération d'Alexandrie, entourée de ses zones franches, de

ses centres industriels et de ses appendices touristiques qui drainent en été la clientèle fortunée du Caire et de la péninsule arabe ;

– la zone du canal de Suez de l'autre, en plein essor avec les zones franches commerciales et industrielles de Port-Saïd et de Suez (pétrochimie, cimenterie, etc.) auxquelles s'ajoutent les nouvelles installations de Damiette (usine de liquéfaction de gaz).

La majorité de la population rurale perçoit donc des revenus annexes, difficilement comptabilisés, provenant d'une pluriactivité exercée dans la ville voisine ou sur place, de l'envoi d'émigrés à la ville ou à l'étranger.

Le nombre d'Égyptiens émigrés à l'étranger est couramment estimé à 2 millions, ce qui semble une sous-estimation grossière : on parle d'un million d'Égyptiens en Arabie saoudite, et l'on parlait déjà de deux millions d'Égyptiens en Irak durant la première guerre du Golfe (1980-1988) alors que tous les Irakiens en âge de combattre étaient au front. Compte tenu des principales destinations des migrants (Libye d'un côté, Jordanie, Irak, péninsule arabe de l'autre) et des nouvelles destinations que sont les pays occidentaux, on peut aisément doubler ce nombre. Aujourd'hui, ce sont donc les villes et l'étranger qui nourrissent les campagnes égyptiennes, et non plus l'inverse.

Le gouvernement égyptien encourage vivement le départ des jeunes à l'étranger, le modèle économique en vigueur ne leur permettant pas d'entrevoir de possibilité d'emploi sur place.

La structure rentière de l'économie ne repose en effet plus sur l'exploitation d'une main-d'œuvre locale, excédentaire par rapport aux besoins du tourisme, de l'industrie de transformation des ressources locales (coton, pétrole, agro-industries) ou de produits semi-manufacturés importés tels que la construction automobile ou électromécanique... ainsi que de services marchands. Il s'ensuit une prolifération de faux emplois de services et une saturation de l'administration, alliées avec une corruption et une mendicité déguisées, omniprésentes et qui grippent la machine économique et sociale, tout en permettant aussi la survie de millions de bouches « inutiles ».

On pourrait imaginer que ces jeunes sans emploi réel puissent être formés et fournir à l'Égypte la main-d'œuvre nécessaire pour entrer dans la compétition de la mondialisation au titre de pays émergent auquel elle prétend, ayant été récemment admise comme membre du G-20. Mais le système éducatif égyptien est sinistré, les enseignants n'étant quasiment pas rémunérés et ne trouvant d'intérêt que dans des cours particuliers obligatoires, rendus indispensables par la surcharge

des classes. L'Égypte a fait le choix du développement de l'enseignement privé, réservé à une élite. Mais le mal de l'enseignement en Égypte est ancien et profond : le conformisme social et culturel enraciné dans la culture nationale empêche le développement de la pensée critique, de l'intelligence individuelle au profit de la transmission par cœur des apprentissages. Cette sclérose se paie aujourd'hui, en termes de rapport au savoir, mais aussi au travail, et d'affirmation de la personnalité individuelle. Et le caractère relativement bon marché de la main-d'œuvre égyptienne ne lui permet pas de trouver sa place face à celle issue de l'Asie du Sud et d'Extrême-Orient : non seulement celle-ci s'impose à son détriment dans la péninsule arabique, mais en Égypte même, des usines privatisées licencient les ouvriers égyptiens pour les remplacer par des Indiens, tandis que les Chinois font irruption dans le petit commerce et que l'artisanat destiné aux touristes en particulier est submergé par la pacotille importée de Chine.

A court terme, cette situation fait le jeu des milieux d'affaires et assure la pérennité d'un système politique non représentatif face à une population en désarroi, privée d'accès au savoir et à la maîtrise de son sort. Mais elle est un facteur d'instabilité et de mécontentement : on a enregistré plus de mille mouvements de grève en 2009, avec des occupations d'usines<sup>10</sup>. Cette mobilisation sociale concerne non seulement le monde ouvrier, mais aussi les catégories moyennes (agents du fisc, médecins, avocats, magistrats, corps enseignant, etc.) demandant des augmentations de salaires et l'arrêt des privatisations, le maintien des acquis sociaux et des subventions aux produits de première nécessité<sup>11</sup>. La réponse fournie par l'Etat à ces revendications contestant son orientation néo-libérale est une répression modulée : la stabilité sociale repose sur le contrôle sécuritaire assuré par plusieurs appareils de répression, quadrillant l'ensemble du pays<sup>12</sup>. Mais l'Etat doit cependant faire des concessions ponctuelles, étant soumis à une critique vigilante de la presse, à laquelle est octroyé un espace de liberté exceptionnel dans la région, à celle des nouveaux médias électroniques, relayés par la diaspora, et à celle des puissances étrangères soucieuses de la stabilité régionale.

## Un modèle de développement dualiste

L'Etat n'est pas passif face à cette situation de fragilité. Il est porteur d'un projet de développement qui devrait permettre dans son

esprit de remédier à l'impasse sociale dans laquelle se trouve le pays, et de lui ouvrir la voie d'une insertion dans le système-monde. Depuis longtemps, la solution des maux de l'Égypte est perçue par le pouvoir comme résidant dans des projets alternatifs, prenant parfois l'ampleur de mythes mobilisateurs, qui s'inscrivent dans une perspective historique à long terme. Depuis les temps pharaoniques, et derrière l'apparente immuabilité de l'œcoumène de la vallée et du delta, rythmée par la montée saisonnière des eaux du Nil lors de la crue estivale, l'Égypte a été le théâtre de bouleversements successifs : mise en place d'un système de bassins, puis de barrages régulateurs et creusement de canaux à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, introduction du coton et du buffle, ouverture du canal de Suez, etc. La révolution nassérienne reste symbolisée par la construction du Haut Barrage d'Assouan et par la réforme agraire qui ont entraîné un bouleversement des modes de production agricole, ainsi que par les tentatives de colonisation du désert, à l'Ouest du delta et dans les oasis de la Nouvelle vallée. Les années Sadate ont été marquées par la prise de conscience de la menace démographique et par la volonté de capitaliser les bénéfices de la paix avec Israël en inaugurant un transfert de la population et des activités économiques hors de la capitale : conception d'un ensemble de villes-satellites autour du Caire, reconstruction des villes du canal de Suez, développement de la production pétrolière sur les rives de la mer Rouge et du Sinaï récupéré.

Le long règne de Hosni Moubarak aura permis de donner une ampleur inégalée à ces efforts et de les instituer au cœur de la stratégie économique et sociale du système.

La bonification des terres a été poursuivie dans un cadre privatisé sur toutes les marges du delta et de la vallée, au bénéfice d'entreprises et d'entrepreneurs absentéistes, voués à des productions d'exportation et à des cultures de rente : fruits et légumes, élevage hors sol... Le seul projet pris en charge par l'Etat est celui de la mise en valeur de la dépression de Tochka, en plein désert à l'extrême Sud du pays. Il s'agit dans l'esprit de ses promoteurs d'utiliser le surplus des eaux retenues dans le lac Nasser pour irriguer avec des techniques de pointe l'un des endroits les plus chauds et les plus arides de la planète. D'entrée, ce projet lancé en 1997 est envisagé comme devant être réalisé à l'aide de capitaux internationaux, pour un coût estimé par certains de 100 milliards (!) de dollars. Mais il rencontre un certain scepticisme, l'eau stockée dans le lac Nasser devant servir à compenser les crues déficitaires, et les éventuels surplus ne pouvant assurer une irrigation permanente de nouvelles étendues. La région retenue ne se prête en outre pas,

Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

d'un point de vue de la qualité des sols, à un usage agricole.

Entreprises d'une tout autre ampleur, et couronnées de succès, les villes nouvelles dessinées par le président Sadate ont pris corps : aux projets initiaux destinés à désengorger Le Caire, comme la cité du 6 octobre, à 50 km à l'Ouest, et du 10 de Ramadan, à 60 km à l'Est, sur la route d'Ismailia, ou Sadate sur la route d'Alexandrie, s'en sont ajoutées d'autres : plus près du Caire vers l'est, un arc de lointaines banlieues s'est constitué de Chorouq au Nord à Kattameya au Sud. Les promoteurs privés égyptiens ou venus du Golfe font assaut de programmes de zones résidentielles de luxe, tandis que les entreprises y ont été attirées par toutes sortes d'avantages juridiques et fiscaux. Aux banlieues résidentielles souvent closes (*gated communities*) viennent s'adjoindre toutes les commodités nécessaires à une vie qui exclut l'horizon de la ville traditionnelle : les universités privées, souvent de statut étranger, les banques, les sièges sociaux d'entreprises, et bientôt les administrations, dont le fameux Mogamma' qui symbolise dans l'espace et dans les esprits le centre du Caire, voire du pays, se délocalisent des anciens quartiers centraux d'affaires ou résidentiels devenus exigus et difficiles d'accès. Une « Smart City », à l'entrée de l'autoroute reliant le Caire à Alexandrie s'est ouverte dans un environnement totalement artificiel : immeubles de verre et d'acier au milieu de pelouses immaculées, y regroupent les sièges sociaux ou les représentations d'entreprises étrangères de haute technologie visant le marché égyptien ou régional.

Une place à part doit être réservée au cas des Zones Franches Qualifiées, dividendes de la paix avec Israël, qui permettent de fabriquer en Egypte des produits textiles intégrant une composante (12 %) d'intrants israéliens, et leur ouvrant ainsi le marché américain.

Le modèle ne s'est pas limité au Caire, puisqu'Alexandrie, ainsi que la plupart des villes d'importance, possèdent aussi leurs villes nouvelles et leurs zones industrielles bénéficiant d'un statut privilégié. Les anciennes ceintures ouvrières, telles que Choubra el Khayma ou Hélouân, font désormais figures de villes du passé, avec leurs usines obsolètes vouées à la substitution aux importations de l'époque nassérienne, avec des technologies dépassées et un taux de pollution incontrôlé.

## Une nouvelle géographie de l'Égypte

Le dédoublement du Caire (qui se traduit par un quadruplement en une quinzaine d'années de la surface occupée par la métropole) ainsi que des autres cités sélectionnées procède d'un constat et d'un choix : le constat de l'inutilité du « gaspillage » de fonds publics que constituerait aux yeux des dirigeants le comblement de tous les maux de l'Égypte urbaine et rurale existante, véritable tonneau des Danaïdes. Le choix assumé est donc d'affecter tous les moyens disponibles à l'édification d'une Égypte bis, sur des territoires vierges du désert et des côtes. Cette Égypte-là, sacrifiant sans état d'âme le berceau de l'Égypte millénaire, est conçue comme la locomotive qui sera en mesure de tirer les wagons de l'ancienne, sur laquelle on se contentera en attendant de fournir le minimum d'efforts, conservatoires et sécuritaires, pour en éviter l'explosion sociale et la catastrophe écologique : comme sur la centrale de Tchernobyl, un manteau de béton sur le feu qui couve.

L'Égypte nouvelle se compose des villes nouvelles auxquelles s'agrégent de vastes banlieues en construction, pour la classe moyenne solvable née de l'ouverture et de la mondialisation. Elles attirent désormais les fonctions commerçantes, avec les hypermarchés de la périphérie, les établissements d'enseignement huppés, et les emplois du tertiaire supérieur. Cette ceinture urbaine, au-delà des anciennes périphéries où s'entassent les pauvres, est desservie par des voies rapides, circulaires, permettant de passer de l'une à l'autre sans traverser le « vieux » tissu urbain, et de rejoindre les deux pôles extérieurs qui complètent ce dispositif : l'aéroport international, en voie de rénovation et d'agrandissement, et les stations balnéaires de la mer Rouge et de la Méditerranée. Le Sināï est également intégré à cet espace « mondialisé », avec la station de Charm el-Cheikh, devenue célèbre en tant que centre international de rencontres diplomatiques, et résidence principale du chef de l'État, à l'abri des tracas du Caire.

Les moyens dévolus à ce projet gigantesque sont sans commune mesure avec ceux qui sont concédés à la gestion et au fonctionnement de l'Égypte « traditionnelle ». Les infrastructures sont en effet financées par le budget de l'État, et les promoteurs immobiliers comme les investisseurs bénéficient de nombreux allègements de charges. Mais la majorité des Égyptiens n'ont qu'une faible idée de la vie dans ces enclaves de rêve auxquelles ils n'ont pas accès, si ce n'est comme employés et domestiques, ou à travers les feuilletons télévisés qui les prennent pour cadre.

Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

## Dans l'Égypte « intra-muros », un sentiment répandu de désarroi et d'abandon

Pendant ce temps, les conditions de vie de la grande majorité des Égyptiens, en particulier au Caire et à un moindre degré à Alexandrie se dégradent sans rémission : le lot commun des habitants des grandes villes est le stress urbain poussé à son paroxysme, avec les embouteillages monstres, les ruptures des canalisations, les coupures estivales d'électricité, la guerre sans merci que se livrent entre eux les automobilistes – et entre eux et les piétons. Les catastrophes se succèdent, démontrant la déréliction des pouvoirs publics : incendies dévorant des bâtiments symboliques comme le Sénat en 2009, sans que les pompiers bloqués dans la circulation ne puissent intervenir, éboulement meurtrier en 2008 d'une falaise sur le bidonville de Doweïqa, qui a provoqué des affrontements jusqu'au sein du parti au pouvoir, accidents de la route et des chemins de fer, voire de bateaux, emportant chaque année des dizaines de milliers de vies humaines sans que rien ne soit fait pour arrêter l'hécatombe... Bref, cette Égypte-là livrée à la corruption alimentaire des petits fonctionnaires et d'une police pléthorique mais dépourvue de moyens, a le sentiment d'une vacuité totale de l'État. Le sentiment général est que celui-ci est tenu par de grands barons qui pillent d'autant plus aisément l'argent public qu'ils sont désormais puissamment installés dans les allées du pouvoir, aux côtés des dignitaires de l'institution militaire<sup>13</sup>.

Certes, la criminalité est encore faible par rapport à la plupart des autres métropoles d'une taille comparable à celle du Caire, mais elle s'accroît dans les quartiers pauvres, où l'État est quasiment inexistant. L'individu désemparé se replie sur la cellule familiale et sur la religion, voire sur lui-même, dans cette société où l'agressivité a remplacé la convivialité de naguère. La lutte pour la survie, dans les transports en commun, pour payer les factures qui s'alourdissent avec l'inflation, pour trouver les compléments de revenu indispensables à l'entretien d'une famille, pour scolariser les enfants, voire pour se marier et fonder un foyer, abolit toute règle du jeu et toute projection dans l'avenir, donc tout souci de l'intérêt collectif. Le regain des signes apparents de pratique religieuse ne correspond pas à l'éthique sociale qui lui est traditionnellement attachée. De même, l'éthique du travail disparaît devant le souci d'efficacité et de rentabilité à court terme. Cela rejaillit sur le traitement réservé à l'environnement : la notion de bien public ou collectif, celle d'un environnement qui serait patrimoine commun,

disparaissent devant une négligence due au manque d'éducation civique ou à l'exemple donné par l'Etat lui-même.

## Le saccage du cadre de vie et du milieu naturel

Entre négligence de l'Etat indifférent au sort de ses citoyens, et absence de sens civique dans toutes les couches de la population, l'environnement urbain et rural se dégrade inexorablement. Quelles que soient les proclamations officielles, les programmes mis sur pied en réponse aux préoccupations concernant les biens publics mondiaux, ne sont qu'incantations sans conséquence. L'Egypte est en proie à un ravage de son environnement qui répond à sa dégradation psychologique et morale.

L'agriculture est contaminée par les produits chimiques, utilisés à haute dose et sans aucun contrôle, et en particulier depuis que le haut barrage d'Assouan a rendu les engrais chimiques indispensables, et que les rotations intégrant du fourrage ont été réduites, avec la réduction de l'élevage liée à la mécanisation ; ces polluants sont rejetés dans les drains qui se déversent dans le Nil et finalement dans la Méditerranée à travers les deux bras du fleuve et les lagunes littorales. Celles-ci, transformées en fermes à poissons, sont en voie d'eutrophisation et servent de réceptacle aux rejets toxiques des usines pétrochimiques voisines du lac Mariout près d'Alexandrie ou du lac Menzaléh près de Port-Saïd<sup>14</sup>.

Pour la plupart des habitants des campagnes, l'eau du Nil et des canaux est souvent la seule accessible, et sa consommation provoque des pathologies endémiques. Les drains sont transformés en égouts à ciel ouvert lors de la traversée des villes et des villages, cloaques pestilentiels viviers de moustiques. Si la bilharziose a reculé grâce à la diminution relative du nombre d'agriculteurs et à l'élévation des conditions sanitaires au cours des trente dernières années, d'autres pathologies liées à la pollution ont pris le relais : le taux de prévalence du virus de l'hépatite C est de plus de 60 % dans l'ensemble de la population.

L'environnement urbain est encore plus dégradé, puisque la pollution atmosphérique des grandes villes et en particulier du Caire provoque une généralisation des atteintes aux voies respiratoires ; celles-ci devraient remettre en question l'importation et la fabrication de véhicules individuels pour un territoire aussi exigu, et inciter au développement des transports en commun. Le retard pris au Caire en matière de métro n'est cependant pas près d'être rattrapé, avec deux lignes seulement et une troisième en construction, sursaturées

Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

pour une métropole d'environ 20 millions d'habitants. Les migrations pendulaires de travail sont un calvaire quotidien pour des millions de travailleurs, et la voiture individuelle est la seule solution pour ceux qui en ont les moyens. Les extensions récentes et les villes nouvelles ne sont ainsi desservies que par des microbus, dangereux pour leurs passagers, pour les autres véhicules et pour les piétons.

Mais d'autres sources de pollution exercent un effet foudroyant aux alentours des usines telles que les cimenteries, les usines chimiques : la ville de Héloüan rejeterait ainsi, selon une étude récente, 1000 tonnes par jour d'oxyde de carbone<sup>15</sup>. Pour être complet, il faut mentionner la plaie saisonnière du brûlage, en automne, des pailles de riz du delta, dont la fumée recouvre chaque année Le Caire de poussières asphyxiantes.

Ces fléaux ne sont pas justiciables de solutions exclusivement techniques : la complexité des interactions entre facteurs est extrême sur un terroir aussi exigü que la vallée du Nil, et nécessite des solutions prenant en compte des paramètres variés : pour prendre le dernier exemple, que peuvent faire les paysans sinon brûler ces déchets qu'ils ne peuvent stocker ? L'Etat a certes favorisé la construction de quelques usines d'agglomérés végétaux qui pourraient valoriser ces déchets, mais où sont les moyens de transport nécessaires ? Bref, ces problèmes sont d'abord des problèmes de choix politiques et sociaux, donc de gouvernance, au-delà de leurs aspects de compétence ou d'organisation.

## Désengagement contre développement ?

Le désengagement de l'Etat est donc modulé, d'autant que le personnel politique, parlementaires, ministres et président, sont des acteurs économiques de premier plan, tout comme l'armée qui a édifié un complexe économique couvrant l'ensemble des secteurs productifs, et qui assure des revenus à sa haute hiérarchie : ce système militaire n'est pris en compte dans aucune statistique, ni en ce qui concerne sa ponction en amont sur les ressources de l'Etat, ni en aval en ce qui concerne la distribution de ses revenus.

Retrait donc de l'Etat de ses responsabilités en matière de régulation sociale, d'éducation et de santé, d'infrastructures « classiques » et de respect de la loi, mais maintien de son rôle central dans le projet économique d'intégration au système monde, à travers des investissements lourds dans les infrastructures liées à l'attractivité internationale, et

dans la dévolution des ressources disponibles entre les acteurs de la nouvelle économie. Un système où le roi du fer à béton, Ahmed Ezz, est le secrétaire général du parti au pouvoir, et a pu à ce titre faire respecter son monopole dans ce domaine, et manipuler à sa guise les cours de ce produit vital pour l'économie nationale<sup>16</sup>.

## Une politique d'Etat inconciliable avec un projet de développement ?

L'Etat porte donc une responsabilité déterminante dans la dégradation des valeurs individuelles et sociales. La majorité des Égyptiens sont dans un état moral oscillant entre abattement et révolte devant l'ampleur des maux qui les accablent. Plus grave sans doute, le délitement de la société ouvre le champ à l'emprise de comportements et d'attitudes individuelles délétères : le stress urbain entraîne agressivité, dédain à l'égard des normes de fonctionnement régulé de la société, mépris pour l'environnement et le cadre de vie, et cupidité fonctionnant comme une boussole des relations sociales. Paradoxe d'une société en voie de réislamisation rapide et spontanée, au moins dans les comportements sinon dans la spiritualité, jamais le matérialisme n'a été aussi prégnant en Egypte. La quête de l'argent, à tous prix, y compris par les moyens les plus réprouvés, à tous les niveaux de l'échelle sociale, est devenue le déterminant des comportements individuels, bousculant les valeurs sociales, morales et même familiales. Elle manifeste l'émergence de l'individu, mais au détriment de toute vision collective à long terme.

Il faudrait certes nuancer ce tableau, qui s'applique principalement à la capitale, la campagne et les villes de province conservant un tissu de relations familiales et sociales qui structure encore les mentalités. Mais c'est la capitale qui donne le ton, qui concentre les pouvoirs, et qui émet ses valeurs à travers les feuilletons télévisés et les scandales qui émaillent la vie politique et économique du pays.

## Quel impact sur la compétitivité et l'attractivité internationales de l'Égypte ?

La question centrale que pose l'évolution de l'Égypte depuis sa réouverture économique à tout va au monde extérieur n'est pas la validité de tel modèle par rapport à tel autre : que le secteur privé

## Egypte, le développement au défi du néo-libéralisme économique

soit le moteur de l'économie est admis par à peu près tout le monde aujourd'hui, et la preuve est faite que l'intérêt des entrepreneurs et des investisseurs est le plus sûr moyen de l'innovation et de la compétitivité. Mais dans un système à la fois centralisé et rentier, cet esprit d'entreprise est biaisé par la capacité différentielle d'accès à ces rentes, en fonction de la proximité du pouvoir politique.

D'autre part, il s'agit d'un système malthusien, qui se refuse à maximiser les ressources humaines pour conserver les clés du pouvoir et de la richesse, en investissant dans les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé. Faute également d'un système politique ouvert, l'attraction des capitaux étrangers ne peut se faire qu'en mettant sur le marché, à bon compte, des ressources non-renouvelables et des biens communs. Le néo-libéralisme n'est en l'occurrence pas conciliable avec une politique de développement, lorsqu'il aboutit à un désengagement total de l'Etat et à l'abandon de tout souci de l'intérêt de la communauté, et donc de durabilité, et ne repose *in fine* que sur un appareil sécuritaire et sur l'adhésion de l'armée au système. Et l'on peut se demander si ce démaillage de la société, la confusion mentale qui en résulte, la multiplication des comportements déviants et délinquants, sur fond d'injustice sociale, de vénalité et de soumission des instances de gestion et de régulation, n'ont pas un impact sur les perspectives de développement. Dans un univers mondialisé, la comparaison entre nations ne porte pas que sur les grands agrégats économiques, ou sur la disposition de ressources tangibles. Elle repose également sur des facteurs sociaux et humains. Certains sont d'ores et déjà pris en compte par l'indice de développement humain, mais celui-ci mesure plus des résultats que des potentiels. Parmi ceux-ci, le cas égyptien montre l'importance qu'il faudrait accorder aux aspects psychologiques et moraux, signes de la santé d'une nation, et gage de sa capacité de mobilisation pour un progrès partagé. ■

## Notes

1. Voir les Actes du colloque « Labour Markets and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries », Institut Universitaire Européen, Commission Européenne et Université du Caire, Le Caire, 11-12 octobre 2009
2. Jean-Yves Moisseron et Françoise Clément : Changements visibles ou invisibles : la question de l'émergence de l'économie égyptienne ?, in L'Égypte sous pression ? Des mobilisations au verrouillage politique, Politique africaine n°108, décembre 2007, pages 106 à 126.
3. Sophie Pommier : Egypte, l'envers du décor, La Découverte, 270 pages, 2008.
4. Le tourisme, premier pourvoyeur de ressources, engendre des recettes de 11,6 milliards de dollars en 2009-2010, en augmentation de 10,5 % sur l'année

- précédente. Il occupe 2, 8 millions de personnes, soit 12, 8 % de la population active. La capacité hôtelière de 215 000 chambres en 2009, doit atteindre 250 000 en 2010, dans le cadre d'un plan visant à accueillir 14 millions de touristes en 2011. Voir une interview du ministre du Tourisme, Zoheir Garrahan « Resilient tourism breaks new ground », dans *The Egyptian Gazette*, 4 juillet 2010.
5. Ahmad el Sayed el Naggar : *Economic Policy : from State control to Decay and Corruption*, in Rabab el-Mahdi et Philip Marfleet, *op. cit.* pages 34 à 50 : *Egypt, Moment of change*, American University of Cairo Press, 2009, 179 pages.
6. *The White Mediterranean* est un projet en cours visant à construire 60 000 chambres d'hôtel dans les cinq ans à venir, et à transformer tout le littoral méditerranéen en concurrent de l'Espagne, de la Tunisie ou de la Turquie. Le littoral de la mer Rouge serait quant à lui, privilégié par les mafias russes qui y blanchissent leurs fonds dans l'hôtellerie.
7. Chiffres tirés du quotidien *Le Progrès égyptien*, 8 septembre 2010.
8. Voir les nombreux rapports d'Amnesty International, et Aïda Seif ed Dawla : « Torture : a State policy », in El-Mahdi et Marfleet, *op.cit.*, pages 120 à 135.
9. Voir sur le cas de l'usine Indirama à Chibin el Kôm, la thèse en cours de Marie Duboc.
10. Voir Joel Beinin : « The Egyptian Workers Movement in 2007 », *Chroniques égyptiennes 2007, CEDEJ 2008*, pages 217 à 238.
11. Voir « Mobilisations collectives, média et gouvernance en Egypte », Actes du colloque du 6 juillet 2009, CEDEJ/Danish-Egyptian Dialogue Institute/Centre d'Etudes Politiques et Stratégiques d'Al Ahram, Sarah ben Néfissa et Nabil Abdelfattah dir., à paraître.
12. Nathalie Bernard-Maugiron : « Le printemps des juges et la réactualisation autoritaire en Egypte », in *Politique africaine, op.cit.*, pages 67 à 85 ; Sarah ben Néfissa : « Ca suffit » ? Le « haut » et le « bas » du politique en Egypte, *Politique africaine, op.cit.*, pages 5 à 24.
13. Voir Tewfik Aclimandos : « On ne prête qu'aux riches : hommes d'affaires et politique », *Chroniques égyptiennes 2008*, pages 195 à 240, CEDEJ, Le Caire, 2009.
14. Voir Yasser Hamed : *Investigation on the extent of Pollution in Lake Manzala, North-Eastern Egypt* », étude réalisée en coopération avec l'université de Lund, présentée à la WOCMES le 21 juillet 2010, à Barcelone dans le cadre de l'atelier « Sustainable Water Management in the Middle East ».
15. Voir l'étude sur l'aménagement du gouvernorat de Héliouan, menée en 2008 par le bureau d'études IDC Integrated Development Consultants, sous la direction du Dr Gehad Abo El Ata
16. Voir Tewfik Aclimandos, *art. cit.* , p. 210 et sq.

## CONDITION DE LA FEMME : COMMENT VA LA SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE ?

Tahani Abdelhakim

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 65 à 76

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-65.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Tahani Abdelhakim, « Condition de la femme : comment va la société égyptienne ? », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 65-76.  
DOI 10.3917/come.075.0065  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Tahani Abdelhakim

---

Tahani Abdelhakim, socio-économiste.

## Condition de la femme : comment va la société égyptienne ?

Difficile d'aborder la question de « la femme » dans un pays arabe et à majorité musulmane sans tomber dans les stéréotypes, les simplifications voire même les prises de position tranchées. Sujet complexe par excellence, il déclenche les passions parce qu'il reflète tous les conflits et toutes les sensibilités.

Les approches de ce sujet se divisent en trois catégories : l'approche statistique qui, à partir des faits quantifiés, va décrire la condition féminine, l'approche juridique qui va analyser la situation de la femme à la lumière des droits dont elle bénéficie, et l'approche sociologique qui va observer les comportements collectifs ou individuels et les représentations sociales.

Chacune de ces approches est utile mais semble insuffisante pour appréhender la condition de la femme dans sa globalité et saisir toutes ses nuances. Dès lors, combiner ces trois approches permet d'aborder mieux la complexité de la question de la femme en Egypte. Aussi sans prétendre suivre cette démarche intégrée de manière rigoureuse et complète, nous nous proposons d'examiner la condition de la femme égyptienne à la lumière des ces trois approches.

## Des chiffres révélateurs

L'examen des dernières statistiques officielles publiées par le CAPMAS<sup>1</sup> sur l'accès à l'éducation, le travail et l'accès aux postes de dirigeants, donne une image contrastée.

Le premier point frappant est le fort taux d'analphabétisme qui persiste parmi les femmes. En 2006, au niveau de l'ensemble du territoire, le taux d'analphabétisme des femmes était de 37 % contre 22 % parmi les hommes. Cet analphabétisme des femmes est particulièrement préoccupant dans le monde rural où le taux atteignait 47 % contre 27 % pour les hommes.

Cependant, les filles qui accèdent à l'éducation réussissent remarquablement comme le montre l'analyse des autres données. En particulier, le taux d'abandon scolaire est plus faible chez les filles (3,3 %) que chez les garçons (4,5 %).

Dès le niveau secondaire, où 48 % des inscrits sont des filles, on constate une répartition presque égale entre les femmes et les hommes avec quelques fois des variations selon les filières de formation. A titre d'exemple, en 2008 les femmes représentaient 50 % des étudiants inscrits en médecine, 60 % en pharmacie, 48% en sciences, 25 % en formation d'ingénieurs, 76 % en lettre, 40 % en droit. De même, 40 % des enseignants universitaires sont des femmes. Néanmoins, ce taux global cache une inégalité importante quant au taux des postes du haut de la hiérarchie universitaire occupés par des femmes puisque elles ne sont que 26 % dans les postes de professeurs.

La même situation contrastée caractérise la place des femmes sur le marché du travail. En 2008, elles ne représentaient que 24 % de la population active et le taux de chômage est trois fois plus élevé parmi les femmes. Cette faible participation n'est en fait qu'apparente car l'analyse détaillée montre qu'une grande partie du travail des femmes est invisible.

La répartition selon les secteurs d'activité indique que 45 % des femmes travaillent dans l'agriculture contre 28 % des hommes. Les femmes occupent 39 % des postes dans l'administration, plus de 70 % des postes dans le secteur de la santé et des services sociaux, et 38 % des postes dans l'enseignement (primaire, secondaire et universitaire). Mais le plus frappant, c'est le taux très important des femmes qui travaillent sans rémunération : 28 % des femmes contre 9 % des hommes.

Ce taux est particulièrement élevé dans le monde rural avec 44 % des femmes contre 13 % des hommes, taux à mettre en rapport avec les 45 % de femmes travaillant dans le secteur agricole.

Condition de la femme : comment va la société égyptienne ?

Quand il y a rémunération, le décalage est là aussi évident. Tous secteurs d'activités confondus, l'écart de niveau de rémunération est en moyenne de 21 % en faveur des hommes, mais cet écart atteint 76 % dans le secteur de la santé, 35 % dans l'industrie manufacturière. Par ailleurs, à peine 15 % des femmes travaillent dans le secteur privé, conséquence d'une politique assumée de discrimination à l'embauche qui se traduit dans les nombreuses offres d'emplois réservés aux hommes.

En revanche, dans certains secteurs les femmes progressent de manière significative : c'est le cas en particulier dans la recherche scientifique où elles représentent 51 % des chercheurs, l'enseignement supérieur avec 40 % de femmes dans le corps enseignant (mais seulement 26 % des femmes aux postes de professeurs) ainsi que dans les médias où elles représentent 60 % des salariés, mais 30 % seulement des journalistes.

Ces tendances encourageantes ne doivent toutefois pas occulter que les hautes fonctions politiques et managériales leur échappent le plus souvent : les femmes représentent ainsi 2 % des députés, 2,5 % des ministres, et 24 % des postes de dirigeants (postes de direction).

Ce tour d'horizon nous permet de retenir plusieurs choses. S'il semble bien que l'accès des femmes à l'éducation et à l'enseignement supérieur demeure un réel obstacle, lorsqu'en revanche elles y parviennent, elles progressent bien sur le plan professionnel, notamment dans le secteur public. En revanche, les femmes ont un bien moindre accès à l'emploi dans le secteur privé, où, bien souvent, une partie importante du travail des femmes n'est pas rémunérée (notamment dans l'agriculture et les services). Quant à leur accès aux postes de pouvoir, il reste très limité et la participation dans la vie publique est marginale malgré un droit de vote obtenu depuis 1957.

Cette situation mitigée est le produit des évolutions socio-économiques de la société égyptienne, qui ont démarré au début du 20<sup>ème</sup> siècle avec les mouvements d'indépendance nationale, puis se sont poursuivies avec la révolution de 1952, qui a inauguré deux décennies de politiques de développement. Avec la fin du nassérisme, l'Égypte s'adonne à un autre modèle de développement inspiré du libéralisme qui n'est pas sans incidence sur la condition de la femme.

## Une trajectoire socioculturelle révélatrice

Durant la Première Guerre mondiale, la forte exploitation des ressources du pays par la colonisation britannique afin de financer l'effort de guerre, a conduit à une détérioration des conditions de vie de la population égyptienne (hausse du chômage et des prix des produits de base, augmentation de la pauvreté, réquisition des récoltes, mobilisation forcée des paysans au service de l'armée britannique), provoquant ainsi un fort mécontentement populaire. C'est dans ce contexte qu'est né un mouvement d'indépendance nationale, bénéficiant d'un large soutien de toutes les classes sociales. L'arrestation de trois des leaders du mouvement<sup>2</sup> et leur envoi en exil en 1919, a déclenché de nombreuses grèves et de grandes manifestations<sup>3</sup> organisées ou spontanées conduisant à des affrontements avec la police et l'armée britannique. Les femmes ont rejoint le mouvement par des manifestations spontanées issues des écoles secondaires puis par leur mobilisation lors de la grande manifestation organisée à l'initiative de Hoda Shaarawi<sup>4</sup>, une des pionnières du mouvement féministe égyptien. Particulièrement notable est le fait que lors de ces manifestations, le voile faisant partie de la tenue importée par les ottomans, a été enlevé par les femmes comme pour signifier le droit à revendiquer l'indépendance au même titre que les hommes.

Dès les années 1920, le processus de libération des femmes s'est alors déclenché. C'est l'époque des pionnières<sup>5</sup> dans les différents domaines (enseignement, littérature, presse), qui militent pour les droits des femmes et l'égalité dans ce contexte de lutte pour l'indépendance.

Avec l'entrée de l'Égypte dans la période du nassérisme à partir de 1952, le processus s'est accéléré dans le sillage du modèle de développement, inspiré de l'idéologie socialiste, adopté et mis en place par le nouveau pouvoir. La nouvelle constitution stipule alors l'égalité des droits entre l'homme et la femme, le discours du pouvoir politique et les institutions publiques encouragent la scolarisation des filles, leur accès à l'enseignement supérieur (dans le cadre de la mise en place de la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux) ainsi que le travail des femmes.

Pour illustrer ce processus, il est particulièrement intéressant d'examiner l'évolution de la représentation de la femme à travers ce qui exprime le mieux l'état d'une société, à savoir l'art et la littérature. Dans les années 1950-1970, la littérature représente en effet la femme à la conquête de la liberté et de l'égalité. Un roman intitulé « La porte

Condition de la femme : comment va la société égyptienne ?

ouverte »<sup>6</sup>, dont l'auteur est Latifa Elzayyat, professeur de littérature, militante politique et écrivain, trace la trajectoire d'une jeune femme qui, en s'engageant dans le combat politique contre la colonisation se libère de l'oppression d'un père despote et misogyne.

Au début des années 1970, la publication d'un ouvrage intitulé « la femme et la sexualité » constitue un événement majeur. Écrit par Nawal Elssaadawy, figure du mouvement féministe et médecin, cet ouvrage analyse le processus d'asservissement de la femme dans les pays arabes en général et en Egypte en particulier. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'il met ce processus en relation avec les conditions sociales, économiques et politiques du pays.

Le traitement d'un livre est parfois un bon indicateur du fonctionnement d'une société. A ce titre, il est intéressant de relever que si ce livre a connu un grand succès notamment auprès des jeunes, aujourd'hui, ce même livre est interdit par la censure, son auteur ayant même été l'objet de plusieurs menaces et agressions verbales publiques.

De son côté, le discours du cinéma égyptien des décennies 1960-1970 n'est pas en reste et de nombreux films contribuent à dénoncer une image archaïque de la femme.

Un des films les plus célèbres dans la cinémathèque égyptienne est une comédie sociale au titre évocateur : « Ma femme est PDG »<sup>7</sup> décrit le désarroi d'un homme, cadre dans une entreprise publique, dont l'épouse devient son PDG. Le film remet en question de nombreux préjugés sur les relations homme-femme, l'autorité et la compétence professionnelle des femmes, et montre le douloureux apprentissage de l'homme, époux tout puissant au début du film, qui doit admettre que sa femme n'est pas seulement son égal mais peut devenir aussi son supérieur...

Un autre film célèbre de la fin des années 1960 « la seconde épouse »<sup>8</sup> aborde le sujet de la polygamie dans un village égyptien où le personnage du polygame, un notable local, est présenté comme un tyran avide et sans scrupules. Sa polygamie, très mal acceptée par sa première épouse, est montrée comme un acte immoral qui ne se justifie que par sa cupidité, cause de nombreux problèmes et conflits, et conduit à faire souffrir son entourage.

Le changement dans la représentation sociale de la femme est amorcé dès les années 1980, et ce en parallèle au changement de contexte économique et politique de l'Egypte. Suite à l'échec des politiques de développement d'après l'indépendance et la révolution de 1952, l'Egypte, comme de nombreux pays du Tiers Monde, est en

situation de crise économique avec une importante dette extérieure et un fort déficit public, et modifie son orientation politique. D'abord avec l'*infitah* lancée par Sadate dans les années 1970, puis en se pliant au programme de réforme économique imposé par le FMI qui participe d'une politique de rigueur, avec une forte réduction des dépenses publiques. L'ouverture des frontières combinées avec l'augmentation du chômage au niveau national et une forte demande de main-d'œuvre dans les pays pétroliers ont poussé alors des millions de travailleurs égyptiens à émigrer dans ces pays pour des périodes allant de cinq à dix ans ou plus.

On trouve parmi cette main-d'œuvre plusieurs situations : celle où le chef de la famille s'installe dans le pays d'accueil et laisse son épouse et ses enfants en Egypte (1) ; celle où il emmène sa famille avec lui (2) ; celle où c'est la femme qui trouve un emploi et qui laisse l'époux et les enfants au pays (3). Dans deux de ces trois cas, la femme change de position au sein du groupe familial. Dans le premier cas, elle devient de fait seule responsable de la famille et des enfants en l'absence du père, dans le troisième cas, elle est la principale source de revenu de la famille, et détient le pouvoir financier. Des millions de femmes et d'épouses se sont ainsi retrouvées dans les premiers et troisièmes cas depuis les années 1980. Force est d'admettre que c'est durant la même époque que le processus de régression de la condition de la femme au sein de la société égyptienne a démarré. Ceci semble paradoxal, mais cette régression est aussi le produit de bouleversements plus culturels pour ne pas dire religieux. Dès la fin des années 1970, le régime du président Sadate, en plus d'engager le pays dans la voie du libéralisme économique, soumet le pays à une forte réhabilitation du religieux dans l'espace public. Rappelons qu'il a exprimé son projet politique dans l'idée de construire « l'Etat de la Science et de la Foi »<sup>9</sup>, en accordant la grâce politique à des activistes islamistes tandis qu'il a fait revenir au pays les leaders du mouvement des frères musulmans, exilés sous le régime du président Nasser.

En place depuis l'assassinat du président Sadate en 1981, le pouvoir politique actuel s'est employé à se maintenir sans aucun projet de société mais en continuant d'exploiter en sa faveur l'effet anesthésiant des mouvements religieux<sup>10</sup> à qui il a laissé libre cours sur le terrain des activités sociales et éducatives.

Progressivement, dans les œuvres littéraires et cinématographiques, l'image de la femme et le discours à son sujet changent pour glorifier une femme soumise et socialement dépendante d'une autorité

Condition de la femme : comment va la société égyptienne ?

masculine (le père, le frère, l'oncle ou l'époux). Dans les films et les séries télévisées, la femme ne s'oppose désormais jamais à l'autorité, et il est comme rappelé que la priorité est sa fonction d'épouse et de mère. Pire que cela, elle se trouve toujours responsable des comportements violents ou dévoyés des hommes. Cette évolution a atteint son paroxysme dans la série télévisée du début des années 2000 « El Haj Metwali » qui a connu un succès sans précédent et ce dans tous les pays arabes de l'ouest et de l'est de la Méditerranée. Relatant l'histoire d'un homme qui a fait de la polygamie un idéal de vie en réunissant quatre épouses d'âges et de milieux sociaux différents, la série met en scène un homme paré de toutes les qualités, des femmes épanouies et des enfants heureux et fiers de leur père. La force de séduction du personnage tient dans sa capacité de démontrer qu'une situation de polygamie, bien gérée par un homme fort et juste, apporte le bonheur à tous les membres de la famille. L'engouement provoqué par cette série a conduit à l'organisation de très nombreux débats et rencontres publics jusqu'au sein des universités, au grand désespoir des féministes dont la dénonciation du message porté par la série est restée confinée dans les cercles limités des intellectuels ou de quelques universitaires.

## Que dit l'évolution du droit ?

Dans le domaine juridique, et principalement sous la pression des Etats-Unis qui demandent de temps en temps au pouvoir politique égyptien des preuves de respect des droits de l'Homme en échange de leur soutien indéfectible, les lois touchant le plus aux droits de la femme, c'est-à-dire le code de la famille, ont connu une évolution certaine en faveur des femmes par rapport aux lois d'avant les années 2000. Accordant le droit de divorce de manière unilatérale et sans aucune procédure juridique exclusivement aux hommes, ainsi que l'autorité parentale et la transmission de la nationalité aux descendants, le code de la famille a subi plusieurs réformes dont les trois principales sont les suivantes :

- la possibilité de divorcer pour les femmes par la voie, certes longue et compliquée, d'une procédure juridique exigeant la présence d'un avocat,
- la possibilité de transmettre la nationalité égyptienne aux enfants de mère égyptienne et de père non égyptien par demande auprès du ministère de l'Intérieur,

– l'obligation, en cas de polygamie, d'informer la première épouse et d'obtenir son consentement.

Cependant force est d'admettre que le décalage entre la loi et ses modes d'application est flagrant. Cette tendance se trouve à rebours de ce qui se passait dans les années 1960-1990 durant lesquelles, la pratique sociale était en avance par rapport à une loi jugée moins favorable aux femmes. La polygamie était désapprouvée et honnie socialement<sup>11</sup> et le refus d'accorder le divorce considéré comme un comportement indigne.

Alors que la loi accorde plus de droits aux femmes depuis une dizaine d'années, son application demeure très aléatoire. Quelques études, menées par des associations égyptiennes de droits de l'homme ou des associations de défense des droits des femmes, indiquent que très souvent la loi n'est tout simplement pas appliquée du fait de la seule volonté des magistrats. Particulièrement significatifs de la difficulté à promouvoir le droit des femmes en dépit d'un outil juridique plus permissif sont les jugements rendus dans les procès des violences faites aux femmes, y compris le viol. Presque systématiquement, les juges appliquent la peine minimale en vertu de l'article 17 du code pénal, article qui donne le droit aux juges de réduire la peine en fonction de leur appréciation de la gravité des faits.

Cette incapacité à alourdir les peines à l'endroit des coupables de violences sexuelles se révèle dans un contexte marqué depuis une dizaine d'années par une forte augmentation des violences faites aux femmes. Dans ce contexte lourd, un phénomène nouveau, particulièrement choquant, s'est développé récemment : il s'agit du harcèlement collectif des femmes dans les lieux publics, où des groupes d'hommes prennent pour cible une ou plusieurs femmes dans la foule. Ces actes ont conduit plusieurs fois à des scènes d'agression sexuelle collective et publique<sup>12</sup>. Dans toutes ces affaires sexuelles, les ONG et associations peinent à collecter les données sur le sujet, d'une part parce que les victimes et leurs familles ne portent pas plainte et d'autre part parce que la publication des données officielles est suspendue par le ministère de l'Intérieur depuis 1997.

Un autre exemple récent du décalage entre l'évolution législative apparemment favorable et la réalité de la reconnaissance du rôle des femmes, est le refus très massif de l'assemblée générale du conseil d'Etat de nommer des femmes aux postes de juges. Ce refus intervenu en mars 2010 est d'autant plus surprenant qu'il répondait à une proposition du gouvernement qui avait été appuyée par le grand imam

Condition de la femme : comment va la société égyptienne ?

d'Al-Azhar. Que les magistrats osent rejeter une demande du pouvoir politique, dans un pays où ce dernier est tout puissant, exprime de manière éloquente que pour eux ce sujet a plus d'importance que la satisfaction de la volonté présidentielle.

## La marque d'une société en crise

Dès lors, comment expliquer ces deux tendances contraires de la situation de la femme égyptienne ? Car c'est bien au moment où les lois lui accordent un peu plus d'avantages, où elle est de plus en plus indépendante financièrement, que sa situation sociale se détériore.

La réponse la plus évidente est à chercher dans la forte progression des courants religieux comme nous y avons fait allusion précédemment. Mais il faut faire attention à ne pas se tromper d'indices à ce sujet car l'observation des pratiques et des comportements sociaux nous livre plusieurs informations qui obligent à revoir les explications simplificatrices bien souvent vulgarisées par les médias.

Symbole de l'enfermement de la femme et de son asservissement, le port du voile ne traduit en effet pas toujours cet état. En interrogeant des femmes voilées appartenant à différents milieux socio-économiques, les réponses obtenues sont très diverses. Certaines avouent porter le voile pour se protéger du harcèlement, ou tout simplement parce que c'est la tendance générale et qu'on n'y voit pas de mal. Pour d'autres femmes, les tenues dites islamiques coûtent moins cher et sont à la portée de leurs moyens financiers limités. Il n'en reste pas moins que les réponses de la grande majorité des femmes indiquent un choix libre, quelques fois même contre l'avis de leurs familles. Force est d'admettre que la majorité des femmes ayant eu accès à l'enseignement supérieur et celles qui assument des responsabilités professionnelles de haut niveau font ce choix en toute liberté. Ainsi, le port du voile, voire même du voile intégral (appelé burqa ou niqab), est le plus souvent loin d'être le résultat de la soumission des femmes au pouvoir masculin<sup>13</sup>.

Malgré ces nuances, il y a bien réaffirmation identitaire pour ne pas dire religieuse qui traduit un profond malaise de la société égyptienne en état de crise depuis des décennies. Comme nous l'avons évoqué, elle se glisse dans un contexte d'échec économique et social qui s'illustre en particulier par l'érosion des classes moyennes. Tel qu'il est conduit depuis des années, le processus de libéralisation économique, a en

effet bénéficié à une petite minorité laminant l'essentiel de la classe moyenne. Le niveau de vie des catégories socioprofessionnelles qui composent cette classe moyenne (tel que les enseignants, les cadres de l'administration publique, et quelques professions libérales comme les médecins<sup>14</sup> et les avocats, les cadres moyens du secteur privé..), n'a pas cessé de baisser. Cette baisse est particulièrement forte chez certaines catégories comme les enseignants ou les cadres de l'administration publique<sup>15</sup>.

A la disparition de la classe moyenne et plus largement à l'accroissement des inégalités économiques et sociales, s'ajoute une absence de perspectives pour les jeunes générations, et l'absence de liberté politique pour tous les citoyens. Or une société privée d'institutions efficaces et de moyens d'action ou de changement, avec une très grande partie de sa population marginalisée économiquement et politiquement, devient une société fragile. Submergée par les vagues successives de cultures importées par le marché médiatique, la société déjà affaiblie, perd ses repères et la confiance en ses valeurs parallèlement à la perte de confiance dans les pouvoirs publics. Amplifiée par la corruption et l'arbitraire qui gangrènent les relations et les activités économiques, elle conduit à la rupture du contrat social et de la relation de citoyenneté poussant ainsi les individus à chercher d'autres formes d'appartenance et d'attachement. Les références et les pratiques religieuses tournées vers l'extérieur (comme les tenues vestimentaires) sont alors autant de manière d'affirmer cette appartenance.

De plus, la dépolitisation de la vie publique depuis un demi-siècle a créé un vide laissant la place au développement des idées de repli sur soi et d'exclusion. D'un autre côté, le modèle dominant d'exercice du pouvoir, basé sur un pouvoir individuel et arbitraire à tous les niveaux de la hiérarchie administrative et politique, a marqué l'organisation et les relations sociales. Sans oublier la banalisation des pratiques policières de répression et d'humiliation des individus dans le but de maintenir la crainte et la soumission totale devant l'autorité.

Par ailleurs, quand on sait le rôle de l'éducation dès l'école primaire dans la formation des esprits, il faut souligner aussi que, depuis une trentaine d'années, les programmes scolaires ont évolué progressivement vers des contenus qui ignorent des parts importantes de l'histoire et de la culture égyptienne. En témoigne l'enseignement de la langue arabe qui ne permet plus de connaître les grands écrivains ou poètes classiques ou contemporains comme cela a été le cas par le passé. Quand aux méthodes d'enseignement, elles s'éloignent de tout esprit

Condition de la femme : comment va la société égyptienne ?

critique et visent à un « formatage » et à un appauvrissement de la culture générale et de la connaissance des autres cultures.

De manière générale, la progression des pratiques religieuses de manière voyante et le recours à une idéologie religieuse tautologique, différente de la foi traditionnelle, est la conséquence d'un malaise profond de la société et d'une absence d'horizons.

Figée dans l'immobilisme imposé par un pouvoir absolu, minée par la corruption et la panne des institutions, la société égyptienne voit se développer l'esprit sectaire et l'intégrisme. De plus, organisé autour de quelques grands tabous, le premier étant celui du pouvoir généralement et de la fonction présidentielle en particulier, le discours politique et médiatique ne cesse de produire des arguments simplificateurs et de désigner des coupables : la corruption ? C'est le résultat du non respect des préceptes religieux. Les inégalités ? C'est la loi divine ou celle de la nature... etc. Tout cela contribue à faire reculer l'esprit critique et partant toute remise en question de l'ordre actuel.

Pauvreté croissante, fortes inégalités, absence de projet de société, pouvoir arbitraire, institutions défailtantes, conditions de vie difficiles, forment le quotidien et l'horizon de la population. Ainsi, les inégalités entre les hommes et les femmes sont le prolongement des inégalités économiques et sociales, la privation des femmes de la liberté est l'autre versant de la privation des libertés politiques de tous les citoyens, les maltraitances et la condition d'infériorité dans laquelle se trouvent les femmes sont le reflet de la maltraitance et de l'humiliation que subit le citoyen au quotidien.

Quand la société va mal... la femme va mal aussi.■

#### Notes

1. Central Agency of Public Mobilization and Statistics, étude sur la condition de la femme en Egypte, 2008.
2. Il s'agit de Saad Zaghloul, Ali Shaarawi et Ismail Fahmi. Ils ont fondé le parti El Wafd, principal parti (libéral et laïque) du mouvement d'indépendance nationale.
3. Les manifestations sont sorties des écoles secondaires, des universités, des usines, et ont été rejointes par différentes catégories de la population.
4. Née en 1879 dans une famille de notable du sud de l'Égypte, elle s'est mariée très jeune à un des hommes politiques du mouvement d'indépendance nationale. Très active dans le domaine des droits des femmes, elle a fondé en 1927 « l'union égyptienne des femmes », puis elle a été une des membres fondatrices de « l'union arabe des femmes », dont elle est devenue la présidente en 1935 avant de devenir la vice-présidente de l'union internationale des femmes.
5. Par exemple Nabawoya Moussa, première femme à obtenir le diplôme du

- baccalauréat en 1907. Institutrice, puis fondatrice et directrice de plusieurs écoles secondaires, elle est devenue par la suite la pionnière de l'instruction des filles. Elle a aussi fondé le premier magazine féminin en 1937.
6. Le roman a été adapté au cinéma en 1963, mise en scène par Henri BARAKAT
  7. Film de 1966, mise en scène par Fatine Abdelwahab
  8. Film de 1967, mise en scène par Salah Abousseif
  9. Slogan officiel, repris plusieurs fois dans les discours présidentiels.
  10. Les différents mouvements religieux subissent la répression policière en cas d'usage de la force et de la violence, comme dans les années 1990 après la série d'attentats contre les touristes.
  11. Même si la polygamie était désapprouvée, elle existait de manière limitée dans les zones rurales et quartiers populaires.
  12. Quelques incidents, impliquant un grand nombre de personnes et ayant lieu à l'occasion d'un rassemblement ou d'une festivité, ont été couverts par les médias, y compris sur Internet (Youtube).
  13. Il existe bien entendu des cas où la femme porte le voile à la demande de son époux ou de son père.
  14. Les médecins travaillant dans les hôpitaux et le système de santé publique
  15. Les salaires des enseignants et des salariés de l'administration publique n'ont pas été suffisamment revalorisés pour suivre l'inflation depuis des décennies.

# LE PROCESSUS DE RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE ET SES LIMITES

Nathalie Bernard-Maugiron

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 77 à 89

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-77.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Nathalie Bernard-Maugiron, « Le processus de réforme du droit de la famille et ses limites », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 77-89.  
DOI 10.3917/come.075.0077  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Nathalie Bernard-Maugiron

IRD, UMR 201, Développement et Sociétés (Université Paris 1/IEDES et IRD).

## Le processus de réforme du droit de la famille et ses limites

Lors de la codification du droit de la famille en Egypte, des pans importants de la *shari'a* ont été réformés pour améliorer le statut de la femme au sein de la famille. Ce processus de réforme a toutefois connu des limites, tant dans son contenu que dans sa mise en œuvre. L'article revient sur les principales réformes intervenues dans le droit égyptien de la famille ainsi que les mécanismes utilisés pour réformer la *shari'a* islamique. Il évoque également les limites auxquelles se heurtent les réformes. La prégnance du religieux sur le champ juridique et politique est telle que tous les acteurs acceptent de se placer sur le terrain de la religion et proposent leur propre interprétation des principes du droit musulman. A côté de ces obstacles politiques, sont également présentés les obstacles sociaux et économiques qui viennent entraver la mise en œuvre des réformes juridiques intervenues.

Si l'Egypte a importé plusieurs codes français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, le statut personnel n'a commencé à être mis par écrit qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Ce processus de codification du droit de la famille a été l'occasion d'opérer des réformes importantes de la *shari'a*, le plus souvent dans un sens favorable à l'épouse. Mais le bilan de ces réformes est mitigé : certes, le statut de la femme

au sein de la famille s'est amélioré, mais il reste très inégal par rapport à celui de l'homme.

La présente contribution s'attache à présenter quelques réformes parmi les plus importantes intervenues dans le droit égyptien de la famille, ainsi que les mécanismes utilisés pour réformer la *shari'a* islamique. Elle présente également les limites politiques auxquelles se heurtent les réformes du statut personnel : la clôture du champ juridique et politique par le religieux dans ce domaine est telle qu'il devient impossible de revendiquer des modifications qui ne trouveraient pas leur fondement au sein de la *shari'a* islamique. Tous les acteurs ont fini par accepter de se placer sur le terrain de la religion et proposent leur propre interprétation des principes du droit musulman. Sont également présentés quelques obstacles sociaux et économiques qui viennent entraver la mise en œuvre des réformes juridiques intervenues.

## Les réformes juridiques et leurs limites

Parmi les pans de la *shari'a* islamique réformés à l'occasion du processus de codification figure la répudiation. La *shari'a* autorise en effet le mari à rompre les liens conjugaux en mettant fin unilatéralement à son union, par simple déclaration de volonté devant un officier d'état civil (le *ma'dhûn*). Il n'a pas à justifier sa décision ni à prouver l'existence d'une juste cause ; l'officier d'état civil ne peut refuser et l'épouse n'a pas même besoin d'être présente.

Le législateur égyptien, lors des premières codifications du droit de la famille en 1920 et 1929, s'est efforcé de décourager le recours à cette faculté. Alors que selon l'école hanafite de droit<sup>3</sup> la répudiation produit son plein effet une fois la déclaration émise et quelle que soit la volonté réelle du déclarant, le droit égyptien exige une volonté réelle du mari. Les répudiations prononcées sous l'emprise de la contrainte ou en état d'ébriété ont ainsi été privées d'effets juridiques par le législateur dès les années 20 par un recours aux techniques du *takkayyur* (choix de règles au sein des différentes écoles sunnites) et du *talfiq* (combinaison de règles appartenant à différentes écoles) pour puiser des normes au sein notamment des écoles malikite et shaféite et assouplir ainsi certaines positions de l'école hanafite.

Le législateur égyptien considère également, depuis 1929, qu'une triple répudiation effectuée en une seule fois équivaut à une seule répudiation et non à trois<sup>4</sup>. Cette disposition, qui va également à l'en-

contre des principes de l'école hanafite, fut justifiée par le législateur par une accumulation de référents, ce qui montre son embarras à trouver un fondement juridique à ce principe dans le droit musulman. Comme le précise la note explicative de la loi, le but poursuivi par cette réforme était de donner deux chances supplémentaires aux époux de se réconcilier avant que la rupture du mariage ne soit définitive.

Depuis 1985, la répudiation doit être enregistrée par l'officier d'état civil dans les trente jours suivant son prononcé et l'ex-épouse doit en être informée par l'intermédiaire d'un huissier. Auparavant, il pouvait arriver qu'elle n'apprenne sa répudiation qu'après le décès de son mari et à l'ouverture de la succession. Les enfants éventuellement nés après la dissolution du mariage étaient considérés comme illégitimes. La validité de la répudiation n'est toutefois pas remise en question par l'absence de notification et le mari n'encourt qu'une amende d'un faible montant et/ou une peine de prison.

Si le mari « reprend » sa femme dans les trois mois suivant la répudiation, comme il est autorisé à le faire, il doit désormais le lui notifier par une lettre recommandée. Jusqu'en 2000, la reprise n'était pas enregistrée et le droit égyptien n'exigeait pas que l'épouse en soit informée. Cette disposition permet d'éviter la pratique de reprise d'épouses par leurs maris, qu'elles n'apprennent parfois que le jour où elles cherchaient à se remarier. Par contre, la loi de 2000 a donné à la femme le droit de prouver le retour de son mari par tout moyen.

Le législateur a donc réglementé l'usage de la répudiation sans toutefois l'abolir ou exiger qu'elle soit prononcée devant le juge et repose sur une juste cause, alors même qu'en Tunisie, par exemple, elle a été interdite dès 1956 et qu'au Maroc elle a disparu depuis 2004. En Egypte, une simple déclaration unilatérale du mari, non motivée et faite devant un simple fonctionnaire, continue à être suffisante pour rompre le lien conjugal.

Le droit hanafite autorise également le mari à avoir quatre épouses simultanément. Cette norme a été reprise par le droit égyptien, qui prévoit toutefois depuis 1985 que le mari doit informer sa première épouse de son remariage et que celle-ci dispose d'une année pour demander le divorce, à condition de prouver au juge qu'elle a subi un préjudice matériel ou moral du fait du remariage de son époux. Le législateur égyptien n'a donc pas été jusqu'à interdire la polygamie, comme l'a fait la Tunisie en 1956 ou à lui mettre des conditions strictes, comme la Syrie, le Maroc depuis 2004 ou l'Algérie depuis 2005. Dans ces trois pays, le mari doit demander l'autorisation de se remarier au juge, qui

va examiner les motifs avancés et la situation matérielle de l'époux avant de donner son accord ou de refuser.

Alors que l'école de droit hanafite ne reconnaît guère que l'impuissance ou la castration de l'époux comme causes de dissolution judiciaire du lien conjugal à l'initiative de la femme, le législateur a également autorisé l'épouse à demander le divorce devant les tribunaux sur d'autres fondements. Dès les années 20, elle a ainsi obtenu la possibilité d'introduire une requête en divorce pour préjudice, sur la base de la doctrine malikite, alors que pour les hanafites les torts faits à l'épouse ne sont pas motifs de divorce, le *cadi* se contentant alors d'imposer une sanction au mari et de dispenser la femme de son devoir d'obéissance.

De même, depuis 1929, les femmes peuvent demander le divorce pour absence de leur mari depuis plus d'un an sans raison valable. Là encore, le législateur s'est référé dans sa note explicative à la doctrine malikite et à la crainte pour l'honneur et la chasteté de l'épouse délaissée. Depuis 1929 également, la femme peut introduire une requête en divorce si le mari a été condamné à une peine de prison de plus de trois ans, conformément à une opinion minoritaire chez les malikites. La loi de 1920 les a également autorisées à demander la rupture de leur union conjugale pour non versement de la pension alimentaire, sur la base de la doctrine malikite. Rappelons que depuis 1985, l'épouse peut demander le divorce pour polygamie.

Si ces réformes ont certes amélioré le statut de la femme en l'autorisant à demander la dissolution de son mariage, elles présentent toutefois des limites. La femme doit ainsi prouver l'existence d'un préjudice, ce qui est souvent humiliant et difficile, particulièrement pour un acte de violence domestique ou le dommage moral engendré par la polygamie. De plus, le préjudice est soumis à l'appréciation discrétionnaire du juge et la procédure peut durer des années.

Pour tenir compte de ces difficultés, l'épouse a obtenu en 2000 la possibilité de rompre son union conjugale sans préjudice, en échange de sa renonciation à tous ses droits financiers (procédure dite de « *khuṭ'* »<sup>5</sup>). Il lui suffit de déclarer au tribunal qu'elle ne souhaite plus être mariée, que la vie conjugale lui est devenue intolérable et qu'elle craint d'enfreindre les prescriptions de Dieu en cas de poursuite de la vie commune. Elle n'aura pas à justifier sa requête ni à prouver son bien-fondé et le juge ne pourra lui refuser la rupture de son mariage même en cas d'opposition de son époux. En contrepartie, toutefois, l'épouse ne pourra prétendre à la pension alimentaire (*nafaqa al-'idda*) qui est versée pendant une durée maximale d'un an après le prononcé d'un divorce «

classique ». Elle ne pourra prétendre non plus à la compensation financière (*mut'a*) que l'épouse divorcée sans son consentement et en dehors de toute responsabilité peut toucher depuis 1985 et dont le montant doit être au moins égal à deux années de pension alimentaire. Enfin, l'épouse qui recourt à la procédure de *khul'* devra rembourser le montant de la dot qui lui a été versé au moment du mariage et renoncer à l'arriéré non versé<sup>6</sup>. Ses autres droits ne sont toutefois pas atteints, en particulier son droit à obtenir la garde des enfants, de même que l'obligation qui pèse sur le mari de lui verser une pension alimentaire pour l'entretien de ses enfants ou le droit d'occuper avec eux le domicile conjugal pendant toute la durée de la garde. Cette forme de rupture du mariage est plus rapide à obtenir qu'un divorce judiciaire mais les conséquences financières sont lourdes pour la femme. Ne trouvant dans les écoles sunnites classiques aucun auteur préconisant de passer outre à l'opposition du mari, le législateur a recouru à un hadith du Prophète, connu sous le nom d'affaire de Habiba<sup>7</sup>.

En droit hanafite, la femme doit obéir à son mari et elle ne peut quitter le domicile conjugal sans l'accord de son époux. En 1967, une circulaire ministérielle a toutefois interdit à la police de ramener de force une épouse au domicile conjugal et en 1985 le législateur a décidé que si la femme désobéit à son époux en quittant le domicile conjugal et en refusant de le réintégrer, la sanction sera la suspension de son droit à être entretenue par son mari. Même si la sanction de sa violation a été alléguée, le principe de l'obligation d'obéissance n'a donc pas disparu en Egypte, alors même qu'il a été éliminé au Maroc en 2004 et en Algérie en 2005. Dans ces deux pays, en effet, les droits et obligations des époux sont désormais énoncés à l'identique.

D'autres inégalités entre l'homme et la femme n'ont pas encore été résolues en Egypte. Ainsi, le mari continue à être considéré comme le chef de famille et exerce seul l'autorité parentale sur ses enfants, alors qu'au Maroc depuis 2004 et en Algérie depuis 2005 a été adopté le principe d'une co-direction de la famille par les deux époux. Un autre problème non résolu est le fait qu'en cas de remariage, la mère perd la garde de ses enfants au profit de sa mère ou de sa belle-mère.

Si elles ont renforcé de façon relative la sécurité et les droits de la femme au sein de la famille, les réformes intervenues dans le droit du statut personnel sont donc restées fragmentaires. Le droit égyptien continue de reposer sur la structure patriarcale de la société et à consacrer des disparités entre l'homme et la femme.

## La clôture du champ politique

Les difficultés et la lenteur à réformer le droit de la famille peuvent s'expliquer par divers facteurs. Le principal est sans doute la symbolique politique forte dont continue à être chargée cette branche du droit. Le droit de la famille exprimerait une identité musulmane à préserver impérativement. Se posant en gardien des valeurs religieuses, l'État égyptien s'attache alors à présenter ses réformes comme le résultat d'un processus interne de rénovation, issu du droit musulman et respectant les principes de l'islam.

Partant des données traditionnelles, le législateur a ainsi recouru à deux méthodes principales<sup>8</sup>. Tout d'abord, les réformateurs sont allés chercher des normes au sein d'autres écoles sunnites de droit, allant jusqu'à « ressusciter » des auteurs dissidents ou complètement oubliés et n'hésitant pas à combiner les principes de diverses écoles pour aboutir à une solution nouvelle. Bien que l'école officielle en Egypte soit l'école hanafite, le législateur n'a ainsi pas hésité dès les années 20 à puiser dans les enseignements d'autres écoles sunnites, particulièrement l'école malikite, pour y trouver des règles moins rigoureuses. Cette méthode a permis d'opérer un certain nombre de réformes, sans heurter de front les conservateurs puisqu'elles étaient légitimées par la référence à des auteurs classiques et orthodoxes du droit musulman. Dans les notes explicatives de ses lois, le législateur égyptien a toujours reconnu ouvertement s'être inspiré de solutions admises par ces autres écoles.

Dans certains cas, et en dépit de longues recherches, le législateur n'a pu découvrir d'opinion même isolée au sein des autres écoles sunnites qui lui aurait permis de justifier une réforme de la règle traditionnelle. Il a alors recouru, faute de mieux, à un autre procédé. Cet autre artifice a consisté à limiter les pouvoirs du juge par le biais du recours à l'exception d'incompétence ou la fin de non-recevoir en fixant les attributions des tribunaux. Le législateur leur a ainsi interdit d'examiner certains types de litiges si des conditions précises n'avaient pas été respectées. Ce procédé repose en droit musulman sur la possibilité reconnue au détenteur de l'autorité (*wali al-amr*) de déterminer le domaine de compétence des juges. Il s'agit donc d'un moyen d'ordre strictement procédural qui apparaît dans les lois relatives à l'organisation judiciaire des tribunaux et qui permet de lutter contre certaines pratiques sans les interdire.

Par exemple, lorsque le législateur égyptien a voulu lutter contre les mariages précoces, il n'a pas trouvé d'opinion suffisamment autorisée

sur laquelle s'appuyer car toutes les écoles autorisent le mariage des mineurs. Il a alors interdit dès 1923 au *ma'dhûn* d'enregistrer un mariage conclu entre des époux qui n'avaient pas l'âge requis et aux juges de connaître de litiges relatifs à de tels contrats de mariage. Juridiquement, l'acte de mariage est considéré comme valablement formé, mais l'Etat décline sa responsabilité pour connaître de litiges nés d'un tel acte.

De même, interdiction est faite aux juges, dès 1923, de connaître de litiges concernant des mariages non enregistrés. En 1929, est déclarée irrecevable toute demande de pension alimentaire introduite par une femme pour une période dépassant un an partir de la date du divorce, fixant ainsi la durée maximale de gestation à un an. Est également déclarée irrecevable par la loi de 1929 toute action en constatation de la qualité d'héritier introduite par une femme divorcée dont le mari est décédé plus d'un an après la date du divorce.

Aujourd'hui, toute réforme du droit de la famille qui ne serait pas basée sur l'invocation du droit musulman serait très difficile voire impossible à introduire. Sous l'effet de la réislamisation de la société, les différents acteurs politiques que sont l'Etat, les mouvements islamiques ou les partis politiques placent le débat public sur le terrain idéologique du religieux et avancent chacun leur interprétation des textes classiques. Le consensus autour de la religion est presque général, même si les divergences quant à son interprétation sont immenses. Chacun se réfère au même corpus normatif en affirmant avoir découvert son sens authentique et en disqualifiant les interprétations proposées par les autres acteurs.

Cette « clôture » du statut personnel par le référent islamique s'impose de plus en plus aux organisations de la société civile. Accusé par les mouvements islamistes, les gouvernements et même des courants nationalistes de gauche de porter les valeurs de l'Occident et de faire le jeu de l'impérialisme culturel occidental, le mouvement féministe égyptien choisit de plus en plus de se placer lui-aussi dans le champ du religieux. Les ONG féministes puisent elles-aussi de nouvelles interprétations des sources classiques dans l'héritage islamique pour légitimer leurs revendications de la modernisation de la condition féminine, affirmant que les interprétations actuelles de la *shari'a* qui consacrent le statut d'infériorité de la femme sont le résultat du système patriarcal de la société qui a engendré des interprétations erronées, masculines de la norme islamique. Pour elles, une nouvelle interprétation de la *shari'a*, prenant en considération les conditions sociales et économiques actuelles, permettrait de mettre fin à ces inégalités.

C'est ainsi qu'en 2000, une coalition menée par des activistes, avocates ou autres universitaires a appelé à de nouvelles réformes du droit de la famille en se basant sur l'invocation d'une nouvelle interprétation des principes de la *shari'a* et non sur les principes des droits de l'homme ou sur l'égalité entre l'homme et la femme. En s'appuyant sur le soutien du ministre de la Justice de l'époque et d'autres grands dignitaires, elles parvinrent à coopter plusieurs autorités religieuses, comme le *shaykh al-Azhar*, pour faire adopter la « loi sur le *khul'* »<sup>9</sup>. (Cette stratégie est toutefois loin de faire l'unanimité et des féministes laïcistes considèrent le fait de se placer sur le terrain du religieux comme une acceptation implicite de la clôture du champ politique et juridique. Pour elles, la renonciation à l'idéal de l'universalisme des droits de l'homme, de plus, ferait le jeu du pouvoir en place dont une grande partie du discours à l'attention de l'Occident repose sur l'affirmation du relativisme culturel. Les activistes féministes qui affirment leur légitimité à procéder à de nouvelles interprétations des textes classiques sont disqualifiées également par les mouvements islamistes, qui leur dénie toute légitimité à procéder à une telle réinterprétation et les accusent de déformer la tradition islamique.

Confronté à la montée du religieux et à la place de plus en plus importante que prend l'opposition islamiste en Égypte, le gouvernement se retrouve lui-aussi amené à se placer sur le terrain du religieux. Ne voulant pas courir le risque d'apparaître comme hérétique aux yeux des croyants, il va hésiter à aller à l'encontre de l'opinion publique conservatrice et à remettre en cause de façon radicale l'organisation des rapports au sein de la famille et n'adoptera que des modifications ponctuelles et partielles qui ne remettent pas en cause le système patriarcal. De plus, il prendra toujours soin de s'assurer de la caution des autorités religieuses officielles du pays et en particulier du *shaykh al-Azhar*. Le processus de codification lui a également permis d'affirmer son monopole d'exercice du pouvoir et du droit, en retirant à l'élite religieuse les pouvoirs dont elle jouissait en la matière. En intervenant dans le droit de la famille, il affirme son contrôle sur la société et sur la sphère privée.

Seul un gouvernement fort prendra le risque de faire adopter de façon autoritaire des mesures impopulaires. Ce fut le cas ainsi en 1979, lorsque Anouar al-Sadate adopta par décret-loi une réforme considérant la polygamie comme un préjudice en soi et accordant le divorce automatiquement à toute femme qui le demandait si son mari s'était remarié. Cette loi, qui rencontra de fortes résistances des magistrats lors

de son application, fut finalement déclarée inconstitutionnelle en 1985 pour excès de pouvoir du président, la Haute Cour constitutionnelle estimant qu'il n'aurait pas du légiférer par décret-loi. On peut ainsi se demander, avec Jean-Philippe Bras, si le renforcement des pouvoirs de la femme dans la sphère privée est nécessairement incompatible avec la démocratie et le système représentatif<sup>10</sup>.

Si les réformes juridiques sont insuffisamment ambitieuses par rapport aux attentes des groupes réformistes, elles doivent aussi subir la concurrence d'autres normes, sociales et économiques, qui régissent elles- aussi les comportements individuels.

## Des limites à la mise en œuvre des lois sur la famille

En pratique, les femmes se heurtent à un grand nombre d'obstacles dans la mise en œuvre effective des droits qui leur ont été conférés par le droit égyptien, que ce soit devant les tribunaux ou au sein de la société. Le succès de toute réforme juridique dépend en effet de l'attitude du public à son égard et de son interprétation par les juges. Or, les juges égyptiens vont se trouver face à des dispositions souvent vagues, générales, standard ou ambiguës, qui les amènent à un nécessaire travail préalable d'interprétation afin de pouvoir les appliquer aux cas précis qui leur sont soumis. S'ils ont fait preuve de libéralisme en se battant pour le respect de l'Etat de droit et l'indépendance de la magistrature<sup>11</sup>, les magistrats égyptiens ont toutefois une réputation de conservatisme dans le domaine du statut de la femme. Les débats qui agitent la sphère politique et judiciaire égyptienne tout au long de l'année 2010 autour du refus du Conseil d'Etat d'accepter des femmes en son sein n'a fait que renforcer cette perception. De même, lorsque fut adoptée la loi de 1979 donnant aux femmes le droit d'obtenir automatiquement le divorce en cas de remariage de leur époux sans avoir à prouver l'existence d'un préjudice, de nombreux juges refusèrent d'appliquer cette disposition qu'ils jugeaient contraire à la *shari'a* islamique et l'attaquèrent devant le juge constitutionnel. Comme nous l'avons vu, la loi finit par être déclarée inconstitutionnelle quelques années plus tard.

Le législateur a laissé un large pouvoir discrétionnaire au juge. C'est à lui, par exemple, qu'il reviendra d'apprécier des notions subjectives

comme le préjudice subi par la femme ou l'existence d'une juste cause à l'absence du mari. C'est à lui également qu'il reviendra de fixer la pension alimentaire et d'attribuer la garde des enfants. Dans le silence de la loi, il lui est également demandé de rechercher et d'appliquer la solution adoptée par la doctrine dominante de l'école hanafite en matière de statut personnel. Les juges représentent donc un élément important du processus de régulation sociale des pratiques familiales et de leur évolution.

En matière de divorce, le juge égyptien considère comme préjudiciable tout tort causé par le mari à sa femme, qu'il consiste en des actes ou des paroles ou même en une omission. Le juge n'exige pas que le préjudice se répète, il suffit que le mari ait battu ou insulté son épouse une seule fois pour qu'elle puisse obtenir le divorce sur ce fondement. Le juge opère toutefois une différenciation dans l'appréciation du préjudice selon le milieu social des individus, considérant que le critère du préjudice est personnel et non matériel et varie selon les individus. Les femmes venant d'un milieu social défavorisé seraient donc capables d'endurer plus de mauvais traitements que les femmes d'un milieu social élevé. En ce qui concerne la preuve du préjudice, les juges adoptent la solution préconisée par la doctrine hanafite : si la femme choisit de prouver le préjudice par témoignage, elle doit présenter deux témoins de sexe masculin ou bien un homme et deux femmes qui, dans tous les cas, se doivent d'être musulmans. En ce qui concerne la polygamie, les juges refusent de considérer que le simple remariage de l'époux constitue un préjudice en soi, la femme devant prouver qu'elle a subi un préjudice autonome. Ce peut être le cas par exemple si son mari cesse d'avoir des relations sexuelles avec elle, déserte le foyer conjugal, ne pourvoit plus à l'entretien de son épouse et de ses enfants ou amène sa nouvelle épouse au domicile conjugal. La jalousie, la tristesse, la souffrance, la déprime causées par la seconde union du mari ne sont pas des causes suffisantes. S'ils se montrent relativement libéraux dans leur interprétation de la notion de préjudice subi par la femme, les magistrats font toutefois preuve de conservatisme dans les différences de traitement introduites suivant les milieux sociaux ou dans leur conception du préjudice engendré par la polygamie.

En pratique, les femmes, dont les réformes visaient à renforcer la position juridique par rapport à leur époux, se sont heurtées à de nombreux obstacles sociaux et économiques. Par exemple, les groupes féministes se sont battus au début des années 2000 pour que le contrat de mariage laisse une demi-page vide, afin que les époux qui le sou-

haitent puissent rajouter des conditions. L'acte de mariage est en effet considéré comme un véritable contrat, à l'occasion duquel les parties peuvent s'entendre sur des conditions qui s'appliqueront à leur union conjugale. Ainsi, les époux peuvent convenir que la femme aura le droit de s'auto-répudier, de travailler et d'étudier ou que le mari ne pourra pas se remarier sans l'autorisation de son épouse. Mais en pratique, cette faculté n'est que rarement utilisée, soit parce que la femme en ignore l'existence, soit aussi et surtout parce que les pressions sociales sont telles qu'elle n'osera pas demander de rajouter de telles conditions qui pourraient être perçues comme une insulte et un manque de confiance envers son futur époux. Et même si elle ose soulever la question avec son mari, la famille de ce dernier refusera d'inclure de telles clauses dans le contrat de mariage, de crainte que l'on pense que le mari laisse sa femme imposer ses volontés. En dernier ressort, même si la famille accepte, c'est souvent l'officier d'état-civil lui-même qui manifestera son étonnement voire sa désapprobation.

Les pressions sociales et familiales tendent également à dissuader les femmes de demander le divorce, surtout si elles ont des enfants et même si elles ont de bonnes raisons de le faire<sup>12</sup>. L'idée reste que la famille, unité de base de la société doit être préservée et protégée même aux dépens des sentiments personnels de la femme. La femme divorcée continue à être stigmatisée et à être considérée comme responsable de la destruction de son foyer, même si la séparation est due à des mauvais traitements infligés par son époux. De crainte de porter atteinte à leur réputation et à celle de leur famille, un grand nombre de femmes ne profiteront ainsi pas des réformes.

A l'opprobre de la société s'ajoutent des difficultés matérielles. Les procédures judiciaires représentent un obstacle financier important, surtout pour les femmes des milieux populaires. Le législateur en 2000 a tenté de réduire ces coûts en rendant gratuites les requêtes en paiement de la pension alimentaire, mais cette exemption ne s'étend pas aux autres requêtes, notamment en divorce. Par ailleurs, les femmes divorcées font face à de graves difficultés financières, un grand nombre d'ex-maris ne s'acquittant pas du paiement de leur pension alimentaire. Elles n'ont souvent d'autre solution que de retourner vivre dans leur famille, qui n'a pas toujours la place ni les moyens d'accueillir des bouches supplémentaires. En cas de tension conjugale, les parents de l'épouse tentent donc de la convaincre que sa place est auprès de son mari, s'efforçant de minimiser les mauvais traitements dont elle est victime et les présentant comme une fatalité inévitable et partagée par la

plupart des épouses. Beaucoup de mères renoncent à la garde de leurs enfants, n'ayant pas les moyens matériels de s'en occuper.

## Conclusion

Le droit peut-il apporter des changements sociaux d'envergure ? Peut-il servir à redresser des inégalités en renforçant les pouvoirs des groupes les plus faibles ? Il est difficile d'évaluer l'impact réel des réformes juridiques intervenues en Egypte sur la place de la femme au sein de la famille et sur ses rapports avec son mari, même si ces transformations lui ont certainement donné des éléments qu'elle a pu inclure dans sa stratégie de résistance et de négociation et utiliser comme moyen de pression.

La mise par écrit des normes a certes permis d'enregistrer des avancées importantes dans le statut des femmes au sein de la famille mais le droit ne suffit pas en lui-même à changer de façon radicale la condition de la femme. Il n'a qu'un impact limité sur le changement social et ses chances d'agir comme véhicule du changement social sont donc limitées, en raison des conditions sociales, économiques et politiques environnantes.

Les réformes juridiques doivent donc faire partie d'un processus de développement plus profond qui porte sur la sphère privée mais aussi la sphère publique et soit accompagné d'une amélioration de l'éducation et de l'accès à l'emploi, afin que les femmes puissent faire face à une éventuelle dissolution de leur mariage. Que faire également si la société est attachée à ses valeurs traditionnelles et est opposée aux réformes que le législateur souhaite apporter en fonction des besoins de la société moderne ? Le changement par le droit ne va-t-il pas être considéré comme une manifestation de l'autoritarisme d'un Etat dépourvu de réelle légitimité ? Le droit peut-il aider à changer les mentalités sociales ? ■

### Notes

1. Code civil, Code de commerce, Code de commerce maritime, Code de procédure civile et commerciale, Code pénal et Code d'instruction criminelle.
2. Les règles de l'école hanafite relatives au statut personnel avaient été codifiées dans le Code de Qadri Pasha en 1875 par le ministre de la Justice de l'époque. N'ayant jamais été officiellement promulgué, il n'a toutefois pas acquis de valeur juridique. Les premières codifications officielles datent de 1920 et 1929.
3. Quatre écoles sunnites du droit musulman sont officiellement reconnues : shaféite, malikite, hanafite et hanbalite, du nom de leur fondateur. L'école

## Le processus de réforme du droit de la famille et ses limites

officielle en Egypte est l'école hanafite, qui était l'école de l'Empire ottoman. Elle est dans l'ensemble plus rigoureuse à l'égard de la femme que les écoles shaféite ou surtout malikite (cette dernière étant en vigueur notamment au Maroc).

4. Si le mari a répudié sa femme à trois reprises, la rupture du mariage est définitive et les époux ne peuvent se remarier que si la femme épouse un autre homme, consomme le mariage avec lui, puis divorce.

5. Pour une étude de ce mode de rupture du mariage, voir par exemple Nathalie Bernard-Maugiron, « Normes et pratiques en matière de statut personnel : la « loi sur le khul' » en Egypte », *Maghreb-Machrek*, n° 181, 2005, p. 77-98 et "The Judicial Construction of the Facts and the Law. The Egyptian Supreme Constitutional Court and the Constitutionality of the Law on the Khul'", in Dupret et al (ed.), *Narratives of Truth in Islamic Law*, CEDEJ-I.B. Tauris, Le Caire-Londres, 2008, p. 243-264.

6. Le mari doit verser une dot à sa femme, somme d'argent qui lui appartient en propre. En Egypte, la coutume est de diviser la dot en deux montants, l'un étant versé au moment du mariage et l'autre lors de sa dissolution (décès de l'époux ou rupture du mariage).

7. Hadith selon lequel l'épouse de Thâbit b. Qays, qui ne supportait plus de vivre avec son époux, s'adressa au prophète afin qu'il lui offre une solution. Ce dernier lui demanda de restituer un terrain que lui avait offert son mari au moment du mariage, en échange de la rupture du mariage, et s'adressa ensuite à Thâbit b. Qays pour lui ordonner d'accepter le terrain et de répudier son épouse.

8. Pour une application de ces techniques aux premières réformes intervenues dans le droit égyptien de la famille, voir par exemple Y. Linant de Bellefonds, « Immutabilité du droit musulman et réformes législatives en Égypte », *Revue internationale de droit comparé*, 1955, p. 15 et s et Chafik Chehata, *Précis de droit musulman. Applications au Proche Orient*, Paris, Précis Dalloz, 1970.

9. Supra p. 4. Pour une étude des stratégies de mobilisation autour de la l'adoption de la « loi sur le khul' », voir Diane Singerman, "Rewriting Divorce in Egypt: Reclaiming Islam, Legal Activism and Coalition Politics", in *Remaking Muslim Politics: Pluralism, Contestation, Democratization*, ed. Robert Hefner, Princeton, Princeton University Press, 2005, p. 161-188.

10. Jean-Philippe Bras, « La réforme du code de la famille au Maroc et en Algérie : quelles avancées pour la démocratie ? », *Critique internationale*, 2007, 4, N° 37, pp. 93-125.

11. Voir par exemple Nathalie Bernard-Maugiron, « Le Printemps des juges et la réactualisation autoritaire en Egypte », *Politique africaine*, n° 108, décembre 2007, p. 67-85.

12. Pour les normes et pratiques du divorce en Egypte, voir Nathalie Bernard-Maugiron, « Les femmes et la rupture du mariage en Egypte », *Cahiers d'études africaines*, XLVII (3-4), n° 187-188, 2007, p. 711-731. Voir aussi le rapport de Human Rights Watch, « Divorced from Justice : Women's Unequal Access to Divorce in Egypt », décembre 2004 et Essam Fawzy, « Muslim Personal Status Law in Egypt : the Current Situation and Possibilities of Reform through Internal Initiatives », in Lynn Welchman (ed.), *Women's Rights and Islamic Family Law : Perspectives on Reform*, Zed Books, Londres, New York, 2004, pp. 17-94.

## LA PLACE DES COPTES DANS L'ENSEIGNEMENT EN EGYPTÉ

Eva Saenz-Diez

L'Harmattan | « *Confluences Méditerranée* »

2010/4 N°75 | pages 91 à 106

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-91.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Eva Saenz-Diez, « La place des Coptes dans l'enseignement en Egypte »,  
*Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 91-106.  
DOI 10.3917/come.075.0091  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Eva Saenz-Diez

---

## La place des Coptes dans l'enseignement en Egypte<sup>1</sup>

Le système scolaire égyptien est un des moins performants des pays en voie de développement. Aux prévarications, sous forme de leçons particulières « obligatoires », véritable fléau national dont sont victimes les élèves et surtout leurs parents, il faut ajouter l'insalubrité des lieux, le climat de violence ou le surpeuplement des classes ; sans compter la déstabilisation dont sont victimes les Coptes, « victimes parmi les victimes dirions nous !

On constate déjà dans les années 1960 une hostilité à l'égard des chrétiens dans les programmes scolaires. Ceux-ci tendent à créer et à entretenir un sentiment d'infériorité chez les Coptes, notamment en heurtant leurs sentiments religieux et en critiquant les fondements de leur Foi.

De très nombreuses références au Coran sont faites au sein de l'école, non seulement dans les programmes de langue arabe ou lors des cours de religion, mais lors de différentes activités.

D'autre part, il est intéressant de noter que l'enseignement de l'arabe est exclusivement réservé aux enseignants musulmans.

Cette étude se veut être une contribution aux efforts – devenus dramatiquement nécessaires après les événements du 11 septembre 2001 – qui sont entrepris, depuis quelques

années déjà, des deux côtés de la Méditerranée, en vue de l'amélioration de la perception de l'Autre. Qu'on ne s'y trompe donc guère : si nous attirons l'attention sur certains aspects « négatifs » que l'on peut déceler en Égypte depuis plusieurs décennies, en ce qui concerne la représentation du Christianisme et plus spécifiquement des Coptes – dans les manuels scolaires en l'occurrence –, cela n'a pas du tout pour but de nourrir une vaine polémique. Bien au contraire, notre but est de tenter de mieux identifier les problèmes et de fournir ainsi des fondements solides à un dialogue nécessaire, dans la perspective d'une *amélioration*. L'exemple européen réussi du travail pédagogique entrepris par des commissions d'historiens français et allemands<sup>2</sup>, en vue de la constitution d'un manuel commun d'Histoire est un bon exemple. D'autre part, le projet monumental mené en Allemagne<sup>3</sup> portant sur l'étude et la révision de la représentation de l'Islam dans les manuels scolaires du pays, est un autre succès considérable.

Les principaux critères consistaient à s'assurer que l'Islam y était décrit de manière correcte et était suffisamment représenté. L'analyse des manuels scolaires en Allemagne a montré que, malgré beaucoup de bonnes intentions, il y avait des distorsions. Ces résultats furent analysés et les suggestions des chercheurs participant à cette recherche ont déjà été introduites dans les nouvelles versions des manuels en Allemagne.

Ainsi, ces deux exemples parmi tant d'autres, inclinent certains à un optimisme prudent, ce genre d'entreprise n'étant pas fatalement voué à l'échec.

En Égypte, cette question se pose avec acuité car nous assistons à une réislamisation d'un pays, déjà sous Nasser puis surtout sous l'ère Sadate sur fond de montée en puissance de l'Arabie saoudite et du wahhabisme depuis 1973, une tendance qui n'a pas été infirmée avec l'arrivée au pouvoir de Moubarak, bien au contraire.

Elle se pose également avec d'autant plus de vigueur que la société égyptienne est mixte au niveau confessionnel avec une forte minorité chrétienne, les chrétiens d'Égypte représentant 5 à 15 % de la population suivant les estimations, tandis que l'Islam y est très prégnant. Le pays est en effet guidé religieusement depuis plus de dix siècles par les institutions azhari (*ulémas*, mosquée, université, écoles) et la Constitution égyptienne stipule que « *les principes de la charî'a [sont] la source principale de la législation* » (article 2)<sup>4</sup> même si on peut y lire également à l'article 46, que l'État garantit « *la liberté de croyance et la liberté d'exercice du culte.* »

Enfin, dans ce pays mixte, rappelons que les mariages de musul-

manes à des chrétiens sont interdits, tandis que les conversions des musulmans au christianisme ne sont ni reconnues ni tolérées. En effet, dans la plupart des cas, la notion d'« ordre public » (nizâm al-'âmm) – qui est également un autre moyen de recourir à la *charî'a* – est avancée.

## Le système d'éducation en Egypte

Le système d'éducation en Egypte a été mis en place par Mohamed Ali, puis développé ultérieurement, mais les bases du système actuel datent principalement des années 1950. Nous assistons à une islamisation des programmes scolaires qui se vérifie d'année en année, surtout au niveau de l'enseignement de la langue arabe où les textes coraniques et religieux abondent, jusqu'à dépasser, dans certaines classes, le nombre de textes profanes. Ceci est également vrai pour l'histoire<sup>5</sup> où la civilisation musulmane occulte les autres, notamment la civilisation copte et où l'objectivité historique fait défaut.

Cette islamisation présente dans l'ensemble de la société égyptienne est nettement plus sensible et développée au sein même du ministère de l'Education. Il semblerait en effet que se soit réalisé ici l'objectif premier des Frères Musulmans, dont le fondateur au début du XX<sup>e</sup> siècle, Hassan el-Banna, ne visait pas tant la prise du pouvoir politique, que l'islamisation de la société égyptienne<sup>6</sup>. C'est ce qui, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, s'est réalisé, et notamment de façon plus intense au sein du ministère de l'Education<sup>7</sup>.

Plus largement, l'enseignement est devenu un des sujets les plus sensibles au niveau national. A titre anecdotique, citons ici un récent article du directeur du Centre d'Etudes Politiques et Stratégiques (CEPS) d'*Al-Ahram*, Abdel-Moneim Saïd, qui affirmait que si « *la plupart des problèmes en Egypte ont des saisons, l'enseignement lui, est le problème qui s'étend sur toute l'année, à tous les niveaux et pour toutes les générations.*<sup>8</sup> »

Les problèmes de l'enseignement en Egypte ne font que s'intensifier, et ont des répercussions à tous les niveaux. La massification de celui-ci est de plus en plus aiguë, ce qui entraîne inévitablement une détérioration du niveau et donc une mauvaise préparation au marché du travail. D'autre part, les méthodes d'apprentissage basées sur le par cœur n'incitent évidemment pas l'élève à développer un esprit critique. Le but étant de réussir à l'examen, il faut reproduire le contenu des manuels scolaires sur la feuille d'examen, en essayant de s'en éloigner le moins possible.

Néanmoins, des améliorations à plusieurs niveaux semblent être accomplies, notamment depuis la prise de fonction du nouveau ministre de l'Enseignement, Dr. Ahmad Zaki Badr, en qui sont fondés de nombreux espoirs. Mais si on semble prendre en compte cet enjeu pour le présent et l'avenir, il nous faut regarder rétrospectivement comment l'enseignement a été progressivement islamisé.

## Les accommodements avec l'histoire sous Nasser

Depuis les années 1950, les programmes scolaires, et notamment les matières de sciences humaines et sciences sociales, sont mis au service de l'idéologie en place<sup>9</sup>. Avec la prise du pouvoir par les Officiers libres, l'idéologie panarabe est clairement affichée, et, moins d'un an après la révolution, Le Caire propose une alliance régionale arabe dans le cadre de la Ligue arabe<sup>10</sup>. Mais ce nationalisme n'est pas à rebours de l'Islam, au contraire. Olivier Carré écrit à ce propos : « *Le nationalisme arabe est un prolongement commode du réformisme islamique hérité de Muhammad Abduh.*<sup>11</sup> » D'ailleurs, en 1954, Nasser lance, avec l'Arabie Saoudite, l'idée d'un congrès islamique, mais tout de suite des divergences se font sentir avec le pouvoir saoudien dont les orientations politiques sont diamétralement opposées à celles que Nasser est en train d'imprimer à l'Égypte. « *La base islamique de l'Égypte nassérienne est une base idéologique et, à la fois, bien entendu, une base sociale du régime.*<sup>12</sup> »

Malgré les distances prises avec l'Arabie saoudite, cette forte inflexion islamique sera très présente dans la nouvelle orientation des programmes scolaires notamment<sup>13</sup>.

A l'époque de Nasser, les signes d'arabisation et d'islamisation de la société se font de plus en plus évidents. Si les Britanniques avaient encouragé la classe moyenne copte à occuper des postes de responsabilité dans l'administration, Nasser procède à un « *recrutement massif de jeunes diplômés musulmans*<sup>14</sup> », et on assiste inévitablement à un recul des Coptes. Par ailleurs, la place gagnée dans l'arène politique est rapidement perdue notamment en raison de la dissolution des partis en 1953, et du fait que les Coptes sont écartés du Conseil de la Révolution. Les nationalisations, ainsi que confiscations publiques des terres provoquent une émigration des Coptes aisés notamment vers l'Amérique du Nord<sup>15</sup>.

En outre, l'amalgame entre arabité et Islam commence à être fait. Citons ici quelques exemples de textes scolaires : « *Le nationalisme de la R.A.U. est basé sur: a/ La langue unique, l'arabe. b/ L'unité de religion, car nous appartenons pour la plupart à une seule et même religion céleste qui est l'Islam, bien qu'il y ait des minorités chrétiennes dans les deux provinces de la République, qui sont nos frères, car ils sont d'origine arabe et parlent l'arabe. c/ L'unité des traditions d'origine arabe unique...*<sup>16</sup> »

De son côté, le Livre de géographie adopté par la R.A.U. pour la 2<sup>e</sup> année préparatoire affirme ainsi : « *La propagation de la religion islamique et de la langue arabe a donné naissance à une entité politique solide qui est l'État Islamique... L'Islam est la religion dominante chez tous les peuples arabes. Les adeptes des autres religions, dans le monde arabe, vivent en frères dans l'arabisme...* » Dans le livre d'instruction civique adopté par la R.A.U. pour la 5<sup>e</sup> année primaire, on trouve écrit en page 113 : « *L'Islam a pu unifier les Musulmans par son appel aux principes de la fraternité, de la justice et de l'égalité. Il a reconnu toutes les autres religions, selon la devise : La religion est à Dieu et la Patrie est à tous...*<sup>17</sup> » Et par rapport au christianisme le livre de la 6<sup>e</sup> année primaire est sans ambages : « *Ce qui a contribué à l'unité spirituelle des Arabes, malgré leurs différences religieuses, c'est que la religion chrétienne n'a pas proposé d'enseignement sur l'organisation de la vie sociale ; elle se contente de la formation morale et invite à la vie spirituelle. C'est ce qui a entraîné les chrétiens arabes à adopter dans leurs affaires quotidiennes la plupart des institutions sociales musulmanes...* ».

Citons, d'autre part, quelques textes déjà plus engagés : « *Les chercheurs constatèrent que beaucoup de préceptes de l'Église étaient faux et ne trouvaient aucune place dans les livres célestes.*<sup>18</sup> » « *Les Égyptiens trouvèrent dans l'Islam un moyen de se débarrasser des scissions confessionnelles et des persécutions religieuses qui sévissaient en l'Égypte avant la conquête arabe et qui ont porté préjudice à de nombreux Coptes.*<sup>19</sup> »

On le voit bien, le ministère n'a jamais eu beaucoup d'états d'âme afin d'arranger l'histoire selon le but recherché, soit pour faire passer une idée ou établir une *vérité*. Aucun anachronisme, aucun ridicule, aucune inexactitude ne rebutaient les auteurs des manuels. L'histoire pharaonique par exemple, était réécrite en fonction de l'actualité politique et était récupérée à l'époque par le régime pour justifier certains choix politiques de la République arabe unie (R.A.U.) ou tout simplement rappeler le dévouement millénaire et exemplaire du peuple égyptien envers ses dirigeants. Alors que la Syrie et l'Égypte mêlent leur destin dans le cadre de la R.A.U., particulièrement intéressants sont les passages de l'ouvrage d'histoire de la classe de préparatoire

qui soulignent l'unité historique entre ces deux pays depuis la période pharaonique.

« Les avantages de l'unité depuis le règne de Thoutmôsis III

*Cette unité entre l'Égypte et la Syrie, [sic] qui dura environ trois siècles eut des résultats de la plus haute importance dans l'histoire politique, militaire, économique et culturelle des deux pays. Pour la première fois dans l'Histoire, était créé un grand État en Orient, s'étendant sur deux continents, l'Asie et l'Afrique. Ce grand État put bâtir une civilisation grandiose grâce à ce dont il disposait : vaste étendue géographique, grandes ressources humaines et matérielles. Ce fut en fait un mélange des civilisations antiques de la Syrie et de l'Égypte.*

*[...] Les résultats de l'unité ne se cantonnèrent pas au domaine matériel mais s'étendirent aux aspects moraux, spirituels et religieux. Ainsi le contact entre les peuples entraîna une augmentation de la compréhension mutuelle et un respect de chacun pour les habitudes et les traditions de l'autre. [...] Les divinités égyptiennes s'implantèrent en Syrie et les syriennes en Égypte.*

*Ce mouvement religieux contribua au rapprochement entre les points de vue égyptiens et syriens dans le domaine religieux, jusqu'à ce que soit ressenti le besoin évident de la création de l'unité religieuse. Une tentative dans cette voie fut accomplie par Akhenaton qui succéda à Thoutmôsis III après plus de 60 ans de règne. Ce roi invita au culte d'un dieu qui était le créateur de tous les hommes. Les peuples d'Égypte et de Syrie s'attachèrent à la diffusion du culte de ce dieu unique<sup>20</sup>.*

Nous n'avons rien contre les romans historiques, bien au contraire, mais de là à vouloir faire passer un roman historique pour un manuel scolaire, il y a un pas que nous ne pouvons pas ne pas mettre en exergue. Même les prophètes de l'ancien testament et le Christ sont mis à contribution pour attester de la pérennité des liens entre les provinces Nord et les provinces Sud de la R.A.U.<sup>21</sup> : « Puis, les religions célestes firent leur apparition et les deux provinces (Égypte-Syrie) furent unies par un lien spirituel solide. En effet, le Prophète Joseph vint de Syrie en Égypte. Le prophète Moïse émigra en Égypte avec son peuple alors que le Christ a visité les deux provinces ».

Pour le nassérisme, tant les universités que la recherche ont ainsi servi à des fins de militantisme. Y compris dans l'enseignement de sujets aussi éloignés de la politique que la biologie ou la psychologie, l'esprit est empreint de cette ferveur nationale arabe<sup>22</sup>.

## L'islamisation des années 80 et l'évolution du contenu des manuels scolaires

La réislamisation de l'Education nationale s'est surtout effectuée vers la fin des années 1980, avec notamment la réincorporation d'enseignants partis quelques années dans les pays du Golfe<sup>23</sup> qui, de retour en Egypte et imprégnés de l'idéal wahhabite saoudien, se sont vus placés à des postes de responsabilité et de décision. Ainsi le ministère de l'Education est sans doute un des ministères les plus radicalisés et islamisés. Cela a certainement un impact important au niveau de la rédaction des ouvrages, de la sélection des textes, ainsi que de la nomination des inspecteurs et des responsables.

### Des signes de l'islamisation

Dès lors est-il étonnant que les enseignants coptes subissent régulièrement des pressions et des vexations de la part de leurs collègues, de la direction et également du ministère, notamment par le biais des inspecteurs<sup>24</sup> ? Dans certains cas, il est demandé aux écoles religieuses catholiques, de rajouter des versets du Coran lors du salut du drapeau matinal. Certains inspecteurs du ministère, demandent en effet qu'un élève musulman récite un passage du Coran suite à l'hymne national. En revanche, un passage de l'Évangile n'est pas envisagé<sup>25</sup> !

Autre exemple révélateur : chaque année est mené un concours interscolaire de récitation du Coran dont les conditions sont stipulées dans le paragraphe 2 de l'article 6 de la Loi sur l'Education 139/1981<sup>26</sup>. Ce concours est bien sûr exclusivement réservé aux élèves musulmans. Le fait que ce concours relève d'un texte ministériel et soit financé par le ministère lui-même constitue donc de fait une discrimination pour les élèves chrétiens. Ceux-ci sont également exclus par les injonctions de certains maîtres qui ne tiennent alors pas compte de leur identité : « *Va à la bibliothèque et cherche les versets et paroles du prophète qui confirment la valeur du travail puis expose-les à tes camarades.* » « *Rassemble les versets et les paroles du prophète qui invitent aux bonnes mœurs sur un panneau et suspends-le dans ta classe.* » « *Entraîne-toi à lire les versets coraniques à l'aide des CD pour les réciter pendant les rangs du matin.* »

Comme nous le disions précédemment, la principale référence des manuels et des programmes scolaires est donc devenue religieuse du fait de la réislamisation de l'enseignement. Alors que dans les années

1960, les exemples dans les manuels scolaires de langue arabe étaient encore essentiellement empruntés à la littérature et à la poésie, depuis les années 80, ceux-ci sont de plus en plus d'inspiration religieuse. Les poèmes ou passages littéraires ont été remplacés par des versets du Coran ou des textes de la vie du Prophète Muhammad et de ses compagnons (*hâdith*). Cette évolution a été principalement due à deux facteurs : d'une part, comme nous venons de le voir, il n'est pas sans lien avec le retour d'enseignants égyptiens qui avaient émigré dans les pays du Golfe, et d'autre part – et c'est lié – il trouve aussi son origine dans la peur d'un complot de la part de l'Occident supposé pouvoir intervenir et modifier l'élaboration, la sélection et le contenu des manuels scolaires.

Pour faire le contrepois à ces éventuelles interventions, il fut donc décidé d'introduire de plus en plus de passages religieux. Ceci n'est malheureusement pas uniquement vrai dans les manuels scolaires des matières littéraires ou en sciences sociales, mais également dans le domaine scientifique<sup>27</sup>. A ce propos, le professeur Sami Aldeeb écrit : « *Quant à l'Égypte, elle recourt à un système éducatif qu'on peut qualifier de dictatorial et de lavage de cerveaux. Ce système est contraire aux droits de l'homme parce qu'il confisque la liberté individuelle et pratique le prosélytisme à outrance au mépris des autres.* »<sup>28</sup> »

## La conquête de l'Égypte et les croisades vues dans les manuels scolaires

*Le soleil de l'Islam se lève sur les pays du Nil !*<sup>29</sup> Voici le titre d'un chapitre d'un ouvrage de 1<sup>ère</sup> Préparatoire. Et cet ouvrage de présenter aux élèves l'arrivée de l'Islam en Égypte en des termes quelque peu arrangés : « *Les Coptes s'adressèrent à Omar ibn al-Khattâb, lui demandant d'envoyer quelqu'un pour les libérer des Byzantins, et pour les sauver de leur persécution, de la corruption de leurs fonctionnaires et du poids de leurs impôts.* »<sup>30</sup> Dans ce cas comme dans bien d'autres, la conquête de l'Égypte par l'Islam est donc toujours décrite comme un acte désintéressé, voire libérateur, *a contrario* des Croisades dont le déroulement ne relève que d'une volonté « *d'oppression barbare et d'exploitation capitaliste.* »<sup>31</sup> »

Alors que de longues périodes de l'histoire égyptienne (période copte) ou d'autres invasions, dominations ou conflits inter-musulmans (attaques des Mongols) ne font l'objet que d'un rapide survol, les croisades sont quant à elles fortement *idéologisées* et occupent de longs passages dans les ouvrages<sup>32</sup>. A ce propos, il est intéressant de noter que les ouvrages égyptiens sont à rebours de beaucoup de travaux d'historiens

comme ceux de Hans Kung et Joseph Van Ess qui notent que « [les] Croisades furent pour les musulmans des événements locaux dans une région qui était déjà une zone de lutte entre plusieurs petits dirigeants locaux [et que] l'atmosphère d'une guerre religieuse n'apparut pas durant longtemps.<sup>33</sup> » Il y a en effet des exemples de trêves et d'alliance entre chefs musulmans et croisés, ce qui prouve que le temps des croisades ne fut pas un continuum de combats contrairement à la vision qui ressort des programmes scolaires. Selon certaines sources, les Mamelouks auraient même proposé à Saint Louis le pouvoir en Egypte après la mort de Turan Shah<sup>34</sup>. De son côté, Frédéric II après avoir obtenu par négociations le trône de Jérusalem<sup>35</sup> a maintenu de bonnes relations avec le Sultan d'Egypte. Celui-ci, par égard envers l'Empereur, a demandé au muezzin de ne pas faire l'appel à la prière du matin mais Frédéric II a insisté pour que l'appel soit rétabli.

Ces épisodes des croisades ne trouvent aucune grâce dans les manuels scolaires. Force est de constater qu'ils vont plus loin en n'hésitant d'ailleurs pas à faire un amalgame entre Croisades, conquêtes coloniales occidentales modernes et plus généralement toute politique occidentale actuelle. L'impérialisme contemporain ne serait d'ailleurs que la revanche économique de l'Occident sur le monde arabe. Plus largement, l'Occident chrétien est présenté comme ayant une culture inférieure et comme étant le grand ennemi de la culture arabo-islamique contre laquelle l'Orient doit se défendre<sup>36</sup>.

Pour ne citer qu'un exemple sur cette approche, parmi tant d'autres, voici ce que l'on peut lire dans un manuel scolaire du secondaire :

« Même si les armées pillardes des Croisés et des Mongols contre les pays du monde islamique au Moyen-Age furent défaites, l'hostilité étrangère contre les pays islamiques ne cessa pas. [...] Les croisés de l'époque moderne triomphèrent des Musulmans, en réalisant ce que leurs ancêtres n'avaient pu réaliser au Moyen-Age. Et ils se vengèrent sur le monde islamique à travers leur occupation en y imposant leur système de règles et en exploitant ses revenus pour leur propre profit. Depuis le temps des batailles des Croisades, la culture et le progrès islamique s'interrompirent et furent forcés de régresser, se retrouvant ainsi paralysés. Pendant ce temps, l'Occident européen en profitait. La raison en était qu'ils s'étaient familiarisés avec la culture islamique, car il s'agissait de l'un des ponts d'échange culturel.

Les Croisades furent une guerre militaire et culturelle entre l'Orient islamique, qui avait une culture prospère, et l'Occident européen, qui se trouvait dans l'obscurité et l'ignorance – à tel point que les Européens désignèrent le Moyen-Age comme un âge sombre.<sup>37</sup> »

## Al-Azhar et les Universités

Même si les statistiques ne sont pas claires, on peut retenir qu'il y aurait entre trois et cinq millions d'élèves qui suivent le système azharite. Le système scolaire égyptien est fait de telle sorte qu'une fois inscrit dans un établissement azharite<sup>38</sup>, il est impossible de poursuivre ses études dans un établissement gouvernemental.

Force est d'admettre que là aussi les représentations de l'Autre sont à tout le moins très négatives. Nous ne citerons ici aucun des textes « incriminés ». Pour cela, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage du Dr. Groiss<sup>39</sup>. Nous nous refusons en effet de le citer dans un article si court, car cela pourrait risquer de donner à ce dernier une « tonalité générale » qui est en contradiction avec l'objectif annoncé au premier paragraphe : celui, rappelons le, d'une *amélioration* de la perception de l'Autre. Un optimisme *prudent*, avons nous dit, ne nous semble pas incompatible avec le sens du réel. Une « prise de conscience » est en train de se produire au sein même d'institutions officielles ou traditionnelles et même dans une certaine couche de la « société » civile. Les nombreuses références égyptiennes – non nécessairement chrétiennes ou dissidentes – que nous fournissons dans cet article en sont une preuve.

De manière générale, la situation à l'Université n'est pas bien meilleure que dans l'éducation primaire et secondaire. Il existe également une discrimination au niveau de l'enseignement supérieur. Par exemple, aucun des présidents d'Université n'est copte. D'ailleurs, selon Adel Guindy, la représentation des Coptes dans le corps diplomatique, dans le système universitaire ainsi que dans toute la haute fonction publique en général, tourne autour de 1 à 2 %<sup>40</sup>.

Au niveau des étudiants, les majors de promotions coptes sont souvent écartés pour laisser la place à leurs camarades musulmans. Un des cas le plus connu est celui de Mira Maher Raouf, une jeune interne du Département de Pédiatrie de la faculté de Médecine à l'université de Minya en Haute-Egypte. Sa candidature à un poste de maître-assistant en 2006 ne fut pas retenue alors qu'elle était la favorite. Son éviction, due à une mauvaise note à l'examen oral, alors que sa moyenne à l'écrit était très bonne, fut tout de suite attribuée à des raisons confessionnelles. Le professeur Salim Ahmad Sallam, chef de département de Pédiatrie, présenta alors sa démission pour protester contre cette discrimination confessionnelle et contre la mauvaise gestion de la part des responsables.

A contrario de cet exemple, il y a celui d'un professeur de Droit de l'Université du Caire qui avait publié un livre pour ses étudiants. Dans le chapitre concernant l'héritage, il avait donné quelques exemples de ce que les héritiers ne devraient pas faire avec l'argent reçu : ne pas construire d'Églises, de boîtes de nuit ou de casinos, ne pas promouvoir l'industrie du vin, ne pas élever des porcs, des chats et des chiens<sup>41</sup>. Ses écrits n'ont connu aucune poursuite de la part de l'Etat.

## Promouvoir quand même la coexistence entre Musulmans et Coptes

En dépit du florilège de citations et de passages que nous avons livrés et qui montre qu'un grand travail reste à faire, il serait inconvenant toutefois de laisser penser qu'aucun aspect afférent aux Coptes et à leur histoire ne serait présenté positivement dans certains ouvrages. Ainsi, nous ne pouvons pas ne pas parler en particulier des appels à la coexistence avec l'autre, bien que ces déclarations ne soient pas dans les mêmes proportions que les appels au rejet et aux hostilités. De même, un effort est parfois fait pour présenter les Coptes et leur religion en tant que parties intégrantes de l'Égypte et pour encourager une coexistence amicale. Mais si l'on peut pointer de bonnes informations concernant l'Histoire copte, quasiment rien de positif n'est dit sur la religion chrétienne<sup>42</sup>.

Parmi quelques passages sur ces sujets, il y a ceux-ci :

« *Adel est un élève apprécié qui aime ses amis et coopère avec eux dans le nettoyage de leur quartier. Ils célèbrent ensemble les fêtes et [d'autres] festivals [aussi bien] musulmans que chrétiens* <sup>43</sup> ».

« *Rédiger un télégramme de deux lignes à un ami chrétien dans lequel vous le félicitez à l'occasion de Noël* <sup>44</sup> ».

« *Je suis l'Égypte, la terre de l'amour et la paix, la terre de la sécurité et de la sûreté, la terre des mosquées et des églises* <sup>45</sup> ».

## Conclusion

Avec l'islamisation de la société, de très nombreuses références au Coran sont donc faites au sein de l'école, non seulement dans les programmes de langue arabe ou lors des cours de religion, mais également dans d'autres matières et lors de différentes activités. Souvent, comme nous l'avons vu, ces passages ne tiennent pas compte ou ne sont pas

particulièrement favorables aux élèves coptes. Dans le meilleur des cas, ceux-ci sont dès lors confrontés au dilemme suivant : réussir à l'examen, ou suivre leurs préceptes religieux qui sont différents de ceux enseignés à l'école ?<sup>46</sup>

De réels efforts, en tout cas au niveau officiel, ont été réalisés au début des années 2000 dans la lancée des programmes de réforme mis en place pour le nouveau millénaire, et notamment suite au 11 septembre 2001. Chaque fois que le nom de Jésus est mentionné, il est accompagné des mêmes titres utilisés dans l'Islam pour un prophète important. Le problème est qu'à part ces quelques citations, il n'y a presque jamais d'explications à propos de la religion chrétienne, et les principaux enseignements du christianisme ne sont même pas mentionnés dans les manuels scolaires.

Selon Kamal Ahmed Mougheeth<sup>47</sup>, des efforts considérables, bien que purement formels, ont été effectués depuis le début des années 2000. Actuellement l'histoire copte se voit accorder une dizaine de pages dans les manuels scolaires. Mais il est intéressant de noter qu'en dépit de la présence de passages relatant l'histoire et la culture coptes, il semble qu'il y ait dans la plupart des cas un accord entre les inspecteurs et les enseignants, afin que ce chapitre ne soit pas enseigné et ne fasse pas partie des questions lors des examens de fin d'année.

Par ailleurs, si l'histoire de l'Église copte orthodoxe est décrite d'une manière positive jusqu'à la conquête arabe en 640, la contribution continue des Coptes à la société égyptienne jusqu'à nos jours est totalement ignorée. D'autre part, dans les manuels d'Histoire, les chrétiens d'Égypte apparaissent après la conquête de l'Égypte comme étant des objets de la tolérance et de la générosité de la part des souverains musulmans. Enfin, les anciennes églises et les monastères ne sont vus que comme des objets touristiques mais ne sont pas décrits comme des lieux de culte d'une religion vivante<sup>48</sup>.

Est-ce le signe d'une prise de conscience si à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète, le 28 Février 2010<sup>49</sup>, lors de son discours annuel, le Président de la République a insisté sur le « besoin urgent » d'efforts de la part des hommes de religion, des institutions éducatives et culturelles, des maisons d'édition et des médias pour faire face aux dangers de la division, de l'extrémisme et de l'incitation sectaire ?<sup>50</sup>

De son côté, l'actuel ministre de l'Enseignement, Dr. Ahmad Zaki Badr, a promis une révision du contenu des manuels scolaires afin de supprimer tous les passages incitant à la violence et à l'extrémisme<sup>51</sup>. Il

## La place des Coptes dans l'enseignement en Egypte

semblerait notamment que les passages appelant au Jihad et à tuer les polythéistes seront supprimés. Ces révisions seront faites en coopération avec Al-Azhar et Dar el-Ifta, l'Autorité suprême de jurisprudence, dirigée par le grand Mufti, Ali Gomaa. En ce qui concerne les passages relatifs à l'histoire et la culture coptes, le Pape Shenouda III est directement consulté<sup>52</sup>.

Ces révisions essentielles à notre sens, promises pour la rentrée 2010-11, ont reçu un écho mitigé dans la classe politique et intellectuelle en Egypte. D'aucuns y voient une capitulation face aux pressions des Etats-Unis, encouragées par Israël. Il est à espérer quand même que ces changements prendront effet et s'étendront rapidement à l'ensemble de l'enseignement en Egypte. ■

## Notes

1. Nous tenons à remercier tout particulièrement Dr. Mounir Mohamed Megahed, co-fondateur de l'association MARED (Mesriyoun Against Religious Discrimination), <http://www.maregroup.org/>, le Père Fadel Sidarouss, s.j., Dr. Refaat Fekry, représentant de l'Eglise Protestante, Dr. Kamal Ahmed Mougheeth, M. Adel Guindy, co-fondateur de l'ONG Coptic Solidarity, le Père Jan Bronsveld, s.j. ancien Provincial et spécialiste de l'enseignement, M. Ahmed Loufqi ainsi que Dr. Naguib Gobrail.
2. A propos de cette initiative qui a vu le jour en 2004, lire l'article sur Internet [http://fr.wikipedia.org/wiki/Manuel\\_d'histoire\\_commun\\_franco-allemand](http://fr.wikipedia.org/wiki/Manuel_d'histoire_commun_franco-allemand). En 2006 a paru le premier tome, destiné aux classes de Terminales en France et en Allemagne. Et en 2008, le deuxième tome pour les classes de Premières.
3. Les résultats de cette enquête ont été consignés dans un ouvrage en six volumes édités par le Georg-Eckert-Institute for International Textbook Research, Brunswick en Allemagne. Ce travail a été réalisé sous la direction d'un érudit musulman (Prof. Dr. Abd El-Javad Falaturi), dans le cadre de son Académie Scientifique Islamique de Cologne et un chercheur chrétien, spécialiste des études religieuses (Prof. Dr. Udo Tworuschka).
4. Elle date de 1971 et fut amendée en 1980, 2005, 2007. L'article 2 stipule que « L'Islam est la religion de l'Etat, l'arabe sa langue officielle et les principes de la char'ia (loi islamique) la source principale de sa législation. » La version précédente, qui fut modifiée par Sadate en 1980 stipulait quant à elle que la char'ia n'était qu'une « source principale de la législation. »
5. Dr. Kamal Mougheeth, Président de l'Association Taha Hussein pour l'Education civique, et chercheur au Centre de Recherches pédagogiques, dépendant du Ministère de l'Enseignement, fait par ailleurs remarquer que dans certaines disciplines comme la calligraphie ou le dessin, il est également fait recours à des références religieuses Musulmanes. Entretien avec Dr. Mougheeth, 14 juillet 2010, Le Caire.
6. Notamment par le biais de l'enseignement. Lui-même et Sayyid Qutb, tête pensante du mouvement, étaient instituteurs.
7. Ceci se reflète d'ailleurs, pour ce qui est des écoles catholiques, par les tracasseries du ministère, son ingérence dans la vie de tous les jours, ses inspections multiples, ses interventions régulières pour le choix des élèves qui ne font qu'alourdir l'atmosphère et ne permettent pas une suffisante liberté de manœuvre (entretien

- avec le Père Sidarouss, s. j.). Dans les écoles gouvernementales, c'est également au niveau des inspections que cela se fait sentir. Citons l'exemple d'une enseignante de dessin – chrétienne –, qui a reçu un blâme ; des dessins réalisés par les élèves, et exposés dans la salle de cours, empiétaient sur des exercices de calligraphie de passages du Coran. Les inspecteurs ayant constaté cela, lui imposèrent une sanction en appliquant à la lettre le précepte *al islam ya'lou wa la you'ala alyhi* (rien ne peut être mis au dessus de l'Islam ) (entretien avec Dr. Mougheeth, *op. cit.*).
8. *Al-Ahram Hebdo*, 30 juin-6 juillet 2010. <http://hebdo.ahram.org/Arab/Ahram/2010/6/30/opin1.htm>
  9. Entretien avec le Père Fadel Sidarouss, s. j. *op. cit.* Entretien avec le Père Maurice Martin, s. j. dans le cadre de la préparation d'une thèse, 14 juin 2002.
  10. Lacouture, Jean, Nasser, Éd. du Seuil, Paris, 1971, p. 153.
  11. Carré Olivier, « Pouvoir et idéologie dans l'Égypte de Nasser et de Sâdât. 1952-1975 », in *Permanence et changements*, 1977, CNRS, Paris, pp. 243-266, p. 251.
  12. *Ibid.*
  13. Ducruet Jean. « Situation de l'enseignement en Égypte, en Irak et en Syrie », in *Travaux et Jours*, n° 10 (juin-septembre 1963), pp 57-97, p. 68.
  14. Corm, Georges, « Où en est la présence chrétienne en Orient ? », *Confluences Méditerranée*, Numéro 66, Été 2008, pp. 155-177, p. 167.
  15. Lire Etmueller, Eliane Ursula, « Les Coptes et les musulmans, une fraternité précaire ? » in *Confluences Méditerranée*, Numéro 66, Été 2008, pp. 117-128, p. 122-3.
  16. Ducruet, *op. cit.*, p. 93 et suivantes.
  17. Livre de géographie adopté par la R.A.U. pour la 2<sup>e</sup> année préparatoire, p. 23.
  18. Livre d'histoire adopté pour la 1<sup>re</sup> année secondaire, p. 87.
  19. Livre d'histoire adopté pour la 2<sup>e</sup> année préparatoire, p. 61.
  20. Ouvrage d'Histoire de classe de Préparatoire, 1960. Coudougnan, *op. cit.*, p. 74.
  21. Ouvrage d'Histoire de classe de Préparatoire, 1959, cité par Coudougnan, *op. cit.*, p. 38.
  22. Waardenbur Jean Jacques, *Les universités dans le monde arabe actuel : documentation et essai d'interprétation*, Mouton, Paris, 1966, p. 35.
  23. Ce mouvement s'accroît et se généralise à l'époque de Sadate, en ayant les conséquences connues au niveau de la société égyptienne. Il fut amorcé à l'époque de Nasser qui dans son élan panarabe, envoya des contingents d'enseignants de langue arabe dans les pays frères (notamment dans les pays du Maghreb et plus particulièrement en Algérie).
  24. Entretien avec Dr. Mougheeth, *op. cit.*
  25. D'après le Père Sidarouss, la pression vient surtout du ministère, par l'intermédiaire des inspecteurs.
  26. *Freedom of Religion and Belief Program Egyptian*, Initiative for Personal Rights July 2009, [http://eipr.org/sites/default/files/reports/pdf/FRBQ\\_Apr\\_Jun\\_09\\_EN.pdf](http://eipr.org/sites/default/files/reports/pdf/FRBQ_Apr_Jun_09_EN.pdf) ; Guindy, *op. cit.*
  27. C'est notamment le cas en sciences naturelles et expérimentales. Dès que possible, aussi bien en biologie, botanique,, géologie, astronomie, etc. il est fait référence au Coran. Entretien avec Dr. Mougheeth. A ce sujet, il est intéressant de lire Maurice Bucaille, *La Bible, le Coran et la science : Les écritures saintes examinées à la lumière des connaissances modernes*, Seghers, Paris, 1976.
  28. Aldeeb Sami, *L'enseignement religieux en Égypte et en Suisse*, Texte envoyé pour le colloque du 4 mars 2000 organisé par « Le Mouvement pour les droits de l'homme, Beyrouth », p. 16, cité dans Georges, Nael, *La communauté bahá'ie d'Égypte subit de lourdes discriminations*, Middle East Pact, 17 mars 2008, <http://www.mep-online.org/La-Communaute-Baha-ie-d-Egypte-et#nh11>

## La place des Coptes dans l'enseignement en Egypte

29. Etudes de la société, 1ère Préparatoire : Ma patrie l'Égypte. Le lieu et le temps, 2<sup>e</sup> partie, édition 2001-2002, Le Caire, 2001, p. 76. Cela voudrait-il dire qu'avant la conquête islamique de l'Égypte, celle-ci était plongée dans les ténèbres du christianisme ?
30. Etudes de la société, 1ère Préparatoire : Ma patrie l'Égypte. Le lieu et le temps, 2<sup>e</sup> partie, édition 2001-2002, Le Caire, 2001, p. 76.
31. Reiss, *op. cit.*, p. 10. Ceci est vrai pour l'époque des croisades, de l'occupation de Bonaparte, de la présence britannique, et depuis les années 1960, de l'impérialisme occidental.
32. C'est comme si les ouvrages d'histoire français s'étendaient sur les atrocités infligées par les Anglais durant la guerre de Cent Ans, pourtant plus récente, et sur la bataille de Crécy en 1346, qui eut sans doute un impact beaucoup plus important que l'écrasante défaite française, pour passer ensuite, sans transition, au conflit anglo-français à l'époque napoléonienne.
33. Küng, Hans et van Ess, Josef, *Christentum und Weltreligionen*, Munich, 5<sup>e</sup> éd., 2001, pp. 64 s.
34. Youssef Ahmed, *La fascination de l'Égypte : du rêve au projet*, L'Harmattan, Paris, 1998, p. 10, p. 25 ; [historel2.chez.com/moyenage/13e/stlouis.html](http://historel2.chez.com/moyenage/13e/stlouis.html)
35. Par le traité de Jaffa en 1229.
36. Reiss, *op. cit.*, 8-9.
37. Histoire pour l'école secondaire, édition 2001-2002, Le Caire, 2001, p. 81.
38. Heggy Tareq, « Politique et religion », *Al-Ahram Hebdo*, 16-22 septembre 2009, <http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2009/9/16/opin4.htm>
39. Groiss Arnon, *Jews Christians, War and Peace in Egyptian School Textbooks*, Compilation, traduction et édition Dr. Arnon Groiss, CMIP, mars 2004. Ce rapport porte sur 103 manuels utilisés dans les écoles gouvernementales des cycles primaires, préparatoires et secondaires et 16 ouvrages scolaires destinés aux cycles préparatoires et secondaires au sein du système scolaire azharite religieux. Les ouvrages ont été soigneusement examinés en fonction de critères spécifiques fixés entre autre par L'UNESCO en mettant l'accent sur l'attitude des manuels scolaires égyptiens vis-à-vis de l'Autre, sur les idéaux de paix et de la tolérance.
40. Guindy Adel, « The Islamization of Egypt », *The Middle East Review of International Affairs*, Vol. 10, N° 3, Article 7/10, septembre 2006.
41. Il s'agissait du professeur Ahmed Taha Atteya Abou El Hag. Le titre de l'ouvrage était *Les modèles dans les sciences de l'héritage*. <http://www.ahram.org.eg/Archive/2009/9/4/OPIN5.HTM> ; Dr. Naguib Gobraïl, Président de l'EURHO, The Egyptian Union for Human Rights Organization, nous a mentionné plusieurs autres cas de discrimination ou d'humiliation dans différentes universités égyptiennes. Entretien avec Dr. Gobraïl le 8 juillet 2010, Le Caire.
42. Par ailleurs, la religiosité de l'Occident est totalement déniée. Reiss, Wolfam, *The Portrayal of Christianity in Egyptian Textbooks*, p. 5.
43. Livre de langue arabe: lire et apprendre, 2<sup>e</sup> Primaire, 1<sup>re</sup> Partie, 2002, p. 35.
44. Livre d'études sociales : Mon gouvernorat fait partie de l'Égypte, 4<sup>e</sup> Primaire, 2<sup>e</sup> partie, 2002, p. 24.
45. Livre de langue arabe : lire et apprendre, 2<sup>e</sup> Primaire, 2<sup>e</sup> partie, 2002, p. 13. Groiss, *op. cit.*, 122
46. Dr. Adel Guindy, cite dans son article *The Talibanization ...*, le cas d'un jeune Copte, qui est allé demandé à un prêtre d'émettre une fatwa.
47. Entretien, *op. cit.*

48. Reiss, *op. cit.*, 7. Livre de sciences sociales, 1<sup>re</sup> Préparatoire, 2<sup>e</sup> partie, édition 2001/02, Le Caire, 2001, p. 35.
49. Peu de temps après les violences de Nagaa Hammadi. Des individus ouvrent le feu sur un groupe de Coptes sortant de la messe célébrant la Noël copte, la nuit du 6 janvier 2010.
50. EIPR, *Two Years of Sectarian Violence: What happened? Where do we begin? An Analytical Study of Jan 2008-Jan 2010*, <http://eipr.org/en/report/2010/04/11/776/788>
51. Azuri L., *Egypt Announces Plan to Revise Religious Studies Curricula, Removing Extremist Content and Promoting Tolerance*, 7 mai 2010, <http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/4141.htm>
52. Cette révision ne concerne pour l'instant que les manuels de religion. Entretien avec Dr. Mounir Megahed, 2 juillet 2010, Le Caire. L'organisation dont Dr. Megahed est co-fondateur, a tenu trois conférences. En 2010, le titre était « Les médias et la citoyenneté ». En 2009, le sujet était « L'enseignement et la citoyenneté » et en 2008, « L'Égypte à tous les Egyptiens ».

# LA PÉNINSULE DU SINAÏ : « ESPACE PROJET », TERRITOIRE SOUS TENSIONS

Olivier Sanmartin

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 107 à 119

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-107.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Olivier Sanmartin, « La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 107-119.  
DOI 10.3917/come.075.0107  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Olivier Sanmartin

Maître de conférences en géographie. CITERES-EMAM / Université François Rabelais de Tours. [olivier.sanmartin@univ-tours.fr](mailto:olivier.sanmartin@univ-tours.fr)

## La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions

Après une brève présentation de la région, l'article revient sur l'histoire de ce territoire, son occupation par Israël et sa restitution à l'Égypte. Il évoque dans un second temps les politiques de développement mises en place et notamment le développement du tourisme, puis il analyse la problématique de l'intégration de la population bédouine qui est au cœur des tensions qui traversent cette région et qui a fait émerger une « question du Sinaï » selon les termes de l'International Crisis Group.

La péninsule désertique du Sinaï, qui a longtemps joué un rôle de glacis et d'espace de confrontation, est l'objet, depuis sa restitution à l'Égypte par Israël en 1982, d'un investissement matériel et symbolique sans précédent de la part de l'État. Objet d'un ambitieux plan de développement, le Sinaï est devenu un « espace projet » essentiel dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire national et un espace de contact dans celui des nouvelles configurations géopolitiques régionales des années 1990. Ce volontarisme s'est traduit par un rapide processus d'urbanisation, impulsé, notamment, par le développement du tourisme. Pourtant, l'échec du processus de paix israélo-palestinien, l'impossible intégration régionale comme les blocages politiques internes à l'Égypte et les conflits avec la population locale contribuent à maintenir ce territoire sous tensions.

Espace mythique, cadre d'un épisode majeur de la Bible, la péninsule du Sinaï est, avant tout, symbolisée par un haut lieu, une montagne sacrée qui lui a donné son nom, et dont la résonance est universelle. Cette spécificité vaut au Sinaï d'être depuis le haut Moyen-Âge une terre de pèlerinage. Toutefois, ce territoire, en grande partie désertique, est longtemps demeuré une marche, une zone frontière à la souveraineté incertaine, un espace de circulation mais aussi de conflit<sup>1</sup>. Historiquement, le Sinaï, c'est avant tout des routes, celle de l'exode évidemment, mais d'autres aussi dont le tracé remonte à l'antiquité ou à l'avènement de l'Islam, tel le *darb el-hajj*, cette route du pèlerinage qui traverse la péninsule en son centre jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avant d'être définitivement abandonnée au profit de la voie maritime. Cet isthme est un passage entre l'Égypte historique (la vallée et le delta du Nil) et le bilad esh-sham, la Palestine, la Syrie, mais aussi l'Arabie. En Europe, c'est sous le nom d'Arabie pétrée<sup>2</sup>, que ce désert est le plus souvent évoqué jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, par Pierre Loti<sup>3</sup> et tant d'autres.

L'autonomie progressive de l'Égypte au sein de l'empire ottoman, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et, partant, la construction de l'État moderne, s'inscrivent peu à peu dans un espace borné par des frontières linéaires. Dans ce contexte, le contrôle des périphéries désertiques de la vallée du Nil va être un élément déterminant dans la quête d'indépendance du pays à partir du règne de Mohammed Ali (1805-1840) et durant la période de l'occupation britannique (1882-1956). Dans sa configuration actuelle, la péninsule est ainsi un territoire récent, délimité à l'est par une frontière, qui s'est peu à peu dessinée au XIX<sup>e</sup> siècle et prend son tracé actuel en 1906<sup>4</sup>, et, à l'ouest, par une voie d'eau, le canal des Deux mers ou canal de Suez ouvert en 1869. C'est entre ces deux lignes que va s'écrire l'histoire contemporaine de la région. La création d'Israël, en 1948, et les conflits qui opposeront l'Égypte à l'État hébreu donneront une valeur supplémentaire aux « territoires frontières<sup>5</sup> » orientaux, devenus objets d'une confrontation qui se soldera par quinze années d'occupation de la péninsule du Sinaï par l'armée israélienne à partir de 1967. C'est là un événement décisif des évolutions de l'Égypte contemporaine et la péninsule du Sinaï en sera un enjeu central.

Restitué à l'Égypte en 1982, le Sinaï a fait l'objet depuis lors d'un investissement, tant matériel que symbolique, sans précédent de la part de l'État égyptien. Ce vaste territoire – un peu plus de 60 000 km<sup>2</sup> pour environ 500 000 habitants aujourd'hui – est devenu un « espace projet » de premier plan dans le cadre d'une politique d'aménagement du

La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions

territoire national qui poursuit une logique de conquête de nouveaux espaces<sup>6</sup>. Marge presque vierge, qu'il s'agit d'intégrer à une nouvelle géographie de l'Égypte, le Sinaï s'est également trouvé investi, dans les années 1990, d'un autre rôle, celui d'interface dans le cadre des nouvelles configurations géopolitiques et économiques régionales, que ce soit à travers des projets d'infrastructures ou le développement du tourisme. Tensions et contradictions affectent ces processus et ces dynamiques que nous évoquerons en trois moments. Nous présentons dans un premier temps le contexte et les enjeux qui ont conduit le pouvoir égyptien à faire de cet espace marginal un territoire essentiel dans sa stratégie de développement et dans les représentations qui la fondent. Nous nous intéresserons ensuite aux dynamiques qui font de ce territoire un espace complexe, de plus en plus ouvert et nous verrons enfin qu'il reste soumis à de fortes tensions.

## Les lendemains de la guerre d'Octobre

L'occupation israélienne du Sinaï en 1967, conséquence de la Guerre des six jours, a reconfiguré la nature du conflit israélo-arabe. En « amputant la nation égyptienne d'un de ses membres »<sup>7</sup>, cette occupation change la nature du conflit pour l'Égypte. La libération de la Palestine n'en est plus l'unique enjeu. De fait, l'offensive d'octobre 1973 est avant toute chose motivée par la volonté de l'Égypte de récupérer les territoires perdus. D'un point de vue géopolitique, ce nouveau conflit est une rupture fondamentale qui conduira l'Égypte sur le chemin d'une paix séparée avec Israël et l'ancrera durablement aux côtés des États-Unis. En effet, la récupération des territoires a pour corollaire la reconnaissance d'Israël, un accord de paix, ainsi que la mise en œuvre d'une aide stratégique américaine qui concrétise la dépendance de l'Égypte à l'égard des États-Unis<sup>8</sup>.

Les évolutions économiques de l'Égypte à partir de 1973, sont également à mettre en perspective avec les conséquences du conflit. Épuisée par l'effort de guerre et un dirigisme qui a montré ses limites, l'Égypte s'engage dans un processus d'ouverture économique contrôlé qui va correspondre avec l'irruption des revenus pétrolier sur la scène régionale et renforcer le caractère « rentier » de l'économie égyptienne, dominée dès lors par les exportations de pétrole, les revenus du canal de Suez, rouvert en 1975, les remises des travailleurs expatriés dans le golfe arabo-persique et l'aide américaine<sup>9</sup>. Cette période est également

marquée par une volonté de réorganisation de l'espace économique national, notamment définie dans le *Manifeste d'octobre* que publie Sadate en avril 1974. Ses piliers en sont la reconstruction des territoires affectés par la guerre, la région du canal de Suez et le Sinaï, et le développement de nouveaux espaces périphériques pour desserrer l'étai démographique sur la vallée du Nil et ouvrir l'espace national aux échanges et aux investissements internationaux.

C'est dans ce contexte que va s'élaborer un nouveau discours, et être définie une politique pour la péninsule du Sinaï. En récupérant ce territoire, négligé par le pouvoir égyptien avant 1967 mais en partie mis en valeur par les Israéliens durant l'occupation, l'Égypte veut renouer avec une « dimension asiatique<sup>10</sup> » profondément inscrite dans l'histoire. Des recherches archéologiques vont ainsi chercher à conforter l'égyptianité du territoire, en contrepoint des campagnes israéliennes menées durant l'occupation pour la légitimer par l'histoire et l'archéologie<sup>11</sup>. Le régime, notamment contesté pour avoir fait la paix avec Israël, va chercher à se construire une nouvelle légitimité basée sur la restauration de l'intégrité territoriale du pays et les sacrifices consentis pour y parvenir. La dénomination de nombreuses réalisations des années 70 et 80 (villes nouvelles, implantations dans les nouvelles terres agricoles, infrastructures, ouvrages d'art, etc.) fait directement références à la guerre de 1973 et à la traversée victorieuse du canal de Suez. Ces choix sont un élément à part entière de la propagande du régime et en reflètent les enjeux identitaires et nationaux.

L'évacuation du Sinaï par l'armée israélienne, qui s'échelonne de 1979 à 1982, donne lieu à un mouvement de conquête sans précédent de la part de l'État égyptien selon une double logique : une réappropriation matérielle et symbolique du territoire puis son inscription dans une géopolitique régionale en mouvement. Ces deux dimensions sont présentes dans l'ensemble des projets formulés pour le Sinaï à partir des années 80. Elles sont consubstantielles de celui qui sera finalement retenu en 1994 : le PNDS ou Projet National de Développement du Sinaï. L'amélioration de la situation économique de l'Égypte à l'issue de la guerre du Golfe et l'affirmation de son engagement dans une logique libérale, ainsi que l'ouverture de négociations de paix sur une base régionale constituent l'arrière-plan de sa mise en œuvre<sup>12</sup>.

## Les dynamiques de développement du territoire

Ainsi, au début des années 1990, les conditions semblent réunies pour la relance d'un grand projet volontariste en direction du Sinaï. Largement médiatisé, le PNDS s'inscrit d'emblée dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient mais aussi dans celui des nouvelles orientations libérales du pays en faisant une large place à la nécessaire mobilisation des initiatives privées. Assez faible d'un point de vue conceptuel, le plan consiste essentiellement en un inventaire sectoriel des projets et des investissements nécessaires (25 Mds de \$ sur 25 ans sont alors programmés) pour faire du Sinaï une région peuplée de plus de trois millions d'habitants à l'horizon 2020. Il s'appuie notamment sur une politique d'infrastructures visant à connecter la péninsule au territoire national dont l'élément emblématique est un pont franchissant le canal de Suez – baptisé « Moubarak Peace Bridge », il a été ouvert à la circulation en 2001<sup>13</sup> – et sur un vaste projet d'irrigation du nord de la péninsule dont la pièce maîtresse est le canal de la Paix, qui doit conduire les eaux du Nil jusqu'à Al-Arich, ville la plus importante de la région.. La construction de l'ouvrage débute en 1994, soutenue par des fonds saoudiens et koweïtiens, et s'accompagne d'un programme de privatisation et de bonification des terres qui a permis une extension des terres cultivées à l'est du canal de Suez<sup>14</sup>. Le Sinaï devient ainsi un « espace-projet » aux avant-postes d'une paix régionale qui semble alors se dessiner, son développement devant participer à la reconnexion de territoires morcelés par un demi-siècle de conflit. Les projets d'infrastructures sont tous énoncés dans ce cadre (route, canal, pont, réseau électrique, gazoduc) et, immanquablement affublés du mot « paix », en sont présentés comme les dividendes. Dans le même temps, ces projets sont décrits, dans la presse notamment, comme le moyen le plus efficace de se prémunir face à une nouvelle occupation du territoire. Selon le discours dominant, si les Israéliens se sont emparés si facilement du Sinaï à deux reprises, en 1956 et en 1967, c'est parce qu'il était « vide ».

Incontestablement, ce volontarisme a eu des effets en terme de croissance démographique et d'urbanisation, notamment dans la zone frontalière, une bande côtière d'une cinquantaine de kilomètre entre Al-Arich et la bande de Gaza, où vit plus de 70 % de la population du gouvernorat du Nord-Sinaï, dont une partie est d'origine

palestinienne<sup>15</sup>. La principale agglomération, Al-Arich, a ainsi vu sa population doubler entre 1982 et 1996 et elle a poursuivi sa croissance depuis lors. Avec environ 140 000 habitants elle est la première « ville du désert » en Égypte, c'est-à-dire située hors de la vallée et du delta du Nil.

Poursuite d'un mouvement ancien de sédentarisation, retour des réfugiés du conflit (25000 natifs du Sinaï environ l'avaient quitté en 1967), et mouvement migratoire en provenance d'Égypte – plus de 50 % de la population du gouvernorat est aujourd'hui originaire de la vallée du Nil – ont concouru, au-delà du croît naturel, à cette dynamique démographique. La population totale de la péninsule a ainsi doublé au cours de la période 1982-1996 et a augmenté de près de 60 % entre 1996 et le dernier recensement en 2006<sup>16</sup>, pour s'établir à 489 087 habitants, dont 339 752 dans le Nord-Sinaï et 149 335 dans le Sud-Sinaï. Toutefois, les objectifs de peuplement énoncés dans les années 1990 – 3 millions d'habitants - sont loin d'être atteints et le Sinaï ne semble pas pouvoir être cet exutoire au « trop plein » de population de l'Égypte qu'annonçait le pouvoir il y a une quinzaine d'années. Au-delà de l'irréalisme des projections, les retards pris par de nombreux projets, le problème des ressources, et particulièrement la question sensible de l'eau, les difficultés économiques traversées par le pays, notamment au début des années 2000, ainsi que la dégradation du contexte géopolitique régional semblent avoir fait passer le peuplement du Sinaï au second plan des préoccupations des autorités. Dans le même temps, d'autres « méga-projets » mobilisateurs ont eu les faveurs du pouvoir, à l'instar du projet Tochka<sup>17</sup>, contribuant également à une dispersion des crédits et des énergies.

Sur le terrain du tourisme toutefois, les changements ont été extrêmement rapides et spectaculaires, et sont essentiellement concentrés dans le sud de la péninsule, sur les rives du golfe d'Aqaba. L'évolution du contexte régional, conjuguée à une crise du tourisme dans la vallée du Nil, consécutive à la Guerre du golfe et à une vague d'attentats en Égypte, ont contribué à accélérer l'essor du tourisme aux marges du territoire national<sup>18</sup>. Alors que, jusqu'aux années 1990, le tourisme en Égypte concernait essentiellement la vallée du Nil et le patrimoine pharaonique, la mise en valeur des littoraux a modifié en profondeur les caractéristiques du « produit » Égypte. Tandis qu'en 1982 les capacités d'accueil du Sinaï et du gouvernorat de la mer Rouge représentaient 3 % du parc hôtelier national, cette part a dépassé les 50 % en 2003. Dotées d'infrastructures performantes, notamment aéroportuaires,

ces régions sont désormais accessibles directement depuis l'Europe d'où proviennent les trois-quarts des visiteurs. La moitié des quelque 8 millions de touristes qu'a accueillis l'Égypte en 2004 a séjourné sur les rives de la mer Rouge, un quart dans la seule station de Charm al-Cheikh, principal pôle touristique du Sinaï, situé à l'extrême sud de la péninsule<sup>19</sup>. La ville est aujourd'hui une vitrine du développement touristique, tout autant qu'un symbole des choix économiques libéraux et des dividendes de la paix régionale. Outre la qualité des infrastructures et l'isolement qui permet une sécurisation efficace des lieux, cette symbolique préside largement au choix de la station pour l'organisation des rencontres politiques au sommet qui s'y déroulent depuis 1996<sup>20</sup>. Mais, cet édifice demeure fragile : il a été en particulier fortement ébranlé par des attentats en juillet 2005. Nous y reviendrons.

Quoi qu'il en soit, l'attractivité de ces nouveaux espaces est donc certaine, tant pour les touristes que pour les investisseurs. Le secteur est d'ailleurs devenu un laboratoire de la libéralisation dans le cadre d'une politique touristique de concession à des entrepreneurs, aboutissant à une privatisation progressive des espaces mais aussi des infrastructures<sup>21</sup>. Pour autant, des mesures de sauvegarde, novatrices en Égypte, ont également été prises, passant notamment par la délimitation de périmètres protégés, espaces interstitiels entre les zones vouées au développement touristique. Un enjeu de taille car paysages et fonds sous-marins constituent le principal attrait de ces littoraux. Il faut néanmoins souligner les difficultés de mise en œuvre des dispositions légales de protection de l'environnement et les dérives spéculatives qui affectent des espaces fragiles soumis aujourd'hui à une très forte pression. Ainsi, au cours de la dernière décennie, la multiplication des structures hôtelières, le développement d'un parc immobilier de loisir, la construction de centres commerciaux et autres équipements publics ont participé d'un spectaculaire mouvement d'urbanisation sur les littoraux de la mer Rouge. Elle s'accompagne d'intenses mouvements de main d'œuvre en provenance de la vallée du Nil, mais ce sont pour l'essentiel des mouvements migratoires temporaires ou saisonniers, et largement masculins<sup>22</sup>. Toutefois, ce développement laisse beaucoup de monde sur le bord de la route, nourrissant un fort ressentiment. De nombreuses localités, en périphérie des stations touristiques ou dans l'intérieur, restent dans une situation très précaire et n'ont la plupart du temps accès à aucun service : ni eau, ni électricité, ni école, tandis que beaucoup de Bédouins se sont vu spoliés de leurs droits fonciers coutumiers et ne participent que très marginalement à l'économie tou-

ristique. Une situation ancrée dans un climat de défiance réciproque et historique entre le pouvoir égyptien et la population bédouine de la péninsule<sup>23</sup>.

## Une région sous tensions : la « question du Sinaï »

Le Sinaï, en tant qu'espace frontière, est très sensible au climat régional et marqué par des représentations dominées par les rapports à l'Autre. L'actualité du Sinaï fait ainsi écho aux soubresauts de la géopolitique régionale de ces dernières années : dégradation de la situation israélo-palestinienne depuis 2000, conséquences des attentats du 11 septembre 2001, occupation américaine de l'Irak à partir de 2003. Dans le même temps, les dynamiques qui affectent l'Égypte et sa politique à l'égard du Sinaï s'inscrivent dans une certaine continuité. Bien que le mot « paix » soit récurrent dans les discours et les projets, ce n'est pas tant la perception stratégique du Sinaï qui a changé que les formes de sa mobilisation. En effet, malgré l'incontestable détente amorcée au début des années 1990 et les perspectives régionales qu'elle a entrouvertes, après 15 années de « paix froide » avec Israël, les perceptions et la hiérarchisation des menaces externes n'ont que peu évolué, la doctrine militaire égyptienne, comme les sentiments de l'opinion, restent basés sur la primauté de la menace israélienne<sup>24</sup>. Celle-ci est d'ailleurs instrumentalisée en permanence par le régime comme une justification supplémentaire au refus du pluralisme et aux conduites autoritaires<sup>25</sup>, alors que dans le même temps, il demeure l'allié essentiel de Washington dans la région et que la paix régionale reste son horizon stratégique. Le projet de développement du Sinaï est ainsi un élément de cette politique et peut être doublement instrumentalisé et lu : ouverture régionale et conquête sécuritaire du territoire sont les deux faces d'une même politique.

La difficile intégration de la population bédouine – qui représenterait environ le tiers de la population totale de la péninsule aujourd'hui – marginalisée, notamment dans le sud, et encore largement perçue comme entretenant des liens ambigus avec l'ancien occupant, ou bien la politique de mémoire mise en œuvre dans le territoire en témoignent et s'inscrivent en continuité avec les enjeux politiques et identitaires que nous évoquions précédemment. Ainsi, les traces dans

le paysage et dans les discours de la guerre et de l'occupation restent nombreuses et leur instrumentalisation par le pouvoir est un des ressorts essentiels de sa légitimation. Des monuments commémoratifs de la guerre d'Octobre, édifiés ces dernières années, proposent toujours une mise en scène du conflit qui ne vise pas à le dépasser ou à l'inscrire dans une vision critique de l'histoire, mais bien à le réactualiser, à le pérenniser symboliquement.

Plus encore, la logique sécuritaire qui prévaut toujours dans la péninsule détermine un mode de fonctionnement spécifique de l'espace. Aux termes des accords de Camp David, signés en 1979, le Sinaï s'est ainsi trouvé divisé en trois bandes méridiennes, largement démilitarisées, dont la plus orientale est occupée par une force multinationale d'interposition, la MFO (*Military Force and Observers*), indépendante de l'ONU et mise en place en 1982. Ce maillage implique des limites à la souveraineté égyptienne sur le territoire, régulièrement dénoncées par l'opposition comme par le pouvoir, mais également un contrôle des axes routiers et une limitation de l'accès à certaines zones qui soumettent la population à de nombreuses restrictions de circulation et engendrent une véritable déconnexion entre le nord et le sud de la péninsule. Dans le même temps les strictes limitations à la présence militaire et policière égyptienne rendent difficiles le contrôle d'une frontière qui est le lieu de tous les trafics<sup>26</sup> – armes, drogues, migrations clandestines etc. – mais aussi de tous les drames<sup>27</sup>.

La région touristique du golfe d'Aqaba, qui se trouve incluse en totalité dans le secteur où est positionnée la MFO, est également soumise à un statut particulier puisque les touristes étrangers qui y arrivent directement n'ont pas besoin de visa s'ils demeurent dans le secteur. Une règle qui découle du traitement accordé aux touristes israéliens, prévue par les accords de Camp David<sup>28</sup>. Ainsi, jusqu'au début des années 2000, les Israéliens constituaient la troisième clientèle touristique de l'Égypte derrière les Italiens et les Allemands, et fréquentaient essentiellement les plages du Sinaï. Une présence en reflux après le déclenchement de la seconde Intifada, mais qui était repartie à la hausse avant la série d'attentats qui a touché le Sinaï entre 2004 et 2006. Cette présence des touristes israéliens n'a cessé de générer tensions et débats en Égypte depuis les années 1980, allant de la dénonciation d'une pérennisation de l'occupation à celle des pratiques déviantes (alcool, drogue, sexe) dont les Israéliens seraient les vecteurs<sup>29</sup>. Ces enjeux sont d'autant plus sensibles que, pour des raisons essentiellement économiques, ces régions restent inaccessibles à la grande majorité des Égyptiens, et que

les fantasmes alimentent ces représentations, dangereusement instrumentalisées par le pouvoir.

C'est dans ce contexte qu'ont eu lieu, le 7 octobre 2004, au lendemain de la fête des forces armées qui commémore la victoire de 1973, une série d'attentats à Taba et à Nuweiba qui, semble-t-il, visaient en premier lieu des touristes israéliens<sup>30</sup>. Faisant l'objet de plusieurs revendications ces attentats ont d'abord été attribués par les autorités égyptiennes à des organisations étrangères proches, par leur mode opératoire – il s'agissait d'attentats suicides simultanés – de la nébuleuse al-Qaïda. Ils ont pourtant été suivis d'une vague répressive sans précédent dans le Sinaï qui a conduit à l'arrestation de plus de 3000 personnes. Tortures, détentions arbitraires, y compris de femmes, ont été dénoncées par des organisations de défense des droits de l'homme tandis que les affrontements se sont multipliés entre forces de police et communautés bédouines, accusées d'avoir apporté un soutien logistique aux terroristes si ce n'est désignées comme responsables des attaques<sup>31</sup>. C'est dans ce climat d'extrême tension que se sont produits en 2005 et 2006 d'autres attentats qui visaient cette fois bien plus explicitement des symboles du pouvoir égyptien<sup>32</sup> et la florissante industrie touristique, à l'instar de ceux de Charm al-Cheikh, perpétrés en juillet 2005, qui ont fait 88 morts<sup>33</sup>. Perpétrés par des natifs de la région, ils signent l'échec de l'intégration de ce territoire et de sa population, restée largement en marge du spectaculaire développement touristique du sud de la péninsule, et ont pu être interprétés, à l'instar des attentats qui touchèrent le sud de l'Égypte dans les années 90, comme une forme de « revanche régionale » contre la pauvreté et l'injustice<sup>34</sup>. Sans motivations idéologiques claires ces événements s'inscrivent en effet dans un contexte de profondes difficultés socio-économiques pour la population locale et de vives tensions politiques et culturelles. Les réponses des autorités égyptiennes à l'émergence de ce que l'organisation *International Crisis Group* désigne en 2007 comme « La question du Sinaï »<sup>35</sup>, n'ont pourtant été que répressives et sécuritaires, à l'instar de la clôture édiflée autour de Charm al-Cheikh en 2005.

La « conquête » et le développement du Sinaï depuis les années 1980 ont d'abord été dictés par le contexte géopolitique<sup>36</sup>, induisant des logiques autant contradictoires que complémentaires, entre ouverture et fermeture, coopération et conflit, conquête et contact. La vision qu'a l'État égyptien du devenir du Sinaï est empreinte de ces contradictions et n'est pas sans ambiguïtés. Si le projet de développement de la péninsule s'inscrit très clairement dans le contexte d'un « nouvel

La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions

ordre » régional à construire et qui reste d'abord soumis au règlement politique du conflit israélo-palestinien, il se veut tout à la fois une entreprise sécuritaire et stratégique d'occupation de l'espace. Cette dernière est fortement marquée par un imaginaire à référent national et identitaire, lié à l'histoire récente du territoire, et le Sinaï demeure à la fois un espace de confrontation symbolique avec Israël et un territoire à « égyptianiser » sans prise en compte des spécificités culturelles et des besoins d'une partie de sa population.

Ainsi, le développement de la péninsule engagé par l'Etat égyptien s'est en partie fait contre la population bédouine, nourrissant les tensions et frustrations qui constituent la toile de fond des événements survenus ces dernières années<sup>37</sup>. Plus largement ces mutations s'inscrivent dans le contexte socio-économique et politique qui caractérise l'Égypte, marqué par une fragmentation des territoires, des logiques ségrégatives et un accroissement des inégalités porteur d'instabilité. ■

#### Notes

1. Cf. Mouton J.M., *Le Sinaï médiéval*, Paris, PUF, 2000.
2. En référence à la province romaine dont il fit partie et dont le centre était la ville nabatéenne de Pétra, située dans l'actuelle Jordanie.
3. Cf. Loti Pierre, *Le désert*, Paris Payot, 2006.
4. Cette frontière, que les Britanniques imposent aux Ottomans en 1906, court de Rafah sur la Méditerranée à Taba, sur la mer Rouge.
5. Dans la nomenclature administrative officielle, les gouvernorats des régions périphériques sont désignés par la catégorie « Gouvernorats frontières ».
6. Les contraintes qui pèsent sur la vallée et le delta du Nil, 5 % du territoire national concentre 90 % de la population, expliquent que la question de la répartition des hommes et des activités soit une préoccupation essentielle en Égypte.
7. Hamdan Gamal, *The personality of Egypt : Multiplicity of Dimensions and Aspects*, Le Caire, Madbouli, 1994.
8. L'Égypte bénéficie annuellement d'une aide militaire de 1,3 Md de \$ à laquelle s'ajoute une aide économique, fluctuante mais tendanciellement en baisse ces dernières années, qui s'élève à 250 M de \$ pour 2010. Cela fait de l'Égypte le deuxième pays au monde bénéficiaire de l'aide des États-Unis, après Israël.
9. Parmi les analyses du caractère rentier de l'économie égyptienne voir Cottenet Hélène, « Ressources exogènes et croissance industrielle : le cas de l'Égypte », *Revue Tiers Monde* n° 163, PUF, 2000.
10. Cf. Hamdan, *op. cit.*
11. Cf. Sanmartin Olivier, « Le militaire, le bédouin et le nudiste. Patrimoine et tourisme dans le Sinaï », *Egypte-Monde arabe* n° 26, Le Caire, CEDEJ, 1996.
12. Pour prix de son engagement dans la coalition anti-irakienne, l'Égypte bénéficie d'un allègement conséquent de sa dette et de nouvelles aides lui sont accordées, conditionnées par la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel. A la même époque se parachève sa pleine réintégration dans la communauté des

- nations arabes que concrétise le retour du siège de la Ligue Arabe au Caire.
13. Un second pont, mobile celui-ci, a été construit au sud du premier pour permettre le franchissement d'une voie de chemin de fer, toujours en construction, devant relier Le Caire à Al-Arich puis à Rafah, à la frontière avec la bande de Gaza.
14. Le canal doit permettre d'irriguer 400 000 *feddans* (160 000 hectares environ) dont 50 000 ont déjà été mis en culture dans la région de Sahl al-Tina, à l'est de Port-Saïd. L'ouvrage est aujourd'hui achevé sur la moitié du tracé environ et devrait atteindre Al-Arich à l'horizon 2015.
15. Cf. Hanafi Sari, Sanmartin Olivier, « Histoires de frontières : les Palestiniens du Nord-Sinaï », *Maghreb-Machrek* n° 151, Paris, La Documentation Française, 1996. La présence de populations palestiniennes est ancienne dans la région mais c'est après l'exode de 1948 qu'elle s'est durablement implantée. Bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément leur nombre, les habitants d'origine Palestinienne du Nord-Sinaï seraient environ 30 000 soit la communauté la plus importante d'Égypte après Le Caire.
16. Au cours de la même période la population de l'Égypte a augmenté de 22 %, atteignant 72,6 millions d'habitants.
17. Il s'agit d'un plan du développement du sud de l'Égypte, lancé à la fin des années 1990, adossé à un programme de développement agricole du désert alimenté par un canal connecté au lac Nasser.
18. Cf. Sanmartin Olivier, Seguin Jacques, « Sous les mines, la plage. L'espace littoral de la mer Rouge : reconversion et spécialisation d'une interface », *Égypte Monde Arabe* n° 22, Le Caire, CEDEJ, 1995.
19. Le tourisme est devenu, ces dernières années, un des moteurs essentiels de l'économie égyptienne. Les rentrées touristiques qui s'élevaient à 300 M de \$ en 1982 ont atteint 4,2 Mds de \$ en 2000, faisant depuis lors du tourisme le premier poste de ressources en devises du pays. 12,8 millions de touristes ont visité l'Égypte en 2008 générant quelque 13 Mds de \$ de recettes.
20. En 1996, Charm al-Cheikh a accueilli un sommet international dit des « Bâtisseurs de la paix » au moment où la situation israélo-palestinienne se dégradait. Elle a depuis lors abrité de très nombreuses rencontres internationales.
21. L'alimentation en eau est un enjeu de premier plan, des unités de dessalement d'eau de mer privées alimentent la plupart des complexes touristiques.
22. A l'exception d'une partie des emplois d'encadrement ou d'animation dans les complexes touristiques, occupés en partie par des étrangers, ce sont des Égyptiens, originaires de la vallée du Nil, qui sont employés dans les chantiers de construction, les hôtels, les commerces et l'ensemble des activités induites par le développement touristique. Cela représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois.
23. Les allégeances politiques des Bédouins, dans l'histoire récente du Proche-Orient, ont constitué des pannes de discordes dans les processus de démarcations frontalières consécutifs au démantèlement de l'Empire ottoman ; elles sont restées, dans de nombreux pays de la région, des enjeux pour l'assise des pouvoirs. Si ces questions furent moins aiguës en Égypte, du fait d'un déséquilibre numérique largement défavorable à la composante bédouine de la population, son contrôle, depuis l'avènement de Mohammed 'Ali, a fait l'objet d'un souci constant de la part de l'État. C'est sous le règne du premier Khédivé que s'amorce un processus de sédentarisation à grande échelle, impulsé par le pouvoir. La situation du Sinaï, son rattachement territorial tardif à l'Égypte, et son histoire récente ont différé un processus engagé de longue date aux marges de la vallée. Les occupations et administrations successives du territoire ont considérablement compliqué la régulation des allégeances et le contrôle des populations. De même

## La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions

que des récits évoquaient la collaboration de certaines tribus Bédouines avec le pouvoir ottoman durant la première guerre mondiale, la loyauté à l'égard de l'État égyptien d'une population soumise quinze ans durant à l'occupation israélienne, est mise en doute. Population marginale et sans scrupule, rebelle à tout pouvoir, les Bédouins se seraient toujours vendus au plus offrant. La justification d'un tel discours a longtemps puisé des arguments dans la contrebande, de stupéfiants notamment, à laquelle se reconvertirent des Bédouins à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en remplacement des ressources que leur procuraient l'économie caravanière, le contrôle de la route terrestre du pèlerinage ou le convoi des pèlerins vers Sainte-Catherine.

24. Cf. Chartouni-Dubarry May (dir.), *Armée et nation en Egypte : pouvoir civil, pouvoir militaire*, Les notes de l'Ifri n° 31, 2001.

25. Le pays est notamment soumis aux règles de l'état d'urgence, en vigueur depuis l'assassinat de Sadate en 1981. Cf. Kienle Eberhard, « Egypte : le choix réaffirmé de l'autoritarisme » in *Afrique du Nord, Moyen-Orient. Espace et conflits* sous la dir. de Rémy Leveau, Paris, La Documentation Française, 2003.

26. Depuis le désengagement israélien de Gaza en 2005, un amendement au traité de paix de 1979 autorise l'Égypte à renforcer son contingent aux abords de la frontière avec la bande de Gaza par le déploiement de 750 militaires. Un chiffre que les autorités égyptiennes jugent insuffisant alors qu'elles sont régulièrement accusées, par les Américains et les Israéliens, de ne pas suffisamment contrôler la frontière, singulièrement depuis le déclenchement du blocus de Gaza en 2007 et l'intensification de la contrebande via les tunnels percés sous la frontière.

27. Selon l'organisation *Human Rights Watch*, 33 réfugiés soudanais auraient ainsi été tués dans le Sinaï par la police égyptienne entre 2007 et 2008 alors qu'ils tentaient de franchir la frontière israélienne, aidés par des passeurs bédouins. Cf. Wener Stéphanie, « La mortelle randonnée des migrants africains dans le Sinaï », *Lettre du Caire, Les blogs du Diplô*, décembre 2008, [www.lemondediplomatique.fr](http://www.lemondediplomatique.fr).

28. Ces derniers payent un « droit d'entrée » au poste frontière de Taba et peuvent pénétrer sur le territoire avec leurs véhicules sans pouvoir sortir de la zone contrôlée par la MFO.

29. Cf. Sanmartin Olivier, 1996, *op. cit.*

30. Ces attentats ont notamment ciblé l'hôtel Hilton de Taba, à la frontière israélienne, connu pour abriter un casino fréquenté par des Israéliens. Sur les 34 victimes de ces attentats, 11 étaient israéliennes.

31. Cf. Lamnaouer Amal, « Sinaï : une nouvelle région pour le terrorisme », communication à la conférence *Integrated security*, Le Caire, 2006.

32. L'attentat de Charm al-Cheikh a eu lieu le 23 juillet 2005, jour de la fête nationale commémorant la révolution des Officiers libres de 1952 et celui de Dahab, le 24 avril 2006, soit la veille de l'anniversaire du retrait israélien du Sinaï, le 25 avril 1982.

33. C'est le plus lourd bilan jamais enregistré dans une attaque terroriste en Égypte.

34. Cf. Lamnaouer, *op. cit.*

35. Cf. le rapport *Egypt's Sinai Question*, publié par ICC en janvier 2007 : [www.crisisgroup.org](http://www.crisisgroup.org)

36. Cf. Sanmartin Olivier, « Géopolitique et aménagement du territoire » in *Tensions méditerranéennes*, sous la dir. de Claude Liauzu, Paris, L'Harmattan, 2003.

37. Cf. Hennion Cécile, *Les faces cachés du Sinaï*, Le Monde, 26 avril 2006.

## RELIRE LE GRAND CAIRE AU MIROIR DE LA DENSITÉ

Pierre-Arnaud Barthel

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 121 à 135

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-121.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Pierre-Arnaud Barthel, « Relire le Grand Caire au miroir de la densité »,  
*Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 121-135.  
DOI 10.3917/come.075.0121  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

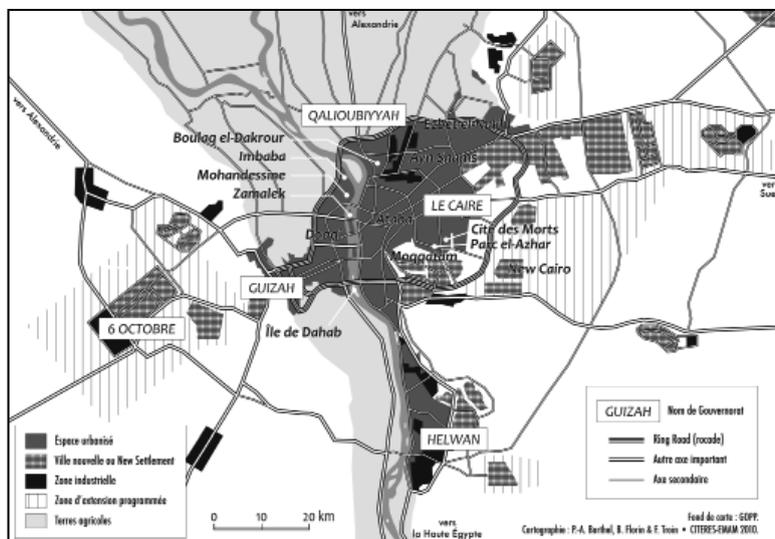
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pierre-Arnaud Barthel

Université de Nantes - CNRS UMR Espaces et sociétés. CEDEJ - IFRE MAEE - CNRS.

## Relire le Grand Caire au miroir de la densité

Mégapole de 20 millions d'habitants repérée depuis longtemps pour son extrême densité, Le Caire est un bon cas d'étude pour analyser comment un certain nombre de préconisations de durabilité (en particulier l'assimilation faite par les bailleurs de fonds avec la compacité) sont décalées ici. On montrera ainsi que la question de la densité est appréhendée d'une toute autre manière par les décideurs et planificateurs. Si elle est lue négativement au Caire depuis les années 70-80 pour les territoires d'hyperdensité (quartiers centraux historiques et informels), la densité semble retrouver un certain crédit à travers le chantier de la stratégie métropolitaine « Grand Caire 2050 », qui certes veut décongestionner le centre mais souhaite densifier la périphérie, et une pensée aménagiste en mutation sous l'influence de la globalisation et des tendances actuelles internationales prônées par les bailleurs de fonds.



Le Grand Caire, la zone centrale et les « villes nouvelles » (carte : conception : B. Florin / P.-A. Barthel, réalisation : F. Troin, 2010).

## Introduction : « Ville compacte » et pays du Sud : une solution ?

La densité<sup>1</sup> est une fenêtre utile pour relire et interpréter la trajectoire du Caire, la plus grande ville d'Afrique, tant du point de vue des pratiques citadines que de celui de la production de la ville aussi bien formelle qu'informelle. Aucune densité urbaine idéale n'a aujourd'hui été définie, mais les experts vantent les vertus d'une densité relativement élevée. A l'échelle internationale, ces derniers et d'autres chercheurs s'accordent à dire que la priorité doit être mise sur l'intensification des tissus déjà urbanisés, couplée à une ouverture limitée de nouveaux terrains à l'urbanisation. Cette stratégie est résumée et plébiscitée par les bailleurs de fonds internationaux<sup>2</sup> dans le concept de « ville compacte » qui fait que la densité est appréhendée massivement et positivement comme un outil permettant notamment de maximiser les investissements publics (en transports collectifs notamment) et de limiter les consommations de ressources. Est-on bien certain que le modèle prôné est « la » solution pour les grandes villes du Sud déjà caractérisées par de très fortes densités ? Le Caire est ainsi un cas d'école qui permet de mettre en question le consensus politiquement correct sur les vertus du modèle de la ville compacte et de pointer un certain nombre de décalages par rapport à nos villes européennes.

## La « ville compacte » n'est pas un nouveau concept au Caire

Une rapide plongée urbaine dans la capitale égyptienne où j'habite depuis septembre 2008 garantit une forte expérience de l'hyperdensité. La ville compacte est déjà là, les Egyptiens l'ont inventée... En tous cas, après Le Caire copte bâti en 642, les dynasties fatimide et mamelouke ainsi que les Ottomans ont développé une ville musulmane dense prolongée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle à l'Ouest par un Caire aux allures de Paris haussmannisé au bord du Nil<sup>3</sup> qui a marqué le démarrage de la verticalisation de la ville (9-10 étages). Ainsi aujourd'hui le nombre d'étages moyen est de 5-6. Alignés sur ce modèle étranger (qui a ensuite connu de nouvelles densifications à coups de spéculation immobilière) les quartiers de Doqqi, Zamalek, Mohandessine ont ensuite fait franchir le Nil à la ville vers la rive Ouest. Les quartiers informels sont aussi une des grandes marques de fabrique de la capitale.

A partir de Nasser, cette urbanisation informelle en périphérie du Caire est devenue considérable puisqu'elle rassemble aujourd'hui plus de 62 % des Cairotes et constitue 53 % de la surface bâtie. Le dernier recensement de 2006 montre que ces quartiers, en particulier Ezbet el-Nakhl au Nord, Imbaba et Boulaq el-Dakroul à l'Ouest du Nil, ont absorbé 79 % de la croissance démographique des dix dernières années, alors même que 2 millions d'appartements sont vacants ! Les immeubles inachevés en brique rouge atteignent en moyenne 12-15 étages. Enfin ajoutons que l'informalisation a gagné les toits des immeubles « formels ». Et même dans des quartiers chics, il n'est pas rare de voir des immeubles dont les fondations ont été prévues pour 7 étages, avoir 3 étages de plus. Dénoncé par un certain nombre de chercheurs pour son manque d'engagement massif dans les quartiers informels (les fameux 'ashwa'iyât), l'Etat est passé d'une attitude d'ignorance totale à un laisser-faire et une régularisation a minima, que ne masquent pas les effets d'annonce de programmes de relogement ad-hoc et les inaugurations de résidences pour les relogés par Suzanne Mubarak. L'investissement peut être plus conséquent dans le cas de quartiers informels situés sur des zones à risques (comme, en 2008, l'éboulement de la falaise du Moqattam ou le tremblement de terre de 1992, décrit par Florin<sup>4</sup>) ou lorsqu'ils constituent un risque de contestation manifeste comme la « principauté d'Imbaba » notoirement connu pour son islamisme contestataire (articles de Singerman et de Haenni).

Les chiffres confirment l'impression. La capitale comptait en 2006 quelque 17 millions d'habitants, et atteint peut-être même les 20 millions aujourd'hui. Au-delà de ce chiffre indiquant la masse démographique atteinte, les dirigeants sont confrontés à des taux de croissance soutenus dans certains quartiers, notamment 4,5 %/an sur la période 1996/2006 pour Mohandessin à l'Ouest du Nil, 7,8 %/an sur la période 1986-96 pour Ayn Shayms et 9 %/an sur la période 1986-96 à Basatîn<sup>5</sup>, deux quartiers situés à l'Est de l'hyper-centre. Et des niveaux de densité dans certains quartiers figurent parmi les records de la planète (plus de 1500 hab/ha dans certains micro-quartiers – la densité moyenne brute résidentielle est de 500 pour le Grand Caire). Le Grand Caire compte environ chaque année 200 à 250 000 habitants de plus dont 10% seulement viennent des campagnes ou des villes de province. Les projections des autorités sont assez effrayantes : 23 millions en 2020 et 38 en 2050 (source : ministère égyptien du Logement, 2010) en se basant sur les taux actuels de croissance urbaine et les autorités visent à stabiliser la population à 30 millions en 2050 au lieu des 38 !

Observer les Cairotes donne mille occasions de saisir la foule dans l'espace public : le flot des véhicules (microbus, voitures, bus) dans les rues du quartier Ataba (près du Caire islamique), les familles sur les ponts du Nil dont les trottoirs sont pris d'assaut à la tombée du jour, les jeunes dans le parc urbain Al-Azhar récemment ouvert dans le Caire islamique<sup>6</sup>, les cafés bondés dans des interstices du centre-ville européen (venelles et impasses), le long des autoroutes et autoponts suspendus mêlant automobilistes et piétons, dans les rames de métro (les wagons des femmes étant souvent un peu moins remplis) et bien sûr dans et autour des mosquées (tant la place vient à manquer) où les fidèles donnent à voir le spectacle de leurs prières quotidiennes. Certains quartiers du Caire sont des attracteurs impressionnants de flux. Ils viennent révéler la forte mixité fonctionnelle de nombreuses rues où il est commun de trouver église, mosquée, bureaux, immeubles résidentiels et commerces divers, une mixité sans doute plus habituelle que dans les capitales du Vieux Continent. L'urbanité est complexe, multiforme au Caire, source évidente de liens, de conflits et de ruses permanentes entre l'anonymat et le contrôle social et politique souvent pas très loin. L'intimité et l'individu sont submergés par la foule omniprésente. Toujours curieux pour un Européen de voir ainsi que les balcons ne sont guère appropriés pour farnier ou prendre le soleil : mais il n'y a bien que l'appartement pour se soustraire au regard.

Plonger dans l'épaisseur de la mégapole, c'est aussi relever la quantité de déchets produits dans le moindre recoin, le bruit ambiant (là encore provenant de sources diverses), et évidemment la pollution urbaine qui atteint des chiffres extrêmement préoccupants puisqu'elle cumule les rejets automobiles, les pailles de riz brûlées dans un contexte où le sable environnant sature l'atmosphère. Des panoramas saisissants<sup>7</sup> ...

## De la surdensité à la sous-densité : une mégapole inversée



*Nasr City, banlieue Est, vue du ciel (juillet 2010).*

© P.-A. Barthel

L'hyperdensité cairote est nettement surdéterminée par les terres agricoles nilotiques, notamment au Nord, qu'il convient de préserver un tant soit peu et un milieu désertique environnant situé à quelque 20 kms de part et d'autre du fleuve. Dans un climat très chaud et sec, la ville dense est une réponse offrant plus d'ombres, limitant la consommation foncière et réduisant l'impact sur les ressources. Le lien n'est pourtant pas aussi mécanique toutefois : l'énergie (surtout eau et électricité) étant toujours peu chère en Egypte, les gaspillages vont bon train.

L'hyperdensité trouve ici au Caire une déclinaison originale. Un urbain très minéral, peu d'espaces verts, sans doute plus par tradition culturelle que par négligence planificatrice. Et la garantie d'une sécurité urbaine : Le Caire est une mégapole parmi les plus sûres au monde, à l'inverse des méga-cités latinos ou africaines multimillionnaires. Religion et contrôle social servent de liant à une société particulièrement agrégée. La condition urbaine au Caire bénéficie ainsi de ce climat social, néanmoins fragile. Mais revenons à l'histoire récente de la capitale pour en pointer un aspect paradoxal. Tout d'abord, la période socialiste de Nasser a conduit à des régulations qui expliquent de fortes discordances entre la densité du bâti et la densité résidentielle. Le nombre de logements vides est ainsi élevé. Le centre-ville européen est le meilleur exemple d'une désaffectation résidentielle en raison des loyers bloqués et l'insuffisance des taxes et impôts sur l'immobilier continue alors même que le nombre d'usagers n'a pas diminué. Les grands propriétaires publics et privés (sociétés d'assurance) possèdent ainsi un parc immobilier non optimisé dans sa gestion locative.

Ensuite, la création de « villes nouvelles » à partir des années 80 qui s'inspire du schéma directeur de 1970 est à l'origine de nouveaux tissus caractérisés à l'arrivée par une basse densité résidentielle. Une sorte de double inversé (qui en dit long sur l'inconscient collectif et l'imaginaire des élites en particulier) à la zone centrale contenue à l'intérieur du périphérique est ainsi apparue au fil des trois dernières décennies : vert à forces d'arrosages répétés (terre-plein des avenues, devants d'immeubles, golfs etc.), majoritairement horizontal, fermé et sécurisé quant il s'agit de *gated communities* (pas moins de 100 opérations au total dans les deux périphéries du 6 octobre et du « New Cairo » qui ont fleuri entre 95 et 2010)<sup>8</sup>. La vente des terres du désert a été un moteur puissant de dilapidation de la rente. Sur la base d'un master-plan validé par l'État (conçu avec la coopération française), le choix de la privatisation de la production de la ville fait dans le contexte de l'*infatah* vient expliquer la multiplication à perte de vue dans le désert de compounds de villas à partir du milieu des années 90 et autres immeubles souvent vides et vendus sur plan. Une « informalisation » de cette production urbaine est à l'œuvre et caractérise aussi bien l'obtention des permis de construire, l'approbation des plans de chaque opération que les « partenariats » souvent conclus de gré à gré entre État égyptien et investisseurs, qui donnent une forte, voire entière, liberté opérationnelle aux développeurs.

Sur des territoires de grande échelle (pas moins de 457 km<sup>2</sup>, pour le secteur du 6 octobre / Sheikh Zayed à l'Ouest du Nil), l'État met ainsi en place les villes nouvelles, telles Dix-de-Ramadan (très à l'Est du Nil), Six-Octobre ou Quinze-de-Mai (au sud du centre), fondées sur le principe du zoning social et spatial (soit une sectorisation des fonctions et des groupes sociaux, donc le contraire d'une mixité). Et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) a également proposé des « *new settlements* », extensions urbaines sous forme de secteurs homogènes, qui auraient dû associer les compétences et capitaux de la petite promotion privée, familiale et évolutive, à un urbanisme contrôlé.

L'heure est au bilan pour des espaces qui n'ont plus rien de nouveau : une faiblesse démographique (1,2 million d'habitants pour l'ensemble de ces extensions planifiées en 2006, date du dernier recensement), un problème de centralité, l'absence de transports publics efficaces, la vacance de deux-tiers des logements (un total de 700 000 pour le secteur du 6 octobre) signalant spéculation et/ou placement familial pour des classes aisées. L'impression d'omniprésence des compounds de luxe (en fait seulement un quart de la production immobilière) indique aussi le désengagement<sup>9</sup> de l'État et le glissement du projet de « société globale » conforme à une certaine idéologie nassérienne vers la privatisation de l'urbain dont l'enjeu est la captation de la rente foncière des terres désertiques de l'État par des promoteurs proches du gouvernement<sup>10</sup>. Paradis infernal du capitalisme (pour plagier le titre de l'ouvrage dirigé par Mike Davis et Daniel Monk)<sup>11</sup>, les périphéries cairotes de basse densité, mais au bilan carbone élevé (il resterait d'ailleurs à quantifier), consacrent un modèle urbain caractérisé par la privatisation des mobilités. Les compounds ont leur propre système interne et externe de bus et les développeurs construisent leurs propres accès aux autoponts stratégiques de la capitale. Le Caire est ainsi une bonne vitrine de la trajectoire sociale du pays où la classe moyenne tend à s'éroder. L'étude de son urbanisme semble en dire long sur le sujet.

## La compacité cairote mal aimée des planificateurs



© P.-A. Barthel

*L'épaisseur cairote : pont du 6 octobre, publicité invasive et voies ferrées (avril 2009).*

La volonté de déplacer la croissance urbaine dans les villes nouvelles du désert constitue, depuis les années 1970, la principale réponse des politiques publiques à une situation de pression démographique amplifiée. S'y juxtapose, à partir des années 1990, la promotion immobilière privée dans le désert. On considère aujourd'hui que la surface bâtie depuis ou en projet équivaut à celle de la ville-mère. Et des chercheurs ont pu ainsi parler d'une refondation du Caire hors la ville<sup>12</sup> qui trouve un écho au fantasme des planificateurs de repartir de zéro et de créer une nouvelle capitale pour l'Égypte.

Parce que l'hyperdensité génère des externalités négatives (pollution, dégradation du bâti, saleté et congestion en premier lieu), mais surtout car les représentations<sup>13</sup> des élites sont très négatives (liées à une peur de mal contrôler les foules) voire insupportables, les planificateurs prônent la dédensification depuis au moins trente ans<sup>14</sup>. L'opprobre est jetée à la fois sur les quartiers historiques et informels, tandis que le discrédit est alimenté par le marketing des promoteurs privés qui commercialisent leurs opérations dans le désert. L'art de vivre et d'habiter dans les compounds est présenté comme étant en totale rupture avec celui qu'offre les quartiers centraux, ce qui explique que les références, sur un mode négatif, à la ville-mère sont très nombreuses<sup>15</sup> : à la densité humaine de la capitale s'oppose le

« sans promiscuité » promis par le Village Golf de Soleimania ; les bruit, poussière et pollution sont remplacés par « le calme, l'air pur, l'environnement sain » ; à la densité bâtie et à la minéralité de la capitale se substituent la verdure et l'eau, omniprésentes sur les brochures et sur les sites. Enfin, l'aspect « moderne » et la projection vers l'avenir sont affirmés par les projets, en opposition avec une capitale empêtrée dans les problèmes et la pauvreté : les *Jardins de Soleimania* annoncent une « civilisation nouvelle », ou encore Zaied 2000 « ville de l'avenir offre un modèle nouveau, une nouvelle vie pour un nouveau siècle et la modernité ».

Désormais, une nouvelle stratégie métropolitaine est à l'étude pour le « Grand Caire 2050 » et le cœur de la vision révèle cette priorité donnée à la redistribution des populations du centre surpeuplé vers les périphéries<sup>16</sup>. En fait, on peut être frappé par la permanence de cette visée prospective depuis le plan d'aménagement de 1983 qui a donc continué de perdurer. Déjà en 1982, le comité pour le futur du Caire recommande de rediriger l'axe de développement nord – sud par un axe est-ouest et de déconcentrer le centre-ville au moyen de centralités secondaires industrielles, financières et commerciales. Et le plan d'aménagement de 1983 (en collaboration avec l'IAURIF) traduit ses préconisations par la création de villes nouvelles sensées accompagner la croissance et réduire la concentration dans les aires très construites. 20 ans plus tard, avec la coopération japonaise (JICA) et le PNUD, la refonte de la stratégie métropolitaine engagée dès 2004 pour la Région du Grand Caire par le ministère du Logement, des Services Publics et du Développement Urbain refait, à nouveau, le diagnostic de la trop grande concentration de la population dans la métropole Cairote et propose une fois de plus un rééquilibrage démographique à l'échelle du Grand Caire par le biais d'une dédensification des quartiers centraux et de nouveaux « corridors urbains » connectant ces quartiers anciens aux villes « nouvelles » dont les guillemets sont désormais de mise.

Afin d'opérer le décongestionnement urbain, toute une dynamique est enclenchée depuis une dizaine d'années : départ prochain des ministères à l'Est vers le « New Cairo » (y compris le célèbre Mogamma, haut lieu de l'administration égyptienne de la place Tahrir), relocalisation des activités financières (dont la bourse d'ici 2013 vers le Smart village, à côté de la ville du 6 Octobre), et construction d'un nouveau grand musée égyptien d'ici 2015 près des Pyramides qui permettra aux touristes d'éviter l'hyper-centre très dense (le musée du centre-ville garderait une partie des collections, mais pas les plus prestigieuses). A

propos de ces aménagements, le vocabulaire dans la presse égyptienne et en langue étrangère peut être assez violent : il est question d' « évacuer », de « vider » le centre-ville. Si l'on comprend également bien la nécessité d'étoffer le système des centralités pour une mégapole de 17 millions d'habitants, cette intention stratégique n'est-elle pas aussi le signe d'une impuissance des autorités à stopper la dégradation du centre-ville européen, espace il est vrai sous hautes contraintes ?

Les quartiers péricentraux sont également visés par la dédensification : en particulier les quartiers informels d'Imbaba et de Boulaq al Dakrou. Ces derniers font ou vont faire l'objet de démolitions et autres « évacuations » pour dessiner de nouvelles artères routières, vieille recette permettant l'aération « hygiénique » et un meilleur contrôle des autorités. Des quartiers jugés trop polluants, sales, indignes sont également visés par les délocalisations depuis des décennies : celui des chiffonniers (zabaleen) niché sur le flanc de la falaise du Moqattam, ou encore celui des tanneurs à côté de l'ancien aqueduc alimentant en eau la citadelle. Deux territoires bien situés sur lesquels des concurrences foncières se jouent entre investisseurs (égyptiens et/ou étrangers) et groupes sociaux vulnérables.

Mais cette stratégie n'est pas toujours claire, car les planificateurs semblent en même temps afficher une certaine horreur du vide. De multiples exemples peuvent être donnés à ce sujet. Dans le quartier d'Imbaba, les rares interstices encore non construits dans certains secteurs et qui sont demeurés des terres agricoles, viennent d'être recensés dans le cadre d'un projet de mise à niveau piloté par le gouvernorat de Giza, l'idée étant de les urbaniser pour de nouveaux logements, mais surtout pour des équipements. Plutôt que de conserver ces respirations dans le tissu déjà ô combien dense dont les usages sont bien mal identifiés par les urbanistes, l'enjeu est donc de remplir les vides arguant que, si rien n'est fait, l'informel va continuer de s'y développer. Cette crainte est certes recevable, mais il n'y a pas de fatalité à cela notamment si l'on regarde bien les usages agricoles qui s'y développent et le lien ainsi noué par les citoyens dont certains gardent une activité agricole.

Second exemple, les îles encore rurales du Grand Caire. Il y en a quatre qui sont demeurées étonnamment rurales. Dahab, dans la banlieue sud du Caire faisant face à la banlieue huppée de Maadi, d'une superficie de 8.9 km<sup>2</sup>, est avant tout un espace fini, longiligne (4,33 km de longueur contre 0.7 km de largeur)<sup>17</sup>. Enjambée par la *Ring Road* (le périphérique cairote) sans pour autant la desservir, l'île est sans

aucune voiture et s'est maintenue dans son identité paysanne en rupture spectaculaire avec les berges ouest et est qui se sont urbanisées à un rythme rapide depuis les années 1950-60. Vulnérable, l'île est depuis une décennie convoitée par des promoteurs immobiliers et des ventes auraient eu lieu par l'Etat dont certaines stoppées suite à la mobilisation des habitants de l'île aidés par un collectif d'artistes (dont Youssef Chahine, de son vivant). L'heure est au statut quo, mais la tentation d'ouvrir l'île à la voiture (via de nouveaux franchissements) et à la promotion touristique et immobilière est toujours d'actualité.

Dernier exemple, la Cité des morts, unique cimetière habité au monde. Adossé au Caire islamique, en situation manifeste d'hypercentralité, ce territoire à forte valeur patrimoniale surprend par sa typologie basse signalant de faibles densités résidentielles, quoique non négligeables : 200 000 personnes y habiteraient pour garder les mausolées et stèles, certains experts avancent le chiffre d'un million qui est souvent critiqué<sup>18</sup>. L'idée défendue en 2009 par des consultants égyptiens pour la stratégie « 2050 » est de déplacer les gens qui y habitent pour relocaliser les tombes dans le désert et faire un parc en gardant quelques monuments funéraires associés à un complexe résidentiel et touristique haut de gamme de forte densité.

## L'hyperdensité : la redécouverte d'une valeur



© P.-A. Barthel

*Hyper densité de l'île de Zamalek aux nouvelles tours de Boulaq manhattanisé (décembre 2009).*

La stratégie « Grand Caire 2050 » est donc un chantier intéressant de rééquilibrage de la population au sein de la mégalopole et qui illustre la volonté à long terme de parvenir à un optimum en termes de densité qui a été fixé très récemment à 400 habitants par feddan, soit 950 hab./ha. Cette recherche a-t-elle pris en compte la perception de la densité, et de là, le seuil d'acceptabilité par les habitants ? Des enquêtes ont-elles eu lieu ? Au-delà de ce seuil établi, la densité serait donc jugée et ressentie comme insupportable et l'on basculerait dans une situation d'externalités négatives et donc de « non développement durable ». Ceci tend donc à chercher à dédensifier les espaces trop compacts et à densifier les autres.

Jusqu'à présent assez manichéenne sur la question de la gestion de la densité, la pensée aménagiste en Égypte se nourrit de trois nouvelles idées. Premièrement, la ville arabe traditionnelle est relue comme une réponse anticipée au défi du réchauffement climatique, la grammaire urbaine de la médina étant actuellement redécouverte pour ses mérites. Une sorte de « ville durable » avant l'heure qui privilégie les mobilités quotidiennes à pied, la mixité urbaine et l'adaptation climatique et *low-tech* des bâtiments : pas de panneaux solaires ni autres éco-technologies coûteuses, mais des savoirs traditionnels ancrés dans la culture arabe : le *takhtabouch* assurant la ventilation naturelle, les dômes et voûtes, les fontaines, le malqaf (ouverture placée au point le plus haut de la maison pour capter l'air le plus frais possible) etc.

Deuxième nouveau discours : le regard porté par une partie des experts (égyptiens, mais aussi internationaux) en charge des études urbaines sur les quartiers informels<sup>19</sup>. Là encore, de façon étonnamment similaire avec la ville traditionnelle arabe, un discours est récemment apparu pour faire valoir le caractère « durable » des zones informelles : compacité, poly-fonctionnalité, mobilités piétonnes domicile-travail, système intra-quartier de transports (*tuk tuk*, micro bus). Ces experts plaident ainsi pour la réhabilitation douce de ces tissus hyperdenses, fruits de compétences habitantes multiformes : les ménages acceptent depuis des décennies d'allouer des parts substantielles de leurs revenus à l'amélioration de leurs logements, mais également à l'entretien de l'espace public et pour divers services urbains non assurés par les pouvoirs publics (comme la collecte des déchets).

Enfin, la réflexion depuis peu sur l'outil « ville nouvelle » qui s'ancre dans la réalité cairote redonne valeur à la densité. Le ministère en charge des « villes nouvelles » a lancé en 2007 un appel à études pour refonder une nouvelle « vision »<sup>20</sup> pour l'avenir du 6 octobre et du

New Cairo, les deux principales villes nouvelles de la capitale. Un aveu d'échec de la part des autorités est décelable à travers cette relance de la planification. L'une des questions clés à résoudre pour les bureaux d'étude qui ont été sélectionnés est celle de la centralité qui fait défaut dans chacune des deux périphéries. Une nouvelle phase dans la vie des «villes nouvelles» semble ainsi s'ouvrir : une période où les autorités amorcent ce que l'on appelle en France du « renouvellement urbain » des tissus de « ville nouvelle » déjà existants. Pour ces derniers, l'enjeu est d'une part d'injecter des transports publics, de créer des pôles de centralités, d'injecter de la densité dans les espaces résiduels. D'autre part, il s'agit de repenser la planification sur les zones encore non construites à l'intérieur du périmètre des villes nouvelles. De façon concomitante, l'intensification des « villes nouvelles » est un enjeu réapproprié aussi bien par les acteurs publics que les acteurs privés dont certains (les promoteurs surtout) commencent à proposer des environnements résidentiels beaucoup plus compacts que la première génération de complexes de villas fermées. L'intensification est également prônée pour des territoires de friches inaugurant le vaste chantier à venir de la régénération des quartiers notamment d'industrie devenue obsolète (comme à proximité des quartiers historiques centraux, Ghamra, Maspero, Boulaq). Toutefois, ce nouvel horizon d'action est bien moins simple à mettre en œuvre que les extensions dans le désert dans un contexte de structures de propriété pas toujours clarifiées, d'absence de savoir-faire pour renouveler « la ville sur la ville » et d'une priorité mise sur une globalisation à marche forcée qui fragilise les habitants et cristallise des conflits sur des territoires bien situés. Et pour certains espaces comme le centre-ville européen, la définition d'une stratégie autre que celle de la simple évacuation / délocalisation est malaisée et peine à s'inventer<sup>21</sup>. Pourquoi ? A la différence de l'Europe qui a surinvesti sur les cœurs historiques de ville, les Egyptiens n'ont pas le même rapport au « patrimoine » et projettent différemment leur ville et leurs priorités.

## Conclusion

On l'aura compris, les décalages entre l'Égypte et le Vieux continent sont multiples et la « ville compacte » est un modèle difficilement transposable tel quel au pays des Pharaons. Si enjeu il y a, en évitant toutefois de tomber dans le « copier-coller » de la pensée urbanistique

occidentale, il s'agit de faire changer les représentations négatives des décideurs politiques et élites économiques sur la question de la densité. Dans les périphéries désertiques, la réinvention actuelle d'un Caire « vivable » (liveable comme disent les Anglo-saxons) hors la ville traduit en grande partie la répulsion des décideurs envers la zone centrale de la capitale et vient refléter le désir de « sécession » (terme cher à J. Donzelot) d'une grande partie des élites qui ont fait le choix de s'enfermer dans des enclaves de basse densité résidentielle.

De ce point de vue, Le Caire est sans doute la plus évidente traduction des écarts sociétaux égyptiens. Toutefois, rien ne dit que le processus sera pérenne en Egypte. La satisfaction de demeurer dans des périphéries à faible urbanité (notamment en termes d'accès aux services et commerces en tous genres) peut ne durer qu'un temps. Et déjà il semblerait qu'un début de « retour au centre », ô combien dense pourtant, s'esquisse de la part de ces ménages aisés qui se sont exilés depuis la fin des années 90. Les compounds résidentiels de la mondialisation pourraient devenir des produits bien périssables, une fois la mode passée. ■

#### Notes

1. La densité urbaine peut se définir, pour reprendre notamment le géographe Jacques Lévy comme un couple interactif fondé sur deux paramètres ressources pour les citadins : la diversité fonctionnelle et morphologique et la mixité sociale. Le concept est ici appréhendé dans sa polysémie : densité de population, densité bâtie, densité sociale, densité perçue, ... (cf. J. Lévy et M. Lussault, éd, 2003, *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Belin).
2. Cf. la publication des Nations-Unies : UN-Habitat, 2009, *Planning Sustainable Cities*.
3. Le centre-ville du Caire est né de la vision du khédivé Ismaïl (1863-1879) qui a souhaité fonder à côté de la vieille ville un quartier d'urbanisme et d'architecture européen en prenant la capitale française pour première référence (voir les écrits de G. El Kady et M. Volait à ce sujet).
4. Cf. l'ouvrage collectif : D. Singerman (ed), 2009, *Cairo Contested. Governance, Urban Space and Global Modernity*, Cairo-New York, The American University in Cairo Press.
5. E. Denis, « Le Caire : aspects sociaux de l'étalement urbain », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 23 | 1995, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index968.html>. Consulté le 30 juillet 2010. Et E. Denis, 2008, "Cairo, between traces and liberalization". In *The city in the Islamic World*. Holod R., Jayyusi S., Petruccioli P. & Raymond A. éd.s., Brill Publishers, pp. 1041-1113.
6. Cf. G. Gillot, 2008, « Le parc *al-Azhar*. La vieille ville du Caire requalifiée par un jardin public », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 105, p. 17-25.
7. A. Madoeuf, 2003, « De paysages en mirages : panoramas du Caire ville orientale »,

## Relire le Grand Caire au miroir de la densité

- Annales de Géographie*, n° 631, Paris, Armand Colin, mai-juin 2003, p. 243-259.
8. E. Denis, M. Séjourné, 2009, « Le Caire métropole privatisée » in *Ghettos de Riches - Tour du monde des enclaves résidentielles sécurisées* (Pacquot T. ed.), Perrin Ed., pp. 169-182.
9. Si l'on peut parler d'un retrait de l'État dans le domaine de l'habitat, c'est, en définitive, toujours le pouvoir central qui répond aux questions de savoir par qui, comment et où les périphéries doivent se fabriquer.
10. C'est Hosni Moubarak en personne qui inaugure le lotissement Dreamland début 2000 du promoteur Ahmed Bahgat, situé sur la route de Six Octobre.
11. M. Davis, D. Monk, dir., 2008, *Paradis infernaux - Les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Les Prairies ordinaires
12. Ph. Haeringer, 2002, « Le Caire et la 'refondation mégapolitaine' au Proche-Orient. Une comparaison avec Istanbul et. Téhéran », *Euroorient*, n° 12.
13. Un travail de recherche manque à ce sujet au Caire à l'instar de celui mené récemment sur Mumbai par S. Dave, 2010, "High Urban Densities in Developing Countries: A Sustainable Solution?", *Built Environment*, vol. 36, n° 1, pp. 9-23.
14. G. El Kadi, 1990, « Trente ans de planification urbaine au Caire », *Revue Tiers-Monde*, n° 121, IEDES-PUF, Paris, pp. 185-193.
15. B. Florin, 2004, « Faire la ville hors la ville ou l'extraterritorialité des compounds, quartiers fermés du Grand Caire », *Regards Sociologiques*, Strasbourg, pp. 93-104.
16. P-A Barthel, 2009, « Grand Caire 2050 : nouvelle stratégie métropolitaine », *Urbanisme*, n° 369, pp. 60-64.
17. Cf. l'article évoquant l'île de Dahab de Jennifer Bell « Land Disputes, the Informal City, and Environmental Discourse in Cairo », paru dans Singerman, 2009, *op.cit.*
18. G. El Kadi et A. Bonnamy, 2007, *The Architecture of the death, the medieval Necropolis*, IRD/AUCP Editeurs, le Caire.
19. Cf. GTZ-PDP, 2009, Cairo's informal areas, GTZ édition : un certain nombre d'expertises y sont publiées.
20. Une grande conférence a eu lieu : *Developing the New Urban Communities, Policies and Priorities*, en Mars 2009 à la Bibliotheca Alexandrina.
21. Barthel P-A, 2010, « Retour au centre-ville : les nouveaux chantiers du Caire khédivial », *Chroniques égyptiennes* 2008, CEDEJ, pp.167-193.

## VERROUILLAGE AUTORITAIRE ET MUTATION GÉNÉRALE DES RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET LA SOCIÉTÉ EN EGYPTE.

Sarah Ben Néfissa

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 137 à 150

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-137.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Sarah Ben Néfissa, « Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'Etat et la société en Egypte. », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 137-150.

DOI 10.3917/come.075.0137  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Sarah Ben Néfissa

Chercheuse, IRD-UMR 201 (politologue, Paris).

## Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'État et la société en Egypte.

Ces dernières années les protestations sociales se sont multipliées en Egypte et elles concernent les catégories sociales et professionnelles les plus diversifiées. L'aspect paradoxal du phénomène est son développement au moment même où les pouvoirs publics égyptiens « verrouillaient » le système politique. L'article met en exergue les principales caractéristiques et les nouvelles modalités des mobilisations sociales actuelles. Il montre les modifications de la gestion des protestations sociales par les pouvoirs publics et pose la nécessité de les étudier dans le cadre des mutations de l'espace public de ce pays. Enfin, il s'interroge sur le rapport au politique des mobilisations sociales égyptiennes dans le cadre des interrogations actuelles sur les nouvelles modalités de l'expression politique partout dans le monde.

Les prochaines élections législatives en Egypte auront lieu au mois de novembre 2010. Elles seront suivies en 2011 par des élections présidentielles « pluralistes » que l'ensemble des observateurs externes et internes estiment fondamentales pour l'avenir politique de l'Egypte à cause de l'âge avancé du président et des rumeurs incessantes autour de son état de santé. Ces élections présidentielles de

2011 devront donner des réponses aux questions qui taraudent aussi bien l'opinion politique interne que les chancelleries occidentales : quel sera le futur président du plus important pays du monde arabe ? Est-ce que le « scénario héréditaire » est encore jouable ? Est-ce que ces élections présidentielles amorceront un changement de régime et la fin de la légitimité politique de la Révolution de 1952 dont Hosni Moubarak en tant que militaire est le dernier représentant ?

Si nous ne nous fixons pas ici de proposer des scénarios pour l'avenir politique égyptien, nous souhaitons en revanche mettre en exergue et analyser les deux phénomènes a priori contradictoires de la scène sociale et politique égyptienne de ces dernières années : le verrouillage quasi complet des institutions politiques, sociales et syndicales en même temps qu'un bouleversement général des rapports entre les citoyens et l'appareil d'Etat caractérisé par l'élargissement sans précédent de la liberté d'expression et surtout d'action de la part notamment des catégories sociales longtemps considérées comme passives. Nous commencerons par rappeler brièvement les modalités de la clôture politique institutionnelle qui ferment la voie à toute possibilité de changements issus des urnes et paralysent la quasi-totalité des instances de dialogue entre l'Etat et la Société. Puis, il s'agira de montrer comment la multiplication sans précédent des mouvements sociaux constitue le principal indicateur de la modification des rapports entre l'Etat et la société. Nous poserons également la nécessité d'analyser cette transformation dans le cadre des modifications de l'espace public du pays sous l'impact d'un processus de démonopolisation du champ médiatique et d'un renforcement du poids des collectifs de la « société civile », médiateurs entre le « dedans » et le « dehors ». Le déroulement des élections législatives de 2010 et présidentielles de 2011 s'inscrivent dans ce double phénomène à la fois de « mondialisation » et de « médiatisation » de l'espace public égyptien. C'est ainsi que se développe une sorte de nouvelle classe politique « informelle » qui concurrence la classe politique formelle du pouvoir et de l'opposition. L'arrivée d'un Mohamed El Baradei dans le jeu politique est symptomatique de cette nouvelle configuration.

Enfin, la conclusion nous permettra de mettre en exergue, à partir de l'exemple égyptien, la nécessité d'enrichir les théories actuelles sur l'autoritarisme politique<sup>1</sup> en y intégrant les nouvelles modalités qui affectent l'expression du politique dans le cadre de la mondialisation et de ses impacts sur les sociétés et sur les Etats.

## La clôture politico-institutionnelle

De plus en plus, l'Etat égyptien et ses institutions politiques ressemblent à une sorte de « citadelle assiégée » et le contenu des réformes constitutionnelles des années 2005 et 2007 témoigne de la volonté du régime de continuer à dépolitiser et à « démonétiser » les institutions politiques et civiles mais aussi d'empêcher « le politique » d'entrer à l'intérieur des institutions ou à l'intérieur de la « citadelle ».

La stricte analyse des textes constitutionnels montre que ni les élections législatives de 2010 ni les présidentielles de 2011 ne sont susceptibles d'annoncer des changements politiques d'importance. Les amendements de 2007 concernant l'institution présidentielle, pivot de tout le système politique, ont verrouillé toute possibilité de candidatures véritablement alternatives<sup>2</sup> au candidat du régime, qu'il s'agisse de Hosni Moubarak, de son fils ou de tout autre personnalité issue du régime. L'exemple le plus significatif de la fermeture électorale à toute candidature autonome est celui de l'ex-patron de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, Mohamed El Baradei. Ce dernier ne pourra pas se présenter aux élections présidentielles de 2011 en tant que candidat indépendant des partis politiques.

Outre le blocage de toute alternative politique issue des urnes, l'ensemble des réformes entreprises par le régime politique de ces dernières années attestent d'un verrouillage quasi complet de toutes les instances et organismes intermédiaires entre le régime et la société. C'est ainsi que la réforme de l'administration locale a « décentralisé » l'appareil d'Etat au profit du gouverneur, nommé directement par le Président de la République. Sur le plan syndical, la loi 100 de l'année 1995 est toujours en vigueur, bloquant le renouvellement des instances dirigeantes de la plupart des syndicats. De son côté, la loi sur l'état d'urgence dans laquelle vit le pays depuis l'assassinat de Sadate en 1981 vient d'être renouvelée malgré les promesses de la remplacer par une loi anti-terroriste. Enfin, la Commission des partis politiques continue à sélectionner la vie partisane en faveur des groupements politiques proches du régime tandis que le régime manifeste sa volonté de contrôler, juridiquement, les ONG de défense des droits de l'homme..

Toutefois, malgré ce verrouillage autoritaire, la multiplication exponentielle des protestations sociales atteste d'une modification fondamentale des rapports entre l'Etat et la Société.

## Protestations et mouvements sociaux

Si l'année 2005 a vu le développement des manifestations publiques des élites politiques et intellectuelles lancées par le mouvement Kifaya<sup>3</sup>, l'élément nouveau et fondamental aujourd'hui est l'utilisation de cette liberté par toutes les catégories sociales, et notamment celles considérées comme apathiques et craintives à savoir les catégories sociales les plus défavorisées. A titre de simple exemple, pour le seul mois d'avril 2010, le Rapport sur l'Etat de la Démocratie de l'Association Egyptienne pour l'Encouragement à la Participation Sociale mentionne près de 111 mouvements sociaux qui ont touché la quasi-totalité des gouvernorats même si le grand Caire concentre à lui tout seul la majorité des mobilisations.

L'extrême diversité des objets et des acteurs des mobilisations<sup>4</sup> atteste comme on l'a vu précédemment de la fermeture de la plupart des canaux de communication entre la société et l'appareil d'Etat sur le plan central et local, et le rassemblement protestataire médiatisé est devenu aujourd'hui un mode d'action routinier. C'est ainsi que même les clientèles du régime n'hésitent pas à l'utiliser, comme l'a montré en juillet 2010, le rassemblement protestataire, devant le tribunal d'Alexandrie, des familles de deux indicateurs de police accusés d'avoir tué le jeune Khaled Saïd. Il s'agissait ainsi de contrecarrer le rassemblement adverse qui avait fait suite à l'ample manifestation de protestation de juin 2010 et à laquelle Mohamed El Baradei avait participé aux côtés du collectif fondé pour le soutenir, le Comité National pour le Changement, sans compter les collectifs de jeunes mobilisés notamment à partir des sites internet et de Facebook.

Outre le rassemblement protestataire devant les sièges des tribunaux, du syndicat des journalistes, des ministères et de l'assemblée du peuple, d'autres modes d'action sont utilisés : la manifestation, le sit-in dans les lieux de travail, la grève, les pétitions et les occupations de locaux. Sur le plan temporel, l'action peut se résumer à quelques minutes, le temps de prendre une photo, ou prendre plusieurs semaines d'occupation du parvis d'un ministère ou d'un gouvernorat.

Bien que les professions libérales ne soient pas en reste des mobilisations<sup>5</sup>, l'analyse de la scène protestataire égyptienne montre l'importance des mouvements sociaux qui se situent dans le cadre des milieux ouvriers du secteur public. Il est clair que ce sont ces derniers qui se mobilisent le plus, soit pour des questions liées aux conditions de travail et de salaires, soit pour s'opposer à la privatisation de leur usine qui

signifie la perte de la garantie de l'emploi, et leur départ à la retraite anticipée. Dans les unités du secteur privé pourtant aujourd'hui dominant, les mouvements sociaux sont rares.

En 2009, la scène sociale a montré également l'entrée dans le « marché revendicatif » des catégories supérieures des fonctionnaires de l'Etat<sup>6</sup> suite à la réussite du mouvement des fonctionnaires des impôts en 2008 et qui a abouti à la fondation d'un syndicat autonome sans lien avec les structures syndicales inféodées au pouvoir. Le même phénomène vient de se dérouler pour les enseignants du secondaire du secteur public qui ont également fondé en 2010 leur structure syndicale autonome. Il s'agit-là d'une tendance importante des mobilisations dans le milieu du travail que ce refus de s'inféoder aux structures syndicales sclérosées et de s'imposer « de facto » comme l'attestent d'autres regroupements comme « les médecins sans droits », « les ingénieurs contre le séquestre de leur syndicat », les « fonctionnaires contre la cherté de la vie » ou bien « les ouvriers pour le changement », sans compter les multiples structures de coordination spécifiques aux différents conflits.

Outre les mobilisations dans le milieu du travail, se multiplient également des protestations et des révoltes des habitants des quartiers informels pour dénoncer soit l'absence de services et d'équipements collectifs (sécurité, services sanitaires et éducatifs, accès à l'eau potable, gaz, électricité, égouts etc.), soit les décisions d'expropriation ou de destruction de leurs logements. Le monde rural n'est pas en reste de ce phénomène et ce sont les questions d'accès à l'eau d'irrigation ainsi que les expropriations de terrain et les augmentations des loyers de la terre qui font l'objet de rassemblements protestataires devant les bureaux des gouverneurs et des différentes structures administratives.

En 2010, la scène revendicative égyptienne a présenté deux caractéristiques nouvelles. La violence de certaines formes d'action avec notamment le phénomène des coupures de routes organisées pour des motifs divers<sup>7</sup> ou bien les menaces de suicide public. La seconde caractéristique est la montée des revendications qui utilisent des référents identitaires ou communautaires. Si la pacification des relations interconfessionnelles entre musulmans et coptes est clairement à l'ordre du jour depuis quelques années, aujourd'hui, est apparue sur la scène publique la question des bédouins du Sinai qui se révoltent contre le traitement sécuritaire de leur région et celle des populations nubiennes suite à leur déplacement au moment de la construction du Haut Barrage.

L'année 2010 a confirmé le caractère strictement social et catégoriel des protestations collectives, leur absence de coordination et de liens

avec les forces politiques du pays. Leur caractère « non politique » est par ailleurs affirmé de manière ostentatoire par leurs acteurs. C'est au nom de la « morale », de la « justice sociale », de la « religion » et également du devoir de l'Etat envers la nation que s'expriment généralement les acteurs protestataires égyptiens. Par ailleurs, l'ensemble de la classe politique du pays, formelle ou informelle, dans le pouvoir ou dans l'opposition, « islamiste » ou « laïque » a été étonnée de l'apparition de cette vague protestataire dans le pays.

La présence d'acteurs politiques de la gauche égyptienne au sein de certaines mobilisations est strictement liée aux caractéristiques propres de certains leaders.. Il est important également de noter que la principale force politique d'opposition en Egypte, les Frères Musulmans, n'est pas à l'aise avec le phénomène<sup>8</sup>, qui ne correspond pas à sa vision de la réforme sociale et politique, axée sur la réforme religieuse de l'individu<sup>9</sup>. De fait, ce sont les collectifs et les organisations de la société civile qui sont les principaux soutiens de ces mouvements.

Cette absence d'enjeux politiques des protestations sociales ainsi que leur multiplication expliquent la nouvelle attitude des pouvoirs publics égyptiens qui ont ainsi accepté de remettre en cause, partiellement, leur traditionnelle gestion sécuritaire des conflits sociaux.

Ainsi, une fois la première surprise passée, il est même possible de parler de réadaptation de l'autoritarisme politique égyptien au phénomène. Par ailleurs, la poursuite même des mobilisations doit être reliée à la nouvelle attitude du régime politique qui accepte le dialogue, recule souvent et cherche à éviter le durcissement des actions de revendications en répondant de manière positive et partielle aux demandes. Il n'est donc pas étonnant que l'année 2009 ait donné lieu, pour la première fois de l'histoire récente du pays, à un appel à la grève lancé par le syndicat officiel au sein d'une usine privatisée de textile à Tanta et ce afin de protester contre le nouveau propriétaire saoudien qui n'a pas respecté les accords sur les droits des ouvriers. Cependant, l'adaptation du régime politique égyptien au phénomène se fait au cas par cas, de manière atomisée et sans remise en cause de la fermeture des cadres de l'action collective.

Comme nous allons le voir, la nouvelle attitude du régime égyptien s'explique également par deux phénomènes : l'apparition d'un processus de démonopolisation du champ médiatique ainsi qu'un renforcement du poids des organisations dites de la société civile. Ces facteurs modifient de manière lente mais perceptibles non seulement la gestion des conflits sociaux par le régime égyptien mais de manière plus géné-

rale les modalités de l'action publique et les modes de gouvernance sur le plan national et local.

## Processus de démonopolisation du champ médiatique

Il semble clair que le processus de démonopolisation du champ médiatique joue un rôle fondamental de soutien et de protection des mouvements sociaux. En contexte autoritaire voire sécuritaire, l'allié médiatique est en effet crucial.

La liberté d'expression et de publication des élites politiques et intellectuelles a certes toujours été une tradition plus ou moins autorisée par l'autoritarisme politique égyptien afin d'améliorer son image internationale. Mais aujourd'hui cette dernière s'est considérablement renforcée avec principalement le développement de la presse indépendante et privée, internet et l'augmentation du nombre des émissions de Talk show sur les chaînes satellitaires et chaînes nationales. Le succès populaire de ces émissions est incontestable et leur multiplication en est le principal signe. Concurrencées par ces émissions sur les chaînes privées, les chaînes nationales ont entrepris également d'organiser ce même type d'émission. Tous les jours, ces émissions, bâties à partir des riches matériaux contenus dans la presse indépendante et également de reportages télévisuels, offrent aux égyptiens le spectacle quotidien des protestations sociales et également celui des différents conflits sociaux, politiques et religieux qui animent la vie sociale et politique. Les différents acteurs sont invités à exposer leurs griefs et à discuter avec les parties adverses, principalement les représentants de l'Etat et de l'administration. Les hauts responsables du pays font ainsi désormais un travail d'explication et de justification de leurs politiques en acceptant de répondre aux questions posées par les journalistes. Tous les jours également, les émissions de TV renvoient aux Egyptiens leurs propres images et décloisonnent les différents espaces sociaux qui forment la société égyptienne d'aujourd'hui.

## Renforcement du poids des organisations de la société civile

L'espace public égyptien d'aujourd'hui montre également un renforcement du poids des acteurs de la société civile. Pendant longtemps

les organisations de mobilisations sociales et politiques articulées notamment autour de la question des droits de l'homme ont été restreintes aux élites intellectuelles et politiques de la capitale. Contrôlées étroitement par les pouvoirs publics, à cause de leurs connexions internationales, leur impact interne était peu perceptible.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette transformation est notamment due aux mutations qui ont affecté les structures étatiques et administratives sous l'impact de la « promotion internationale de la société civile » et des fonds internationaux en direction de cette dernière. C'est ainsi qu'a été mis en place tout un système para-administratif capable de capter l'aide internationale en direction de la société civile en évitant autant que possible que les fonds ne transitent directement des bailleurs aux organisations autonomes de la société civile<sup>10</sup>.

Cette multiplication de structures médiatrices entre le « dedans » et le « dehors », placées sous le contrôle des instances les plus élevées de l'appareil d'Etat a de manière paradoxale provoqué une sorte d'assouplissement des marges de manœuvre de certaines associations chargées de mettre en place les différents projets concernés par l'aide internationale en faveur de la société civile. Ainsi, une plus grande mansuétude des pouvoirs publics se révèle envers la demande de création d'associations pour des objectifs bien côtés sur le plan international comme la défense des consommateurs, la défense des droits de la femme, la protection de l'environnement etc. Cette nouvelle attitude de l'Etat égyptien a toutefois des limites. C'est ainsi que les organisations de la société civile défendant des causes politiques n'ont pas encore de statut légal clair. Elles demeurent jusqu'à aujourd'hui dans une situation de « ni permis ni défendu ». Mais l'élément nouveau de ces dernières années est le fait que ces dernières ne sont plus à la recherche de la reconnaissance légale de la part du régime et de leur enregistrement officiel en tant qu'association. Par conséquent, la scène sociale et politique égyptienne connaît aujourd'hui une multiplication d'organisations et de regroupements divers axés sur une multiplicité de causes. Le thème des droits de l'homme s'est à la fois élargi et spécialisé<sup>11</sup>. Ces collectifs interpellent les pouvoirs publics sur leurs actions et ce sur la base d'études, d'expertises, de rapports publiés sur leurs sites internet ou sous la forme d'articles dans les journaux. Les avocats et les juristes de ces collectifs contestent également les décisions administratives devant les tribunaux.

Un des impacts les plus importants de ce processus d'autonomisation de la société civile est de contribuer à « mondialiser » l'espace

public égyptien. Pendant longtemps en Egypte, du fait de son histoire politique particulière et de l'impact de l'idéologie nationaliste, le rapport à l'extérieur a toujours été animé par une certaine méfiance, alimentée, il est vrai, par les dirigeants politiques. Aujourd'hui, cette méfiance a diminué. Le financement étranger et l'appui des organisations internationales sont recherchés et il n'est pas étonnant que certains mouvements sociaux fassent appel directement à ces dernières.

Les collectifs de la société civile sont ainsi devenus des acteurs politiques. Ils forment l'une des composantes de la nouvelle classe politique « informelle » mentionnée dans l'introduction. Cette dernière est à la recherche de soutien extérieur et international. Son accueil favorable à l'arrivée dans le jeu politique interne de la personnalité internationale de Mohamed el Baradei est, de ce point de vue, significatif. De même, cette nouvelle couche politique concurrence la classe politique officielle du pouvoir et de l'opposition, y compris les Frères Musulmans. La question de la participation aux futures élections législatives et présidentielles est symptomatique de cette concurrence.

## Une nouvelle classe politique

Cette classe politique informelle n'est pas née avec Baradei et ne se réduit pas au Comité pour le Changement. Dans la réalité, elle est apparue en 2004 et 2005 avec le Mouvement Kifaya. Si ce dernier n'existe aujourd'hui pratiquement qu'à l'état de symbole, c'est que sa « formule gagnante »<sup>12</sup> a été adoptée par une multiplicité d'autres groupements et collectifs plus ou moins durables. Le Comité National pour le Changement est l'un d'entre eux et il est, à l'heure d'aujourd'hui, le plus important.

La classe politique informelle est composée d'acteurs hétéroclites : collectifs divers, responsables d'ONG, personnalités intellectuelles et politiques, journalistes et acteurs médiatiques etc. L'arrivée de la personnalité du « dedans et du dehors », Mohamed El Baradei, sur la scène politique interne égyptienne a été perçue par cette couche politique hétéroclite comme l'occasion à saisir et à ne pas laisser passer pour faire pression sur le régime égyptien afin qu'il démocratise le système politique. Les personnalités qui forment le Comité National pour le Changement sont symptomatiques des caractéristiques de cette nouvelle élite politique : un professeur universitaire, Hassen Nafaa, un présentateur de la TV, Hamdi Kandil, l'ancien responsable de Kifaya,

Georges Ishak, la star médiatique et patron du journal El Destour, Brahim Issa, un grand romancier, Alaa El Assouani, un néphrologue de réputation internationale, Mohamed Ghoneim etc.

Cette classe politique hétéroclite a parfaitement compris que le poids international d'un Mohamed El Baradei est susceptible de modifier quelque peu le rapport de force politique interne. Le régime politique égyptien l'a également compris. Ce dernier n'a jamais eu à gérer un opposant politique de cette stature et les méthodes habituelles d'intimidation, de campagnes de presse, de répression ou de cooptation ne sont d'aucune efficacité par rapport à ce profil. Ce dernier a par ailleurs clairement affirmé que son projet n'est pas de se présenter aux élections présidentielles de 2011 mais de peser sur le régime pour démocratiser le système. Tel est par ailleurs le contenu des 7 points du programme<sup>13</sup> sur lesquels se sont entendues les 35 personnalités du Comité National pour le Changement en février 2010 suite à son arrivée au Caire en janvier 2010.

Aussi bien le profil de Mohamed El Baradei, que sa volonté de ne pas jouer le jeu d'une mise en scène pseudo-démocratique des futures élections présidentielles ont eu des répercussions politiques aussi bien sur le régime que sur la classe politique classique du pays. En ce qui concerne le régime, le projet de succession politique de Gamel Moubarek à son père semble pour l'instant en panne ou en suspension... dans l'attente des événements. Quant à la classe politique classique, elle est également gênée comme l'atteste le contenu du débat sur les élections législatives du mois de novembre 2010.

## Participer ou ne pas participer à des élections truquées

Afin de donner une image démocratique et pluraliste aux prochaines élections législatives, le régime souhaite favoriser la participation des partis de l'opposition légale. De plus, les quelques sièges que ces derniers pourraient remporter, leur donneront le droit de présenter des candidats aux futures élections présidentielles. Ainsi, le candidat du régime ne se retrouvera pas tout seul en lice aux présidentielles de 2011. En effet, la réforme de 2007 a donné le droit aux partis politiques de se présenter aux présidentielles avec comme unique condition : celle d'avoir gagné un seul siège à l'assemblée du peuple. Il s'agit là d'une mesure visant

à favoriser les opposants politiques légaux, ce qui n'est pas le cas des Frères Musulmans qui n'ont pas d'organisation politique reconnue. En intégrant la direction d'un des partis politiques légaux, Mohamed El Baradei pourrait se présenter aux futures élections présidentielles. Il l'a clairement refusé en déclarant qu'un tel scénario aurait pour résultat d'améliorer l'image internationale du système politique en donnant une légitimité démocratique à ces futures élections présidentielles.

Les conditions impossibles à remplir pour les candidatures indépendantes aux présidentielles seront renforcées par ce qui semble constituer le scénario du déroulement et des résultats des élections législatives de 2010. En 2005, le régime avait laissé s'exprimer, même de manière incomplète, le choix des quelque 7 millions d'électeurs, afin de faire peur à une partie de son opinion interne et surtout à l'opinion internationale. Il s'agissait de montrer que la seule alternative politique au régime était les Frères Musulmans. Ces derniers ont ainsi disposé de près de 88 sièges au sein de l'Assemblée du peuple alors que l'opposition « laïque » n'avait récolté en tout et pour tout qu'une petite dizaine de sièges au total. Cela ne semble pas être le cas pour les futures élections législatives. Les régulières campagnes répressives à l'égard des Frères Musulmans ainsi que les résultats du renouvellement de la Chambre Consultative en juin 2010<sup>14</sup> semblent montrer une volonté du régime de réduire le nombre de ces derniers au sein de la future Assemblée du Peuple. Une telle éventualité est renforcée par l'éloignement des magistrats du contrôle électoral. Cette dernière réforme mise en place en 2007 avait pour objectif de remettre en cause le principal moyen de pression que les juges indépendants avaient menacé d'utiliser en 2005<sup>15</sup> : ne pas contrôler les élections en l'absence de véritable garantie de contrôle et ainsi provoquer une crise institutionnelle. Ces derniers ont payé cher leurs velléités d'autonomie. Ce moyen de pression n'existe plus et les juges sont rentrés dans le rang comme l'ont montré les dernières élections du Club des Magistrats. La liste présentée par les magistrats proches du régime l'a très largement emporté<sup>16</sup>.

La nouvelle politique du régime envers les Frères Musulmans est accompagnée d'une volonté de favoriser la présence des représentants de l'opposition légale dans l'Assemblée du Peuple<sup>17</sup>. Toujours soucieux de son image internationale, le régime est aujourd'hui à la recherche d'un « deal » avec les principaux partis de l'opposition légale<sup>18</sup>. Ce deal ne semble pas déplaire à ces derniers.

Alors que le Comité National pour le Changement a clairement appelé à boycotter ces élections, la coalition des principaux partis

politiques légaux continue à se réunir pour définir une position commune sur la question de leur participation à des élections sans aucune garantie de transparence. Plus encore, alors que l'un des éléments du deal entre les partis politiques et le régime repose sur la nécessité pour ces derniers de ne pas faire des alliances électorales avec les Frères Musulmans, Mohamed El Baradei, a déclaré le droit des Frères musulmans d'exister sur l'échiquier politique en tant que « parti à référence islamique » dans le cadre d'un régime civil et constitutionnel et a rencontré un représentant des Frères Musulmans.

Le refus, du moins provisoire, de Mohamed El Baradei de participer aux élections présidentielles de 2011, son appel à boycotter les législatives de 2010 et l'originalité de sa position vis-à-vis des Frères Musulmans, lui ont donné une image morale politique indépendante, au-dessus des tractations habituelles entre l'opposition classique et le régime égyptien et également au-dessus des conflits existant au sein même du Comité National pour le Changement où certains lui reprochent notamment ses absences prolongées en dehors du pays. Mohamed El Baradei a ainsi pris une certaine distance avec le Comité et compte principalement sur ses jeunes partisans qui se sont chargés de la collecte des signatures de soutien à son programme, soit sur son site internet soit par des campagnes de porte-à-porte aussi bien au Caire qu'en province.

Il n'est donc pas étonnant que les Frères musulmans se soient impliqués dans la collecte des signatures en faveur du « Programme en sept points » de Mohamed El Baradei<sup>19</sup>. Au début du mois de septembre 2010, le nombre des signataires approcherait le million. L'attitude des Frères Musulmans est liée à leur conscience de leur risque de disparition de l'échiquier politique visible dans le pays. Plutôt que de se démarquer clairement de la position des partis politiques envers les futures élections législatives truquées, les Frères Musulmans cherchent en fait à établir des liens avec ceux-ci pour établir des éventuelles alliances électorales. De même, ils utilisent leur rapprochement avec El Baradei comme une sorte de menace envers le régime et son projet « successoral ». Afin de revivifier ce dernier, il est significatif de noter également que les partisans de Gamel Moubarak ont repris à leur compte cette même forme d'action en organisant également une campagne de signatures en sa faveur.

Telles sont les caractéristiques paradoxales de l'espace public et politique égyptien à la veille des élections législatives de 2010. Elles montrent que ces dernières ne comportent pas d'enjeux politiques majeurs,

contrairement aux élections présidentielles qui leur succéderont en 2011. Les douze mois d'intervalle entre les deux séquences électorales montreront si l'impact politique partiel de Mohamed El Baradei va se renforcer en provoquant une dynamique d'importance capable de modifier véritablement les règles du jeu politique dans le pays. Mais plus profondément, ces paradoxes interrogent les systèmes d'analyses des politologues spécialistes de la région. Si l'analyse du politique dans les pays de la zone arabe a longtemps souffert de la thèse de « l'exceptionnalité »<sup>20</sup>, aujourd'hui, l'exemple égyptien montre avec éclat les limites de cette dernière. La scène sociale et politique égyptienne montre ainsi que le « non-passage » à la démocratie et la clôture autoritaire d'un système politique ne sont pas contradictoires avec des mutations qualitatives des relations entre l'Etat et la société et ne signifient pas forcément la soumission des sociétés aux Etats. Comme partout ailleurs dans le monde, l'Egypte d'aujourd'hui montre que les voies de l'accès au politique subissent des mutations qui tentent de contourner les différentes clôtures autoritaires. ■

#### Notes

1. O. Dabène, V. Geisser, G. Massardier, (eds) *Autoritarisme Démocratiques et Démocraties autoritaires*, Paris, 2008, La Découverte.
2. L'article 76 prévoit qu'un indépendant, c'est-à-dire une personne n'appartenant à aucun parti politique, ne peut déposer sa candidature que s'il obtient le soutien d'au moins 250 membres élus de l'Assemblée du peuple, du Conseil consultatif et des conseils régionaux des gouvernorats. En 2005, aucun candidat indépendant n'avait pu remplir ces conditions et se porter candidat aux élections présidentielles.
3. S. Ben Néfissa, Introduction au thème « Ca suffit ? », « le haut » et le « bas » du politique en Egypte » *Politique Africaine*, n° 108, 2008, p 5-24.
4. Membres d'un club de loisirs contre les menaces de fermeture de leur club, membres de confréries soufies non autorisées à célébrer une fête religieuse, acquéreurs de logements contre un promoteur immobilier véreux, malades d'un hôpital contre la dégradation de la qualité des soins, propriétaires des petites sociétés de transports contre la mise en application du nouveau code de la route, révolte de quartiers et de villages contre les violences faites à leurs enfants de la part de vendeurs de drogue etc.
5. En 2009, en réaction contre la décision du ministère des Finances de leur imposer un nouveau système fiscal, 80 % des pharmaciens, soit environ 40 000 répartis sur l'ensemble de la République, ont fermé leur officine le 17 février. Les médecins du secteur privé ont également fermé leurs cabinets sur 16 gouvernorats le 8 avril 2009 en signe de protestation contre les nouvelles charges que leur occasionne la nouvelle législation sur les cabinets médicaux privés et qui leur impose de nouveaux équipements. L'année 2010 a également donné lieu au mouvement de grève des avocats égyptiens à la suite de conflits avec les magistrats.

6. Fonctionnaires du l'institut national de la statistique, de l'académie de la recherche scientifique, des vétérinaires et médecins du secteur public, des professeurs d'universités, experts du ministère de la justice etc.
7. Ex : Pour dénoncer les morts accidentelles provoquées par la mauvaise tenue des routes qui traversent des quartiers entiers.
8. Houssam Tammam, « Les forces islamistes et les mouvements de protestation : Le cas des Frères Musulmans » communication à la Table Ronde « Mobilisations collectives, médias et gouvernance en Egypte », CEDEJ-IRD-Centre des Etudes Politiques et Stratégiques d'Al Ahram, Centre égypto-danois pour le dialogue, 5 et 6 juillet 2009, le Caire.
9. S. Ben Néfissa « Citoyenneté morale en Egypte : une association entre Etat et Frères Musulmans », in S. Ben Néfissa en collaboration avec S. (dir.), *Associations et pouvoirs dans le monde arabe*, Paris, Éditions du CNRS, 2002, p. 147-179
10. Trois « Hauts Conseils » ont ainsi été créés pour assurer le dialogue des acteurs de la « bonne gouvernance » sur des thèmes porteurs sur le plan international et sur mandat des Nations Unis. Le Conseil National pour l'Enfance et la Maternité est chargé de renforcer la protection de l'enfance ; le Conseil National pour la Femme dirigée par une personnalité qui a fait une carrière diplomatique et qui dispose de connexions internationales puissantes ; enfin en 2004, a été créé le Conseil National des Droits de l'Homme présidé par l'ex secrétaire général des Nations Unis, Boutros Boutros-Ghali.
11. Droits des travailleurs, droits des victimes de la torture, soutien juridique au droit de l'homme, services syndicaux, droits des paysans, droits sociaux et économiques, défense des prisonniers, indépendance de la justice, droits personnels, défense de la sécurité sociale, droit au logement, défense du système de la retraite, contrôle des élections, etc.
12. La « formule gagnante » de Kifaya est la suivante : le regroupement autour des personnalités et non des organisations, la souplesse de l'organisation, la non recherche d'autorisation pour se regrouper et agir et également l'utilisation judicieuse des médias internes et externes.
13. Fin de l'état d'urgence, contrôle des magistrats sur les bureaux de vote, contrôle des élections par des organisations de la société civile locale et internationale, égalité de l'accès aux médias pour tous les candidats aux élections ; droit des égyptiens de l'étranger de participer au vote, droit de se présenter aux élections présidentielles sans conditions insurmontables et limitation à deux mandats, exercice du vote contrôlé par le numéro national d'identification et enfin réforme des articles 76, 77 et 88 de la constitution.
14. Aucun des 14 candidats des Frères Musulmans n'est parvenu à gagner.
15. Nathalie Bernard Maugiron, « Le Printemps des juges et la réactualisation autoritaire en Egypte », *Politique africaine*, n° 108, décembre 2007, pp. 67-85.
16. L'échec de la liste conduite par les juges réformistes est principalement lié aux importants avantages matériels promis par la liste conduite par les juges proches du régime.
17. Les partis politiques légaux ont obtenu 4 sièges aux élections de la chambre Consultative en juin 2010.
18. Notamment Le Wafd, le Rassemblement démocratique unioniste progressiste, le Parti nassérien.
19. Voir note n° 13.
20. M. Camau, « L'exception autoritaire et l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in É. Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 29-54.

## LE RÉGIME DE MOUBARAK : LES ESPACES ET LES ACTEURS DE L'OPPOSITION

Bárbara Azaola Piazza

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 151 à 165

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-151.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Bárbara Azaola Piazza, « Le régime de Moubarak : les espaces et les acteurs de l'opposition », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 151-165.  
DOI 10.3917/come.075.0151  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Bárbara Azaola Piazza

Maître de conférences d'études arabes et islamiques à l'Université de Castilla-La Mancha.

## Le régime de Moubarak : les espaces et les acteurs de l'opposition <sup>1</sup>

Après près de 30 ans au pouvoir, l'Égypte est confrontée à une situation d'incertitude quant à la succession prochaine de Moubarak. Dans ce contexte, un processus de recomposition de l'opposition est en cours qui voit l'émergence de nouveaux acteurs, de stratégies et d'espaces d'action politique. Cet article présente une cartographie de ces acteurs, en identifiant leurs stratégies, alliances et instruments d'action, en sachant que le champ de l'opposition égyptienne est devenu plus complexe dans cette période de « fin de règne ». L'article porte aussi une attention aux thèmes de mobilisation utilisés par les différents acteurs dans leur travail d'opposition: des questions domestiques (état d'urgence, réforme constitutionnelle...), et d'autres de portée régionale mais avec une claire dimension interne (relations avec Israël, Palestine, Irak ...). Les difficultés que ces acteurs rencontrent pour s'intégrer dans le jeu institutionnel les poussent à chercher d'autres espaces pour développer cette action politique (mosquée, la rue, les campus universitaires, Internet...).

**L**a succession de Moubarak est au cœur de la vie politique égyptienne. La précarité de l'état de santé du président égyptien, qui est depuis 30 ans au pouvoir, présente de nombreuses incertitudes pour un régime qui a cultivé un « pluralisme autoritaire »

grâce auquel il a pu créer l'illusion d'une démocratie à l'extérieur, sans pour autant renoncer à contrôler les engrenages de l'Etat. Au cours de la dernière décennie, le renouvellement du champ politique égyptien s'est opéré grâce à l'émergence de nouveaux acteurs politiques et sociaux qui ont saisi les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour essayer de faire une autre proposition politique en vue de sa succession. La multiplication des mouvements d'opposition n'a pas permis, cependant, l'émergence d'une alternative structurée au régime et représentant une réelle option de changement.

## Le pluralisme comme *alibi* autoritaire

L'Égypte fut un des premiers pays au Moyen-Orient à commencer un processus de réformes économiques et politiques au milieu des années 60, même si ces dernières n'ont eu qu'une portée limitée. La transition vers un système multipartite réalisée par le président Sadat (1970-1981) répondait à la volonté de se démarquer de l'héritage nassérien et d'attirer notamment l'aide et les investissements occidentaux.

Le processus d'ouverture politique a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs économiques et politiques qui ne contestaient pas le rôle central du régime. D'un côté, la politique d'ouverture économique ou *Infitah*, a permis l'émergence d'un secteur économique privé qui s'est développé dans le giron du régime et qui depuis le soutient. D'autre part, l'abandon du système de parti unique et le choix du multipartisme a permis, non sans difficultés d'ailleurs, à l'opposition islamiste dirigée par les Frères Musulmans de se rattacher au jeu institutionnel, contribuant ainsi à renforcer vis-à-vis de l'extérieur la crédibilité du processus d'ouverture.

Ce système multipartite favorisé par le président Sadat a continué sous son successeur, Hosni Moubarak, devenu président de la République en 1981. Ainsi, en 2010, il y a 24 partis politiques légalisés. Le Parti National Démocratique (PND) qui gouverne le pays, coexiste avec d'autres partis d'opposition aussi bien de gauche (*Tagammu*, *Parti Nassériste*), comme de tendance libérale (*Wafd*, *Al Ghad*), qui ont une faible, voire nulle, représentation parlementaire.

Au côté de ces partis, « l'arène » politique compte d'autres acteurs de l'opposition politique qui n'ont pas un statut légal même si certains d'entre eux ont pu à un moment donné accéder au Parlement, tout en renforçant ainsi l'alibi multipartite du régime. C'est le cas, tout

d'abord, de l'organisation islamiste des Frères Musulmans, qui, bien qu'elle ne soit pas légalement reconnue comme parti politique, a pu participer aux élections par le biais d'accords souscrits avec d'autres formations ou par le biais de candidatures indépendantes<sup>2</sup>. Lors des élections de 2005, les Frères ont obtenu 88 des 454 sièges du Parlement devenant ainsi la principale force d'opposition.

Par ailleurs, des plateformes et des mouvements d'opposition au régime de Moubarak sont apparus dans le pays à partir de 2004, comme le « Mouvement égyptien pour le changement » *Kifaya* (Ça suffit !), les « Jeunes du 6 avril », mais aussi toute une série d'associations créées dans différents secteurs de la société égyptienne – médecins, professeurs, juges, etc.,.

A tous ces mouvements, il faut ajouter une association créée en vue des élections présidentielles de 2011, l'« Association nationale pour le changement », que dirige le diplomate égyptien, ex-responsable de l'Organisation Internationale de l'Energie Atomique (OIEA) et prix Nobel de la Paix, Mohamed Al Baradei, qui a joué un rôle de premier plan dans les inspections réalisées en Irak à la veille de la guerre de 2003.

Cependant derrière ce pluralisme de façade, la vie politique égyptienne est en fait conditionnée par l'état d'urgence. Selon l'article 148 de la Constitution égyptienne le Président peut déclarer l'état d'urgence pour une période de temps déterminée et tout renouvellement postérieur doit être approuvé par le Parlement. Depuis son accession au pouvoir en 1981, Moubarak l'a prolongé par le biais d'une résolution temporaire n°560/1981, en justifiant sa mise en vigueur pour les besoins du combat contre le terrorisme, spécialement actif dans le pays durant les années 90 en raison des actions menées par des groupes islamistes radicaux comme *al-Yama'a al-Islamiyya* ou *Al Yihad*, responsable de l'assassinat en 1981 d'Anwar Al Sadat<sup>3</sup>. Le 11 mai 2010, le Parlement a approuvé une dernière prorogation de la loi pour deux années supplémentaires, tout en limitant cependant son application à la lutte contre le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Cette prolongation de l'état d'urgence a été critiquée par l'Organisation Egyptienne des Droits Humains qui a dénoncé l'intention du gouvernement de l'utiliser pour persécuter les opposants durant les élections parlementaires à la fin 2010 et les présidentielles de 2011<sup>4</sup>.

Cette loi octroie au régime un pouvoir discrétionnaire pour imposer des restrictions aux libertés de réunion, de mouvement, de résidence et de passage dans des lieux et moments déterminés. Elle lui concède aussi le pouvoir d'incarcérer des personnes considérées comme

« suspects » ou « dangereuses » pour la sécurité publique, ainsi que la possibilité de fouiller les individus et réaliser des perquisitions sans autorisation judiciaire préalable.

Cet arsenal répressif a été utilisé à maintes reprises par les autorités pour empêcher la tenue d'assemblées qui n'étaient pas perçues d'un bon œil ou bien même pour réaliser de nombreuses arrestations, surtout des militants des Frères Musulmans. Sous le couvert de l'état d'urgence, le gouvernement interdit les manifestations dans la rue, même celles qui sont lancées par les partis politiques légaux, qui n'ont pas non plus l'autorisation de tenir des meetings dans les espaces publics même durant les campagnes électorales. Au fil des années, ces mesures ont fini par amenuiser le rôle des partis politiques légaux, qui se sentent à tout moment menacés d'outrepasser les limites de la loi, ce qui a finalement contribué à ce qu'ils deviennent des structures ignorées par une grande partie de la population.

## Un projet de réformes à doses homéopathiques

Les réformes politiques ont été au cœur du débat politique interne au cours des dernières années et elles constituent de fait un élément clef du programme de la politique étrangère égyptienne. En effet, bien que Le Caire ait refusé l'idée de réformes imposées dans le cadre de la « *Freedom Agenda* » pour le Moyen-Orient lancée par l'administration Bush en 2003, le régime a décidé de montrer quelques signes d'engagement dans la voie du processus de réforme politique dans le but de consolider sa position d'allié arabe stratégique dans la région. Parallèlement, le régime a essayé de se rapprocher le discours public sur la démocratisation, toujours présent grâce aux acteurs de l'opposition politique. L'incertitude liée à la succession, alimentée par les rumeurs sur les problèmes de santé du Président, et la montée d'un malaise politique et social grandissant canalisé par de nouvelles plateformes comme *Kifaya*, précédemment citée, ont contribué à favoriser ce processus. Durant les années 2004-2005 marquées par cette ouverture politique, la modification par voie référendaire de l'article 76 de la Constitution fut approuvée et a permis pour la première fois l'élection du chef de l'Etat au suffrage direct parmi d'autres candidats. C'est en septembre 2005 qu'ont eu lieu les premières élections présidentielles plurielles dont Hosni Moubarak est sorti vainqueur face à ses adversaires Ayman Nour, du parti *Al Ghad*, et Nu'man Gum'a, du *Wafd*, et

qui ont permis de donner des gages à l'étranger et ainsi de réduire les pressions externes tout en essayant de légitimer le régime.

En outre, comme l'Égypte se trouvait au cœur du projet de démocratisation de l'Occident pour le Moyen-Orient, les autorités ont permis la sortie sur le marché de nombreux journaux financés par des capitaux privés qui ont petit à petit accru leurs critiques et lancé des campagnes contre le président Moubarak et son fils Gamal, dont les ambitions présidentielles devenaient de plus en plus évidentes. Grâce à cette presse indépendante (*Al Dustur, Al Badeel, Al Karama, Al Masry al Youm...*), aux nouvelles chaînes de télévision par satellite (*Dream TV, Rotana, Al Mehwar...*) et surtout grâce à l'Internet, qui a joué un rôle primordial dans la transmission d'informations et comme champ d'investissement pour l'opposition, le militantisme politique égyptien a pu se renouveler. Il fut dès lors possible d'entendre de plus en plus souvent les voix dissidentes du pays, bien que sujettes aux limites à ne pas franchir, comme tout ce qui a trait à la santé du Président.

Cependant, la présence des Frères Musulmans comme principale force d'opposition au Parlement depuis la fin 2005 a outrepassé les limites acceptables pour le régime au moment où le discours de promotion de la démocratie et les réformes politiques promues par l'administration Bush étaient en train de s'essouffler. À partir de là, l'espace politique égyptien a commencé à se refermer. En 2007, une série d'amendements constitutionnels ont été approuvés. Ceux-ci ont entraîné une réduction de la supervision judiciaire des élections et ont inscrit dans la Constitution l'interdiction de créer des partis politiques sur une base religieuse tout en octroyant encore plus de pouvoirs au Président et aux forces de sécurité<sup>5</sup>. Aux élections locales de 2008, la loi électorale fut appliquée rigoureusement et les candidats des Frères Musulmans n'ont pas été autorisés à se présenter ce qui a aiguisé les tensions internes au sein de l'organisation islamiste.

Le malaise social engendré par cette nouvelle fermeture de l'espace public, sur fond de dégradation des conditions de vie de larges secteurs de la population, a débouché sur une augmentation significative de protestations dans le milieu du travail. Selon certaines sources, il y aurait eu depuis 2004 plus de 3.000 contestations de travailleurs dans tout le pays, dont les requêtes allaient de la hausse des salaires à la revendication du droit à appartenir à des syndicats indépendants<sup>6</sup>. Les actes de protestations et les grèves menées par les travailleurs du secteur textile de Mahalla Al Kubra, dans la zone du Delta en décembre 2006 ont été les plus significatifs car plus de 20 000 travailleurs ont suivi

la grève. Le régime s'est vu alors contraint de céder à leurs revendications pour éviter la généralisation et la radicalisation du mouvement de protestation<sup>7</sup>. Depuis, des mouvements de grève ont été suivis par les travailleurs de l'industrie du ciment, des fonctionnaires, des enseignants, des facteurs et des machinistes, qui ont organisé des *sit-in* face au Parlement qui ont duré jusqu'à trois semaines au cours de l'hiver de 2010. Ces protestations ont constitué un réel défi pour la structure officielle de la Fédération Générale des Syndicats Egyptiens mais également pour le gouvernement qui s'est vu obligé de négocier une amélioration des droits du travail et même une augmentation de salaire avec les grévistes<sup>8</sup>. Mais, comme un dirigeant des Frères Musulmans l'a justement signalé<sup>9</sup>, l'égyptien moyen ne fait pas le rapport entre ces problèmes sociaux, économiques et d'emploi et la réforme politique, et c'est pour cela que ces protestations se maintiennent à l'écart des mouvements politiques. Néanmoins les Frères Musulmans gardent l'espoir que ces contestations ouvrières se transforment en votes aux élections.

La société civile et plus particulièrement les Organisations non Gouvernementales (ONG) constituent un espace investi par ceux qui s'opposent au régime de Moubarak. Depuis la dernière décennie, un important tissu d'ONG liées à différents secteurs s'est ainsi développé en Egypte. Leur nombre était de 17 000 en 2005, même si la majeure partie d'entre elles ne sont pas réellement actives ou ne réalisent que des projets de petite envergure. Parmi ce large spectre d'organisations non gouvernementales actives en Egypte, ce sont les groupes de défense des droits humains qui ont souffert le plus des mesures de contrôle imposées par le régime par le biais de l'adoption d'un cadre législatif plus restrictif. Les ONG ont aussi été utilisées par les partis politiques de l'opposition comme un instrument pour contrecarrer les limites imposées par l'état d'exception à l'action politique.

Face aux prochains rendez-vous électoraux, les législatives en 2010 et les présidentielles en 2011, le gouvernement recourt à nouveau à différents stratagèmes pour maintenir le contrôle politique tout en s'impliquant dans le processus électoral. Il s'agit entre autres de refuser les amendements qui essaient de changer le cadre légal restrictif actuellement en vigueur, de concentrer les méthodes répressives sur les groupes perçus comme les plus menaçants, d'exploiter au maximum le discours rhétorique de la démocratie que le régime utilise autant à usage interne comme à l'échelle internationale et d'influencer les partis politiques officiels, en grande partie utilisés par le gouvernement afin de garantir un Parlement multicolore mais sans substance.

## Les Frères Musulmans entre la participation et la répression

La vie politique et parlementaire égyptienne a oscillé durant les dernières décennies entre la répression et l'intégration limitée des forces islamistes, dirigées par l'organisation des Frères Musulmans, de laquelle s'est détaché à la fin des 90 un groupe de jeunes *Al Wasat*. Même si l'organisation des Frères Musulmans est interdite et n'a toujours pas le droit de se constituer en parti politique, elle a pu participer aux différentes échéances électorales grâce aux accords conclus avec d'autres partis – avec le Wafd en 1984, et avec le Parti du Travail et le Parti Libéral en 1987 – pour présenter des candidats dans leurs listes, ou par le biais de candidatures indépendantes – comme en 2000 ou 2005 –, et devenir ainsi la principale force d'opposition.

A côté du Parlement, le travail d'opposition des Frères Musulmans a investi aussi les mosquées, les universités et les organisations professionnelles (organisations corporatives d'ingénieurs, de médecins...). Le caractère associatif lié à la société civile de ces organisations les a rendues spécialement attrayantes dans leur stratégie de gagner de l'influence au sein de la société égyptienne. Malgré les mesures restrictives adoptées par le régime, qui a essayé d'éviter la présence islamiste dans ces espaces, les Frères Musulmans ont réussi à contourner les entraves légales et à obtenir le plus de votes grâce à leur efficacité dans la gestion des organisations et leur capacité à capitaliser le discours contre la corruption<sup>10</sup>.

Depuis les dernières élections de 2005, l'organisation a été fortement réprimée par le régime<sup>11</sup>, et a dû affronter une crise interne qui a donné lieu à un changement de leadership. Avant ce dénouement, les deux tendances principales au sein de l'organisation – d'une part l'adite réformiste/possibiliste, qui mise sur un plus grand activisme dans la sphère publique, et surtout dans le milieu universitaire et les collègues professionnels, et d'autre part la ligne conservatrice/prosélyte, qui contrôle l'appareil de l'organisation et qui est majoritaire<sup>12</sup> – ont soutenu des positions antagonistes au cours des dernières années. Ces divergences ont atteint un point culminant lors de la publication par les Frères Musulmans d'un programme politique provisoire en 2007, en réponse au débat national sur les progrès à faire pour avancer dans le processus de réforme politique et le rôle que pourrait y jouer l'organisation islamiste<sup>13</sup>. Les élections au bureau d'orientation et pour élire

le Guide Général fin 2009 constituèrent un autre moment décisif pour l'organisation et donnèrent lieu au retrait des réformistes en faveur de ceux qui contrôlaient l'appareil de l'organisation. La substitution du guide de l'organisation Mahdi Akef par Mohamed Badia, dont la carrière a été plus consacrée au prêche et à l'enseignement qu'à l'activisme politique, a alimenté les rumeurs sur le possible retrait de l'arène politique de l'organisation, rumeurs qui n'ont pas cependant été confirmées.

En 2010, les Frères Musulmans ont fait part de leur intention de se présenter aux élections législatives et ils sont en train d'étudier la possibilité de conclure de nouveaux accords avec d'autres groupes de l'opposition. Ils ont néanmoins écarté l'idée de présenter un candidat aux élections présidentielles même dans le cas où un amendement à la constitution permettrait la présentation de candidatures indépendantes<sup>14</sup>. Dans cette nouvelle période pré-électorale, les Frères Musulmans semblent avoir perdu l'initiative au niveau des médias et agissent souvent dans le sillage d'autres groupes de l'opposition. Certains dirigeants de l'organisation ont même apporté publiquement leur soutien à Mohamed Al Baradei et ont appuyé sa pétition de signatures pour les « Sept propositions de réformes » lancée par l'« Association nationale pour le changement » de Mohamed Baradeï. Ce soutien qui n'est pas sans ambiguïté est perçu par beaucoup d'analystes comme un acte opportuniste. Malgré ces gestes, les Frères Musulmans semblent conserver leur propre programme centré fondamentalement sur la libération des militants de l'organisation qui sont détenus et sur le lancement de manifestations de soutien à la bande de Gaza, contrôlée par le Hamas depuis 2007, et avec qui ils ont des affinités idéologiques.

## Les autres forces de l'opposition : entre l'apathie et le renouveau

Comme nous l'avons signalé auparavant, les partis politiques de l'opposition sont apparus ou réapparus, comme le *Wafd*, en Egypte à partir de l'implantation contrôlée d'un système pluraliste à la fin des années 70 mais ils n'ont pas été le moteur du dynamisme politique du pays. Aux élections de 2005, ils n'ont obtenu que 9 sièges, six d'entre eux pour la tendance libérale *Wafd*, deux pour la gauche officielle *Tagammu* (Regroupement National Progressiste Unioniste) et un pour

le parti récemment créé *Al Ghad*. De ce fait, les 88 députés des Frères Musulmans et quelques autres députés indépendants sont ceux qui forment le véritable bloc de l'opposition parlementaire au gouvernement du PND. De nombreuses raisons peuvent expliquer la faiblesse des partis traditionnels dont une batterie de mesures restrictives imposées par le régime qui entravent leurs activités ainsi que leur faible présence sur la scène publique. Mais le manque de démocratie interne et les problèmes de leadership ont contribué à paralyser ces formations politiques, domestiquées de fait par le régime. En effet, ces partis traditionnels se sont maintenus en général à l'écart des nouvelles formes de contestation sociale et politique, sans compter qu'ils n'ont pas réussi à renouveler leur discours pour atteindre les jeunes militants qui réclamaient un véritable changement.

En fait, les formes de l'opposition ont changé et ce sont des partis de création récente qui ont dirigé les nouvelles formes de contestation et leur médiatisation. Parmi eux on trouve le parti nassérien Karama ou celui formé par les jeunes islamistes *Al Wasat*, qui n'ont même pas obtenu leur légalisation formelle. C'est aussi le cas de *Al Ghad*, qui malgré son statut légal a subi les plus grandes pressions de la part du régime jusqu'à ce que son fondateur, Ayman Nour, un des deux candidats qui se sont présentés aux présidentielles de 2005 face à Moubarak, soit incarcéré<sup>15</sup>. Il est à noter que ces formations combinent à la fois actions individuelles et travail en réseau par le biais de leur participation et soutien aux plateformes formées par des représentants de la société civile comme Kifaya, ou plus récemment l'« Association nationale pour le changement » de Mohamed Al Baradei.

## L'opposition en réseau : plateformes et initiatives personnelles

A l'approche des rendez-vous électoraux prévus pour 2005 toute une série de mouvements et de plateformes de contestation contre le régime de Moubarak ont proliféré en Egypte, et même s'ils ont une base réduite de militants, ils disposent d'une couverture médiatique importante. Le « Mouvement égyptien pour le changement » ([www.harakamasria.org](http://www.harakamasria.org)), plus connu sous le nom de *Kifaya* (Ça suffit !) a été le plus représentatif. Ce mouvement rassemble des militants politiques des différentes tendances – marxistes, libérales, nassériennes,

mais aussi islamistes –, ainsi que différents représentants de la société civile. Non seulement il demande à ce que la succession présidentielle ne soit pas assurée par son fils ou par son cercle le plus proche, mais il exige aussi la fin du monopole du PND et la levée de l'état d'urgence. Particulièrement méprisant à son endroit, le régime a qualifié ce mouvement de phénomène médiatique, le décrivant comme une opposition cosmétique et opportuniste. Malgré une capacité limitée de mobilisation, ce mouvement constitue une expérience intéressante de militantisme intergénérationnel en permettant la participation aussi bien des membres de la génération de gauche des années 70 que les représentants d'une nouvelle génération qui s'est politisée sous le régime de Moubarak. Cependant les différences de génération et de projets ont pu parfois déboucher sur des tensions au sein du mouvement *Kifaya* principalement au sujet de deux points principaux : d'une part sur la façon, le moment et l'endroit de la réalisation des mobilisations et d'autre part sur l'intérêt ou non d'élargir la base sociale du mouvement, par le biais d'alliances avec les Frères Musulmans, pour lesquelles les jeunes du mouvement étaient moins réticents.

Cette plate-forme a été aiguillonnée par d'autres groupes d'opposition, qui, à l'image de *Kifaya*, ont surgi de différents secteurs de la société égyptienne. Ainsi se sont constitués les mouvements « Professeurs, médecins, journalistes, ingénieurs, etc., pour le changement ».

Le groupe *Kifaya*, de part sa résonance médiatique à l'étranger, a été critiqué et a été qualifié « d'élitiste » par le régime en raison du profil intellectuel de ses dirigeants et pour ne pas avoir su canaliser le profond mécontentement du peuple. Au cours de l'année 2006, *Kifaya* a perdu une grande partie de sa capacité de mobilisation et a d'ailleurs réduit ses activités publiques, notamment en raison de la décision prise par les autorités de neutraliser son principal instrument d'action, à savoir les manifestations sans autorisation préalable. Mais derrière cette perte de dynamisme, il y a aussi la montée de divergences internes. En effet, si sa base plurielle et hétérogène lui a donné sa force au départ, elle a fini par devenir une source interne de conflits qui ont miné sa capacité d'opposition tandis qu'elle a subi un renouvellement de ses instances dirigeantes au début 2007<sup>16</sup>.

Depuis deux ans, c'est le groupe « Jeunes du 6 avril » qui au sein de l'opposition a joué un rôle prépondérant. Leur nom fait référence à la grève générale du 6 avril 2008 lancée pour soutenir les travailleurs du secteur textile de Mahalla Al Kubra et pour protester contre la hausse du prix des denrées alimentaires et contre la gestion du président

Moubarak<sup>17</sup>. La particularité de cette journée de grève tient au fait qu'elle a été lancée par un groupe de jeunes par le biais du réseau social *Facebook*. Le groupe, avec l'appui de la plateforme *Kifaya*, a rassemblé en quelques jours 70 000 sympathisants. Depuis lors, ces jeunes n'ont pas abandonné leurs protestations, et se sont constitués en une des plateformes d'opposition les plus actives du pays, peut-être pour avoir su exploiter au maximum le potentiel de la toile comme nouvel outil de mobilisation politique<sup>18</sup>.

Face à la faiblesse de l'activité politique traditionnelle, les jeunes égyptiens explorent les opportunités qu'offre la toile comme moyen d'expression et d'action qui va au-delà des partis politiques traditionnels, qui n'ont su ni gérer la question de la relève générationnelle ni canaliser les demandes de changement de la société. L'exemple qui illustre le mieux ce phénomène est l'essor des *blogs* à contenu politique et revendicatif toutes tendances confondues, allant de la gauche aux islamistes, et les réseaux sociaux comme *Facebook* et *Twitter*, sur lesquels Mohamed El Baradei a assis sa stratégie d'action politique.

Mais à côté de ces plateformes d'opposition à Moubarak, c'est Mohamed Al Baradei, qui joue un rôle de plus en plus important. De retour au Caire en février 2010 après une longue absence du pays, des rumeurs ont couru au sujet de sa volonté de se mettre à la tête du mouvement de la démocratie en Egypte. Son apparition sur la scène politique comme possible candidat aux présidentielles représente un nouveau défi pour le président Moubarak et a nourri l'illusion chez un nombre considérable d'égyptiens de l'approche d'un changement politique en Egypte même si les structures de pouvoir sont très ancrées et que l'opposition est faible et très fragmentée<sup>19</sup>.

Il est peu probable qu'Al Baradei puisse arriver à la présidence. Lui-même a déclaré ne pas avoir l'intention de se présenter aux élections à moins que la réforme constitutionnelle n'établisse des garanties crédibles pour une compétition ouverte et transparente. Bien que ses chances de succès soient très limitées, il n'en reste pas moins qu'il sera difficile pour le régime de discréditer sa campagne s'il la mène jusqu'au bout. En effet, en Egypte, il a été considéré par la presse nationale comme un héros national quand il a reçu le prix Nobel de la Paix en 2005<sup>20</sup>.

La percée d'Al Baradei sur la scène politique doit aussi beaucoup à l'utilisation des possibilités offertes par la Toile, comme les groupes de soutien sur *Facebook* et *Twitter*, ainsi qu'à l'appui de l'« Association nationale pour le changement » ([www.taghyeer.net/](http://www.taghyeer.net/)), une plateforme

formée par des activistes et des représentants d'une opposition diversifiée au sein de laquelle quelques dissensions internes sont déjà apparues. Par le biais de cette plateforme, Al Baradei a lancé une campagne pour recueillir des signatures de soutien pour ses « Sept propositions de réforme » qui scandent son projet de renouveau politique. Cette batterie de propositions demande notamment que l'état d'urgence soit levé, que les juges et observateurs internationaux soient autorisés à superviser les élections, que le droit de vote soit accordé aux Egyptiens résidant à l'étranger, que le mandat présidentiel soit limité et que soient garanties les candidatures présidentielles indépendantes, sans limitations arbitraires.

L'irruption d'Al Baradei a permis de donner un nouveau souffle à la scène politique égyptienne malgré une certaine ambiguïté sur ses positions en matière de politique étrangère – et notamment sur les relations avec Israël –, mais plus largement en dépit de l'absence d'un programme présidentiel concret qui apporterait des solutions aux inquiétudes des citoyens égyptiens. Par ailleurs, ses bases de soutien social sont encore restreintes et il compte surtout sur l'appui des jeunes et des égyptiens résidant à l'étranger. Il doit aussi affronter le défi de l'élargissement de ses bases populaires et être capable de tisser des alliances avec d'autres secteurs face aux incertitudes liées à la succession du Rais.

## Les thèmes de l'opposition

En ce qui concerne les sujets principaux qui mobilisent l'opposition, outre ceux qui ont rapport aux questions internes – la loi sur l'état d'urgence, les réformes constitutionnelles, l'amélioration des conditions de travail...-, il y a aussi d'autres questions de portée régionale, comme la question de la Palestine, les relations avec Israël et l'occupation de l'Irak qui sont utilisées par les forces de l'opposition pour interpeller l'opinion publique et augmenter leur visibilité. L'impopularité de la position officielle du gouvernement qui a maintenu les relations diplomatiques avec Israël depuis 1977 sans interruptions malgré les avatars du conflit, a obligé le régime à cultiver une position de tolérance non dépourvue d'ambiguïté sur ce sujet qui a aussi été utilisé par les différents acteurs de l'opposition: le refus de la "normalisation" des relations avec l'Etat d'Israël, qualifié de "Tatbia", et la critique de l'étroite relation maintenue avec les Etats-Unis, obligent le régime de

Moubarak à tolérer les manifestations publiques et les actes de contestation afin que ces derniers agissent comme des soupapes de sécurité. C'est ce qui s'est passé en 2000 pour les manifestations en faveur de la deuxième Intifada palestinienne, celles qui ont été convoquées après les bombardements israéliens sur la bande de Gaza en décembre 2008 et les nombreuses protestations qui ont suivi l'abordage d'une flottille d'aide humanitaire à destination de Gaza en mai 2010. Ces dernières ont obligé le régime égyptien à ouvrir provisoirement le passage frontalier de Rafah, fermé depuis 2007 quand Hamas a pris le contrôle de la Bande de Gaza après la victoire électorale, ce qui a coûté à Moubarak de nombreuses critiques.

C'est à peu près le même scénario que celui d'après l'invasion nord-américaine sur l'Irak en 2003. Le régime de Moubarak, qui avait pris ses distances vis-à-vis du projet de démocratisation du "grand Moyen-Orient" mais qui ne voulait pas rompre ses liens avec les Etats-Unis, avait laissé l'opinion publique exprimer son refus de l'occupation, en tolérant, par exemple, la manifestation de masse au Caire le 20 mars 2003 au début de l'attaque des Etats-Unis contre l'Irak qui marqua le début des différentes mobilisations qui se sont déroulées au cours des années 2004 et 2005.

## En guise de conclusion

La succession de Moubarak est perçue comme une occasion intéressante par les acteurs de l'opposition égyptienne, qui ont gagné en visibilité pendant cette dernière décennie. Aussi bien les partis politiques représentés au Parlement, que les Frères Musulmans et les nouvelles plateformes telles que Kifaya, ou encore les "Jeunes du 6 avril", ainsi que des initiatives individuelles comme celle de Mohamed Al Baradei, tous se positionnent face à un processus aux résultats incertains.

Au-delà du résultat des élections présidentielles de 2011, ce qui se joue c'est la possibilité d'avancer dans la démocratisation du pays dans un contexte de malaise social croissant, où le parti qui gouverne, avec le soutien de l'armée, a intensifié son contrôle des ressorts du pouvoir. Cependant, face à un tel système, une opposition égyptienne divisée et fragmentée ne constitue pas la meilleure voie pour promouvoir le changement de structures politiques autoritaires bien enracinées. ■

Notes

1. Cet article s'inscrit dans le cadre du projet I+D+I "Actores e intereses en las relaciones exteriores de España con el mundo árabe y musulmán" (CSO2008-06232-C03-03/CPOL).
2. Tableau qui inclut les données de participation des groupes islamistes aux élections législatives de différents pays arabes, y compris l'Égypte : [www.carnegieendowment.org/files/islam\\_elections\\_chart.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/islam_elections_chart.pdf)
3. En 2005, dans un contexte international marqué par la « guerre contre le terrorisme » déclarée par le président des États-Unis Georges W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001, Mubarak avait promis durant la campagne électorale de remplacer la loi sur l'état d'urgence par une loi antiterroriste plus spécifique qui en 2010 n'a toujours pas été adoptée. Voir N. Brown, M. Dunne y A. Hamzawy, "Egypt's controversial constitutional amendments", *Carnegie Endowment for International Peace*, March 2007 [www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=19075&prog=zgp&proj=zdl,zme](http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=19075&prog=zgp&proj=zdl,zme)
4. *Al Masri Al Youm*, 12-05-2010.
5. Les amendements peuvent être consultés dans [www.sis.gov.eg/en/LastPage.aspx?Category\\_ID=209](http://www.sis.gov.eg/en/LastPage.aspx?Category_ID=209)
6. L'Organisation Mondiale du Travail place l'Égypte parmi les 25 pays qui commettent le plus de violations contre les droits des travailleurs. Voir l'information publiée dans *Al Masry Al Youm*, 09-06-2010 et les commentaires de Joel Beinin et Kamal Abbas, "Labor Protest Politics and Worker Rights in Egypt", *Carnegie Endowment for International Peace*, 17-02-2010.
7. Voir à ce sujet Joel Beinin, "The Militancy of Mahalla al-Kubra", *Middle East Report Online*, September 24, 2007, [www.merip.org/mero/mero092907.html](http://www.merip.org/mero/mero092907.html) et J. Beinin, and H. El-Hamalawy, "Egyptian Textile Workers Confront the New Economic Order", *Middle East Report Online*, 25 March, 2007, [www.merip.org/mero/mero032507.html](http://www.merip.org/mero/mero032507.html)
8. En avril 2009, les collecteurs d'impôts ont réussi à inscrire au ministère du Travail le premier syndicat indépendant de l'histoire de l'Égypte post-nassérienne. Voir Dina Heshmat « Egypte: Au-delà s de Baradei », *Protection Palestine*, 23-04-2010, [www.protection-palestine.org/spip.php?article8708](http://www.protection-palestine.org/spip.php?article8708)
9. "Interview with Essam al-Arian, member of the Muslim Brotherhood's Guidance Bureau", *Arab Reform Buletin*, 15-06-2010.
10. Véase Bárbara Azaola, *Historia del Egipto contemporáneo*, Madrid, Los libros de la Catarata, 2008.
11. Selon l'ONG *Human Rights Watch*, plus de 1000 militants des Frères Musulmans auraient été arrêtés durant la période comprise entre le mois de mars 2006 et mars 2007.
12. Au sein de l'aile conservatrice, on peut parler aussi d'une sous-division entre ceux qui se consacrent exclusivement aux prêches et aux affaires internes du groupe et ceux qui se tournent plus vers les activités politiques et les relations avec les autres forces politiques et sociales. Voir Hossam Tammam, "The Muslim Brotherhood and the Egyptian Regime: The test of Parliamentary Elections as a condition for Political Transition", *Arab Reform Brief*, n° 38, March 2010.
13. D'une part, le programme provisoire exprimait clairement la volonté de l'organisation de devenir un parti politique légal ou du moins de ne pas s'y opposer et son acceptation des règles du jeu politique. Le programme semblait traduire l'influence du courant réformiste, mais les retouches finales mirent en évidence que dans les moments critiques les décisions ultimes sont prises par le courant conservateur, qui truffa le texte de références islamiques et

## Le régime de Moubarak : les espaces et les acteurs de l'opposition

introduisit l'interdiction aux coptes et aux femmes d'opter pour la Présidence du pays. Voir Nathan Brown and Amr Hamzawy, "The Draft Party Platform of the Egyptian Muslim Brotherhood: Foray Into Political Integration or Retreat Into Old Positions?", *Carnegie Papers*, n° 89, January 2008.

14. "Interview with Essam al-Arian, member of the Muslim Brotherhood's Guidance Bureau", *Arab Reform Buletin*, 15-06-2010

15. Ayman Nour a été député pour le *Wafd* depuis les élections de 1995 jusqu'à son expulsion du parti en 2001. En 2004 sa nouvelle formation *Al Ghad* (Demain) a été légalisée. Il s'agit d'un parti de tendance libérale formé par d'anciens membres du parti *Wafd* dont Nour a été la figure de proue, et qui est devenu un des mouvements de l'opposition les plus visibles et les plus médiatiques en 2004, avec le soutien de l'administration américaine. Nour a été arrêté en janvier 2005, accusé d'avoir falsifié les signatures présentées devant le Comité des Partis pour la légalisation de *Al Ghad*, même s'il fut libéré quelques mois après, grâce aux pressions de l'administration Bush, pour être en mesure de se présenter candidat aux élections présidentielles, le procès ayant été reporté. Nour fut finalement condamné à une peine de 5 ans de prison et en 2009 il fut libéré pour des raisons de santé. Il a toujours réfuté les accusations portées contre lui et a toujours considéré que son arrestation était de nature politique car sa finalité était de faire taire le parti.

16. Le charismatique Georges Ishaq a été remplacé par l'écrivain et professeur universitaire, Abdel Wahab El Messiri, qui provenait des rangs islamistes du mouvement. Ce dernier est décédé en juillet 2008 et a été remplacé par le porte-parole du groupe Abdelhalim Qandil, éditeur exécutif de *Al Arabi*, le journal du parti nassérien. Voir Ben Nefissa "Egipto político en 2006: estacionamiento de la movilización democrática y confirmación del escenario de la sucesión *hereditaria*", en *Anuario del Mediterráneo Med 2007*, IMEd, Fundación Cidob, Barcelona, 2007, pp. 198-201.

17. Voir Bárbara Azaola, "Activismo político de la juventud árabe", *Culturas*, n° 2, Sevilla, Fundación Tres Culturas del Mediterráneo, 2008, pp. 30-39.

18. En plus de son groupe sur Facebook – en arabe et anglais –, il dispose et de son lien *Twitter* (<http://twitter.com/shabab6april>), d'une page web ([www.6april.org](http://www.6april.org)) et de son propre *Blog* (<http://shabab6april.wordpress.com/>).

19. Voir Kristina Krauch "Por qué Occidente debe renunciar a Mubarak", *Policy Brief*, n° 36, FRIDE, Mayo 2010.

20. Voir la description élogieuse de Al Baradei réalisée par le Service d'Information Etatique Egyptien [www.sis.gov.eg/en/Story.aspx?sid=2726](http://www.sis.gov.eg/en/Story.aspx?sid=2726)

## L'ISLAM POLITIQUE ÉGYPTIEN

Tewfik Aclimandos

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 167 à 179

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-167.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Tewfik Aclimandos, « L'islam politique égyptien », *Confluences Méditerranée*  
2010/4 (N°75), p. 167-179.  
DOI 10.3917/come.075.0167  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Tewfik Aclimandos

Docteur d'Etat de l'IEP de Paris, chercheur au Collège de France, spécialiste de l'histoire égyptienne. Prépare une biographie de Nasser.

# L'islam politique égyptien

Au vingtième siècle, l'islam politique s'est progressivement affirmé en Egypte au point de devenir aujourd'hui un puissant courant de la vie politique du pays. Pour autant, cette sensibilité est loin d'être monolithique : jihadistes, salafistes et frères musulmans se partagent désormais l'espace de cette mouvance. Cet article revient sur les évolutions de l'islam politique égyptien et sur le processus de différenciation qui l'affecte. Il cherche également à appréhender la vigueur des différents secteurs de la mouvance islamiste.

L'islam politique se définit lui-même comme un projet d'instauration du « gouvernement se fondant sur le Coran » ou d'un « gouvernement de Dieu ». Par cela, il entend deux choses que l'on peut distinguer :

– D'une part, la reconnaissance du Coran, des hadîths et des valeurs qu'ils promeuvent comme Norme Suprême, Origine fondatrice, Fin dernière, et Idée régulatrice de la société et de son régime politique. Pour juger/jauger la réalité de cette reconnaissance, un critère est adopté : l'application des dispositions de la shari'a, laquelle est, à leurs yeux, un « dispositif » totalisant disant le droit, définissant la morale et l'éthique, et régissant la politique. Bien sûr, le corollaire à cela est que, selon ce projet, le gouvernement actuel, quoi qu'il dise, ne reconnaît pas cette norme ou ne la reconnaît pas assez.

– D'autre part, l'islamisation des codes, des pratiques, des discours, de l'espace public, autant que faire se peut. Dit autrement, le projet

est celui d'un régime politique autre, et, en attendant sa réalisation, il entend participer à l'édiction des normes régissant le comportement en société et à la transformation des-dits comportements.

## L'origine du mouvement

C'est un (ce sont des) projet(s) révolutionnaire(s), utopique(s), et conservateur(s). Il est né dans les années 20 et 30, en réaction à la disparition du Califat (l'institution politique associée, dans l'imaginaire, au « gouvernement de l'islam »), disparition construite comme le point culminant d'un processus de sécularisation commencé au début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a fait disparaître ou qui a marginalisé, un à un, plusieurs « marqueurs » du-dit gouvernement de l'islam. L'éducation, la justice, l'édiction de la norme, la codification juridique ont été retirées aux « hommes de religion », l'égalité des citoyens reconnue, quelle que soit leur confession, les corporations démantelées. La libération, lente, relative, mais réelle, de la femme égyptienne et l'instauration d'un débat intellectuel n'hésitant pas à examiner les fondements de la religion complètent le tableau contre lequel l'islam politique a réagi.

Intellectuellement, le principal père de ce projet dans la région est Rashîd Rida<sup>1</sup> un disciple du grand réformateur Muhammad 'Abduh<sup>2</sup>, qui a perverti son enseignement<sup>3</sup>. Socialement, son incarnation a été la Confrérie des frères musulmans, fondée en 1928 en Égypte par un jeune instituteur, Hasan al Bannâ. Ce projet a assez vite été populaire tant il a surfé sur le malaise général face à ce qui était perçu comme une occidentalisation, sur la conscience du caractère inacceptable de certains traits de la société égyptienne, sur un souci de justice et d'authenticité. Et, plus négativement, sur le ressentiment, le fanatisme et la xénophobie, alimentés par l'occupation britannique, l'émergence de la question de Palestine et la présence de communautés non musulmanes supposées (à tort ou à raison) choyées par les régimes en place et perçues comme exploitant la population<sup>4</sup>. Plus généralement, on peut dire que, par plusieurs aspects, cette confrérie ressemble, jusqu'en 1954, aux mouvements européens de droite antiparlementaire. Un chef charismatique et autoritaire (jusqu'en 1949) rassemble des éléments très disparates, unis par un sentiment diffus, qui est que la société n'est pas assez musulmane, qu'elle doit être homogénéisée, et que les formes traditionnelles de religiosité populaire sont trop souvent une école de passivité et de soumission à un ordre inacceptable. Contre

les-dites formes, il faut réhabiliter le combat pour Dieu, le jihâd, et diffuser une culture de participation pour la défense des valeurs centrales de la société.

La Confrérie choisit de croiser le fer, par des moyens violents, avec la Monarchie, puis avec le nouveau régime mis en place par le mouvement des officiers libres en 1952. La conséquence est la succession de trois vagues de répression (1948/9, 1954, 1965) et son interdiction (1948, 1954). Ces terribles épreuves – emprisonnement et tortures des militants – susciteront à la fois un appel à la modération, par ceux qui n'approuvaient pas le recours à la violence, et, au contraire, un appel à la radicalisation. Sayyid Qutb, le principal intellectuel de la mouvance<sup>5</sup>, systématise et radicalise l'islam politique, et lui donne enfin une théorie. La structure de cette dernière est similaire à celle du léninisme (l'histoire a un sens, un penseur le découvre, une avant-garde accomplit l'utopie). Par contre, elle ne fait pas l'unanimité dans les rangs et certains dirigeants des Frères lui sont immédiatement hostiles<sup>6</sup>. En effet, cette théorie affirme que toute société n'appliquant pas la *shari'a*, et partant reconnaissant aux hommes le droit de légiférer, est « jâhilite », car elle nie la Souveraineté de Dieu et lui retire un des attributs, celui de faire les lois. La jâhiliyya est l'état d'ignorance anté-islamique. La terrible accusation d'apostasie (crime qui mérite la peine de mort) n'est plus loin.

Pendant que les Frères souffrent en prison, dans les années cinquante et soixante, plusieurs évolutions vont transformer l'Égypte en terreau propice pour la nouvelle théorie qutbienne, en tout cas pour une réislamisation de la société.

D'une part, les orientations socialistes de Nasser et son rapprochement avec l'URSS indisposent une partie influente de l'opinion. Ces choix doivent donc être équilibrés par une plus grande « dose de religion » et par une légitimation religieuse, afin de ne pas prêter le flanc à l'accusation d'athéisme. Le système éducatif, mais aussi, pendant quelques années, le parti unique, sont confiés aux membres les plus religieux et les plus conservateurs de l'élite dirigeante.

D'autre part, la guerre de 1967 est un traumatisme majeur. Entre autres séquelles, les armées arabes sont détruites, le Sinaï, la Cisjordanie, le Golan et Jérusalem, troisième lieu saint de l'Islam, sont occupés. Les régimes progressistes se couvrent de ridicule. Tous les témoignages dont nous disposons montrent un retour en force de la pratique religieuse (prière et jeûne, par exemple), consécutif à la défaite, construite comme une sanction divine.

En outre, quand Sâdât prend le pouvoir (1970-81), suite à la mort de Nasser, il renverse les alliances, se rapprochant des Etats-Unis mais surtout de l'Arabie Saoudite. Les premiers doivent l'aider à recouvrer le Sinaï et les seconds, entre autres, accueillent des millions de travailleurs égyptiens. Si ceux-ci fournissent un ballon d'oxygène à l'économie égyptienne, ils adoptent les habitudes des pays d'accueil et sont fortement marqués par leur conception de l'islam, autrement dit par le wahabisme et par un certain rigorisme, qu'ils ramèneront en Egypte en rentrant.

Enfin, à l'intérieur, le nouveau président, lui-même très croyant, fait libérer les Frères Musulmans, tolère les multiples associations islamiques ou islamistes qui bourgeonnent dans les universités, en fait créer d'autres, et s'allie avec tous ces acteurs pour « islamiser » (à coups de « prédicateurs » mais aussi de bâton) les bastions du gauchisme que sont les universités. La foi de Sâdât devient une source de légitimité et l'Etat « islamise » diverses facettes de son comportement.

Les années 70 sont donc celles de l'émergence (ou du retour sur le devant de la scène) de l'islam politique, mais aussi de la mise en œuvre d'une réislamisation de la société par une multitude d'acteurs (y compris les militants de l'islam politique). Ces acteurs peuvent être des hommes politiques, des ulémas, des entrepreneurs religieux (des croyants se découvrant une vocation de prêcheurs), des militants, mais aussi des intellectuels dont parmi eux, plusieurs transfuges de la gauche. Leurs mobiles, approches et démarches sont différents, mais, rompus à la réflexion conceptuelle, ils joueront un rôle important dans les débats sur et quelques fois au sein du mouvement. Les plus respectés sont Târiq al Bishrî et 'Adil Husayn<sup>7</sup>. Le premier a tenté de concilier islamisme et démocratie, islamisme et conceptions modernes de la citoyenneté, le second a essayé de « gauchiser » l'islamisme et de lui donner un potentiel révolutionnaire ralliant les défavorisés...

## Les chemins se séparent

Jusqu'à 1977, le mouvement est plus ou moins uni, malgré sa pluralité. Mais cela ne dure pas. D'une part, sa victoire totale contre la gauche<sup>8</sup> lui fait perdre un ennemi et un motif de rassemblement. D'autre part, ses relations avec le régime se détériorent : Sâdât fait la paix avec Israël et les islamistes réalisent que l'islamisation par le régime ne dépassera pas un certain seuil. Ils se divisent ainsi sur les

priorités politiques et sur les modes d'action à adopter, notamment le recours à la violence et la participation aux élections. Enfin, la question du takfir (accuser autrui d'apostasie), qui est aussi la question de l'oeuvre du dernier Sayyid Qutb (celui de la période 1955-1965) ou celle de certains textes du penseur médiéval Ibn Taymiyya<sup>9</sup>, est elle aussi une cause de division.

## Les jihadistes

Ceux qui sont partisans d'une action violente immédiate constituent leurs groupes en dehors de la confrérie des Frères Musulmans. Les deux principaux groupes représentant cette ligne, al jam'â al isâmiyya et al jihâd, tentent quelques fois de se coaliser et sont quelquefois en concurrence. Ils assassinent en octobre 81 Sâdât. Ceux qui ne sont pas arrêtés ou qui ne sont pas allés en Afghanistan (ou qui en sont revenus) tentent, pendant les années 80, d'imposer par la force un ordre islamiste, dans certains quartiers des grandes villes ou dans des villes de province, et multiplient les exactions contre les coptes. Au début des années 90, suite à la mort d'un de leurs cadres, qu'ils imputent à la police, ils décident de frapper l'industrie touristique, cruciale pour l'économie du pays. Ils multiplient donc les attentats terroristes contre les touristes. Ce faisant, ils perdent les quelques sympathies populaires qu'ils avaient et induisent une répression très brutale. Le bras de fer durera jusqu'en 1997 et ils le perdront. En prison, un débat interne, notamment entre les membres des unités opérationnelles et les idéologues, aboutira à des révisions doctrinales. Aujourd'hui, les deux groupes sont, sur le territoire national, neutralisés, voire éliminés.

Mais la menace n'a pas disparu pour autant. Pour diverses raisons, la jeunesse défavorisée est un terreau propice, et la Sécurité d'Etat démantèle pratiquement tous les mois de nouveaux groupuscules. Certains réussissent à passer à l'action. Le plus connu est celui qui a réussi trois attentats terroristes dans le Sinaï en 2004/6, mais il n'est pas le seul.

## Les Frères musulmans

De son côté, la Confrérie des Frères Musulmans connaît à nouveau un essor formidable à partir des années 70. Dans les années 50, plusieurs cadres avaient fui la répression nassérienne et avaient été accueillis par les Monarchies pétrolières. Certains ont fait fortune et

leur argent financera les activités de la Confrérie. A la sortie de prison des autres (73/74), qui coïncide peu ou prou avec la mort du successeur d'al Bannâ, Hasan al Hudaybi<sup>10</sup>, un *modus vivendi* est trouvé entre les partisans de l'action violente, qui sont souvent des disciples ou des admirateurs de Qutb, et ceux qui veulent renoncer à la violence, qui sont souvent des critiques de la pensée de ce dernier. Le mouvement renoncera donc à commettre des actes terroristes (même si son attitude sera longtemps très ambiguë sur la question des « idiots utiles » que peuvent être les jihâdistes). Il sera à la fois une organisation de masse, accueillant « ce que l'islam peut accueillir » (tout musulman se comportant conformément aux préceptes de la loi islamique), et un appareil secret, clandestin, tenu en général par des qutbiens, assez idéocratique. Le corpus doctrinal, c'est-à-dire les livres que l'on fait lire et enseigne aux cadres, est puisé en grande partie dans l'œuvre de Qutb et de ses épigones. L'objectif est de recruter, éduquer/endocliner, préparer un grand soir, une grève générale faisant tomber le régime. En attendant, on participe à la réislamisation de l'Université et on tente, avec un certain succès, de coopter les émirs des groupes islamistes qui acceptent la nouvelle ligne non-violente (deux d'entre eux ont fait à un moment ou un autre leur entrée au sein de l'instance suprême de la Confrérie, le bureau de Guidance), et de constituer ses propres cellules. A partir des années 80, on élargit le répertoire d'action. Il incluait activités de recrutement, de prédication, d'organisation de la contestation et action sociale d'aide au démunis. L'on y ajoute la participation et la prise de contrôle des syndicats des ordres professionnels (syndicats des médecins, des ingénieurs, des professions scientifiques, des avocats, par exemple) et la participation aux élections législatives. L'aboutissement est le résultat des élections de 2005 : les frères présentent 150 candidats, 88 sont élus et il y a lieu de penser que la barre des cent députés aurait été franchie sans la fraude massive. Le succès entraînant le succès, le recrutement, qui en faisait déjà la première force politique d'opposition du pays, s'accélère après ce score. Aujourd'hui, le nombre de membres payant des cotisations régulières se chiffre en millions, et l'on peut dire que les classes moyennes du delta sont gagnées à la Confrérie.

La socialisation du mouvement est sectaire, au sens que les sociologues donnent à ce mot. Les recruteurs ciblent en priorité ceux qui sont coupés de leur milieu d'origine : soit des étudiants issus des classes moyennes villageoises et qui se retrouvent pour la première fois en ville, soit les émigrés qui viennent d'arriver dans tel ou tel pays. La

recrue est observée et surtout aidée dans ses démarches. Les recruteurs l'entourent, l'aident à se socialiser, organisent avec elle des activités, la testent. Puis des rapports sont faits et une décision est prise. Quand on dévoile la vérité et que l'on pose la question de la candidature à l'admission au sein de la Confrérie, la recrue a en général déjà compris et l'on est presque certain de la réponse positive. Il ne lui « reste plus qu'à » prêter allégeance, payer les impôts internes (8 à 10% du salaire) et les cotisations, gravir, si possible les échelons de la hiérarchie (il y a différents « grades » de membres), et accomplir les tâches confiées. Les Frères sont un méta réseau de socialisation : l'on peut organiser ses activités professionnelles, se marier, ne fréquenter que des frères. (Bien sûr, il faut aussi tenter d'islamiser la société, ce qui implique d'y être présent).

Selon les informations (crédibles) publiées par la presse progouvernementale, suite à des déclarations du Guide Suprême pendant la Guerre du Liban<sup>11</sup>, et, quelques mois plus tard, à l'occasion d'un défilé paramilitaire de membres de la Confrérie en décembre 2006 photographié par un journaliste de la presse indépendante, on voit que les Frères, depuis 1998, ont à nouveau constitué ce que l'on appelait, sous la monarchie et les premières années nassériennes, l'organisme secret. C'était, à l'époque, leur bras armé, leur section paramilitaire, qui organisa plusieurs assassinats et attentats terroristes. Là, selon les forces de l'ordre<sup>12</sup> et les journalistes qui en sont proches, des centaines voire des milliers de jeunes font du sport et s'initient aux techniques de combat, mais non au maniement des armes. La Confrérie oscille entre le démenti, la minimisation du phénomène (ce ne serait qu'un service d'ordre un peu musclé) et la confirmation assortie de garanties (il ne sera jamais utilisé sur le territoire national). Le fait que la Confrérie n'a pas commis un attentat terroriste depuis 1975 ne suffit pas à rassurer le régime sur ses intentions...

Les communautés de l'Académie et de l'expertise<sup>13</sup> ont pris l'habitude de croire que la Confrérie est déchirée par les querelles internes, et qu'un conflit larvé ou non oppose vieux, moins vieux et jeunes, théocrates et démocrates, extrémistes et modérés, dogmatiques et pragmatiques, etc. La première dichotomie est fautive et les autres trop simplificatrices. Certes, les cadres de la Confrérie et sa direction peuvent connaître des dissensions internes, mais la base (qui est plurielle) est encline à faire confiance au sommet. Les démocrates existent, mais sont très fortement minoritaires, et leur attachement à la démocratie n'implique pas l'existence d'une réflexion sur les tensions entre

souveraineté de Dieu et celle des hommes. La majorité des dirigeants et des cadres demeurent qutbiens. Ce personnel provient des classes moyennes provinciales. Le Guide Suprême et la plupart des membres du bureau de Guidance sont des spécialistes des sciences dures. En ce qui concerne l'idéologie, la principale question qui se pose est celle de l'éventuelle salafisation de la confrérie.

## Les salafistes

Le salafisme égyptien a beaucoup mué, ce qui complique sa définition. En simplifiant beaucoup, on dira qu'il est une sensibilité et une méthode se donnant pour objectif de sauvegarder ou de retrouver la pureté de l'islam des origines, supposé vicié par toutes sortes d'apports « extérieurs ». Pour accéder au véritable islam, somptueuse construction doctrinale, il faut retrouver, comprendre et reproduire l'islam tel que l'ont compris le Prophète, ses Compagnons et les trois premières générations de musulmans. Les salafismes des trente dernières années privilégient tous les lectures littérales et se méfient des herméneutiques.

Il faut voir que cette quête de l'islam des origines n'a rien à voir avec l'histoire réelle, mais avec le processus réflexif de définition des éléments de la cité musulmane idéale. Il y a un consensus sunnite pour affirmer qu'elle a existé aux premiers temps de l'islam<sup>14</sup>. Mais son essence est définie différemment. Abduh pouvait y voir une cité prisant le rationalisme, tolérante, et... ouverte aux apports extérieurs. Nos contemporains peuvent y voir une société ayant pratiqué extensivement le jihâd. D'autres y verront une « recette » pour garantir la paix civile, consistant à laisser le prince faire de la politique et ses sujets lui obéir, tant que la Loi de Dieu est appliquée, l'espace islamisé, et le travail purificateur de chacun sur soi possible. Toutes sortes de variantes sont possibles, et les experts peuvent en dénombrer des dizaines, mais il est désormais classique de distinguer les salafistes jihâdistes (al jamâ'a al isâmiyya et al jihâd dont j'ai parlé plus haut) et les salafistes shaykhistes ou encore quiétistes.

Les variantes non-jihâdistes du salafisme existent depuis plus de 85 ans en Egypte, dans une version apolitique, dans des associations influentes, telles la jam'iyya shar'iyya et la jamâ'at ansâr al sunna al Muhamaddiyya, dont les adhérents se chiffrent en millions. Outre leurs diverses activités sociales, elles contrôlent un réseau de mosquées (6 000 pour la première), d'hôpitaux et de dispensaires et produisent des prédicateurs. Leur contrôle a été, les dernières décennies, un enjeu

de lutte entre le régime et les Frères Musulmans : elles sont une rampe de lancement commode pour s'implanter dans une localité.

Mais le développement le plus récent est l'émergence de prédicateurs salafistes, formés en Arabe Saoudite, assez hostiles à l'idéologie des Frères (qu'ils accusent d'accepter des techniques et des éléments étrangers à l'islam, comme par exemple les élections, ou la visite des tombeaux). Ces prédicateurs peuvent être très populaires et cela pousse certains experts<sup>15</sup> à en faire aujourd'hui la première force islamique. Il semble que ce soit inexact : ce salafisme est une sensibilité et non une force *stricto sensu*. Ces prédicateurs ne sont pas « structurés » en une organisation. Par contre, ils attirent assez de monde pour être une gêne considérable pour les Frères, qui ont à tenir compte de leur concurrence et qui ont à adapter le message pour chasser sur les mêmes terres. Ainsi, il semble, sans être en mesure de le prouver, que la manipulation des « instruments » que sont les associations mentionnées dans le paragraphe précédent joue dans le même sens – les Frères doivent salafiser un peu leur message, ou recruter des salafistes...

Enfin, des informations de presse laissent penser que les groupes étudiantins se réclamant de cette sensibilité sont désormais plus nombreux que ceux affiliés aux Frères Musulmans, car ils bénéficient de la neutralité bienveillante voire de l'appui des organismes de sécurité.

Ces derniers semblent se proposer de « diversifier l'offre » en ce qui concerne la vie selon la religion. Le salafisme shaykhiste est perçu comme une formule satisfaisante pour les autorités, puisqu'il ne conteste pas le pouvoir en place. Mais le pari, certes séduisant, est risqué. En effet, une proportion non négligeable de militants ou autres apprentis jihâdistes arrêtés les dernières années sont des déçus de cette mouvance shaykhiste. Assez paradoxalement, mais très logiquement, les passerelles sont nombreuses entre shaykhistes et jihâdistes. L'ossature des weltanschauungs (vision du monde) est grosso modo la même. De surcroît, aucun uléma, même proche du régime, n'a jamais, en aucun moment, affirmé que le jihâd défensif était illégitime. Tôt ou tard, une minorité de salafistes shaykhistes se demande pourquoi refuser de passer au jihâd alors que Jérusalem est occupé, les musulmans opprimés en Irak, en Palestine, en Afghanistan, etc. Reste à affirmer que les passerelles marchent dans les deux directions, et que nombreux sont les shaykhistes qui sont d'anciens jihâdistes...

Dans cet exposé des tendances de l'islam politique, une mention, trop rapide certes, doit évoquer le rôle politique de la prestigieuse université islamique « al Azhar ». Disons que c'est une université (mais

aussi un cycle d'études y préparant). Dans le corps enseignant, mais aussi chez les étudiants, diverses tendances cohabitent : il y a des professeurs, des ulémas ou des étudiants frères, d'autres salafistes, d'autres qui appartiennent à différentes écoles de la pensée islamique. La hiérarchie d'al Azhar est nommée par le régime et passe pour lui être inféodée. C'est une simplification abusive, ou, pour être plus précis, ce n'est pas son destin.

Le nouveau grand imam Ahmad al Tayyib (il vient de prendre ses responsabilités) vient d'une vieille famille soufie de Haute Egypte. Dans son premier entretien à la presse, Il a dénoncé le « fiqh des bédouins » (*fiqh al bâdiyya*) en parlant des formes les plus rigoristes du salafisme. Le choix des termes est une déclaration de guerre : ils disent que cette école est rustre et non égyptienne. Il est trop tôt pour savoir si cela sera suivi d'effets, mais il est clair qu'al Tayyib n'aime pas cette mouvance.

## Conclusion

Aujourd'hui, l'islam politique est fréquemment décrit comme étant en crise. Il semble que ce soit faux. Certes, il n'a pas réussi, pour l'instant, à prendre le pouvoir. Les formations les plus extrêmes, celles qui avaient choisi d'avoir recours à la violence pendant les années 80 et 90, ont perdu (si elles l'ont jamais eu) l'appui de la population et ont été « matées », avec l'aide d'arrestations massives et de mauvais traitement. La formation la plus politique, les Frères Musulmans, est sans cesse harcelée par un régime qui n'a de cesse de lui porter des coups. Sa production discursive, qu'elle soit intellectuelle ou politique, lui vaut les quolibets de ses adversaires et lamente ses innombrables compagnons de route. Sur le terrain, nous dit-on, elle subit la concurrence de prédicateurs salafistes, qui prônent la purification de chacun et de la société, par la « mise à distance » du politique. Mais, culturellement, l'islam politique a, pour l'instant, gagné la partie. Il réussit à incarner ce qu'une partie de la société souhaite, à savoir le règne de l'islam. On utilise son langage, débat de ses « idées » et essaie de le battre sur son propre terrain. Il réussit à modeler d'importants secteurs de la société à son image. En nombre de personnes prêtes à s'engager sur sa voie, il n'arrête pas sa progression. Il incarne la résistance à l'hégémonie des grands et des méchants. Il remporte la quasi totalité des élections (syndicales, législatives) auxquels il participe, quand la fraude n'est pas massive. Parmi ceux qui ne sont pas acquis à ses idées ou qui les crai-

gnent, un nombre croissant se dit qu'en termes de gouvernance et de probité, il ne saura jamais être pire que le régime en place et ils sont prêts à lui accorder le bénéfice du doute ou à se dire que l'exercice du pouvoir le confrontera à la réalité et l'obligera à se modérer. Le fait qu'il se soit diversifié lui permet de cibler différents types de clientèles, d'interpeller les passions les plus contradictoires, du désir de justice à celui d'humilier les puissants. Le militant islamiste peut être un preux chevalier, il peut être un psychopathe ou un monstre d'hypocrisie.

L'ascension de l'islam politique est difficile à contrer : « diversifier l'offre » a l'effet que je décris : il permet de brasser large. L'inciter à s'unifier, au contraire, reviendrait à augmenter son efficacité...

Victoire momentanée, dois-je ajouter, dont le coût est terrible : développement des haines communautaires, affaiblissement du lien national, restrictions sans cesse grandissantes à la liberté d'expression, normalisation d'une bigoterie agressive et de passions négatives telles que la xénophobie et le fanatisme religieux, diffusion des thématiques du complot, corruption du langage, délégitimation de la grande culture arabe, pour ne mentionner que quelques effets de ce succès.

Comme il faut se rendre à l'évidence de son écrasante popularité, les intellectuels se mettent à espérer qu'*in fine* son ascension a un sens, constitue une ruse de la raison dont les acteurs ne sont pas conscients, préparant l'avènement de la démocratie, de la sécularisation, de la modernité, bref de tout ce qui est « bien » et « gentil ». Je n'y crois pas – mais il est trop tôt pour se prononcer, l'oiseau de Minerve ne prenant son envol qu'au crépuscule. ■

#### Notes

1. Uléma libanais (1865-1935). En 1897, Il rejoint au Caire le grand uléma réformiste égyptien Muhammad 'Abduh. Ils fondent ensemble la revue *al Manar*, dont l'impact sur le réformisme musulman sera durable. Après le décès de 'Abduh, une lente évolution intellectuelle et l'évolution de la situation dans le monde musulman le conduisent à des positions de plus en plus conservatrices, salafistes : prônant un retour à l'islam des premiers temps, dénonçant la passivité des musulmans, etc.

2. Uléma égyptien (1849-1905), probablement le plus grand réformiste musulman des 150 dernières années. Disciple d'al Afghâni, principal publiciste du panislamisme en Egypte. Nationaliste égyptien qui prit part à la Révolte de 'Urabi Pasha (1880-1882), il s'exila ensuite pendant six ans, à Beyrouth et Paris, ferrailla avec Renan et Hannotaux. De retour au Caire en 1888, il fit une carrière dans la magistrature, et devint en 1899 grand mufti du pays. Auteur de plusieurs ouvrages et de fatwas qui sont des moments essentiels du réformisme musulman. Il est à la fois un défenseur d'une ligne de « retour à l'islam des origines », et

du rationalisme.

3. En simplifiant grossièrement, cette perversion peut être décrite de deux manières : soit l'on dira que 'Abduh est à la fois « salafiste » (prônant le retour à l'islam des origines, voir infra), et rationaliste, alors que Ridâ sera, au fil du temps, de moins en moins « rationaliste ». Soit on dénoncera les approches différentes : ouverture d'esprit et prudence chez 'Abduh, rigorisme de plus en plus crispé chez Ridâ.

4. Il y avait en Egypte des communautés grecque, italienne, syro-libanaise, juive, arménienne, etc. Leurs membres avaient presque tous accès aux nouveaux savoirs et donc aux nouvelles professions. La formation scolaire de leurs enfants et leur maîtrise des langues étrangères, entre autres, leur donnaient un avantage incontestable dans l'accès au marché du travail, notamment dans les secteurs liés au « marché international ». Si on ajoute à ce tableau les appauvrissements successifs aux grandes crises économiques et le fait que les usuriers étaient généralement non-musulmans... on obtient un ensemble évocateur. Par contre, il est clair que les membres de ces communautés étaient également un facteur d'enrichissement culturel, et détenaient des savoir-faire utiles à la collectivité nationale.

5. Sayyid Qutb, 1906-1966. Intellectuel égyptien, pendu sous Nasser. Instituteur, critique littéraire et écrivain, il se meut d'abord dans les cercles intellectuels sécularisés et modernistes. Son romantisme lyrique et son sens critique acéré lui valent une grande notoriété. Dans les années quarante, il évolue, s'intéresse à la question identitaire, et voit de plus en plus dans l'islam (qu'il idéologise) « la » solution aux maux de la société égyptienne. Un séjour aux Etats-Unis à la fin des années 40 le conforte dans sa conviction. Il rejoint les Frères Musulmans au début des années 50, devient vite leur principal idéologue. Son expérience carcérale est un des nombreux facteurs expliquant sa radicalisation, et son livre « signes de piste », est largement considéré comme le brûlot ayant inspiré les islamistes modernes.

6. Soit parce qu'ils la trouvent trop extrémiste, soit parce qu'elle autorise des lectures qui le sont, soit parce que les thématiques "l'histoire a un sens" leur semblent suspectes...

7. Târiq al Bishrî (1933/ ...) est au Conseil d'Etat. C'est également un des meilleurs historiens égyptiens. Issu d'une famille d'ulémas et de militaires, son œuvre intellectuelle est, jusqu'en 1980, celle d'un nationaliste de gauche marxienne. Ses premiers textes sont très hostiles aux Frères Musulmans et à l'islamisme. Au début des années 80, il change de cap et devient un compagnon de route des islamistes. Il explique cela en faisant son autocritique, en affirmant qu'il n'a pas vu que l'indépendance totale passe par l'indépendance culturelle, par la désaliénation, par un renouement avec l'authenticité et le passé du pays – sans toutefois renoncer aux acquis de la modernisation, et en demandant aux islamistes de ne pas compromettre l'unité de la Nation et de penser l'égalité des citoyens. Adil Husayn, (1932/2001), journaliste, frère du fondateur du fascistoïde parti « misr al fatât », a d'abord milité dans les rangs de l'extrême gauche maoïste et passe plusieurs années en prison. Il est l'auteur d'un important ouvrage critique de la politique dite d'ouverture économique d'al Sâdât. Au cours des années 80, il change de bord, rejoint les rangs du parti du travail socialiste, qui est le nouvel avatar du parti fondé par son frère, et devient le rédacteur en chef de son journal. Il prône à la fois une alliance avec les frères musulmans et une « gauchisation » de l'islamisme.

8. A partir de 1977/78, les islamistes prennent le contrôle de toutes les fédérations estudiantines du pays.

## L'islam politique égyptien

9. Ibn Taymiyya, 1263/1328. Un des plus grands théologiens de l'islam. Redoutable logicien qui maîtrisait bien les acquis philosophiques de son époque, il était un redoutable polémiste. Certaines de ses fatwas, rédigées dans le contexte de la conquête mongole, sont interprétées par les jihâdistes modernes comme autorisant leurs conceptions du jihâd, mais aussi l'accusation d'apostasie lancée contre des princes injustes affirmant être musulmans et observant les préceptes de la foi. Son œuvre, bien sûr, est loin de se réduire à cela, mais l'examiner n'est pas notre propos et ne relève pas de mes compétences

10. Hasan al Hidaybi (1891-1973) ; successeur d'al Bannâ à la tête de la Confrérie (1950-73). Jeune, il a milité dans les rangs du Parti National panislamiste. Il a ensuite fait une très honorable carrière de magistrat. Son épouse était la fille d'un des proches collaborateurs du Roi Fârûq, et lui-même un grand bourgeois. Il était un des conseillers légaux d'al Bannâ. La combinaison de ces traits (rassurants) et de sa mauvaise santé poussèrent les Frères à le choisir, à la mort d'al Bannâ, comme leader « de transition » leur permettant de se refaire une « respectabilité »... Mais sa vie et la transition durèrent. Il montra un grand courage face à l'adversité, une connaissance du *fiqh* (droit musulman) et de la théologie très supérieure à celle de son prédécesseur et la première tentative de réfutation de la théorie de Qutb est signée de lui : le livre « prédicateurs et non juges ».

11. Il s'est dit prêt à envoyer dix mille mujâhids guerroyer auprès du Hizbollah, si le gouvernement égyptien lui en donnait l'autorisation.

12. Beaucoup d'experts considèrent avec suspicion les informations en provenance de la Sécurité d'Etat. Je suis l'actualité politique égyptienne depuis 28 ans. Mon évaluation est : cet appareil peut se tromper, et se tromper lourdement, il peut ne pas avoir les moyens de gagner un procès à la régulière, vu ses techniques de collecte des informations et la nécessité de protéger ses indicateurs, mais il ment rarement. Dit plus brutalement, des protagonistes du jeu politique égyptien, c'est probablement celui qui ment le moins. On peut souvent se demander comment le timing des fuites est choisi, si les connexions entre faits sont pertinentes, mais le mensonge, stricto sensu, est rare.

13. Il suffit de se rendre sur les sites des think-tanks américains, comme celui de la Carnegie Endowment for peace, ou de lire les rapports de l'International Crisis group. Ou de consulter les textes des principaux experts égyptiens, Hossam Tammam, Khalil al Inani, Amr al Shoubaki.

14. Dans l'imaginaire sunnite, la Cité idéale a existé à ce moment fondateur. Les quatre premiers califes sont les « bien Guidés ». Les Compagnons du Prophète sont révéés et c'est un des principaux points de discorde avec le shiisme. Même si l'on pense que l'universitaire syrien Aziz al Azmeh a un peu exagéré en affirmant qu'il y a là un moment fondateur qu'on ne peut que mimer ou trahir, il reste que ce moment est « saint » et « sacré ». Si je dis que le processus de définition de la cité idéale par le salafisme n'a pas de rapport avec l'histoire réelle, c'est parce que le salafisme ignore cette dernière. Il construit les éléments d'une cité idéale à partir du Coran, des hadîths, des textes doctrinaux des premières générations de musulmans, et d'épisodes précis et choisis. Mais, par exemple, il n'y a pas, à ma connaissance, de véritable réflexion sur la « grande discorde » ou sur les morts violentes de trois des quatre premiers califes.

15. Voir par exemple Tareq Othman: the blinkers of expertise, in <http://www.opendemocracy.net/article/egypt-the-blindness-of-expertise>

## LES ETATS-UNIS ET L'EGYPTE OU LA LOI DU PRAGMATISME

Barah Mikail

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 181 à 189

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-181.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Barah Mikail, « Les Etats-Unis et l'Egypte ou la loi du pragmatisme », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 181-189.  
DOI 10.3917/come.075.0181  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Barah Mikail

Directeur de recherche à l'IRIS, membre du comité de rédaction de *Confluences Méditerranée*.

## Les Etats-Unis et l'Égypte ou la loi du pragmatisme

Connue sous Nasser pour son attachement à consacrer les intérêts du monde arabe, l'Égypte a ensuite fait le choix de faire prévaloir ses propres intérêts.

Ce faisant, elle s'est de fait inscrite dans le giron des Etats-Unis au point d'être dépendante des désirs de la première puissance mondiale et d'être ainsi dans l'incapacité de traduire son potentiel politique réel en une dynamique constructive pour le reste de la région.

Naguère considérée comme le poumon du nationalisme arabe, l'Égypte a connu depuis un virage radical concernant une partie des orientations de sa politique étrangère. Pays africain sur le plan géographique, mais tourné vers le Moyen-Orient pour ce qui relève de son histoire contemporaine, elle n'a pas pour autant eu à souffrir d'une quelconque forme de schizophrénie. Bien au contraire, les choix des gouvernants qui se sont succédé à sa tête, du roi Farouk au président Moubarak en passant par Gamal Abdel-Nasser et Anouar al-Sadate, ont toujours été guidés par les conceptions que se faisaient chacun d'entre eux de l'intérêt national égyptien<sup>1</sup>. Or, si celui-ci s'est avéré bien plus en phase avec la réalité des évolutions proche-orientales qu'africaines, c'est aussi parce que l'Égypte et les Égyptiens puisent leurs racines et leur histoire dans le monde arabe.

Cependant, et à l'instar de ce qui a prévalu dans plusieurs des Etats de la région, l'Égypte a eu aussi souvent à composer avec les désirs et aspirations de Washington avant que de pouvoir formuler ses propres

initiatives diplomatiques. Tendues pendant un moment, devenues plus cordiales ensuite, les relations américano-égyptiennes ne sauraient cependant être inscrites dans une trajectoire linéaire qui aurait vu le rapprochement succéder à une profonde animosité. Dans les faits, si Nasser a été réputé pour sa profonde méfiance vis-à-vis des Américains, il y eut là un état de fait qui répondait à un choix politique plus qu'à une simple posture idéologique<sup>2</sup>. Il en ira d'ailleurs de même concernant les présidents qui lui succéderont. Ceux-ci, en dépit de leur éloignement des options nassériennes traditionnelles, ne feront cependant qu'agir conformément à la méthode qui s'était imposée au raïs à son époque, c'est-à-dire par pur pragmatisme.

## Les Etats-Unis et l'Égypte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'Égypte avait la réputation d'être pleinement soumise aux impulsions dictées par Londres. Puissance dominante dans la région, la Couronne britannique avait aisément réussi à faire du roi Farouk un exécuteur de ses propres volontés. Mais les faits commenceront à changer à partir du coup d'Etat fomenté par le Mouvement des Officiers libres, en 1952. Destituant le monarque égyptien au profit de son fils, ceux-ci parviendront, en l'espace de deux ans, à abolir le régime alors en place, au profit d'une République (1953). Celle-ci donnera lieu à l'affirmation du colonel Gamal Abdel-Nasser, leader qui sera consacré à la présidence égyptienne par référendum en 1954, et réussira à se maintenir aux commandes du pays jusqu'à son décès en 1970.

Bien qu'ayant affiché dès son accès au pouvoir un attachement à la défense des intérêts de son pays indépendamment de toute interférence étrangère, Nasser ne sera pas moins ouvert, dans un premier temps, à une composition avec les États-Unis. Soucieux d'en finir avec des ingérences en provenance des deux puissances dominantes de la région – la France et la Grande-Bretagne –, le raïs savait néanmoins combien son pays se devait de prendre en compte les rapports de force à l'international afin de réussir à s'affirmer. C'est ainsi que les premiers mois de la présidence Nasser se caractériseront par une disposition de sa part à renforcer le lien égypto-américain, manière pour lui de tirer bénéfice des capacités américaines aux niveaux diplomatique, économique et militaire. Les réalités de la région, qui passaient notamment

par l'hostilité de l'Égypte à un Etat hébreu réputé être soutenu par l'ex-URSS et la France, permettaient ainsi une alliance de fait entre Le Caire et Washington tout sauf contre-nature<sup>3</sup>.

Mais il en ira pourtant autrement. Bien que n'ayant pas vu d'un œil entièrement défavorable l'accès de Nasser au pouvoir égyptien, les Américains entretiendront cependant des doutes quant à la possibilité pour eux de trouver un bénéfice à composer avec un leader doté d'une fougue nationaliste très poussée. Cette particularité, combinée à la participation de Nasser à la conférence de Bandoeng (1955) puis à sa reconnaissance de la République populaire de Chine (1956), auront d'ailleurs tôt fait d'annuler toute perspective potentielle de rapprochement entre les deux pays. En représailles, Washington réussira à faire annuler tout aboutissement de demandes de financement que l'Égypte avait formulées auprès de la Banque Mondiale afin d'améliorer son potentiel économique<sup>4</sup>.

Le Caire décidera à son tour de procéder autrement. La nationalisation du canal de Suez, en 1956, paraîtra ainsi comme un coup asséné de la part du président égyptien aux puissances occidentales en général, et française et britannique en particulier. Mais dans les faits, bien qu'ayant critiqué cette nationalisation dans un premier temps, les Américains – ainsi que les Soviétiques – adopteront ensuite une attitude qui abondera dans le sens des intérêts de Nasser. La guerre de Suez (1956), fondée sur une stratégie concertée entre Paris, Londres et l'Etat hébreu, sera ainsi dénoncée par Washington, qui menacera d'intervenir dans ce conflit si les Français et les Britanniques ne renonçaient pas à leur immixtion militaire sur le sol égyptien. A première vue, Washington donnait ainsi l'impression de se ranger aux côtés de Nasser, et de chercher à favoriser la consécration de la souveraineté égyptienne contre l'agression exercée à son encontre. Mais en réalité, les Etats-Unis voyaient plutôt ici matière, par leur positionnement, à se débarrasser de deux concurrents régionaux. En s'opposant aux plans franco-britanniques, les Américains consacraient la défaite de ces deux acteurs vis-à-vis de l'opinion publique égyptienne et plus généralement de la rue arabe. Et elle provoquait ainsi leur éloignement durable. Le vide politique régional ainsi créé n'aurait dès lors plus qu'à être comblé par une autre puissance prétendante, situation à laquelle aspirait pleinement Washington.

Pourtant, les années qui suivront ne permettront en rien un rapprochement entre l'Égypte et les Etats-Unis, loin s'en faut. Nasser, tirant pleinement profit du renforcement de sa stature régionale, continuera

au contraire à prôner la nécessité pour son pays et pour les Arabes en général de demeurer imperméables à tous desiderata dictés par des puissances tierces<sup>5</sup>. Il faudra ainsi attendre l'accès aux commandes de son successeur pour que soient poussées plus avant des modalités concrètes de rapprochement avec Washington.

## Sadate ou le grand tournant

Lorsque le vice-président Anouar Sadate succède à Nasser en 1970, rien ne semble indiquer que ses options politiques favorisent une rupture nette avec la période qui vient alors de s'écouler. Nasser continue à bénéficier de l'image d'un leader hostile à toute forme de « compromission » avec des puissances occidentales. Sadate, issu lui aussi du Mouvement des Officiers libres, s'en tient ainsi aux principes nassériens. Et quand bien même il procède, dès le mois de juillet 1972, au renvoi de quelque 20 000 conseillers militaires et ingénieurs soviétiques en poste dans son pays<sup>6</sup>, personne ne voit dans ce geste une volonté de sa part de troquer les relations égypto-soviétiques pour un plus grand rapprochement avec Washington.

En octobre 1973, la « quatrième guerre israélo-arabe » avait elle-même été provoquée par une volonté officielle de la part de Sadate de laver l'affront laissé par la guerre de juin 1967. C'est ainsi que la Syrie de Hafez al-Assad s'engagea dans ce conflit, persuadée comme le président égyptien de ce que les temps étaient venus pour que les Arabes récupèrent les territoires qu'ils avaient perdu six ans plus tôt. Or, non seulement l'objectif ne fut pas atteint, en dépit d'avancées militaires initiales fulgurantes de la part des Egyptiens et des Syriens, mais la suite des perspectives indiqua combien cette guerre voulue par Sadate s'inscrivait dans le sens quasi-exclusif d'une consolidation des intérêts égyptiens. S'étant arrangé pour ne pas porter de torts démesurés aux Israéliens, le président égyptien s'avérait, à travers ce conflit, vouloir attirer l'attention de Washington. En décidant de stopper l'avancée de ses propres troupes au bout de quelques jours de combat, et en entraînant ainsi un arrêt simultané des avancées syriennes sur le plateau du Golan, Sadate visait un autre objectif : celui d'adresser un message à Washington, selon lequel il demeurerait ouvert à des modalités de rapprochement mutuel<sup>7</sup>.

Dans la tête du président égyptien, les Américains comprendraient en effet qu'il avait décidé de lui-même d'épargner l'Etat hébreu, un fait qui répondait néanmoins à des conditions implicites : à savoir, non

seulement une disposition de sa part à régler son contentieux avec les Israéliens par des moyens pacifiques, mais aussi, une volonté de mieux compter dans les calculs faits par Washington dans la région. Sadate paraissait en effet ne pas voir beaucoup d'intérêt à composer de manière rapprochée avec les Soviétiques, alors qu'une alliance avec les Etats-Unis lui amenait bien plus de bénéfices sur les plans politique et militaire. Et force est de constater que cette suggestion implicite de sa part trouvera du répondeur outre-Atlantique.

Dès la mise en place d'un cessez-le-feu entre Égyptiens et Israéliens, les Américains lanceront une série de médiations destinées à engager les conditions d'une paix israélo-égyptienne. Ce sont d'ailleurs les Israéliens qui s'affichèrent par la suite extrêmement réticents à adopter un tel scénario, le statu quo prévalant à l'époque, avec leur occupation de la Péninsule du Sinaï, leur paraissant bien plus bénéfique que toute autre situation. Cependant, les pressions américaines sur l'Etat hébreu, combinées à la disposition de Sadate à évacuer le contentieux l'opposant aux Israéliens, aboutirent au bout du compte. Le 17 septembre 1978, Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin signèrent les accords de Camp David à la Maison-Blanche. En mars de l'année suivante, c'est un traité de paix officiel qui fut signé, toujours à Washington<sup>8</sup>.

Ainsi, les Américains démontrèrent leur intéressement à voir la paix avancer au Proche-Orient tandis que les Égyptiens montrèrent combien un changement d'attitude de leur part vis-à-vis de l'Etat hébreu pouvait s'annoncer bénéfique pour leurs propres intérêts.

Cela étant dit, Sadate, assassiné le 6 octobre 1981, jour de la commémoration de la guerre de 1973, paya ainsi de sa vie ses options régionales. Et surtout, il laissait de la sorte à son successeur, Hosni Moubarak, un héritage des plus compliqués à gérer dans un Moyen-Orient dans lequel les décisions de Sadate avaient plutôt tendance à être traitées par un profond mépris.

## Une Égypte constamment rassérénée

Arrivé au pouvoir en 1981, le président Moubarak confirma les orientations diplomatiques de son prédécesseur. Exclue de l'organisation de la Ligue des États arabes dès 1979, traité de paix avec Israël oblige, soumise par ailleurs à des contraintes financières qui confirmèrent la nécessité pour le pays de bénéficier d'une manne en prove-

nance de bailleurs de fonds occidentaux, l'Égypte ne pouvait en effet se permettre de refuser le soutien de pays occidentaux en sa faveur.

Un raisonnement logique aurait certes supposé que le retour de H. Moubarak sur le traité de paix avec Israël aurait pu avoir pour contrepartie un plus grand rapprochement des pays arabes, dont les riches États du Golfe, de l'Égypte. Mais dans les faits, la situation s'avérait bien plus complexe. Non seulement H. Moubarak, qui avait été vice-président sous Sadate, était donc partie d'un repositionnement régional issu d'une présidence dans laquelle il était impliqué. Mais de plus, une telle éventualité, en éloignant Le Caire de Washington, aurait également couru le risque d'isoler encore plus le pays, le pro-américanisme de la plupart des États du Moyen-Orient les empêchant de s'inscrire à rebours de certains souhaits formulés par les États-Unis<sup>9</sup>.

La présidence Moubarak confirma ainsi, le long des années 1980, le maintien par le chef de l'État des lignes esquissées par son prédécesseur. Le prochain tournant qui intervint, avec le retour du pays au sein de la Ligue arabe en 1989, puis les évolutions de la guerre du Golfe et les événements qui s'ensuivirent, bénéficia d'ailleurs au Caire. Non seulement Washington avait réussi à mettre en place une coalition anti-Saddam Hussein soutenue par la quasi-totalité des gouvernants arabes, mais de plus, le « processus de Madrid », entreprise de mise en place de tractations arabo-israéliennes sous parrainage américain, confirma à la fois le reflux engagé de l'URSS et la perméabilité des États arabes du Proche-Orient aux pressions émanant de Washington. Ainsi, l'alliance pro-américaine pour laquelle Sadate avait opté précédemment, s'était apparentée à un choix pragmatique.

Les événements qui prévalurent le long des années 1990, caractérisés par les Accords d'Oslo et par la claire affirmation de Washington dans l'ensemble de la région, ne purent ainsi que bénéficier à l'Égypte, mais sans cependant que celle-ci n'arrivât pour autant à prétendre à un rôle de mastodonte régional. Avec l'accès de George W. Bush à la présidence américaine, en 2001, quelques événements montrèrent en effet que l'Égypte, aussi proche fut-elle des États-Unis, n'était pas pour autant en mesure de faire valoir toutes ses requêtes. Bien au contraire, le fait pour le président américain d'en appeler, dès 2005, à l'ouverture par les Égyptiens de leurs champs politique et électoral au nom de la démocratie, avait des raisons de déplaire au Caire<sup>10</sup>. Le président Moubarak ne joua pas moins – en partie du moins – le jeu, en procédant à des modifications constitutionnelles qui permirent à un panel plus large de formations politiques de prétendre à la députation. Mais

les élections législatives de cette même année 2005 confirmèrent toutefois la place importante prise par les Frères musulmans dans l'espace politique égyptien. Outre qu'elle déplut au gouvernement égyptien, cette particularité eut aussi des raisons d'inquiéter Washington, peu encline qu'elle était à se voir composer avec des islamistes égyptiens ou dépendre de l'attitude qu'ils adopteraient au sein du législatif égyptien. Dès lors, le régime Mubarak vit bien des raisons de croire à nouveau en une possibilité pour lui de faire valoir ses propres aspirations vis-à-vis des Etats-Unis. La crainte qu'il exprima d'ailleurs à l'époque devant l'affirmation régionale de l'Iran, due selon lui à l'invasion américaine de l'Irak en 2003, confirma le caractère assuré du pouvoir et sa volonté de pointer jusqu'aux failles exprimées par son plus grand soutien et allié. C'est ainsi que, dans les années qui suivirent, tout tendit à confirmer un retour de l'Égypte vers des relations beaucoup plus rassérénées vis-à-vis des Etats-Unis. Un fait qui, outre qu'il continua à être confirmé par la médiation active des Égyptiens dans les tractations inter-palestiniennes comme israélo-palestiniennes, fut également symbolisé par le « discours à l'adresse du monde musulman » que prononça le président démocrate Barack Obama en juin 2009 au Caire, au lendemain de son accès au pouvoir.

## Conclusion

Pour critiqués qu'ils aient pu l'être par les chancelleries régionales, les choix diplomatiques de l'Égypte ne répondent pas moins à des décisions fondées sur la nécessaire consécration de l'intérêt national égyptien indépendamment de tout élan collectif que dicterait la « solidarité arabe ». Ainsi, c'est dès les années 1970 que le pays a décidé d'assumer sa volonté de rapprochement avec les Etats-Unis, quitte à ce que le prix y afférent passe par la signature d'un traité de paix avec Israël. Le président Sadate trouvait d'ailleurs cette option d'autant plus gagnante que, outre les subsides et l'aide militaire qu'elle lui garantissait de la part de Washington, elle lui permit aussi de récupérer la péninsule du Sinaï occupée jusqu'alors par Israël<sup>11</sup>.

Mais cette situation n'est pas pour autant sans risques pour l'Égypte. Outre la présence d'un anti-américanisme dans l'opinion publique nationale qui tombe en contradiction avec les options diplomatiques gouvernementales, le pays paraît aussi peu à même d'afficher un refus franc à des demandes américaines qui lui seraient formulées, sous

peine de perdre alors une partie des subsides et aides qui lui bénéficient. La situation économique du pays demeure en effet fragile, et peu à même de pouvoir faire l'économie d'une mise sous perfusion. Dans ce contexte, la consécration du lien américain paraît d'autant plus indispensable qu'elle garantit au pays un soutien de tous les instants au niveau des instances officielles internationales, ascendant américain oblige.

Ainsi, et en dépit des contradictions qui jalonnent le parcours d'un pays qui continue à revendiquer son panarabisme tout en entretenant son pro-américanisme, la question demeure posée de savoir si, à terme, l'Égypte saura trouver sa voie autrement qu'en optant pour des alliances stratégiques avec les « puissances du moment ». Contrairement à ce qui prévalait dans les années 1950, le pays a en effet perdu beaucoup de son potentiel économique et de ses capacités d'auto-subsistance. En ce sens, il convient de s'attendre à ce que l'Égypte maintienne intacts, pour les années à venir, ses options économiques libérales et diplomatiques pro-occidentales et pro-américaines. Ce qui, en filigrane, laisse d'ailleurs supposer que la succession de Hosni Moubarak en 2011 aura de fortes chances de bénéficier au profil de personnes répondant au parcours de son fils, Gamal Moubarak, qui compte d'ailleurs au rang des favoris pour une telle prise de relais. ■

#### Notes

---

1. Pour un retour intéressant sur les parcours et actions du roi Farouk et de Nasser, on pourra se référer à William Stadiem, *Too Rich; The High Life and Tragic Death of King Farouk*, Parkway Publishing, 2009, ainsi qu'à Saïd K. Aburish, *Nasser, The Last Arab*, Gerald Duckworth and Co. Ltd, 2005.
2. Ainsi, quand bien même l'une et l'autre de ces dimensions peuvent paraître inséparables, le président égyptien n'avait pas moins œuvré, dans les premières années de l'exercice de son pouvoir, au développement d'une politique qui n'excluait en rien le développement de bonnes relations avec les États-Unis.
3. Voir sur ce point Mohammad Hassaneïn Haykal, *Al-moufâwadhât as-sirriya baynal-'arab wa isrâïl* [Les négociations secrètes entre les Arabes et Israël], Tome I, Dar al-Shorouq, Le Caire, 1996.
4. Voir Kevin Dwyer, *Arab Voices; The Human Rights Debate in the Middle East*, University of California Press, 1991, p. 50.
5. Un axe récurrent de cet argumentaire passera par son appel à la mise en avant d'un système et d'une société « socialiste » par opposition à ce qu'il qualifiait de « dictature du capitalisme ». On peut s'en convaincre en relisant les différents discours publics et entretiens accordés par Nasser durant sa présidence, rendus aujourd'hui disponibles (en arabe) au départ de l'adresse Internet : <http://www.nasser.org/Speeches/SpeechesAll.aspx?CS=0>
6. Galia Golan, *Soviet Policies in the Middle East: From World War Two to Gorbachev*,

## Les Etats-Unis et l'Égypte ou la loi du pragmatisme

Cambridge University Press, 1990, p.78.

7. Sur ce conflit, voir notamment Simon Dunstan, *The Yom Kippur War: The Arab-Israeli War of 1973*, Osprey Publishing, 2007.

8. Texte du traité consultable à l'adresse Internet : <http://www.mfa.gov.il/MFA/Peace%20Process/Guide%20to%20the%20Peace%20Process/Israel-Egypt%20Peace%20Treaty>

9. La sollicitation par une grande partie des gouvernements de la région d'un parapluie militaire efficace explique en bonne partie la raison pour laquelle Washington a pu bénéficier tôt d'alliances politiques régionales largement en sa faveur. En contrepartie, cet ascendant de sa part a limité la possibilité pour les gouvernements concernés du Moyen-Orient d'afficher des fins de non-recevoir aux requêtes et désirs américains. Se couper de Washington, c'est prendre le risque de perdre une partie de son approvisionnement militaire, et donc de sa protection potentielle ; et un scénario tel serait synonyme d'un affaiblissement considérable des moyens et capacités de défense des pays concernés.

10. Discours sur l'état de l'Union de février 2005, disponible à l'adresse Internet : [http://www.nytimes.com/2005/02/03/politics/03btext.html?\\_r=1&pagewanted=all&position=](http://www.nytimes.com/2005/02/03/politics/03btext.html?_r=1&pagewanted=all&position=)

11. Bien qu'ayant varié, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, au fil des années, l'aide annuelle accordée par les Etats-Unis à l'Égypte demeure substantielle (près de 2 milliards de dollars US par an). Cependant, si la part de cette somme affectée aux dépenses militaires égyptiennes s'est maintenue le long de ces dernières années (1,3 milliard de dollars annuels, réinvestis en faveur de l'acquisition d'armement américain), le montant consacré au développement économique du pays a pour sa part considérablement baissé (815 millions de dollars en 1998, contre 411 millions en 2008, et 250 millions en 2009) ; voir Jeremy M. Sharp, *Egypt : Background and U.S. Relations*, Congressional Research Service, 2 septembre 2009, disponible à l'adresse Internet : <http://www.fas.org/spp/crs/mideast/RL33003.pdf>. Due en bonne partie à l'opposition d'une frange du Congrès américain à l'octroi de subsides conséquents à un pays qui peine à évoluer en termes de consolidation de ses perspectives démocratiques, cette situation illustre également une profonde contradiction. Garder intacte à travers les années la somme allouée au renforcement des capacités militaires égyptiennes, à un moment où le pays exprime plutôt des besoins en termes de politiques de développement économique et social, n'abonde notamment pas dans le sens d'un affaiblissement de l'organisation des Frères musulmans, qui est aussi un objectif recherché par Washington.

L'EGYPTE, L'INITIATIVE DU BASSIN DU NIL, ET LES « AUTRES »  
Mohamed Larbi Bouguerra

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 191 à 196

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-191.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Mohamed Larbi Bouguerra, L'Égypte, l'Initiative du Bassin du Nil, et les « autres »,  
*Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 191-196.  
DOI 10.3917/come.075.0191  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Mohamed Larbi Bouguerra

Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Tunis, ancien directeur de recherche associé au CNRS à Paris et professeur associé à l'Université internationale francophone Léopold Sédar Senghor d'Alexandrie (Egypte).

# L'Égypte, l'Initiative du Bassin du Nil, et les « autres »

L'initiative du Bassin du Nil (IBN), lancée en 1999, a été conçue, à l'origine, comme un outil de mise en commun des informations scientifiques entre les dix Etats riverains du plus long fleuve de la planète<sup>1</sup>. Elle réunit aujourd'hui les gouvernements de ces pays « *en vue d'assurer le développement socio-économique par l'utilisation équitable et bénéfique des ressources hydriques communes du bassin du Nil* »<sup>2</sup>. En fait, l'IBN aspire à être un catalyseur de la recherche d'un nouveau cadre légal commun pour la gestion du Nil. Elle vise aussi à assurer la paix et la sécurité de tous les pays nilotiques, le but ultime de cette Initiative étant d'éviter tout conflit réel ou potentiel portant sur l'eau dans le bassin du fleuve de l'une des régions du monde les plus sujettes aux disputes et à la guerre. L'IBN a bénéficié de 140 millions de dollars d'aides provenant des pays donateurs et de la Banque Mondiale pour l'étude d'une vingtaine de projets conçus dans le respect de la règle suivante : ceux-ci doivent intéresser au moins deux Etats et ne porter préjudice à aucun autre Etat du bassin.

## Données physiques et historiques

Par sa taille, sa physiographie, ses divisions politiques et historiques, la diversité ethnique, religieuse, linguistique de ses populations, ou encore sa somptueuse biodiversité, le bassin du Nil est très complexe. Il couvre près de 3 millions de km<sup>e</sup> (soit 10 % de la superficie du continent africain) et 300 millions de personnes y vivent. Cette population

doublera d'ici 2030. Ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'agriculture et les activités économiques de la région, et donc sur les utilisations des eaux du fleuve. Les changements climatiques compliquent un peu plus le tableau, avec des répercussions par exemple sur le lac Victoria dont la surface diminue.

Par ailleurs, à l'exception de l'Égypte et du Kenya, tous les pays nilotiques figurent parmi les 50 nations les plus pauvres du monde. Cela étant dit, aux dires des experts, le potentiel du fleuve pour le développement de ces territoires africains demeure largement inexploité.

C'est pourtant sur les rives de ce fleuve qu'a fleuri, il y a 5 000 ans, une des plus grandes civilisations humaines, dont le développement n'a été possible que grâce au fleuve et à son cycle d'inondations annuelles. De nos jours encore, le Nil demeure une source inestimable tant pour l'agriculture et tous les moyens de subsistance des populations que pour l'industrie, la production d'énergie, la santé, le transport, ou même le tourisme des pays qu'il arrose et dont il commande, en grande partie, le développement. Les États nilotiques sont interdépendants, et leur développement est indubitablement lié au cycle hydrologique du fleuve. Une gestion coordonnée des eaux du Nil a fait apparaître une synergie dans les différents pays et dans certains secteurs, et elle contribue de fait à faire progresser la coopération.

Cependant, en vertu d'accords signés d'une part en 1929<sup>3</sup> entre Le Caire et Londres (le Kenya, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda étant alors des colonies) et d'autre part, en 1959<sup>4</sup>, entre Le Caire et Khartoum, l'Égypte et le Soudan ont des droits absolus sur l'utilisation de toutes les eaux du Nil. Comme l'Égypte doit donner son aval à l'utilisation de ces eaux par les autres nations, la plupart de ces pays d'amont n'ont pu réaliser des projets de développement. Le traité de 1929 précise ainsi, on ne peut plus clairement, que « *sans le consentement du gouvernement égyptien, aucune installation d'irrigation ou d'hydroélectricité ne peut être établie sur les affluents du Nil ou de leurs lacs, si de telles installations sont en mesure de provoquer une baisse du niveau des eaux au détriment de l'Égypte* ». Et c'est avec l'accord de l'Égypte que le traité de 1959 a pu être signé. Il garantit 55,5 milliards de m<sup>3</sup> à l'Égypte et 18,5 milliards de m<sup>3</sup> au Soudan.

En fait, Le Caire a développé unilatéralement ses infrastructures hydrauliques, d'où une détérioration sensible au cours du temps des relations avec les pays d'amont et notamment l'Éthiopie – qui fournit 80 % des eaux du fleuve et qui a refusé de rejoindre l'« *Undugu*<sup>5</sup> » en 1983. Les pays d'amont – y compris les pays d'Afrique de l'Est

comme le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie - affirment que les traités sont « des reliques » d'une époque coloniale durant laquelle leurs intérêts n'ont pas été pris en considération. Le nœud du problème est que l'Égypte n'a pratiquement pas d'eau en dehors de celle que lui procure le Nil, et qu'à l'horizon 2020, aux dires de spécialistes comme Mamdouh Hamza, une grave crise de l'eau frappera l'Égypte et le Soudan<sup>6</sup>. L'Égypte revendique son « droit historique » sur le cours d'eau. Pour ce pays de 85 millions d'habitants, il s'agit-là d'une question relevant de « la sécurité nationale » au point que, dans le contexte de la guerre froide<sup>7</sup>, le Président Sadate n'hésitait pas à déclarer, en 1979, que seule la question de l'eau pouvait conduire son pays à entrer en guerre.

Les pays d'amont critiquent l'irrigation sans retenue en aval et disent que l'Égypte et le Soudan emploient l'eau du Nil à des fins commerciales en exportant aussi bien la ressource que des cultures de rente. Ainsi, ces désaccords sur les traités font que les donateurs et les banques risquent d'hésiter à financer des projets d'irrigation ou des barrages illégaux du point de vue du droit international. Mais les spécialistes égyptiens soulignent aussi que les pays d'amont ont d'autres ressources hydriques que le Nil. Ainsi, le fleuve Congo (RDC) rejette annuellement, dans l'Atlantique, 1 000 milliards de m<sup>3</sup> d'eau ; l'Éthiopie possède pas moins d'une vingtaine de bassins versants ; et si le bassin nilotique reçoit, annuellement, 1 600 milliards m<sup>2</sup> d'eau de pluie, 5 % seulement de cette manne sont utilisés<sup>8</sup>.

## Une nouvelle ère dans les relations entre pays nilotiques ?

A partir de 1995<sup>9</sup>, sous l'effet notamment de la sécheresse et d'une demande accrue, les pays d'amont ont commencé à sérieusement dénoncer ces traités et à réclamer la révision des quotas. Trois arguments étaient avancés : ces pays affirment que l'eau du Nil est leur propriété, que les traités ont été signés par la puissance coloniale, et que leur développement exige le passage à l'agriculture irriguée maintenant que les guerres qui les ont déchirés, des décennies durant, sont terminées. Il est à noter que l'Institut de droit international a énoncé, en 1961, les règles générales régissant l'eau des cours d'eau transnationaux et notamment le principe du respect des droits historiques et

celui déclarant l'eau de surface comme ressource naturelle ne relevant pas de la souveraineté d'un Etat particulier.

Le 22 mai 2010, cinq pays d'amont ont signé à Entebbe (Ouganda) l'« *Accord-Cadre sur la Coopération dans le bassin du fleuve Nil* » qui crée une « Commission du Bassin du Nil » au sein de laquelle les décisions seront prises à la majorité (article 34 a et b) et non à l'unanimité comme c'est le cas à l'IBN<sup>10</sup>. Cet accord vise donc à dépasser le statu quo en faveur des deux pays d'aval<sup>11</sup>. Il reste ouvert à la signature des autres Etats durant une année. Il vient au terme d'un cycle de négociations qui a débuté en mai 2009 dans la capitale congolaise. Une seconde réunion a suivi à Alexandrie en juillet 2009 qui a elle-même conduit à la conférence ministérielle du 14 avril 2010, à Charm Cheïkh en Egypte. Au cours de cette dernière du reste, les sept pays d'amont ont refusé les propositions égypto-soudanaises d'un accord de coopération à la place de la future Commission. De plus, les deux pays d'aval rejettent l'article 14(b) de l'Accord-Cadre, article qui stipule « *de ne pas affecter considérablement la sécurité de l'eau de tout autre Etat du Bassin du Fleuve Nil* » et proposent la reformulation suivante : « *de ne pas affecter défavorablement la sécurité de l'eau ainsi que sur les usages et droits actuels de tout autre Etat du Bassin du Fleuve Nil* <sup>12</sup> ». Comme aucun consensus n'a été trouvé sur cet article, la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du Nil du 22 mai 2010 a préféré qu'il soit purement et simplement « *annexé et résolu par la Commission du Bassin du Nil endéans six mois dès son installation.* » On voit donc la profondeur des divergences entre les Etats d'amont et ceux d'aval, même si l'ancien ministre égyptien de l'Irrigation et des Ressources Hydrauliques minimise quant à lui l'ampleur de la crise. Il affirme en effet que son pays est d'accord à 95% sur le texte de l'Accord-Cadre qui compte 43 articles et, citant les cas du Danube, de l'Indus et du Mékong, soutient que ce type d'accord exige beaucoup de temps alors que l'on vient tout juste de fêter le dixième anniversaire de l'IBN<sup>13</sup>.

Pour de nombreux analystes, les menées des pays d'amont contre les deux pays arabes ont aussi des causes politiques même s'il est clair que l'Ouganda, par exemple, a de réelles difficultés pour répondre à la demande d'eau potable de sa population. D'abord, l'avenir de l'Egypte avec un président âgé et malade est incertain, sa situation intérieure est explosive et son influence et son leadership baissent de jour en jour dans le monde arabe du fait de son rapprochement avec Israël sur la question palestinienne en général et sur le triste sort de Gaza en particulier. Quant au Soudan, les menaces de partition du Darfour

L'Égypte, l'Initiative du Bassin du Nil, et les « autres »

et les accusations portées contre le président Al Bachir l'affaiblissent considérablement.

Il n'en demeure pas moins qu'une offensive diplomatique d'envergure a été déclenchée par l'Égypte vers l'Éthiopie et l'Ouganda depuis la signature de l'Accord-Cadre, et que le Président Joseph Kabila et le Premier ministre kényan ont rendu visite au Président Moubarak le 24 mai 2010. En effet, seule une stratégie finale unanime et consensuelle pourra être efficace, et seule une approche unitaire incitera les investisseurs à contribuer au développement des pays du Bassin du Nil. « *L'union fait la force* » dit l'adage populaire : précisément, en coordonnant leurs efforts, les pays nilotiques, avec le soutien international, seront en mesure de sortir de l'impasse actuelle... qui rappelle – *mutatis mutandis* – un Fachoda aujourd'hui bien obsolète ! ■

#### Notes

1. Ce sont le Burundi, l'Égypte, l'Érythrée (observateur), l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la République Démocratique du Congo(RDC)
2. Wolf, Aaron, Shira Yoffe et Marc Giordano (2003). "*International waters : Identifying basins at risk*". Water Policy, 5(1), 31-62.
3. Accord sur les Eaux du Nil (Nile Water Agreement) qui interdit à tout pays d'amont du sud de réduire le volume d'eau qui atteint l'Égypte et le nord du Soudan, ce qui n'a pas empêché la Tanzanie de lancer, en février 2004, un projet de 27,6 millions de dollars pour puiser de l'eau potable dans le lac Victoria (The Christian Science Monitor, 16 mars 2004)
4. Accord sur l'Utilisation Complète du Nil ( Agreement for the Full Utilization of the Nile)
5. Mouvement lancé par l'Égypte et qui signifie « Entraide » en swahili.
6. Cet expert accuse les Etats Unis, Israël et la Chine d'encourager l'Éthiopie à construire des barrages et « de planifier méthodiquement » pour porter atteinte aux intérêts de l'Égypte et du Soudan. Cf article de Houssam Abou Talèb in « Al Quds Al Arabi »(Londres) du 13-14 février 2010, p.3
7. Les deux superpuissances à l'époque patronnaient des guerres au Mozambique, en Angola, en Éthiopie et au Congo rappelle l'africaniste égyptien Helmi Charawi in « Akhbar Al Adab »(Les Nouvelles Littéraires) du 18 juillet 2010, p.6-7.
8. Quant aux pays nilotiques, ils reçoivent 700 milliards de m3 d'eau de pluie annuellement.
9. C'est aussi l'année où une tentative d'assassinat a visé le Président Hosni Moubarak à Addis Abeba lors de sa participation à un sommet africain. Ce qui a conduit à la quasi-rupture des relations afro-égyptiennes et à l'absence du Caire de la scène africaine. C'est ainsi que le remarquable travail en direction de l'Afrique initié à l'époque du Colonel Nasser (avec Mohamed Fayek- un grand connaisseur du continent- à la tête de la cellule africaine à la Présidence égyptienne) déjà mis à mal sous Sadate, a été complètement anéanti.
10. Al Ahram (quotidien gouvernemental, Le Caire) du 14 mai 2010 affirme sur cinq colonnes à la une que « l'UE a exprimé sa préoccupation et considère comme

un comportement erroné le clivage des pays du bassin du Nil ».

11. Pour l'écrivain égyptien Fahmi Houeidi, cet Accord-Cadre sent le soufre car il est parrainé par trois Etats ayant de fortes relations avec Israël : l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda. A l'appui de ses doutes sur le bien fondé de la démarche de ces pays, il cite l'ancien ministre de l'Irrigation et des Ressources Hydriques égyptien Mohamed Abou Zeïd (longtemps Président du Conseil Mondial de l'Eau sis à Marseille) qui a déclaré, en février 2009, qu'il existe un plan américano-Israélien de pressions sur l'Égypte en vue de la fourniture d'eau à Tel Aviv à travers la question de « *l'internationalisation des fleuves* » (Site d'Al Jazeera en langue arabe consulté le 20 avril 2010)

12. Site de la NBI consulté le 30 juillet 2010.

13. Communication personnelle. Voir Bada'el (L'Ecologiste arabe), à paraître, Automne 2010.

## LA PROXIMITÉ ET SES LIMITES DANS LES RELATIONS ÉGYPTO-SOUDANAISES

Marc Goutalier

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 197 à 211

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-197.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Marc Goutalier, « La proximité et ses limites dans les relations égypto- soudanaises  
», *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 197-211.

DOI 10.3917/come.075.0197  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Marc Goutalier

Spécialiste du Moyen-Orient, auteur du petit futé sur le Soudan, édition 2010-2011.

## La proximité et ses limites dans les relations égypto-soudanaises

Le Soudan et l'Égypte souffrent chacun dans leurs relations d'un complexe. Leur partenariat est obligé mais déséquilibré. Un déséquilibre suscitant frustration et incompréhension réciproques. De l'Antiquité à nos jours, des rivalités politiques à la question de l'unité soudanaise, cet article vise à comprendre en quoi ce déséquilibre a souvent fait de l'apparente proximité géoculturelle un frein dans les relations égypto-soudanaises. Ces relations où l'on a tout de même parlé de communautés de destin et d'union territoriale... Aujourd'hui, alors que la puissance égyptienne stagne, on peut se demander de quelle manière les potentialités du Soudan seraient en mesure d'atténuer ce fameux déséquilibre. Il est temps de faire un point sur ces relations qui ne tiennent pas qu'à un Nil...

Comment être à la fois si proches et si éloignés ? La scène se passe à Khartoum en novembre 2009. Le match-retour de qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations doit départager les *Fennecs* d'Algérie des Pharaons d'Égypte. Au Caire, les Algériens ont pris l'ascendant au terme d'un match-aller déjà houleux, et le match au Soudan doit permettre de les envoyer en Angola pour jouer la Coupe. Spectateurs, les Soudanais s'investissent dans ce match, mais ils ne soutiennent pas les Égyptiens. Mieux, ils affichent de

manière ostentatoire leur soutien à l'Algérie, grande rivale de l'Égypte. Le drapeau algérien et les maillots des *Fennecs* se comptent par dizaines dans les rues de Khartoum, amenant à de vives tensions avec les supporters de l'équipe des Pharaons...

C'est bien depuis le temps des Pharaons qu'existe cette inimitié, cette rivalité entre Égypte et Nubie, puis aujourd'hui entre Égypte et Soudan. Les seconds ont vécu dans l'ombre de la première, puissance culturelle et politique majeure de la région-carrefour des trois continents. Certains rappelleront qu'il s'agit-là du cruel destin du monde arabe, un monde divisé où chaque « sous-nation » arabe défend bec et ongles ses intérêts contre ses « frères ». Mais le Soudan n'est pas comme les autres pays arabes. Il est avant tout un pays afro-arabe, le plus diversifié par rapport à ses voisins saharo-sahéliens et de la Corne de l'Afrique qui partagent également cette ambiguïté culturelle. Le Soudan est un pays du Nil, le plus vaste du bassin, là où se rejoignent les deux plus puissants affluents Bleu et Blanc de ce fleuve mythique, et si vital pour les Égyptiens...

## Retour sur un voisinage ancien

### L'Égypte et le Soudan pré-modernes: de Koush au Mahdi

La Nubie antique était l'ennemie intime de l'Égypte. Forts de leur contrôle sur le commerce nilotique et transsaharien, de leurs mines d'or et de leurs carrières de pierre, les Nubiens étaient aussi redoutés pour leur vaillance au combat et leur maniement de l'arc. La Nubie était un partenaire commercial mais un adversaire militaire. La frontière entre les deux empires fut mouvante au gré des rapports de force, mais on peut la situer le plus souvent entre les première et deuxième cataractes du Nil, c'est-à-dire justement au niveau de la frontière des États modernes de l'Égypte et du Soudan, sur le Lac Nubien (et non le « Lac Nasser », appellation ignorée au Soudan !).

Au sud, s'établit en Nubie le pouvoir des Koushites, d'abord à Kerma dès le III<sup>e</sup> millénaire avant J.C., près de la troisième cataracte, puis à Napata, plus proche de la quatrième, au VII<sup>e</sup> siècle avant J.C.. Si le royaume de Koush fondé à Kerma est vu comme la première civilisation subsaharienne de l'Histoire, les Koushites de Napata ont réussi le tour de force de soumettre l'Égypte et de devenir eux-mêmes Pharaons. Ayant duré une soixantaine d'années, la XXV<sup>e</sup> dynastie égyptienne ne

l'était donc pas. Leur couleur de peau étant plus foncée que celles des Égyptiens en aval du Nil, ces souverains allaient rester connus dans l'Histoire sous le nom de « Pharaons Noirs ». La Nubie avait gagné ses lettres de noblesse et, encore aujourd'hui, les voyageurs frappent le nom du Soudan du sceau de ces Pharaons. Mais l'Égypte reprit le dessus et grignota le territoire de Koush en saccageant les villes jusqu'à prendre possession de Napata, au pied du Djebel Barkal – selon son nom actuel. Cette « montagne sacrée » était réputée être le lieu où séjournait le dieu créateur Amon, autant dire qu'il s'agissait d'un « saint des saints » pour l'Égypte.

Au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Koushites finissent par établir leur capitale encore plus au sud, en raison d'un assèchement probable du climat, mais aussi afin de s'éloigner de la menace de leurs voisins du nord. Imprégnée de culture égyptienne, la civilisation de Méroé s'épanouit sur son « île » (selon l'appellation des Grecs), dans les terres entre le Nil et ses affluents de l'Atbara et du Nil Bleu, jusqu'à vers 350 après J.C.. Mais Méroé sut aussi s'enrichir de nombreuses influences, gréco-romaines, persanes et probablement asiatiques, tout en adaptant des croyances et des coutumes proprement africaines. Et ce n'est plus d'Égypte mais d'Éthiopie, au sud, que viendra cette fois le coup fatal pour les Koushites, avant que le terreau devienne fertile pour l'expansion du christianisme dans la région, mais là depuis l'Égypte.

A l'arrivée de l'islam, les armées arabes subissent une cinglante défaite en Nubie, ouvrant la voie à un accord de compromis, le bakht<sup>1</sup>, qui tint plusieurs siècles entre les royaumes chrétiens et l'Égypte musulmane. Ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle – et pacifiquement – que la Nubie officielle accepte de s'islamiser, soit au même moment que la pénétration profonde de l'islam en Indonésie, mais ceci alors même que le Soudan actuel se trouve à moins de 500 kilomètres de La Mecque<sup>2</sup> !

La Nubie tombe ensuite dans l'orbite des différents maîtres du Caire, jusqu'aux Ottomans. C'est plus au sud – encore une fois – que le centre politique de la région passe. Du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les sultans Founj dominant en effet le centre du Soudan actuel depuis Sennar sur le Nil Bleu. Ils se convertissent à l'islam, puis passent également sous l'influence de la Sublime Porte qui cherche à récupérer la manne tirée du commerce déjà millénaire entre Nil et Sahara. Mais c'est aussi un marché bien particulier qui se développe du sud vers le nord : celui des esclaves. Ils viennent du Haut-Nil et d'Afrique Centrale, pour enrichir les souverains du Caire et d'ailleurs.

En 1821, l'ambitieux khédivé du Caire, Mohamed-Ali, entreprend

de conquérir militairement les régions en amont du Nil. Il soumet le Sultanat de Sennar et remonte jusque dans le Kordofan, au centre du Soudan. Pour stabiliser leurs nouvelles possessions, les Egyptiens construisent vers 1824 un poste militaire avancé près d'un petit village à la confluence stratégique des Nils Bleu et Blanc : Khartoum. De manière abusive, cette période de domination égyptienne est rappelée au Soudan sous le nom de Turkiyah, en référence au gouvernement duquel les Egyptiens étaient « censés » dépendre. Mais ce sont rapidement les Anglais qui vont diriger à distance l'occupation de la région, dans un souci commercial mais surtout stratégique pour le contrôle des eaux du Nil.

Dans les années 1880, une rébellion d'inspiration religieuse s'organise au Soudan sous la direction de Mohammed Ahmed Al-Mahdi, mystique autoproclamé « imam » sauveur de l'islam. Elle est une réaction à la volonté des Britanniques de contrôler le commerce local et surtout de mettre fin à la très lucrative économie esclavagiste. Les mahdistes, issus de plusieurs ethnies du pays, chassent non seulement les Egyptiens mais aussi les Anglais du pays. Consacré jusqu'à aujourd'hui héros national en plus de leader religieux, le Mahdi était hostile à l'Egypte et représentait la première réaction identitaire du Soudan moderne vis-à-vis de l'extérieur.

## Vers l'union ou les indépendances ?

L'Etat mahdiste survivra à la mort de son fondateur, peu après la prise de Khartoum. Enlisée dans les querelles politiques, la région se soumet à nouveau aux Britanniques et à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Londres établit conjointement avec l'Egypte un régime de « condominium » sur le Soudan, dans lequel la Couronne Britannique garde la réalité du pouvoir.

Le centre de décision et de réflexion intellectuelle du pays prend définitivement ses quartiers à Khartoum, où sont formées les élites nationales. Les idées libérales et de critique du colonialisme viennent d'Europe et des Etats-Unis, mais elles sont filtrées par le prisme cairote. A cette époque, l'essor du nationalisme égyptien favorise la construction d'une identité et d'une imagerie nationale propres à donner de la substance et de la légitimité au nouveau royaume, devenu partiellement indépendant en 1922. L'Egypte plaide pour « l'unité du bassin du Nil » tandis que le Soudan est historiquement vu comme une arrière-cour égyptienne. C'est bien cette vision que les Egyptiens

souhaitent porter à l'esprit des Soudanais venus étudier ou travailler au Caire. Dans le même temps, l'Égypte construit ses réseaux au Soudan et travaille ses habitants à l'idée de l'union. Dès 1924, les partisans de la *White Flag League* pro-unioniste provoquent des troubles à Khartoum suite à la victoire électorale du parti Wafd nationaliste en Égypte. La même année, le gouverneur général anglais du Soudan, Sir Lee Stack, est assassiné au Caire, ce qui achève de convaincre le Royaume-Uni de privilégier la route de l'autonomie pour le Soudan.

D'abord opposés aux Mahdistes indépendantistes, les Anglais vont s'en rapprocher de manière spectaculaire pour faire front face à un ennemi commun: une Égypte qui cache de moins en moins ses vues sur le Soudan où les Égyptiens bénéficient du soutien de la puissante confrérie *Khatmiya*, rivale des *Ansar* du Mahdi. Si Le Caire obtient son indépendance complète en 1936, à la condition d'une présence maintenue des troupes anglaises en Égypte, le condominium est prorogé, et la guerre qui se profile en Europe repousse la question de l'avenir soudanais pour plusieurs années. L'indépendance du Soudan est publiquement évoquée par les Britanniques en 1946. L'année suivante, ces derniers marient officiellement le sud au nord du Soudan à la Conférence de Juba. Ils font de la sorte des concessions aux nationalistes soudanais, et ce, en partie pour compliquer les desseins unionistes de l'Égypte.

Sur le plan politique, les Mahdistes forment en 1945 le parti *Umma*, favorable à l'indépendance<sup>3</sup>, tandis que la *Khatmiya* crée sur le tard le *People's Democratic Party* (PDP) en 1956, au seuil de l'indépendance. Mais c'est une branche dissidente du mahdisme traditionnel qui crée dès 1943 le parti *Ashiqqa* (les « frères utérins »), puis s'organise en *National Unionist Party* (NUP) qui remporte les premières élections du Soudan pré-indépendant en 1953. Pro-unioniste mais méfiante à l'égard du gouvernement égyptien, elle était à la fois opposée aux Mahdistes et à la *Khatmiya*, et offrait aux Soudanais une voie médiane, moins proche des intérêts étrangers. Le chef de ce mouvement, Ismaïl Al-Azhari, allait devenir trois ans plus tard le premier chef du gouvernement du Soudan indépendant.

Car dans l'intervalle, le vent de l'Histoire a tourné. En Égypte, le régime pro-unioniste du roi Farouk<sup>4</sup> a été renversé par la junte des Officiers Libres en 1952. La nouvelle république au Caire se veut – au moins officiellement – respectueuse des aspirations populaires soudanaises. Le premier président égyptien, Mohammed Naguib, est d'ailleurs lui-même d'origine soudanaise, puisqu'il est né et a étudié

à Khartoum. Sa mise à l'écart par Nasser suscitera d'ailleurs la vive opposition des Soudanais. Soucieux de se débarrasser d'une question de plus en plus brûlante tant qu'il est encore temps, les Anglais, qui se méfient également de Nasser, accélèrent le processus d'indépendance. En décembre 1955, l'assemblée soudanaise vote unanimement pour celle-ci, finalement proclamée le 1er janvier 1956. Mais alors même que les querelles unionistes ne sont pas encore terminées, des violences ont émergé dans le sud du nouveau pays, non-musulman et non-arabe, hostile à l'émergence d'un Etat contrôlé par les arabes musulmans. La plus longue guerre civile du continent africain vient de commencer<sup>5</sup>.

### La construction d'un clientélisme instable

L'indépendance du Soudan se joue au cœur de la guerre froide, et c'est tout naturellement que l'Est et l'Ouest vont définir une bonne partie des relations entre Le Caire et Khartoum. Evitant le Pacte de Bagdad et le Commonwealth, l'Égypte et le Soudan se retrouvent ensemble dans le Mouvement des Non-alignés.

Dès les premiers mois, le gouvernement du NUP est renversé par l'alliance contre-nature de l'*Umma* et du PDP, respectivement anti- et pro-égyptiens. Instable, le nouveau gouvernement tergiverse donc entre un soutien poli ou sans réserve à l'Égypte lors de la crise de Suez. En 1958, des troubles éclatent dans la région d'Halaïb, un gros confetti sans ressources évidentes coincé entre les deux pays et la Mer Rouge, à l'occasion du référendum sur l'union de l'Égypte et de la Syrie. Nasser humilie les Soudanais en ordonnant temporairement l'occupation militaire de ce « triangle » d'Halaïb qui appartient administrativement, selon un accord de 1902, au Soudan<sup>6</sup>.

Au milieu de la discorde politique interne dans laquelle le nouveau pays végète, le coup d'état militaire en fin d'année semble alors remettre de l'ordre, jusque dans les relations avec l'Égypte. Le Soudan du général Abboud embrasse en effet la cause arabe mais conserve tout de même ses craintes sur les velléités égyptiennes, au mieux d'intrusion dans la vie politique, au pire d'annexion pure et simple du territoire. Pour se prémunir contre son puissant voisin, Khartoum choisit donc aussi de développer ses liens avec l'Ouest, et particulièrement les États-Unis. Le retour au régime civil en 1964 ne change pas la donne, mais l'arrivée du général Jaafar Nimeiry au pouvoir en 1969 rapproche le Soudan du camp socialiste. Le pays signe alors la Charte de Tripoli qui prévoit l'union fédérale de l'Égypte, du Soudan et de la Libye. Un col-

lège militaire égyptien est même ouvert au sud de Khartoum en 1970. Cependant, de nouveau, le Soudan va choisir de réorienter sa politique vers l'Ouest, car le modèle égyptien divise jusque dans les rangs du Parti Communiste Soudanais – l'un des plus puissants du monde arabe. En 1971, le président Nimeiry échappe à un coup d'Etat fomenté par des éléments communistes. La répression tombe sur le parti, proche du Caire. Par conséquent, les relations avec l'Égypte, qui a pourtant aidé Nimeiry durant le coup d'Etat manqué, se teintent à nouveau de suspicion.

Les temps ont changé. Nasser est mort, l'âge d'or du socialisme panarabe touche à sa fin et les perspectives d'une union soudano-égyptienne sérieuse s'éloignent. En 1974, un accord soudano-égyptien n'évoque plus que « l'intégration » entre les deux pays<sup>7</sup>. Le projet sera plus tard encore réduit en évoquant l'intégration du gouvernorat égyptien d'Assouan et de la province du Nord au Soudan. Puis ce sera au projet de Parlement de la Vallée du Nil de faire long feu. Mais les liens perdurent. En 1977, un pacte de protection mutuelle place même de facto le régime soudanais sous le parapluie militaire du Caire.

Ayant noué des liens économiques et stratégiques avec des pays occidentaux et ceux du Golfe, c'est un Soudan bienveillant qui voit une Égypte dérivant doucement vers l'Ouest sous Sadate conclure la paix avec Israël en 1979. Cette position met le gouvernement de Khartoum en porte-à-faux avec sa population alors qu'il souhaite parallèlement conserver de bonnes relations avec les autres pays arabes. Mais le retour de la guerre civile au sud en 1983 amène le régime à se rapprocher de l'opposition nordiste, et particulièrement des islamistes, pour mener sa « guerre sainte ». Parmi les contacts pris figurent l'*Umma* de Sadiq Al-Mahdi et les Frères Musulmans d'Hassan Al-Tourabi, proches de leurs homologues égyptiens. Ces derniers ont assassiné le président Sadate en 1981, et restent – c'est un euphémisme – peu en cour sous son successeur. Pire, en 1985, Nimeiry est renversé et le nouveau régime à Khartoum se rapproche de la Libye<sup>8</sup>, devenue rivale de l'Égypte. Les mouvements religieux reprennent de la vigueur, puis la mauvaise gestion du chaos économique et militaire dans le pays provoque le coup d'Etat du général Omar Al-Bashir mené au nom du National Islamic Front en 1989, sous l'inspiration de Tourabi.

Le nouveau régime militaro-religieux instaure la sharia dans tout le pays, prend ses distances avec Le Caire et se tient aux côtés de l'Irak lors de l'invasion du Koweït en 1990. Par ailleurs, les Soudanais fréquentent ouvertement l'Iran et le Hamas palestinien, ennemis intimes

de l'Égypte au Moyen-Orient. En 1992, Le Caire réinvestit militairement le triangle d'Halaïb pour s'opposer à des activités de prospection pétrolière autorisées par Khartoum. En 1995, un attentat contre la personne du président égyptien à Addis-Abeba est attribué à des islamistes soudanais. Le ton monte entre les deux pays, avec des menaces guerrières à peine voilées. Face à Khartoum qui accuse sa voisine de vouloir renverser son gouvernement, Moubarak affirme qu'il souhaite éviter la guerre car pour lui « les Soudanais sont comme les Égyptiens »... Ce n'est qu'en 2000 après l'arrestation de Tourabi, tuteur encombrant du régime soudanais devenu la bête noire du Caire, que les relations se réchauffent progressivement. La même année, le Soudan retire ses forces d'Halaïb<sup>9</sup>. Le pays entame une quête de respectabilité alors que le pétrole commence enfin à apporter de nouveaux revenus. La décennie 2000 constitue l'ère de la transition politique au Soudan, qui ouvre sur de nombreux enjeux dans lesquels l'Égypte garde ses intérêts.

## Problématiques actuelles des relations égypto-soudanaises

### Terres d'accueil

La proximité des peuples de l'Égypte et du Soudan a facilité depuis longtemps les brassages de populations. A l'époque contemporaine, c'est dans la foulée de la conquête égyptienne des années 1820 que se sont durablement établies des communautés égyptiennes au Soudan. Le groupe le plus notable concerne les chrétiens coptes. En dépit de vexations subies selon le degré de religiosité du pouvoir central, leurs descendants se trouvent toujours à Shendi, Al-Obeid, Wad Medani mais surtout à Khartoum. Partout ils bénéficient de leurs lieux de culte et sont bien intégrés. Les Égyptiens vivant aujourd'hui au Soudan le sont pour des raisons économiques ou parfois familiales. Ils sont notamment très présents dans le commerce et la restauration. Il faut également mentionner l'antenne de l'Université du Caire à Khartoum, ainsi que le projet encore inachevé de celle de l'Université d'Alexandrie à Juba. Les échanges d'étudiants, surtout du sud vers le nord, ont ainsi contribué à rapprocher intellectuellement les deux pays.

Cependant, ce sont surtout les Soudanais vivant en Égypte que l'on connaît le mieux. D'abord parce qu'ils sont en nombre, ensuite, parce

que quiconque vit en Egypte entend parler avec dédain de cette communauté expatriée. Des observateurs engagés mettent parfois abusivement cette attitude sur le compte du passé esclavagiste des relations nilotiques qui ne serait pas soldé. Pourtant, dans cette diaspora, on compte nombre d'intellectuels, avec, parmi eux, des opposants politiques au régime de Khartoum, des commerçants, mais aussi de riches Soudanais venus éviter la (plus grande) fournaise de leur pays, ainsi que des membres de la classe moyenne attirés par le moindre coût de certains produits touchés par l'embargo américain dans leur pays... Néanmoins, ce sont la guerre et la pauvreté qui ont depuis trente ans jeté le plus de Soudanais sur la route de l'exode. Certains ont pu atteindre la frontière nord. Beaucoup sont alors sans-papiers, souvent réduits à vivre de petits boulots sous-payés. Le plus souvent sud-soudanais ou darfouris, ils sont très présents dans le secteur du bâtiment, pour la construction ou la maintenance, et vivent surtout au Caire, à Assouan ou à Alexandrie.

A la fin de l'année 2005, la pression sociale exercée par les réfugiés soudanais, de plus en plus nombreux après l'éclatement des violences au Darfour, se traduit par une vague d'hostilité de la part de la population égyptienne. Devant l'intransigeance du bureau régional du HCR par rapport à l'attribution du statut de réfugié - qui dispense d'un retour au pays -, des Soudanais caiotes organisèrent en effet un sit-in de protestation remarqué dans le parc de la mosquée Mustafa-Mahmoud. Il faut dire qu'il paraissait loin le temps d'avant 1995 où la frontière était ouverte<sup>10</sup>, où les Soudanais bénéficiaient automatiquement d'une carte de séjour, et où les écoles publiques pourtant surchargées accueillaient leurs enfants.

Il y a probablement plus de 3 millions de Soudanais en Egypte, mais officiellement moins de 100 000 demandeurs d'asile. Le mouvement de protestation réunit des milliers de personnes, et face à eux, à la fois le HCR et les autorités égyptiennes mirent du temps à réagir. Après quelques mois, l'armée vida les lieux en décembre par la force, faisant plusieurs morts et des dizaines de disparus. Un accord fut trouvé avec le HCR qui prévoyait notamment le rapatriement de certains Soudanais chez eux, alors qu'ils n'y étaient officiellement plus en danger, la paix étant revenue, au moins sur le papier, depuis les accords d'Abuja. Après cet évènement, il n'est guère surprenant que l'Egypte s'inquiète d'une reprise des conflits au Soudan qui pourrait faire réagir la diaspora et créer de la sorte de nouveaux flux d'immigrés.

Vu d'Egypte, l'épisode de 2005 semble symptomatique des limites de

la relation « protecteur/protégé » avec le Soudan. Pourtant, le Soudan contrôle virtuellement ce qui fait vivre son grand frère « protecteur ». Hérodote lui-même ne renierait pas ce fait.

## Les possibilités du Nil

Il est formidable de noter que le tracé frontalier entre l'Égypte et le Soudan, qui traverse un désert immense au 22<sup>e</sup> parallèle nord, n'a absolument rien de naturel<sup>11</sup>. Rien ne semble franchement séparer les deux pays. C'est bien le contraire même, le Nil étant ce qui les unit sur la carte.

Jamais avant le XX<sup>e</sup> siècle l'idée d'une coopération sur l'utilisation des eaux du fleuve n'avait émergé. Cette utilisation restait en effet trop peu développée pour influencer sur le débit même. En 1929, suite à la construction du barrage de Sennar au Soudan, les Égyptiens et les Anglais, qui dominent alors le bassin fluvial, s'entendent pour ne pas réduire ce débit par des aménagements d'ampleur. En 1959, il a fallu renégocier un traité de partage chiffré des eaux avec un Soudan indépendant<sup>12</sup>, alors que l'on commençait juste la construction du barrage d'Assouan<sup>13</sup>. C'est ce dernier traité qui est aujourd'hui dénoncé par l'Éthiopie, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie et le Rwanda. Ces pays aux sources des Nils Blanc et Bleu, pourtant partenaires de l'Égypte et du Soudan au sein de l'Initiative du Bassin du Nil depuis 1999, ont en effet signé en mai 2010 l'accord d'Entebbe, invalidant celui de 1959 qui précisément ne les incluait pas<sup>14</sup>. Soutenu par Khartoum, qui revendique aussi ses droits historiques sur le fleuve, Le Caire a réveillé le spectre d'une « guerre de l'eau » qui semble pourtant bien improbable. Pour le Soudan, il est inutile de s'engager dans un conflit contre l'Égypte alors que contrairement à elle, il bénéficie du contrôle d'abondantes ressources en eau, quoique très inégalement réparties.

L'Égypte moderne a toujours recherché la maîtrise hors de ses frontières d'un fleuve jugé vital. Un bon exemple de cela en est le canal de Jonglei, situé dans les marais du Sudd en plein centre du Sud-Soudan. C'est à cet endroit que se perdent une grande partie des eaux du Nil Blanc que l'Égypte souhaiterait récupérer en construisant ce long canal de dérivation. La construction démarra en 1975 grâce à la stabilisation de la région suite aux accords d'Addis Abeba. Mais elle ne fut jamais finie. Si le canal apparaît le plus souvent sur les cartes, seuls quelques 80 % du tronçon seraient réalisés et aujourd'hui en mauvais état. Sans parler des contestations sur l'impact écologique du canal,

sa réhabilitation et son achèvement semblent avoir peu de chances de se réaliser dans un futur proche. En effet, le canal de Jonglei, projet avant tout étranger, ne présente aucun avantage direct sur le terrain pour le Sud-Soudan. Et, malheureusement pour l'Égypte, dans le cas d'une indépendance de cette région après le référendum de 2011, un alignement du nouvel État sur la position des pays d'amont vis-à-vis du Nil paraît plausible.

Au nord du Soudan, a été inauguré en mars 2009 le barrage hydro-électrique de Merowe sur la quatrième cataracte, projet-phare du gouvernement soudanais utilisé en interne, à l'instar du barrage d'Assouan en son temps, comme vitrine des réussites et du développement du pays. L'idée était aussi ancienne que le barrage de la première cataracte, mais le Soudan n'avait pas pu jusque-là la concrétiser, faute de moyens suffisants et de la bienveillance égyptienne. L'ouvrage s'inscrit dans un programme national d'aménagement du fleuve pour produire de l'énergie donc, mais également irriguer de nouvelles terres, ce qui n'est pas anodin, l'irrigation consommant bien plus d'eau que la production d'électricité. Cela signifie que le « château d'eau » éthiopien, avec son ambitieux programme hydro-électrique sèchement critiqué par Le Caire, représente un risque moindre pour les Égyptiens que le voisin soudanais avec le sien !

Car le Soudan, c'est aussi le vieux rêve du « grenier » du monde arabe. En ces temps de crise où les cours du brut se sont effondrés, le pays se retrouve contraint de développer d'autres secteurs pour réduire sa dépendance au pétrole. Malgré un climat aride sur un bon tiers de son territoire, le pays le plus vaste d'Afrique bénéficie d'environ 200 000 km<sup>2</sup> de terres arables<sup>15</sup> dont seulement 5 à 10 % sont irriguées<sup>16</sup> ! De quoi faire envie aux Égyptiens qui surexploitent leurs faibles capacités agricoles et sont *de facto* très présents dans l'agriculture au Soudan, comme le sont déjà les pays du Golfe et la Chine. Via des sociétés privées, les Égyptiens ont notamment investi dans la Gezira – ce cœur agricole du Soudan est l'une des zones irriguées les plus vastes du monde –, au Sud-Soudan ou même en bordure de désert où de nouvelles terres sont mises en culture. Le plus souvent ce sont les compagnies étrangères elles-mêmes qui exploitent les surfaces et exportent les productions vers leur pays d'origine. Dans ce cadre, l'Égypte laisse donc le Soudan développer son gros potentiel agricole, pourvu que Le Caire puisse en bénéficier directement.

## L'Égypte dans l'équation de l'unité soudanaise

Si 2011 s'annonce comme une échéance lourde d'incertitudes pour l'Égypte sur le plan intérieur, avec le départ attendu d'Hosni Moubarak, l'année sera aussi marquée sur le plan régional par la probable indépendance du Sud-Soudan lors d'un référendum d'auto-détermination. Mais contrairement à d'autres pays arabes ou africains, ce n'est pas le spectre d'une contagion séparatiste qui effraie les Égyptiens. En dehors de la question du Nil traitée plus haut, l'Égypte veut contrer à tout prix une montée de l'islamisme chez son voisin qui pourrait déborder chez elle. Le risque existe effectivement qu'il soit revigoré par une séparation au Soudan entre nord musulman et sud animiste/chrétien.

En perte de repères identitaires, un Soudan amputé de son sud renforcerait naturellement ses liens avec le monde arabe, et particulièrement l'Égypte, sans pour autant négliger complètement le reste de l'Afrique. Mais avec la consécration définitive de la division au Soudan, l'éclatement d'une nouvelle guerre resterait une possibilité, avec des répercussions dans les zones transitionnelles<sup>17</sup>, au Darfour, dans l'est et jusqu'à Khartoum où habitent de nombreux sudistes, natifs ou d'origine. Le manque de viabilité du nouvel Etat du sud, avec ses divisions internes et le nombre élevé de ressortissants potentiels établis au nord, est un autre des facteurs susceptibles de dégrader la stabilité de toute cette partie de l'Afrique.

Pour éviter cela, l'Égypte a donc fait savoir qu'elle ferait « tout » pour que les sudistes soudanais choisissent l'unité en janvier 2011<sup>18</sup>. Un mot qui n'a pas manqué d'être très commenté dans la presse soudanaise. Malgré « tout », les Égyptiens donnent le signe de se préparer à l'inévitable en prenant langue avec les Sud-Soudanais. Depuis 2005, le consulat-général égyptien de Juba est en lien direct avec Le Caire<sup>19</sup>. L'Égypte est également impliquée dans plusieurs programmes de développement dans le sud, dont l'objectif affiché est d'œuvrer pour la viabilité d'un Soudan unitaire. En novembre 2008, Hosni Moubarak s'est rendu au Sud-Soudan, une première pour un chef d'Etat égyptien depuis Nasser en 1962. Salva Kiir Mayardit, le président du Sud-Soudan, lui a rendu la politesse en octobre 2009 par une visite au Caire au cours de laquelle Moubarak s'est prononcé pour un respect du choix des Sud-Soudanais en 2011, quel qu'il soit. Car au-delà des paroles, l'Égypte n'a plus depuis longtemps les moyens de ses ambitions au Soudan et tente surtout de s'adapter à la situation.

Aujourd'hui, la marge de manœuvre réelle de l'Égypte au Soudan

reste difficile à évaluer. Certes, l'Égypte s'investit, est un interlocuteur incontournable, mais elle peine désormais à véritablement influencer au Soudan. En 2005, l'accord du Caire avait permis de réconcilier Khartoum avec l'opposition nordiste traditionnelle réunie au sein de la *National Democratic Alliance*, sous l'égide des Égyptiens. En février 2010, l'Égypte a encore accueilli un sommet pour concilier les deux partenaires du *Comprehensive Peace Agreement*<sup>20</sup> (CPA), dont elle est l'un des témoins. En mars, ce fut une conférence infructueuse de donateurs sur le Darfour. Mais l'Éthiopie, la Libye, le Qatar et d'autres sont aussi des hôtes de conférences internationales sur le Soudan. En avril toutefois, l'Égypte fut la destination privilégiée des leaders politiques soudanais de tous bords dans l'attente des résultats des premières élections nationales et provinciales multipartites en un quart de siècle. Hassan Al-Mirghani du DUP (fusion du NUP et du PDP datant de 1967) ou Sadeq Al-Mahdi de l'*Umma* sont allés s'entretenir avec des représentants du gouvernement égyptien. Le 27 avril, c'est un Omar Al-Béchir officiellement réélu depuis moins de 24 heures qui se presse au Caire pour y recevoir des félicitations.

L'Égypte se pose en médiateur au Soudan. Bien loin des querelles unionistes du passé, elle offre désormais un terrain (quasi-) neutre pour tous les acteurs de la scène politique soudanaise, non sans parfois susciter des protestations de la part du gouvernement de Khartoum. En mai, Khalil Ibrahim, le leader du Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE), un important groupe de rebelles en train de combattre l'armée soudanaise au Darfour, y est même discrètement reçu par des officiels, avant d'être expulsé suite à l'émission d'un mandat d'arrêt soudanais à son encontre. En retour en juin, le nouveau ministre des Affaires Étrangères soudanais, Ali Ahmed Karti, a affirmé que le rôle de l'Égypte était mineur au Soudan... avant de calmement se rattraper, suite à une demande d'explications du Caire. Il se serait en fait agi de demander aux Égyptiens de jouer un rôle plus important...

L'Égypte doit désormais ménager son voisin. Hosni Moubarak, comme l'ensemble de ses pairs arabes, s'est ainsi fermement opposé à l'inculpation par la Cour Pénale Internationale en mars 2009 du président soudanais pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Darfour. Pour Le Caire, une telle action met inutilement en danger le processus de paix et de stabilisation au Soudan. Un pragmatisme qui n'atténue néanmoins qu'en apparence une volonté d'implication perpétuelle traduisant la nervosité égyptienne quant à la préservation d'une profondeur stratégique stable au Soudan. Revers de la médaille,

un Soudan qui réussirait son épreuve de 2011 et prendrait la voie du développement pourrait devenir un sérieux concurrent à l'influence égyptienne en Afrique centrale et orientale. Pour la première fois depuis bien longtemps, le Soudan influence peut-être davantage l'avenir de l'Égypte que l'inverse. Après sa perte de rayonnement au Proche-Orient, l'Égypte n'est devenue guère plus qu'une observatrice des évènements chez son voisin méridional. ■

#### Notes

---

1. La libre-circulation et le commerce étaient assurés entre Égypte et Nubie, mais la seconde versait tout de même un tribut à la première.
2. *Bilad As-Sudan* signifie en Arabe le « Pays des Noirs ». Le terme désignait chez les Arabes les terres d'Afrique subsaharienne.
3. En 1942, les Mahdistes ont publié un mémorandum réclamant le droit des Soudanais à l'auto-détermination. Ce droit ne sera reconnu par l'Égypte et la Grande-Bretagne qu'en 1953.
4. En 1951, Farouk s'était autoproclamé souverain de l'Égypte et du Soudan en mettant unilatéralement fin au régime du condominium.
5. De 1955 à 1972, puis de 1983 à 2004, la guerre civile ensanglante la moitié sud du Soudan.
6. Les Anglais fixèrent la frontière soudano-égyptienne au 22ème parallèle nord. Mais du fait de la transhumance traditionnelle des troupeaux des tribus locales, des rectifications territoriales furent apportées au profit du Soudan.
7. Suite à l'accord de paix d'Addis-Abeba en 1972, les sudistes, hostiles à l'union avec l'Égypte, disposent d'une minorité de blocage au Parlement.
8. Au moment du coup d'Etat, Nimeiry se trouvait aux Etats-Unis avant de regagner, pays qui lui accorda ensuite l'asile politique.
9. Le différend subsiste toutefois jusqu'à aujourd'hui, mais est mis largement en sourdine. Contrôlé de facto par l'Égypte, le triangle d'Halaïb reste revendiqué par le Soudan qui n'a pas pu y organiser ses élections en avril 2010.
10. En 2010, la frontière terrestre est toujours officiellement fermée. C'est par voie d'eau en prenant le ferry entre Wadi Halfa et Assouan que l'on pénètre en Égypte depuis le Soudan !
11. Sur cette question de frontière, Halaïb tend à révéler un Soudan particulariste, faisant valoir les droits d'une population largement spécifique à son territoire, tandis que l'Égypte s'en tient à une ligne sans signification sur le terrain.
12. L'accord se basait sur un débit présumé du Nil en réservant annuellement 55 milliards de m<sup>3</sup> à l'Égypte et 18,5 au Soudan.
13. Le barrage a suscité un traumatisme profond chez les milliers de Nubiens déplacés par la montée des eaux.
14. En 1959, parmi ces pays seule l'Éthiopie était indépendante.
15. 30 000 km<sup>2</sup> pour l'Égypte qui compte deux fois plus d'habitants.
16. Chiffres de la FAO, 2007.
17. Les « Transitional Areas » du CPA : la région d'Abyei, les Monts Nuba et l'Etat du Nil Bleu. Tous fiefs sudistes en zone nord.
18. « [L'Égypte] est favorable à l'unité du Soudan en tant que partie de l'Afrique et membre de l'Union africaine. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir

## La proximité et ses limites dans les relations égypto-soudanaises

afin de sauver l'unité du Soudan, en harmonie entre le nord et le sud. » Ahmed Abul Gheit, Ministre égyptien des Affaires Etrangères, dimanche 9 mai 2010, AFP. 19. L'Égypte est le seul pays à avoir trois représentations diplomatiques au Soudan (Khartoum, Juba, Port-Soudan).

20. Signé en 2005 à Naivasha (Kenya), il s'agit du traité conclu entre Khartoum et la guérilla sudiste, fixant les conditions de la transition politique au Soudan.

## L'EGYPTE EST-ELLE ENCORE UNE PUISSANCE RÉGIONALE ?

Yasmine Farouk

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 213 à 224

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-213.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Yasmine Farouk, « L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ? »,  
*Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 213-224.  
DOI 10.3917/come.075.0213  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Yasmine Farouk

Maître de conférences à la faculté d'économie et de science politique de l'université du Caire.

## L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ?

Cette question suscite aujourd'hui différentes réponses selon l'interlocuteur et selon la perception adoptée de la puissance. Dans notre article, nous proposons une réponse en approchant la puissance régionale comme une capacité d'influence. Nous analysons d'abord les piliers de la puissance régionale égyptienne. Nous mettons ensuite cette puissance « en action » en nous concentrant sur la politique de l'Égypte dans trois dossiers-clés de ses relations internationales régionales. Notre objectif est d'évaluer la puissance régionale de l'Égypte à travers sa diplomatie.

La puissance régionale d'un Etat ne découle pas seulement de l'abondance quantitative de ses ressources disponibles. En plaçant la puissance dans un cadre régional, elle devient « relative » par rapport aux autres Etats membres de la région en question<sup>1</sup>. Ensuite, même si un Etat se situe dans une position supérieure à ses voisins sur l'échelle économique, politique ou militaire, cette supériorité n'en fait pas immédiatement une puissance régionale. Evaluant l'unique superpuissance mondiale, Bertrand Badie a correctement constaté que « la puissance ne se mesure pas seulement en ressources accumulées, mais doit s'apprécier aussi au travers de sa capacité de faire, de ne pas faire ou d'empêcher »<sup>2</sup>. Hillal et Matar partagent cette même perception en confirmant que la puissance porte « sur la disposition de l'Etat à l'utilisation de sa puissance sur la scène internationale pour exercer une influence sur d'autres Etats »<sup>3</sup>. C'est dans ce sens que nous nous demandons si

l'Égypte demeure une puissance régionale. En d'autres termes, possède-t-elle toujours la volonté et la capacité d'influencer les interactions politiques dans sa région ?

## Les piliers et les défis de la puissance régionale de l'Égypte

L'analyse du discours des élites intellectuelles et politiques égyptiennes confirme une perception de l'Égypte comme étant « *un leader naturel* » du monde arabe<sup>4</sup>. Le Caire continue à bénéficier de la reconnaissance de son statut régional prééminent par la plupart des acteurs régionaux et internationaux au Moyen-Orient. Même ses adversaires les plus fervents reconnaissent que c'est un acteur principal des relations internationales de la région<sup>1</sup>. Au niveau populaire arabe, les prétentions égyptiennes de puissance régionale continuent à bénéficier d'une certaine légitimité grâce à l'histoire politique et culturelle du pays. Ainsi, même après que les dirigeants égyptiens ont renoncé au panarabisme de Nasser, la position de l'Égypte dans le monde arabe est restée celle d'un « *frère qui, accepté ou non, incarne le centre traditionnel de ce qui reste de la communauté régionale collective* »<sup>6</sup>. Depuis octobre 1990, le retour du siège de la Ligue des États Arabes au Caire après onze ans d'absence a été la preuve de son statut régional prééminent. L'Égypte a dès lors repris sa place au premier rang des États arabes grâce à une politique régionale modérée et une implication directe dans la résolution des conflits de la région<sup>7</sup>.

Certes, l'Égypte dispose de certains piliers sur lesquels elle fonde sa puissance régionale. Grâce à sa situation géographique, elle est au carrefour des grandes routes maritimes et aériennes internationales reliant trois continents : l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Elle ne peut ainsi être isolée des interactions ayant lieu entre ces trois espaces ainsi qu'en leur sein. Le Caire contrôle l'une des voies maritimes les plus stratégiques au monde, le Canal de Suez. Grâce à cette situation géographique, l'Égypte prétend toujours être un « *pont* » entre les Arabes et le monde<sup>8</sup>. La dernière illustration de ce statut a été le choix de l'Égypte comme première co-présidente de l'Union pour la Méditerranée en 2008 et comme candidate au siège permanent de l'Afrique si le Conseil de Sécurité des Nations unies se trouvait réformé.

Culturellement, l'Égypte est un « *phare culturel* » pour le monde

## L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ?

arabo-musulman<sup>9</sup>. L'université islamique d'Al-Azhar est la deuxième université la plus ancienne du monde musulman, datant du X<sup>e</sup> siècle. Elle accueille dans ses 64 facultés 20 000 étudiants arabes et étrangers<sup>10</sup>. Les universités du Caire et d'Alexandrie, établies en 1908 et 1938 respectivement, étaient pour plusieurs décennies un lieu de formation de l'élite arabe. L'Égypte possède aussi la fondation Al-Ahram qui est l'une des fondations journalistiques les plus anciennes du monde arabe puisque sa création remonte à 1875<sup>11</sup>. Au niveau de la culture populaire arabe (*pop culture*), l'Égypte continue à produire le plus grand nombre de films arabophones distribués à travers la région. Entre 1908 et 1998, les trois quarts du total des films produits dans le monde arabe ont été des films égyptiens<sup>12</sup>. Elle reste le premier Etat arabe et même le seul dont quatre ressortissants ont reçu le prestigieux prix Nobel. La production culturelle égyptienne, qu'elle soit audiovisuelle ou littéraire, continue à être un outil principal du *soft power* égyptien dans le monde arabe.

Politiquement, l'Etat égyptien est le plus ancien du monde arabe en termes de frontières géographiques, de système administratif et d'institutions. En effet, ses institutions et sa constitution ont inspiré celles des pays arabes dans les différentes phases de la construction de leurs Etats modernes. Les juristes égyptiens furent les auteurs principaux des textes juridiques et constitutionnels d'un grand nombre d'Etats arabes après leur accès à l'indépendance<sup>13</sup>.

Démographiquement, même si l'Égypte souffre d'une crise économique persistante à cause de son surpeuplement, son marché de plus de 75 millions de consommateurs en fait un pôle qui attire les investisseurs arabes et étrangers. En fait, un arabe sur quatre est égyptien<sup>14</sup>. Avec le développement précoce de l'éducation en Égypte, cette démographie a permis une exportation de millions de cadres et de la main d'œuvre qualifiée à travers le monde arabe. Ce fait contribue au sentiment des élites égyptiennes d'être redevables de la construction de l'Etat arabe moderne.

Cette démographie lui permet également de détenir l'armée active la plus grande de la région avec 450 000 hommes. Ce chiffre place l'Égypte à la 11<sup>e</sup> position des plus grandes armées actives au monde<sup>15</sup>. Militairement, l'Égypte est la première puissance militaire du monde arabe, la deuxième du Moyen-Orient (classé comme la région la plus militarisée du monde) et la première puissance militaire en Afrique (la deuxième région la plus militarisée du monde)<sup>16</sup>. Le prestige militaire du pays s'appuie surtout sur le fait que l'Égypte soit le seul Etat arabe

ayant récupéré l'intégralité de ses territoires occupés en 1967 par Israël.

Cependant, le dilemme actuel de la puissance égyptienne réside dans le fait que « *la puissance classique s'épuise dans l'illusion que rien n'a changé* »<sup>17</sup>. Sur le terrain arabe, la puissance économique et technologique de l'Égypte est dépassée de loin par les États du Golfe ainsi que par des États non-pétroliers tels que le Maroc et la Tunisie<sup>18</sup>. En termes d'influence politique sur les États arabes, l'influence de l'Égypte se trouve défiée par les sous-systèmes régionaux dans le Golfe, le Maghreb et le Levant. Dans ces sous-systèmes, peu de place est réservée à un leadership égyptien<sup>19</sup>. Le monde arabe se trouve en fait dans une situation de « *diffusion de la puissance* » qui ne permet plus à l'Égypte de prétendre à son leadership traditionnel sur l'ensemble du système régional arabe<sup>20</sup>. En outre, la puissance régionale de l'Égypte doit désormais se comparer et rivaliser avec les puissances non-arabes qui ont pénétré dans les espaces politique, économique, stratégique et transnationaux arabes. L'influence de ces puissances dépasse même celle de l'Égypte dans certains de ces espaces. D'une part, la superpuissance américaine exerce une pénétration inégalée dans les espaces politiques, économiques et stratégiques arabes. D'autre part, l'Iran et la Turquie sont devenus des acteurs importants dans les relations internationales arabes<sup>21</sup>. Notamment après l'intervention américaine en Irak, leur capacité d'influence politique et transnationale rivalise, et parfois dépasse, celle des puissances régionales arabes à la tête desquelles se trouve l'Égypte.

A ces facteurs s'ajoute l'instabilité nationale du régime politique égyptien qui a porté atteinte au rayonnement régional du pays<sup>22</sup>. La multiplication des grèves, des sit-in et des manifestations anti-régimes consomme la plupart du temps et de l'attention des dirigeants égyptiens. Même la puissance souple (*le soft power*) n'est plus un monopole égyptien dans le monde arabe. Les mass-médias lourdement financés par les États du Golfe, notamment l'Arabie Saoudite, contestent l'hégémonie culturelle et médiatique de l'Égypte depuis la deuxième moitié des années 1990. Effectivement, les financements saoudiens ont infiltré la production médiatique au sein même de l'Égypte. Ils y exercent une influence sur les tendances et le contenu de cette production<sup>23</sup>. Les universités égyptiennes ne sont plus classées les meilleures de la région. *In fine*, l'explosion démographique et les ressources économiques limitées ont imposé des limites sur la politique égyptienne vis-à-vis de ses bailleurs de fond, qu'ils soient arabes ou étrangers.

L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ?

## La diplomatie réactive : repère d'une puissance « fanée »

La diplomatie de l'Égypte a traditionnellement été un atout et un instrument de sa puissance régionale. Elle se distingue des diplomaties arabes par l'existence d'une véritable « école égyptienne en politique étrangère »<sup>24</sup>. Or, quatre aspects de la diplomatie égyptienne contemporaine reflètent la décadence de sa puissance régionale. En premier lieu, comme nous l'avons démontré, le pays manque aujourd'hui des atouts politiques, économiques, culturels et stratégiques nécessaires pour assumer le leadership du monde arabe, voire du Moyen-Orient. En second lieu, les auteurs de sa politique étrangère manquent de la volonté d'investissement des ressources disponibles dans la prise en charge effective du leadership régional. En effet, le régime égyptien cherche à maintenir l'image et le statut d'une puissance régionale sans en supporter les coûts. Depuis deux décennies, il s'est éloigné de toute manœuvre extérieure qui compromettrait la stabilité politique du régime et les aides économiques au pays. En troisième lieu, nous attestons de l'absence d'une vision générale qui mobiliserait la diplomatie égyptienne au service d'un rôle régional clairement conçu<sup>25</sup>. Enfin, le régime égyptien classe aujourd'hui ses relations régionales dans le domaine de la sécurité nationale de l'Etat. Les acteurs sécuritaires y prennent le dessus sur les acteurs diplomatiques, économiques, culturels et politiques<sup>26</sup>.

Ces quatre aspects se sont traduits par une « diplomatie réactive ». Le Caire tend à réagir, voire s'accommoder des évolutions de son champ régional plutôt que contribuer à leur création. La diplomatie égyptienne est mobilisée au « cas par cas » pour ne résoudre les problèmes de politique étrangère qu'après leur explosion. Nous avons repéré cette transformation de la diplomatie égyptienne dans trois dossiers-clefs des relations internationales régionales du pays : le conflit israélo-palestinien, la position égyptienne face à l'ascension régionale de l'Iran et la question nilotique.

### Le rôle égyptien dans le processus de paix au Proche-Orient depuis 2005

En Égypte, le conflit israélo-palestinien est plus qu'une question de politique étrangère. La « cause palestinienne » demeure une dernière

niche de la légitimité nationale du régime et du prestige régional de l'État. Pourtant, là aussi la diplomatie égyptienne peine à exercer son influence, notamment depuis 2005. Le retrait israélien de la bande de Gaza a changé la donne sécuritaire sur les frontières égypto-palestiniennes. Il incombe désormais uniquement au Caire de faire respecter la frontière avec les territoires palestiniens. Certes, cette nouvelle charge lui a permis de s'impliquer dans les différents aspects de ce retrait<sup>27</sup>. Toutefois, la gestion sécuritaire de la frontière avec Gaza et les accusations de partialité dans le conflit inter-palestinien ont déformé l'image régionale de l'Égypte et ont affaibli son influence dans le dossier palestinien. L'efficacité du rôle égyptien s'est davantage détériorée avec la victoire du Hamas lors des élections palestiniennes de janvier 2006 et la décision conséquente par Israël et les États-Unis d'imposer un blocus sur la bande de Gaza. Au départ, les autorités égyptiennes ont officiellement rejeté le blocus. Cependant, leur position s'est progressivement alignée sur la position américaine après le coup d'État qui a mis Gaza sous le contrôle du Hamas en juin 2007. Cet alignement a coûté cher à la diplomatie égyptienne puisqu'il a permis aux autres puissances régionales, notamment la Syrie, l'Iran puis la Turquie, de renforcer leur influence dans le dossier palestinien au détriment de l'influence égyptienne<sup>28</sup>. Le conflit israélo-palestinien est désormais devenu le terrain de la diplomatie contestataire que menaient Téhéran et Damas contre Washington ainsi que celui de la redéfinition du rôle turc au Moyen-Orient.

Une nouvelle épreuve pour le rôle égyptien dans ce dossier est survenue lors de la guerre israélienne contre la bande de Gaza fin 2008. Malgré un activisme exceptionnel de la diplomatie et des services secrets égyptiens, leur incapacité d'influencer les parties du conflit les a empêchés d'y avoir une influence décisive. Les limites de la politique égyptienne se sont ensuite révélées quand la population de Gaza a pénétré la frontière égyptienne par la force. Après quelques jours de tolérance, des affrontements armés ont eu lieu entre les agents du Hamas et les forces égyptiennes laissant quelques victimes des deux côtés. Les nouvelles postérieures sur la construction d'un mur égyptien sur la frontière avec Gaza ont confirmé la faillite de la politique égyptienne ; ce qui a poussé le régime à un dernier recours radical de *hard power*. Une comparaison symbolique est dès lors survenue dans la presse panarabe entre le « haut barrage » de Nasser et le « mur bas » de Moubarak<sup>29</sup>. L'opinion publique humanitaire internationale est plus que jamais hostile à la contribution égyptienne au blocus de Gaza.

L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ?

Ainsi, il était trop tard pour le régime égyptien de marquer des points, sur les deux niveaux politique et populaire, en rouvrant le terminal de Rafah après l'incident de la flottille d'aide turque en juin 2010<sup>30</sup>.

## L'Égypte face à l'ascension régionale de l'Iran

Pendant la décennie qui a suivi la conclusion de la paix égypto-israélienne, la diplomatie égyptienne en a réparé tous les dégâts diplomatiques. La seule exception à cette réparation reste l'Iran. Jusqu'à aujourd'hui, une part de l'influence régionale iranienne se base sur l'adoption d'un modèle de politique étrangère opposé au modèle égyptien. Après une période de détente pendant les années 1990, l'invasion américaine de l'Irak (2003) et l'arrivée de Mahmoud Ahmadinejad au pouvoir en Iran (2005) ont rouvert une nouvelle phase de rivalité politique entre l'Iran et les puissances arabes, à l'exception de la Syrie. Dans les discours des responsables iraniens sur les conflits au Liban, en Palestine et au Soudan, le régime iranien manifeste des positions « *plus arabes que les Arabes* »<sup>31</sup>. Parallèlement, une fièvre iranienne a gagné l'espace transnational arabe où l'Iran est désormais perçu comme la seule puissance islamique apte à contester les politiques américaines et israéliennes sur les deux scènes régionale et internationale<sup>32</sup>.

Face à cette ascension iranienne, la diplomatie égyptienne a illustré un sentiment d'angoisse, de désarroi et d'impuissance plutôt qu'une capacité égyptienne de relever le nouveau défi régional. La première réaction publique du régime égyptien a été celle de dénoncer « *la marée chiite* » qui a commencé à s'étendre sur les autres États arabes. Dans un entretien en avril 2006, le président égyptien a déploré que la loyauté des chiites irakiens et arabes à l'Iran dépasse leur loyauté à leurs patries<sup>33</sup>. L'Égypte a ensuite certifié la division américaine de la région entre « la coalition des modérés », guidée par Le Caire et Riyad, et « le front de protestation/refus », guidé par Téhéran et Damas. En plus des déclarations hostiles qui délégitiment les ingérences iraniennes dans les affaires arabes, l'Égypte est ensuite rentrée dans une phase de tensions diplomatiques intenses avec la Syrie à cause – en partie – de son alliance avec l'Iran<sup>34</sup>.

Mais ces démarches égyptiennes ont effectivement manqué de dividendes diplomatiques et stratégiques. Contrairement aux alliés arabes de l'Iran, les alliés de l'Égypte se sont trouvés en détresse sur les principaux terrains de la rivalité égypto-iranienne en Palestine, en Irak et au

Liban. Les différents acteurs régionaux ont ensuite accéléré la reconnaissance du rôle de l'Iran dans les affaires régionales arabes. Même les Etats du Golfe, qui ont fait partie de la « coalition des modérés », ont consolidé leurs relations diplomatiques, commerciales et sécuritaires avec Téhéran. En 2007 seulement, le président iranien a effectué onze visites dans sept pays arabes dont la première d'un président iranien aux Emirats Arabes Unis depuis 1979. Une de ces visites fut ensuite une réponse à la première invitation saoudienne à un président iranien pour effectuer le pèlerinage à La Mecque<sup>35</sup>. Finalement, les Etats-Unis ont publiquement reconnu l'influence iranienne en Irak en entretenant des pourparlers bilatéraux avec l'Iran autour de la situation politique dans ce pays.

Certes, Le Caire a employé le restant des bâtons et des carottes de sa diplomatie et de son intelligence pour contrer l'influence iranienne dans toute la région. Toutefois, il faut tenir compte de deux faits aujourd'hui accomplis sur le terrain. D'une part, la diplomatie égyptienne ne produit que des réactions aux initiatives, amicales et hostiles, du régime iranien. Cette évaluation est valable autant au niveau des relations bilatérales avec Téhéran qu'au niveau des démarches iraniennes dans le monde arabe. D'autre part, l'Egypte n'est aujourd'hui qu'un *primus inter pares* dans les équilibres arabo-iraniens. Actuellement, l'Arabie Saoudite et la Syrie détiennent plus de cartes que l'Egypte pour équilibrer la puissance économique, idéologique et politique de l'Iran. Ainsi, l'équilibre militaire reste le seul domaine où l'Egypte peut exceller ; excepté si l'Iran développe une arme nucléaire.

### L'Egypte et la « question nilotique »

Une « question nilotique » n'a pas existé en Egypte depuis 1929. A cette date, les dix pays riverains du Nil ont signé un pacte qui accorde à l'Egypte la plus grande part des eaux du fleuve. Il lui donne également le droit de veto sur les projets hydrauliques entretenus par les pays en amont du Nil. En 1959, Nasser a orchestré un deuxième pacte avec le Soudan. Ce pacte accorde à l'Egypte 55 milliards m<sup>3</sup> du total des 84 milliards m<sup>3</sup> des eaux du Nil<sup>36</sup>. Les deux pactes reflètent l'équilibre des puissances entre l'Egypte et les autres Etats riverains à l'époque ainsi que sa dépendance absolue sur les eaux du Nil. Mais les Etats qui abritent les sources du Nil contestaient de plus en plus l'hégémonie égyptienne sur le fleuve<sup>37</sup>. Le 14 mai 2010, leur contestation a abouti

L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ?

à l'adoption d'un nouveau pacte qui redistribue les eaux du Nil aux dépens des objections égyptiennes et soudanaises. L'Égypte risque donc de perdre tous ses privilèges dans le fleuve.

La marginalisation de l'opposition égyptienne est effectivement une preuve que la situation a changé autour du bassin. L'Égypte n'y est plus dans une position hégémonique et les autres pays riverains ne craignent plus sa réaction. En effet, cette dernière a commencé par un « état de déni ». Tout au long des négociations qui ont mené à l'adoption du pacte, les responsables égyptiens ont affirmé que la reconsidération des privilèges égyptiens dans le Nil était hors de question. Ils ont ensuite accusé le nouveau pacte de violation du droit international puisqu'il prive l'Égypte de ses « *droits historiques* » dans le fleuve<sup>38</sup>. Mais ces réactions n'ont pas empêché cinq des dix pays riverains de signer le « pacte d'Entebbe ». Ce texte annonce désormais un délai d'un an avant son entrée en vigueur<sup>39</sup>.

Par conséquent, les responsables égyptiens sont sortis de leur état de déni dans les semaines qui ont suivi les signatures successives du nouveau pacte. Ils multiplient dès lors les rencontres avec leurs homologues dans les pays en amont, et le Soudan. Le régime égyptien essaye parallèlement de « séduire » les pays nilotiques à travers le développement accéléré des relations économiques bilatérales. La piste principale de cette diplomatie réactive est l'Éthiopie, le pays nilotique possédant les rapports les plus complexes avec Le Caire. C'est de ce pays que 85% des eaux du « Nil égyptien » proviennent. C'est aussi de ce pays que les nouvelles sur une coopération hydraulique avec Israël aux dépens de l'Égypte se sont multipliées. Dès août 2010, Le Caire a dépêché des convois et des aides aux « *confrères* » éthiopiens. Les déclarations officielles prévoient aussi une croissance des échanges commerciaux bilatéraux d'un montant de quatre milliards de dollars sur les trois ans à venir<sup>40</sup>.

En réalité, l'adoption du pacte a conduit le régime égyptien à repenser la matrice de ses relations avec les États riverains du Nil. Le classement du dossier nilotique comme une question de « sécurité nationale d'État » a toujours été une constante de la politique égyptienne. Mais le régime Moubarak a négligé l'importance des relations diplomatiques, économiques et culturelles profondes dans la création d'une communauté d'intérêts avec les autres riverains. C'est ainsi que la capacité d'influence de l'Égypte, dorénavant perçue comme étant plutôt « arabe qu'africaine », y a progressivement reculé. La consolidation des relations avec les pays du bassin du Nil ne pouvait que servir

la puissance et les intérêts régionaux de l'Égypte. Toutefois, là aussi la diplomatie égyptienne s'est prouvée plutôt réactive que proactive.

## L'Égypte reste-elle donc une puissance régionale ?

Depuis 1983, Hillal et Matar, ont constaté que les puissances régionales arabes souffrent de ce que Galtung a dénommé une « *inconsistance du statut* »<sup>41</sup>. Celle-ci signifiait que leur statut de puissance régionale ne correspondait pas à leurs capacités effectives<sup>42</sup>. Vingt ans plus tard, l'Égypte confirme cette conclusion. Depuis 2003, plusieurs acteurs et spécialistes de la région mettent en question le statut régional de l'Égypte. Certains postulent qu'elle n'assume plus le rôle d'une puissance régionale dans la résolution des nombreux conflits de la région et dans le leadership des Etats arabes face aux Etats-Unis, à Israël et à l'Iran<sup>43</sup>. D'autres affirment que les évolutions de la structure politique, économique et sociale du Moyen-Orient ont neutralisé la puissance régionale égyptienne<sup>44</sup>. La réactivité et la stérilité actuelles de la politique régionale égyptienne sont des preuves que les uns et les autres ont plutôt raison. ■

### Notes

1. Neumann Iver B. (ed.), *Regional Great Powers in International Relations*, New York : St Martin's Press ; Basingstoke : Macmillan, 1992, p. xii.
2. Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance : essais sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*, Paris : Fayard, 2004, p. 9.
3. Hillal Ali. E., et Matar Gameel, *Al-nitham al-iqlimi al-'arabi : dirasah fi al-'ilaqat al-siyassiah al-'arabiyah* (3<sup>e</sup> ed.) (*L'ordre régional arabe : une étude dans les relations politiques interarabes*), Beyrouth : Centre des Etudes de l'Unité Arabe, 1983, p. 194.
4. Egypt State Snformation Service  
<http://www.sis.gov.eg/Ar/Politics/PIstitution/President/Interview/000001/0401010300000000000501.htm>, consulté le : 12/05/2005.
5. Bahgat Gawdat, « Egypt and Iran : The 30-Year Estrangement » in *Middle East policy Council*, vol. 16, n. 4, p. 53.
6. Buttenschon Nils A., « Israel as a Regional Great Power: Paradoxes of Regional Alienation » in Neumann Iver B. (ed.), *Regional Great Powers in International Relations*, op.cit, p. 197.
7. Murden Simon, *Emergent Regional Powers and International Relations in the Gulf, 1988-1991*, Reading : Ithaca Press, 1995, p. 177.
8. Egypt State Snformation Service, « Egypt and the United Nations », disponible sur : <http://www.sis.gov.eg/En/Politics/Foreign/IntlOrganizations/EgyptUN/040313010000000001.htm>, consulté le 08/04/2009.
9. Al-Ibrahimi Rym, Ayad Christophe & Bedar Saïda, « Egypte : à la reconquête d'un rôle perdu » in *Arabies*, vol. 45, (Septembre) 1990/1991, p. 20.

## L'Égypte est-elle encore une puissance régionale ?

10. National Authority for Quality Assurance and Accreditation of Education, « Al-Azhar Education », disponible sur : [http://naqaae.org.eg/index.php?option=com\\_content&view=article&id=62&Itemid=59](http://naqaae.org.eg/index.php?option=com_content&view=article&id=62&Itemid=59), consulté le : 02/09/2009.
11. Al-Ahram Foundation, disponible sur : <http://www.sovereign-publications.com/al-ahram.htm>, consulté le : 02/09/2009.
12. Farid Samir, « Lights, Camera... Retrospection » in *Al-Ahram Weekly*, 30/12/1999.
13. Par exemple : le Professeur Abdel Razzak El-Sanhouri est l'auteur principal des constitutions et des Codes Civils au Koweït, en Syrie, en Irak, en Jordanie et en Libye. Dezalay Yves & Garth Bryant G., *Dealing in Virtue : International Commercial Arbitration and the Construction of a transnational Legal Order*, Chicago : University of Chicago Press, 1996, p. 221 et 226.
14. Brun Elodie, *Les relations entre l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient : un exemple de relance sud-sud : les cendres d'Al-Andalous ravivées à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : l'Harmattan, 2008, p. 18.
15. CIA WORLD FACTBOOK, « Egypt, Military », disponible sur : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/eg.html>, consulté le : 13/10/2009.
16. Feldman Shai et Shapir Yiftah, *The Middle East Strategic Balance 2003-2004*, disponible sur : <http://www.tau.ac.il/jcss/balance/mesb04-exerpt.pdf>, consulté le : 30/08/2005.
17. Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, op. cit., p. 57.
18. Harb Georges, *L'Intégration régionale arabe : bilan et perspectives*, Thèse de doctorat en économie, Paris : Institut d'Etudes Politiques, 2007, p.121 (non publiée).
19. Nafia Hassan « Misr wa Azmat al-khalij al-thalitha : mo`dilat al-baht`h `an dawr da`e` » (l'Égypte et la troisième crise du Golfe : le dilemme de la recherche d'un rôle perdu) in *Al-Hayat*, 04/04/2003.
20. Noble Paul, « Systemic Factors Do Matter But...Reflections on the Uses and Limitations of Systemic Analysis » in Salloukh Bassel & Brynen Rex (eds.), *Persistent Permeability : Regionalism, Localism and Globalization in the Middle East*, Aldershot, England ; Burlington, VT : Ashgate, 2004, p. 42.
21. AL-Feqi Moustapha, « `oroubat al-`iraq...mas`ouliyyah qawmiyyah (L'Arabité de l'Irak...Une responsabilité nationale) » in *Al-Hayat*, 04/11/2008.
22. « Introduction » in Salloukh Bassel & Bryne Rex (eds.), *Persistent Permeability*, op. cit., p. 8.
23. Dessouki Ali Eddin H., « The New Arab Political Order », in Kerr Malcolm & YASSIN El-Sayed (eds.), *Rich and Poor States in the Middle East : Egypt and the New Arab Order*, Boulder, Colo. : Westview Press ; Cairo : American University in Cairo Press, 1982, p. 334.
24. « al-moqadimah (introduction) » in Elwi Mostafa (ed.), *Al-madrasah al-misriyah fi al-siyasah al-kharijiyah, tomes I (l'école égyptienne en politique étrangère)*, Cairo : Center for Political and Strategic Studies, Faculty of Economics and Political Science, 2002, p. 9.
25. Entretien avec plusieurs diplomates et ex diplomates égyptiens à différents niveaux, notamment notre entretien avec un ex-ambassadeur de l'Égypte en Syrie, écrivain et analyste politique, Le Caire, 02/06/2008.
26. Entretien avec un ex-secrétaire politique du président égyptien Hosni Moubarak, Le Caire, 04/12/2007.
27. Laurens Henri, *L'Orient arabe à l'heure américaine : de la guerre du Golfe à la guerre d'Irak* (2<sup>e</sup> ed.), Paris : A. Collin, p. 330.

28. Alastair Crooke, « Egypt's Waning Influence » in *The New York Times*, 09/06/2010.
29. Lindsay Ursula, « Egypt's Wall » in *Middle East Report Online*, 01/02/2010, disponible sur : <http://www.merip.org/mero/mero020110.html>, consulté le : 28/06/2010.
30. Le 31 mai 2010, les forces israéliennes ont intercepté une flottille turque chargée d'aides humanitaires pour la population de Gaza. L'attaque a laissé neuf morts et plusieurs blessés. ZACHARIA Janine, « Egypt Finds Itself in Awkward Position on Gaza Following Israeli Attack on Aid Flotilla » in *The Washington Post*, 15/06/2010.
31. Valbjorn Morten et Bank André, « Signs of a New Arab Cold War : the 2006 Lebanon War and the Sunni-Shi'i Divide » in *Middle East Report*, n. 242, (spring) 2007, p. 11.
32. The Pew Global Attitudes Project, 13/06/2006, pp. 15-19, disponible sur : <http://pewglobal.org/reports/display.php?PageID=826>, consulté le : 13/10/2009.
33. « Al-Iraq wa Iran tastenkiran tachkik Mobarak fi wala' al-chi`ah al-`arab (l'Irak et l'Iran dénoncent la remise en question de la loyauté des Chiites arabes par Mubarak) » in *Al-arabiya*, 08/04/2006, disponible sur : <http://www.alarabiya.net/articles/2006/04/08/22686.html>, consulté le : 25/09/2009.
34. Entretien l'ambassadeur de l'Egypte en Syrie entre 2003 et 2007, Le Caire, 17/06/2009.
35. « Ahmadi Nijad yabdaà awal ziyarah li adaà faridhat al-hajj fi makkah al-mokaramah (Ahmadi Nijad entame la première visite pour effectuer un pèlerinage à La Mecque) » in *Asharq Al-Awsat*, 16/12/2007.
36. Bulloch John & Darwish Adel (1993) *Water wars: coming conflicts in the Middle East*, London: Gollancz, p.48.
37. Abdo Mohammed, « The Nile Question: The Accords on The Water of The Nile and Their Implications on Cooperative Schemes in the Basin » in *Perceptions : Journal of International Affairs*, vol. ix, n. 2, 2004, p. 45.
38. Zidan Dina, « Egypt's Spat Fuels Tension in Nile Bassin » in *Reuters-Analysis*, disponible sur : <http://www.reuters.com/article/idUSLDE62R09C>, consulté le : 15/08/2010.
39. « Upstream states challenge Egypt's dominance over Nile waters » in *The Daily Star*, 16/06/2010.
40. « Masir AL-jaza'er yantazer etethmarat misr fi ethiopia (le « destin de l'Algérie » attend les investissements égyptiens en Ethiopie) » in *Al-dostour*, 02/07/2010.
41. Galtung Johan, « A Structural Theory of Agression » in *Journal of Peace Research*, vol. 1, n. 2, 1964, pp. 95-119.
42. Hillal Ali. E., et Matar Gameel, *Al-nitham al-iqlimi al-`arabi : dirasah fi al-`ilaqat al-siyasiah al-`arabiyah*, op. cit., p.194.
43. Par exemple : Nifiah Hassan, « Misr wa azmat al-khalij al-thalithah mo`dilhilat al bahth `an dawr da'e` », op.cit ; Al-Cheryan Daoud « ad`f al-iman : al-istichraq al-misri marrah okhra (l'orientalisme égyptien une nouvelle fois) » in *Al-Hayat*, 27/11/2008 ; Al-Solh Raghid, « Kayf tastati` misr isti`adet thiqliha al-`arabi (Comment l'Egypte peut-elle récupérer son poids régional arabe) » in *Al-Hayat*, 27/11/2008.
44. Noble Paul, « Systemic Factors Do Matter But... », op. cit., p. 42.

## TINTIN AU MOYEN-ORIENT

Mathieu Bouchard

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 227 à 239

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-227.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Mathieu Bouchard, « Tintin au Moyen-Orient », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 227-239.

DOI 10.3917/come.075.0227  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Mathieu Bouchard

Doctorant Paris I, auteur de *L'exode palestinien. Construction d'une représentation occidentale du conflit arabo-musulman*, l'Harmattan 2003.

## Tintin au Moyen-Orient

En 1975, dans des termes aujourd'hui datés, Charles-Olivier Carbonnell note que les bandes dessinées « *sont bien le trésor documentaire espéré ; quiconque veut connaître et mesurer les composantes d'une mentalité collective peut et doit s'y reporter comme à une source privilégiée [car c'est là] que prennent figure les mythes vivants d'une société.*<sup>1</sup> » Trente-cinq ans plus tard, « *le trésor documentaire* » a été largement exploré par les chercheurs de tous bords qui ont fait une place, dès qu'il s'est agi d'identifier, à l'intérieur d'une société, les espaces de production, de diffusion, d'appropriation ou de reproduction des représentations, à la bande dessinée et à ses collections ou ses albums les plus vendus. Rien que pour *Tintin*, dont il sera ici objet, on compte de nombreuses analyses de l'œuvre, articles, mémoires, thèses ou ouvrages. Ainsi, il nous a été possible de comptabiliser plus d'une demi-douzaine de travaux universitaires rien que sur la question de la représentation du monde et des relations internationales dans l'œuvre d'Hergé.

Bien culturel de masse, la bande dessinée est, en effet, un important outil de transmission des représentations – la représentation étant une « *forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social*<sup>2</sup> » – d'autant plus efficace, selon Charles-Olivier Carbonnell, qu'elle s'adresserait avant tout à de jeunes lecteurs, ce qui impliquerait le recours de l'auteur d'une bande dessinée à un procédé de « *décantation* » ou de « *réduction à l'essentiel* », l'auteur ne conservant d'une société, d'un paysage ou d'un personnage que les traits qui lui semblent les plus caractéristiques<sup>3</sup>. En cela, la bande dessinée serait

donc à la fois le révélateur des représentations d'un auteur ou d'un groupe d'auteurs ainsi que le moyen de leur mise en circulation ou de leur médiatisation.

Les historiens des relations internationales, quand il s'agit, pour eux, d'étudier, tant chez le décideur qu'au sein d'une société, l'image d'un État, d'une population étrangère ou d'un problème de politique internationale<sup>4</sup>, ont donc intérêt à étudier les représentations véhiculées par la bande dessinée. Se pose là, en effet, la question de la « *connaissance des mondes étrangers*<sup>5</sup> », la réponse à celle-ci devant permettre de statuer sur le niveau d'information et les modes de connaissance dont dispose une société ou un groupe social pour comprendre les enjeux internationaux, la bande dessinée étant l'un de ces modes de connaissance.

L'étude de l'image de l'altérité dans le *Tintin* d'Hergé est donc une étude qui est loin d'être anodine. Au contraire, le succès mondial de l'œuvre doit pousser l'historien à se demander, entre autres questions, en quoi et comment sa lecture a pu contribuer et contribue encore à façonner des représentations, qui plus est dès le plus jeune âge<sup>6</sup>. Pour notre part, dans cet article, nous intéresserons, plus particulièrement, à l'image, dans *Tintin*, du Moyen-Orient, cet espace de sens non rigoureusement délimité mais que le sens commun situe, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, quelque part au sud et à l'est de la Méditerranée<sup>8</sup>.

Aussi, tout en nous demandant en quoi le Moyen-Orient dans *Tintin* est à la fois le produit, en Europe occidentale, de représentations dominantes et le producteur de représentations plus marginales, qu'on doit à la personnalité ou au travail de documentation d'Hergé, nous nous demanderons, par une analyse des principaux thèmes que l'on retrouve, de manière relativement stable, d'un album à l'autre, quand ses aventures l'y conduisent, quelle est l'image que donne *Tintin* du Moyen-Orient. Nous détaillerons, d'abord, pour la clarté du propos, les sources auxquelles nous avons affaire, c'est-à-dire les aventures de Tintin dont l'action ou une partie de l'action se passe au Moyen-Orient. Ensuite, nous essaierons de voir en quoi et pourquoi le Moyen-Orient est un espace ouvert, qui rend possible l'action. Enfin, nous tenterons de montrer que cet espace, bien qu'ouvert, est un espace compliqué, dont seuls les vrais héros savent trouver la clé.

## Le Moyen-Orient dans l'œuvre d'Hergé

Trois albums ont pour cadre le Moyen-Orient : *Les Cigares du Pharaon*, achevé en 1934, *Tintin au pays de l'or noir*, achevé en 1950, *Coke en stock*, achevé en 1958. On peut leur ajouter, par et pour certains aspects, un quatrième album, *Le Crabe aux pinces d'or*, terminé en 1941, dont l'action, si elle n'a pas lieu au Moyen-Orient, se passe en Afrique du Nord, une région qui, cependant, comme le Moyen-Orient, appartient, pour le sens commun, à un même ensemble oriental. Il s'agit donc d'un monde travaillé et retravaillé pendant plus de vingt ans dont on verra plus loin les permanences et les évolutions. Pour l'instant, il convient de présenter ou de rappeler, dans les grandes lignes, les scénarios auxquelles on a affaire.

Dans *Les Cigares du pharaon*, lors d'une croisière, Tintin débarque en Égypte et se retrouve, par hasard, sur la piste d'un réseau international de trafiquants de drogue qui, via la mer Rouge, l'Arabie et La Mecque (qui ne sera pas nommée dans l'édition en couleurs), le mènera, provisoirement, jusqu'en Inde. Dessiné « sans l'ombre d'un plan ou d'un scénario préalable », écrit l'un des meilleurs connaisseurs de l'œuvre d'Hergé, l'album représente « la quintessence du feuilleton. On y retrouve de nombreux thèmes clés du roman populaire : une malédiction mystérieuse, une société secrète, un génie du mal indémasquable, sans oublier un poison qui rend fou et des trafics de toute nature : "c'est un véritable cinéroman", commente l'un des personnages.<sup>9</sup> » Le choix de certains décors ou de certains personnages s'explique par le contexte historique, ce qui permet à l'aventure du jeune reporter de gagner en véracité. La présence d'égyptologues, d'anciens tombeaux et de sarcophages s'inscrit ainsi dans le mouvement d'égyptomanie qui traverse l'Europe, après la découverte, en 1922, du tombeau de Toutankhamon. Le trafiquant d'armes que rencontre Tintin sur les côtes de la mer Rouge renvoie évidemment à la figure d'Henry de Monfreid, écrivain et contrebandier français, qui publie, au début des années 1930, une bonne demi-douzaine d'ouvrages plus ou moins autobiographiques sur ses aventures en mer Rouge.

Dans *Le Crabe aux pinces d'or*, Tintin traque, de nouveau, une bande de trafiquants de drogue (un trafiquant, Allan Thompson, qui appartient aux deux bandes, fait d'ailleurs le lien entre les deux aventures) qui utilisent des boîtes de crabe pour dissimuler leur marchandise. La poursuite, débutée en Europe, aboutit au Maroc où Tintin démasque le chef du trafic. L'album est aussi celui d'une rédemption, celle du

capitaine Haddock que Tintin rencontre pour la première fois, dans un état d'abandon physique et moral le plus total. Dessinée en temps de guerre, cette aventure, très peu politisée<sup>10</sup>, permet à Hergé d'éviter l'écueil de la politique européenne en sortant du contexte européen<sup>11</sup>, dans lequel se déroulait l'action de ses deux précédents albums qui comportent des allusions évidentes à la montée des périls : *L'Île noire* et *Le Sceptre d'Ottokar*.

*Tintin au pays de l'or noir* est une aventure qui a été plusieurs fois revue. De manière générale, dans un « climat de [...] mobilisation générale<sup>12</sup> » où une nouvelle guerre menace, Tintin enquête sur le sabotage, en Europe, des réserves de pétrole. Son investigation le conduit au Moyen-Orient, plus exactement dans l'émirat imaginaire du Khemed, où des intérêts pétroliers concurrents, aux mains d'Occidentaux, manipulent les rivalités locales. Si, dans la première version de l'histoire, Tintin croise la route, en Palestine britannique, de miliciens sionistes, on assiste, dans la dernière version, à une « arabisation globale de l'album<sup>13</sup> ». Selon Hergé sur demande de l'éditeur britannique Methuen, toute « allusion aux organisations juives indépendantes qui combattaient l'occupant de l'époque, à savoir les britanniques [sic], est gommée. De même, toutes les références à l'occupation du Royaume-Uni dans cette région du monde sont effacées. Même la compagnie pétrolière perd pavillon anglais !<sup>14</sup> » Sur ces changements, Hergé s'est justifié ainsi : « j'ai modifié l'album. Et je crois sincèrement qu'il y a gagné en clarté, [...] parce que c'est plus intemporel. Il peut toujours y avoir une rivalité entre deux émirs, alors que, dans la première version, l'occupation britannique en Palestine était trop située dans le temps. Ce n'est donc pas pour éviter la politique, c'est pour qu'on comprenne mieux : encore une fois le souci de lisibilité.<sup>15</sup> » Malgré ses remaniements, Tintin au pays de l'or noir n'est pas un album dépolitisé, la géopolitique y occupant toujours une place de première importance.

*Coke en stock*, le quatrième album, est encore l'histoire d'un trafic, le trafic d'êtres humains que des Occidentaux (parmi eux, on retrouve Allan Thompson) convoient depuis l'Afrique noire pour les vendre aux marchands d'esclaves de l'Arabie. Mais c'est un trafic qui s'inscrit dans un contexte politique précis, qui est, d'ailleurs, un élément-clé du récit. Parce qu'il a menacé de révéler, en raison d'un différend annexe, le trafic qu'il tolérait jusqu'alors, l'émir du Khemed doit faire face à une révolte financée par les trafiquants et qu'armement, dans le cadre d'un second trafic, des marchands d'armes internationaux. Là encore, la

dimension géopolitique est importante, même si elle est moins affirmée que dans *Tintin au pays de l'or noir*.

## Un espace ouvert

Entre les quatre albums, des permanences sont évidentes, la plus patente étant, dans le récit, l'occurrence de la thématique du trafic, que l'on retrouve dans d'autres albums d'Hergé, mais sans ce systématisme en œuvre lorsqu'il s'agit du Moyen-Orient. Pour Hergé, le Moyen-Orient est, en effet, le lieu de tous les trafics, trafic d'armes, trafic de drogue, trafic de pétrole, trafic d'esclaves, qui, de surcroît, ont tendance à se cumuler. Le plus souvent, ces trafics dépassent les limites de la région mais semblent y trouver leurs aises, profitant de l'incurie des pouvoirs politiques locaux, qu'ils contribuent, d'ailleurs, très largement, à façonner, par les dividendes qu'ils leur versent ou par les divisions qu'ils attisent pour les affaiblir. Que ce soit dans *Les Cigares du pharaon*, dans *Tintin au pays de l'or noir* ou dans *Coke en stock*, le Moyen-Orient est une zone politiquement instable, marquée par les coups d'État et les assassinats. L'image qui est donnée là du Moyen-Orient n'est pas inhabituelle, le concept de Moyen-Orient ayant même été mis au point par des géopoliticiens, au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, pour désigner les territoires situés entre l'Empire ottoman et l'Inde sur lesquels d'importantes réserves étaient émises au sujet de leur stabilité politique, faute d'un pouvoir suffisamment fort ou d'une influence étrangère clairement établi<sup>16</sup>. Un territoire politiquement instable, un pouvoir faible, on a donc là un cadré rêvé, un espace ouvert, pour tous les trafiquants – on vient de le voir – et tous les aventuriers – on va bientôt le voir – du monde.

Le pouvoir au Moyen-Orient est donc très mouvant. « *Dans le cas de l'Émir de l'Arabie khémédite, écrit un spécialiste de l'œuvre hergégienne, c'est au reste le pétrole qui incarne la puissance du pouvoir en place. Si Ben Kalish Ezab perd le contrôle du pétrole, c'en est fini de sa position à la tête du pays. Le sceptre de l'Émir, c'est le pétrole.*<sup>17</sup> » Cependant, au sens physique, il n'y a rien de plus glissant qu'un fluide tel que le pétrole, qu'on ne peut tenir comme on tient un sceptre, qui s'écoule dans des oléoducs qui courent les déserts, qu'on ne peut surveiller comme on surveille un sceptre et qu'on abandonne à la menace de l'ennemi, comme lorsque, dans *Tintin au pays de l'or noir*, un commando fait sauter un pipe-line. Le pétrole,

c'est de l'or, mais c'est un or des ténèbres, un or noir<sup>18</sup>. Le pouvoir, au Moyen-Orient, est une quête permanente, qu'on ne peut atteindre. Il s'échappe quand on le détient ou quand on s'en approche. Dans les trois aventures de *Tintin au Moyen-Orient*, tôt ou tard, le pouvoir y est renversé ou sur le point de l'être, comme dans la Syrie ou dans l'Égypte de la fin des années 1940 et du début des années 1950. Par contre, en contexte colonial, comme dans *Le Crabe aux pinces d'or*, le pouvoir est sûr de sa force, ce qui n'empêche toutefois pas l'existence de bandes de « pillards », cependant totalement dépolitisées. Mais, 1) on est encore dans les années 1930, 2) on n'est déjà plus au Moyen-Orient, on est en Afrique du Nord et, si on y retrouve la figure de l'Arabe ou du Berbère batailleur, la colonisation y donne une image d'ordre, si bien que les trafiquants, tels des rats, se retrouvent pris au piège, dans leur propre cave, sans nulle part où aller, la police coloniale quadrillant l'espace. Le contraste est d'ailleurs frappant entre Allan, marchand, dans *Le Crabe aux pinces d'or*, l'air inquiet, peur d'être reconnu ou suivi, et le docteur Müller, alias le professeur Smith, dans *Tintin au pays de l'or noir*, qui, bien que mercenaire à la solde de l'ennemi, a « pignon sur vue » (sa résidence est un nid d'aigle qu'on ne peut manquer de voir) et a ses entrées au palais.

Au Moyen-Orient, la faiblesse du pouvoir, si elle autorise les trafics de toutes sortes, attire également les aventuriers et autres mercenaires, en particulier occidentaux. Face à Tintin, on ne trouve pas, pour ainsi dire, d'Orientaux mais des Occidentaux qui peuvent, parfois, employer des Orientaux. De la première aventure de *Tintin au Moyen-Orient* à la dernière, les sujets agissant sont presque toujours des Occidentaux. Même l'émir Ben Kalish Ezab, avec qui Tintin noue des liens d'amitié, est inapte à l'action dont les tentatives ne sont, au mieux, qu'un leurre, comme lors de la course-poursuite dans *Tintin au pays de l'or noir*. Détail aggravant, l'émir, loin de savoir administrer son royaume, est incapable d'asseoir son autorité sur son propre fils, le capricieux Abdallah, prince de la trahison et de la roublardise, qui, en passant, s'il représente l'avenir, représente, notamment sous le masque du tigre derrière lequel il se cache parfois<sup>19</sup>, un avenir fort peu encourageant<sup>20</sup>. Pour Hergé, qui reproduit des stéréotypes courants, l'histoire, dans tous les sens du terme, est faite par les Occidentaux. Les chefs des réseaux de trafiquants sont des Occidentaux, les armes viennent d'Occident, les jeeps de *Tintin au pays de l'or noir* des États-Unis, le De Havilland Mosquito dessiné dans *Coke en stock* du Royaume-Uni (le travail de documentation d'Hergé et de ses collaborateurs est un travail pointu), les intérêts économiques dont

les compagnies pétrolières sont détenus par des Occidentaux, etc. Les allusions à la présence occidentale sont parfois très précises. Dans la première version de *Tintin au pays de l'or noir*, Tintin se fait enlever, en raison d'une vague ressemblance, par les Juifs de l'Irgoun, l'une des principales organisations paramilitaires sionistes. Dans *Coke en stock*, le docteur Müller, qu'on a connu dans deux précédents albums, se fait connaître au Moyen-Orient sous le nom de Mull Pacha, évocation évidente de Glubb Pacha, le légendaire commandant britannique de la Légion arabe. Dans le même album, Kurt, le commandant du sous-marin, est probablement un ancien nazi, la presse dénonçant alors, notamment au moment de la crise de Suez, la présence de nombreux nazis réfugiés dans les pays arabes. Le Moyen-Orient, c'est vraiment un terrain d'aventures pour toutes sortes d'Occidentaux.

## Un espace fermé

Comme il le fait dans des aventures qui se passent dans d'autres parties du monde, on pourrait penser qu'Hergé fait le procès de l'action des Occidentaux au Moyen-Orient, en dépit de son caractère d'espace ouvert. En effet, au travers de son œuvre, Hergé, l'ancien boy-scout, défend parfois une certaine idée du bon sauvage qui, bien qu'en retard, en termes de progrès social et de progrès politique, sur l'Occidental, n'en possède pas les vices : instinct de domination, appât du gain, frénésie indomptable. Dans le cas du Moyen-Orient, cette posture a été ou est celle de Pierre Loti ou de Louis Massignon, par exemple, prompts à dénoncer l'Occident qui, dans un monde harmonieux et figé, apporterait la corruption en même temps qu'il apporterait l'histoire. Pour Hergé, il n'est rien de tout cela au Moyen-Orient. Les Occidentaux qui y mettent le feu aux poudres sont, pour la plupart, des tristes sires, mais 1) ils ne sont pas tous mauvais (outre Tintin lui-même et ses amis, on pense au croiseur battant pavillon des États-Unis qui, dans *Coke en stock*, vient au secours de Tintin et de ses compagnons), 2) ils sont capables d'évoluer favorablement, comme le mercenaire Szut dans *Coke en stock*, ce que ne font pas les Orientaux, figés dans leur attitude initiale, 3) ceux-ci sont eux aussi capables de cruauté et de perversité. Déjà incapables de s'administrer correctement, ils sont, en plus, esclavagistes, car c'est à eux que sont vendus les esclaves<sup>21</sup>, colériques, querelleurs, susceptibles, bornés, mesquins, etc. La description de groupe qui en

est faite est très peu flatteuse et reprend les qualificatifs habituellement utilisés quand il s'agit de parler des Orientaux et, en particulier, des Arabes<sup>22</sup>. Quand, dans *Les Cigares du pharaon*, qui précède, il est vrai, le retournement du *Lotus bleu*, Hergé fait dire à l'un de ses personnages : « *Nous n'avons que faire ici des produits avariés de votre prétendue civilisation !* », c'est pour mieux s'en moquer, le quiproquo débutant lorsqu'un bédouin achète du savon à un marchand européen et tente de s'en nourrir, croyant avoir affaire à une denrée comestible. Dans le même album, le tournage en plein désert d'une scène d'un film intitulé « Haine d'Arabe », dans laquelle un Arabe violente une jeune femme blonde, prend de court Tintin qui, ne voyant pas les caméras, intervient improprement, tenant la scène pour véridique. On pourrait croire que la séquence sert à dénoncer les préjugés. Il n'en est rien, nulle image positive de l'Arabe venant contrebalancer l'image filmée, présentée comme vraisemblable. Plus tard, bien après qu'Hergé ait pris conscience de la légitimité de la diversité des modes de vie, il représente, dans *Coke en stock*, l'installation, à Moulinsart, d'Abdallah et de sa famille dans un campement de fortune, tentant de reproduire au château les formes de la vie bédouine, aussi ridicule à Moulinsart que le sont les déguisements des Dupondt à l'étranger. Le Moyen-Orient, c'est là que vivent des populations aux moeurs étranges et dangereuses, d'une certaine manière fermées à la compréhension occidentale.

Pour Hergé, la coupure Orient-Occident existe donc bien. En cela, son discours appartient au genre orientaliste, si l'on reprend de l'orientalisme une des définitions qu'en donne Edward Said : un « *style de pensée fondé sur la distinction ontologique et épistémologique entre "l'Orient" et [...] "l'Occident"* »<sup>23</sup>, par laquelle l'Orient est « *moins un lieu au sens géographique qu'un topos, un ensemble de références.* »<sup>24</sup> Le Moyen-Orient est ainsi un monde différent, un monde d'un autre temps, déprécié. Si Hergé fait des Arabes de fiers guerriers, reprenant ainsi une image courante, il en fait des combattants archaïques, que les méthodes modernes de guerre déconcertent ou ridiculisent. Leurs avions se trompent de cibles et tirent sur leurs propres hommes (*Coke en stock*) et c'est à cheval qu'ils tentent de poursuivre des voitures (*Tintin au pays de l'or noir*). Si la langue arabe peut s'avérer très belle, comme dans la lettre de l'émir au tout début de *Coke en stock*, il n'en reste pas moins que la plupart des Orientaux sont des analphabètes, comme s'en amuse le sheik rival de Ben Kalish Ezab dans *Tintin au pays de l'or noir*. Aux yeux d'Hergé, la magnificence concédée au père d'Abdallah, l'auteur de la jolie missive, cède à la stupidité des dires et à l'ineptie du comportement<sup>25</sup>, qui

n'empêchent cependant pas la prétention autocratique, comme lors de ce dialogue avec Tintin, dans *Coke en stock*, dans lequel le raffinement du vocabulaire (« *ce pur saphir* », « *cher petit agneau* », « *mon petit gâteau de miel* ») ne sert qu'à grossir, en miroir, la bêtise du propos (et la survivance du despotisme oriental), effarant Tintin et le lecteur qui peuvent légitimement se demander s'il s'agit de premier ou de second degrés :

« - *Un jour, il y a de cela trois mois, mon petit Abdallah, ce pur saphir, a émis le désir de voir les avions de l'Arabair faire quelques loopings avant leur atterrissage à Wadesdah...*

- *Des loopings ???... Mais, Altesse...*

- *Rien de plus simple, n'est-ce pas ?... Et cela aurait été une telle joie pour ce cher petit agneau !... Eh bien ! au lieu de saisir cette occasion de faire plaisir à mon petit gâteau de miel, ils ont refusé, sous je ne sais quels mauvais prétextes...*

- *Mais, Altesse...*

- *Naturellement, je me suis fâché et je les ai menacés de rompre notre contrat. »*

Pour Hergé et pour Tintin, le Moyen-Orient est donc un monde à la fois ouvert, parce que sans pouvoir fort, et fermé, parce qu'appartenant à un monde différent. En fait, le Moyen-Orient est un terrible révélateur. Prisonnier des mirages, ce qui renvoie à la privation des codes nécessaires pour comprendre le pays dans lequel on se trouve, on s'y perd sans cesse, dans ses déserts surtout, omniprésents, et dans ses mers, comme dans *Coke en stock*. On se perd à soi-même, comme lorsque Dupond et Dupont, dans *Tintin au pays de l'or noir*, s'abandonnent et s'endorment au volant de leur voiture, fatigués de tourner en rond dans le désert, sans savoir où aller, suivant pendant des heures leurs propres pistes, ce qui constitue le comble pour des détectives<sup>26</sup>. Mais, paradoxalement, dans *Tintin*, et plus particulièrement dans les aventures au Moyen-Orient, c'est souvent en se perdant qu'on trouve et qu'on se retrouve, et que les Dupondt parviennent à la ville de l'émir<sup>27</sup>. Pierre Masson, qui a théorisé cette « pédagogie de l'égarément », la définit ainsi : « 1. *une errance initiale dans un monde sans espoir ni valeur, conçu comme une sorte de labyrinthe absurde* 2. *un redressement illusoire, qui fait croire au héros qu'il a trouvé son fil d'Ariane, souvent par la conquête d'une respectabilité, d'une situation rassurante au sein de ce monde médiocre* 3. *un égarément salutaire, qui correspond surtout à un changement d'état d'esprit du héros ; acceptant d'être perdu, il se trouve* »<sup>28</sup>. Le Moyen-Orient, par la thématique du désert, facilite grandement l'égarément salutaire du héros en même temps qu'il le consacre, comme l'aventure orientale consacre,

depuis toujours, d'Alexandre à Bonaparte, les vrais héros. Au pays de l'or noir, où tout est si compliqué, Tintin sauve rien moins que le monde de la guerre. Et si, au fil de l'œuvre, le héros ne cherche plus à jouer au héros, son essence le rattrape. En effet, si, dans ses premières aventures, dont ses premières au Moyen-Orient, Tintin est mû par le sens de l'intérêt général, il se replie peu à peu sur lui-même, ne sortant plus de Moulinsart que quand il s'agit de secourir l'un de ses habitants<sup>29</sup>. Dans *Coke en stock*, c'est pour venir en aide au père d'Abdallah qu'il se rend au Moyen-Orient, pas pour lutter contre un trafic. Mais, une fois sur place, Tintin ne peut faire autrement qu'engager une lutte victorieuse contre ceux qui appartiennent à ce qu'il y a de plus abject dans le monde : les marchands de chair humaine. Il en va de la nature des héros.

En dépit des permanences que nous venons de voir, le Moyen-Orient, dans Tintin, évolue, tout de même, quelque peu. Avec le temps, essentiellement, puisque de nouvelles thématiques, comme le pétrole, ou de nouveaux acteurs, comme la marine des États-Unis apparaissent, comme ils apparaissent dans l'histoire, faisant du Moyen-Orient l'un des points névralgiques des relations internationales. Si nous n'avons pas plus parlé de ces quelques changements, comme nous n'avons pas dit mot sur la place plus grande, laissée aux Orientaux, au fil des albums, dans le récit (remontée des revendications anticoloniales et anti-impériales ?), il n'était pourtant pas de notre idée de proposer une étude synchronique de l'œuvre d'Hergé. Mais il nous a semblé que le décor, entendons par là la description des structures politiques et de la psychologie des sociétés du Moyen-Orient, reste, sur de nombreux aspects, identique, des *Cigares du pharaon* à *Coke en stock* : un espace ouvert aux quatre vents, qui emmènent tant le bon grain que l'ivraie, mais un espace fermé, aux coutumes bizarres, que seuls Tintin et les vrais héros savent dompter.

Dans la durée de l'œuvre, on peut ainsi constater la stabilité de certains thèmes dans la description du Moyen-Orient, nonobstant l'évolution de la personnalité de Tintin. En ce qui concerne les albums qui traitent du Moyen-Orient, les transformations qu'opère Hergé, au fil du temps, ont effectivement plus trait aux motivations de Tintin, à sa manière de concevoir l'existence, qu'à un changement radical de l'image du Moyen-Orient. Cependant, comme nous l'avons signalé, en choisissant de faire de Tintin un reporter dans son temps, Hergé contribue à historiciser et à actualiser l'image du Moyen-Orient, même si l'idée générale qu'il s'en fait ne varie guère, en y faisant apparaître de nouveaux acteurs et de nouveaux thèmes. Si le remplacement du

Royaume-Uni et de l'opium par les États-Unis et le pétrole ne bouleverse pas fondamentalement les usages en cours au Moyen-Orient tels qu'ils sont décrits par Hergé, la substitution n'en est pas moins la preuve d'une ouverture de Tintin à son contexte historique, ce que ne proposent pas d'autres séries qui lui sont contemporaines et dont certaines des aventures se passent au Moyen-Orient, comme *Alix* ou *Blake et Mortimer*.

Cette évolution des représentations d'Hergé n'est cependant pas déconnectée de l'évolution des représentations collectives les plus répandues en Europe de l'Ouest, les contemporains voyant dans le Moyen-Orient, après 1945, une des plus importantes zones de tensions politiques au monde. La faiblesse des pouvoirs politiques, l'intrusion de grandes puissances étrangères, les manœuvres des compagnies pétrolières sont des thèmes qu'on retrouve alors partout, de la presse à la littérature. S'il fallait situer l'originalité ou l'apport d'Hergé, il faudrait plutôt chercher du côté de la thématique récurrente du trafic et du rapport des héros avec l'Orient. Ce dernier point n'est, somme toute, que la conjonction, d'une part, de l'image d'un monde mystérieux et fermé et, d'autre part, de la geste héroïque, inhérente à la figure de Tintin. L'importance donnée à la thématique du trafic, elle, appartient plus à la trajectoire personnelle d'Hergé et, en particulier, à sa proximité, au temps de sa jeunesse, avec les milieux d'extrême-droite, sensible à l'idée d'un « *un univers de complot mondial, de gouvernement occulte et d'explication cachée des choses*<sup>30</sup> ».

À une étude sur l'image du Moyen-Orient dans Tintin, il faudrait, enfin, pouvoir ajouter une histoire de la réception, la plupart des lecteurs lisant les albums non pas en tenant compte du contexte historique de leur production mais en fonction du contexte de leur lecture. On a ainsi vu, après le 11-Septembre, des rapprochements ou des raccourcis faits entre l'image du Moyen-Orient dans Tintin et l'actualité la plus récente, notamment dans *Télérama* (« *Le souvenir de l'infest Abdallah m'est revenu des années plus tard, en 2001, en septembre, le 11. Je me souviens m'être dit devant les images de feu et de poussière que c'était un coup à lui, qu'avec l'âge il avait troqué le pistolet à eau et le poil à gratter contre des avions, que le capitaine Haddock ne lui en avait pas collé d'assez solides*<sup>31</sup> ») ou *Le Figaro* (« *Comment ne pas songer, devant ses dessins de pipe-lines en feu, aux attentats perpétrés récemment par al-Qaida en Arabie saoudite ?*<sup>32</sup> »). Espace de sens, le Moyen-Orient, y compris quand il est imagé, comme dans Tintin, est-il condamné à n'être qu'une construction, rien d'autre que ce que ceux qui en parlent veulent en voir ? ■

## Notes

1. Charles-Olivier Carbonnell dir., *Le message politique et social de la bande dessinée*, Toulouse, Privat, 1975, p. 7.
2. Denise Jodelet, « Représentations sociales : un domaine en expansion », p. 37, dans Denise Jodelet dir., *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1994 (1<sup>re</sup> éd. 1989), p. 31-61.
3. Charles-Olivier Carbonnell dir., *op. cit.*, p. 7.
4. Robert Frank, « Images et imaginaire dans les relations internationales depuis 1938 : problèmes et méthodes », dans Robert Frank dir. « Images et imaginaire dans les relations internationales depuis 1938 », *Cahiers de l'IHTP*, Paris, n° 28, juin 1994, p. 5-11.
5. Jean-Baptiste Duroselle, *La décadence, 1932-1939*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, p. 188.
6. Philippe Moreau Desfarges, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 25.
7. Henry Laurens, *Paix et guerre au Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Armand Colin, 2005 (2<sup>e</sup> éd.), p. 8-9.
8. Thierry Hentsch, *L'Orient imaginaire. La vision politique occidentale de l'Est méditerranéen*, Paris, Éditions de Minuit, Paris, 1988, p. 9.
9. Benoît Peeters, *Hergé, fils de Tintin*, Paris, Flammarion, 2002, p. 102.
10. Thomas Faure, « Représentation de l'autre à travers les albums de Tintin », mémoire d'IEP, Institut d'études politiques de Grenoble, 1991, p. 37.
11. Jacques Dalarun, « Image de l'étranger et reflet de la vie internationale dans les aventures de Tintin et Milou (1929-1944) », mémoire de maîtrise, Université Paris 1, 1973.
12. *Ibid.*
13. M. Farr, *Tintin : le rêve et la réalité*, Bruxelles, Moulinsart, 2001, p. 130.
14. T. Faure, « Représentation de l'autre à travers les albums de Tintin » mémoire d'IEP, Institut d'études politiques de Grenoble, 1991, p. 52.
15. B. Peeters, *op. cit.*, p. 435. Cf. N. Sadoul, *Entretiens avec Hergé*, Tournai, Casterman, 1989, p. 169.
16. Henry Laurens, *op. cit.*, p. 8.
17. Pierre Skilling, *Mort aux tyrans ! Tintin, les enfants, la politique*, Québec City, Nota bene, 2001, p. 90.
18. Alain Bonfand, Jean-Luc Marion, *Hergé. Tintin le Terrible ou l'alphabet des richesses*, Paris, Hachette, 1996, p. 79.
19. Jan Baetens, *Hergé écrivain*, Bruxelles, Labor, 1989, p. 120.
20. Frédéric Soumois, *Dossier Tintin*, Bruxelles, Jacques Antoine, 1987, p. 223.
21. Jérôme Deschamps, « Tintin et la géopolitique : une certaine vision du monde au XX<sup>e</sup> siècle », mémoire d'IEP, Institut d'études politiques de Grenoble, 2004, p. 181.
22. Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985 ; Pascal Blanchard, « La représentation de l'indigène dans les affiches de propagande coloniale : entre concept républicain, fiction phobique et discours racialisant », dans Gilles Boëtsch, Christiane Villain-Gandossi dir., *Hermès*, « Stéréotypes dans les relations Nord-Sud », n° 30, 2001, p. 149-168 ; Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, « Civiliser : l'invention de l'indigène », dans Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire dir., *Culture coloniale*, Paris, Autrement, 2001.
23. Edward W. Said, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Le Seuil, Paris, 2005 (1<sup>re</sup> éd. 1978), p. 15.
24. *Ibid.*, p. 204.

25. Jean-François Douvry, *Les pays imaginaires de la bande dessinée*, Saint-Égreve, Dauphylactère, 1990, p. 47.
26. Frédéric Soumois, *op. cit.*, p. 224.
27. Pierre Masson, « Tintin perdu et retrouvé », p. 231, dans Marie Blain, Pierre Masson dir. *Écritures de l'égarement*, Nantes, Cécile Defaut, 2005, p. 225-235.
28. *Ibid.*, p. 226, 227.
29. Jean-Marie Apostolidès, *Les métamorphoses de Tintin*, Paris, Seghers, 1984, p. 291.
30. Pierre Assouline, « Le siècle de Tintin grand reporter », *L'Histoire*, Paris, février 2007, p. 6-13.
31. Thomas Gunzig, « Abdallah, le Petit Prince et moi », p. 63, « Nous Tintin », *Télérama*, 2004, p. 63.
32. Sébastien Le Fol, « Une vision prémonitoire du Moyen-Orient », *Le Figaro Magazine*, 26 juin 2004, p. 52, 57.

## NOTES DE LECTURE

L'Harmattan | « Confluences Méditerranée »

2010/4 N°75 | pages 242 à 246

ISSN 1148-2664

ISBN 9782296131637

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-4-page-242.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
« Notes de lecture », *Confluences Méditerranée* 2010/4 (N°75), p. 242-246.  
DOI 10.3917/come.075.0242  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ATLAS MEDITERRA,  
Agriculture,  
Alimentation, Pêche,  
Mondes ruraux  
en Méditerranée,  
CIHEAM

Éditeur, 132 p.  
Presses de la Fondation  
nationale des sciences  
politiques, Paris, 2010.

Publié par le CIHEAM, Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes, cet Atlas, grand format, est d'une étonnante richesse tant pour ce qui est des textes que des illustrations (cartes géographiques, tableaux de statistiques, etc.). Il comporte huit Parties et chacune a une précieuse

bibliographie à la fin de l'ouvrage. Leur énumération illustre l'éventail des thèmes analysés : POPULATIONS ET ÉCONOMIES : Transitions et contrastes démographiques. LES MÉDITERRANÉES : Histoire agricole de la Méditerranée, Configurations méditerranéennes. ESPACES ET RESSOURCES : Diversité et contrariétés géographiques. HOMMES ET PRODUCTIONS : Extraordinaire diversité des exploitations agricoles, Les industries agro-alimentaires, La distribution commerciale, Des productions végétales très méditerranéennes, Les productions animales, productions émergentes et innovantes. CONTRASTES TERRITORIAUX : Inégalité des territoires, La reconquête rurale. PÊCHE ET AQUACULTURE. RICHESSES DES PROFONDEURS : La mer et le secteur de la pêche, Pêche de capture et aquaculture, Les marchés de la pêche et de l'aquaculture. SE NOURRIR, BIEN SE NOURRIR ! : Approvisionnements, quelle sécurité ? Comment les Méditerranéens se nourrissent. LA MÉDITERRANÉE DANS LA MONDIALISATION : Migrations et diasporas, Acteurs extra-régionaux, L'agriculture dans la coopération euro-méditerranéenne. Les vingt auteurs, dont Sébastien Abis et Pierre Blanc qui a rédigé l'Introduction, sont des spécialistes venant de plusieurs pays riverains.

Il convient de rappeler que le CIHEAM ([www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)) a été créé à l'initiative de l'OCDE et du Conseil de l'Europe en 1962. Cette organisation non gouvernementale réunit treize États du bassin : Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie. Ses trois activités principales sont la formation post-universitaire, les recherches en réseau et l'animation du débat politique régional. Très rapidement, le CIHEAM s'est imposé comme une référence incontournable dans trois domaines fondamentaux : l'agriculture, l'alimentation et le

développement rural durable en Méditerranée. Précisons aussi que *MEDITERRA* est une publication annuelle qui souligne le rôle stratégique et la dimension multisectorielle de l'agriculture en Méditerranée, à travers un diagnostic des dynamiques à l'oeuvre et l'identification de chantiers prioritaires dans la région, pour y construire l'avenir.

*Paul Balta*

Actes du Forum  
des langues de France

*Langues de France*

Eds. *Nuits Atypiques-  
Le Castor Astral, 2010,  
203 p.*

Parmi les festivals estivaux, les nuits atypiques constituent un événement qui compte depuis bientôt 20 ans. Ce festival qui mélange concerts de musiques du monde et débats-conférences à thèmes avait organisé en juillet 2009 un forum des langues

de France, placé sous les auspices de Martine Faure, député de la Gironde, présidente à l'Assemblée nationale du Groupe d'études sur les langues régionales.

A l'initiative de Patrick Lavaud, directeur du festival, ces actes reviennent sur les débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'édition 2009 et ce alors que la modification de la constitution, le 23 juillet 2008, a permis d'inscrire dans l'article 75-1 un alinéa précisant que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Cependant, malgré les annonces du gouvernement concernant un projet de loi portant sur l'enseignement, les médias, la culture et la vie publique, nous pouvons constater qu'au jour d'aujourd'hui, les promesses gouvernementales n'ont pas été tenues.

Ces forums des langues de France avaient pour objectif d'être un lieu d'information et d'échange entre les différents acteurs : ministère de la culture via la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, parlementaires, élus territoriaux, représentants associatifs, enseignants et militants régionalistes.

La publication des actes de ce premier forum, qui reprend l'ensemble des communications, veut contribuer à relancer le débat public sur les langues régionales avec pour objectif clair de contribuer à la reconnaissance patrimoniale des langues régionales

et d'accompagner celle-ci d'une vraie politique de soutien, de promotion et de développement des langues territoriales de France. Ces actes sont très riches. On regrettera toutefois l'absence d'intervenants sur le franco-provençal, parlé en Franche-Comté, en Savoie, dans le Val d'Aoste et dans les cantons romans suisses.

*Christophe Chiclet*

Laurent Galadon,  
Viviane Nicaise

*Le cahier à fleurs*

Ed. Grand Angle, 2010,  
48 p.

Cette bande dessinée retrace le génocide des Arméniens. L'histoire commence à Paris en 1983. Le concert d'un jeune violoniste turc est interrompu par le malaise d'un spectateur. Alors que les secours tardent, le vieillard qui a

eu ce malaise, prononce quelques mots qui attirent l'attention du jeune musicien turc. Dès le lendemain, il se rend au chevet du vieil homme : Dikran Sarian, un Arménien qui se lance alors dans un long récit de la tragédie du génocide arménien.

Anatolie orientale, printemps 1915, Dikran Sarian a alors neuf ans. Sur ordre du Sultan de la Sublime porte, l'armée ottomane rassemble les hommes arméniens mais aussi chrétiens assyro-chaldéens et grecs pontiques. Ceux qui sont sous les drapeaux durant la Première guerre mondiale sont expulsés de l'armée tandis que les civils le sont de leurs villages. La plupart perdent leur vie, fusillés sommairement, pendus ou décapités.

Quant aux vieillards, aux femmes et aux enfants, ils sont exclus manu militari des villages et envoyés à pied sur les chemins de la déportation vers les déserts de Syrie et de Mésopotamie dans une longue marche vers la mort, soumis qu'ils sont alors à la soif, à la faim et aux attaques des tribus kurdes et arabes qui tuent, violent et pillent. Les soldats ottomans ne sont pas en reste dans l'horreur. Au final, on estime qu'au moins la moitié du peuple arménien a été victime de ces massacres, les rescapés finissant au Liban, en Egypte, en Grèce, en Bulgarie, en Russie, mais aussi en France.

Aujourd'hui, la Turquie refuse toujours de reconnaître le génocide et un grand journaliste arméno-turc, Hrant Dink, militant pour cette reconnaissance a été assassiné il y a peu par l'extrême droite

turque liée à l'armée, aux services secrets et aux trafiquants de tous poils. L'un des avocats de la famille Dink, le juriste turc Hakan Karadag a été lui aussi assassiné le 4 juin 2010.

Le cahier à fleurs est d'autant plus bienvenu que le déni turc sur le génocide arménien demeure donc encore très lourd. Comme la bande dessinée de Joe Sacco – « Gaza 1956 » –, montre combien cette forme de littérature peut dire aussi la violence d'une tragédie.

*Christophe Chiclet*

Marc Bordigoni

*Les Gitans*

Ed. Le Cavalier Bleu,  
2010, 128 p.

Marc Bondigoni est anthropologue à l'Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparée. Chargé notamment d'une recherche portant sur la présence tzigane, il tente de relever dans cet ouvrage le vrai visage de ce peuple

aux multiples facettes. Ce livre intéressant tombe à point nommé puisque la France est critiquée par les Nations unies, l'Union européenne, le Vatican, les églises catholiques et réformées de France pour sa politique à l'égard des Rroms, aujourd'hui renvoyés en Roumanie et en Bulgarie.

Ce peuple venu de l'Inde du nord entre le IX<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle est l'objet de nombreuses idées reçues que ce livre reprend : les Gitans n'aiment pas travailler, les Gitans vivent des allocations, les Gitans n'ont pas de vrais métiers, les Gitans sont sales, les Gitans sont des voleurs, les Gitans n'envoient pas leurs enfants à l'école. Mais s'il les liste, c'est pour mieux les déconstruire, rappelant l'histoire de ce seul peuple nomade, en transit de l'Est vers l'Ouest, qui ne fut ni un peuple de pasteurs et de conquérants, mais d'artisans et de commerçants ambulants, aspirant avant tout à une sédentarité ou à une semi-sédentarité refusée par les royaumes où ils passaient. C'est un peuple qui a toujours essayé de s'intégrer en prenant comme religion, la religion majoritaire des pays où ils étaient (catholicisme, orthodoxie, islam), et en abandonnant majoritairement le romani pour parler la langue des pays d'accueil : l'espagnol, le français, l'allemand, le serbe, le grec...

Cependant, comme l'auteur le démontre bien, les populations

locales qui ont vu et qui voient l'arrivée des Gitans, Manouches, Sintis, Roms, voire Yéniches et Travelers (qui ne sont pas des Tziganes, mais vivent de la même façon), les ont rejetés dans la pauvreté, la mendicité et le vol.

A un moment où les français ont besoin d'explications pour dépasser les malentendus et les caricatures, ce livre est très utile !

*Christophe Chiclet*